

Centenaire de la promulgation du Traité de Versailles (1920-2020)

Regards croisés entre historiens et économistes sur les conséquences de la paix



10 JANVIER 1920 : L'ÉTAT DE GUERRE A CESSÉ OFFICIELLEMENT À 16 HEURES 15



LE PREMIER DE TOUS, LE BARON VON LERSNER APOSE SA SIGNATURE

M. GEORGES CLEMENCEAU SIGNE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RATIFICATION

OFCE

L'Observatoire français des conjonctures économiques est un organisme indépendant de prévision, de recherche et d'évaluation des politiques publiques. Créé par une convention passée entre l'État et la Fondation nationale des sciences politiques approuvée par le décret n° 81.175 du 11 février 1981, l'OFCE regroupe plus de 40 chercheurs (es) français et étrangers. « Mettre au service du débat public en économie les fruits de la rigueur scientifique et de l'indépendance universitaire », telle est la mission que l'OFCE remplit en conduisant des travaux théoriques et empiriques, en participant aux réseaux scientifiques internationaux, en assurant une présence régulière dans les médias et en coopérant étroitement avec les pouvoirs publics français et européens. Philippe Weil a présidé l'OFCE de 2011 à 2013, à la suite de Jean-Paul Fitoussi, qui a succédé en 1989 au fondateur de l'OFCE, Jean-Marcel Jeanneney. Depuis 2014, Xavier Ragot préside l'OFCE. Il est assisté d'un conseil scientifique qui délibère sur l'orientation de ses travaux et l'utilisation des moyens.

Président

Xavier Ragot.

Direction

Jérôme Creel, Estelle Frisquet, Sarah Guillou, Éric Heyer, Xavier Timbeau.

Comité de rédaction

Guillaume Allègre, Luc Arrondel, Frédérique Bec, Christophe Blot, Carole Bonnet, Julia Cagé, Ève Caroli, Virginie Coudert, Anne-Laure Delatte, Brigitte Dormont, Bruno Ducoudré, Michel Forsé, Guillaume Gaulier, Sarah Guillou, Florence Legros, Éloi Laurent, Mauro Napoletano, Hélène Périer, Mathieu Plane, Franck Portier, Corinne Prost, Romain Rancière et Raul Sampognaro.

Publication

Xavier Ragot, *directeur de la publication*

Vincent Touzé, *rédacteur en chef*

Laurence Duboys Fresney, *secrétaire de rédaction*

Najette Moumimi, *responsable de la fabrication*

Contact

OFCE, 10, place de Catalogne 75014 Paris

Tel. : +33(0)1 44 18 54 19

web : www.ofce.sciences-po.fr

CENTENAIRE DE LA PROMULGATION DU TRAITÉ DE VERSAILLES (1920-2020)

Regards croisés entre historiens et économistes
sur les conséquences de la paix

Avant-propos	5
Xavier Ragot	
Introduction	7
Antoine Parent et Vincent Touzé	

Partie 1. LA RECHERCHE DE LA PAIX

Juin 1919, l'Allemagne face au Traité de Versailles	15
<i>La tentation de la résistance à l'Est</i> Pierre-Yves Hénin	
L'interdiction de l'Anschluss dans les traités de paix de 1919	37
<i>Aspects économiques d'une question politique</i> Marie-Bénédicte Vincent	

Partie 2. PÉGUY ET KEYNES

Le destin singulier de deux intellectuels, celui dont l'œuvre s'achève
avec la guerre et celui dont l'œuvre commence avec la paix

Économie de la transmission : Péguy après Walras	67
Michele Bee	
Les conséquences économiques de la paix de Keynes (1919)	109
<i>Faut-il désacraliser l'idole ?</i> Antoine Parent et Gilles Vergnon	

Partie 3. VIOLENCE DE GUERRE, VIOLENCE DE PAIX

Les fusillés de la Grande Guerre sont-ils morts au nom de leurs idées pacifistes ?	135
<i>Une approche quantitative</i> Olivier Guillot et Antoine Parent	
Violence de guerre et crimes de droit commun en France	161
<i>Un chantier à ouvrir ?</i> Gilles Vergnon	

... / ...

Partie 4. LA RECONSTRUCTION

- Le tournant mal négocié de la reconstruction agricole en France après la première guerre mondiale (1920-1939) 175**
Thierry Pouch
- La refondation de l'industrie chimique française de l'azote au lendemain du Traité de Versailles à travers le parcours de l'un de ses protagonistes : Georges Patart (X 1889) 199**
Frédéric Gannon
- De la Grande Guerre à la National Recovery Administration (1917-1935) 239**
Les arguments en faveur d'une concurrence régulée dans les États-Unis de l'entre-deux-guerres
Thierry Kirat et Frédéric Marty

Partie 5. LES RÉPARATIONS EN QUESTION

- «L'Allemagne paiera » (1918-1932) 279**
Chronologie d'un échec et essai d'analyse cliométrique contrefactuelle de l'impact générationnel des réparations allemandes
Vincent Touzé
- Responsabilité et réparations 311**
Contexte historique de la rédaction du Traité de Versailles et opinion allemande sous la République de Weimar
Gerd Krumeich
- Conclusion
Regard cliométrique sur les conditions d'une paix réussie 327
Antoine Parent et Vincent Touzé

Les propos des auteurs et les opinions qu'ils expriment n'engagent qu'eux-mêmes et non les institutions auxquelles ils appartiennent.

AVANT-PROPOS

Xavier Ragot

Président de l'OFCE

L'histoire économique et intellectuelle européenne connaît une bifurcation à la fin de la Première Guerre mondiale dont notre histoire et notre économie portent la trace. Ce numéro de la *Revue de l'OFCE* fait suite à une conférence organisée pour le centenaire de la promulgation de la paix avec la ratification du Traité de Versailles par les Alliés et l'Allemagne. Je suis très heureux d'en écrire l'avant-propos, tant ce moment me paraît essentiel : aussi bien l'histoire économique que l'histoire de la pensée économique empruntent de nouveaux chemins après ce qui apparaît aujourd'hui comme la première folie destructrice du XX^e siècle.

Notre histoire économique justifie de revenir à ces moments tragiques. Les économistes de l'OFCE travaillent avec des homologues et amis allemands dans différents cadres, notamment avec le DIW et l'IFO Institute, pour réfléchir aux questions européennes. Une réflexion s'est accélérée depuis quelques années avec des économistes français et allemands pour réfléchir à l'évolution européenne. Il est important de prendre le temps de revenir à ces moments historiques majeurs pour construire une compréhension commune de l'histoire économique européenne, pour écouter les récits historiques, pour percevoir nos façons de penser l'économie politique en France et en Allemagne. Ce numéro mobilise l'histoire et la cliométrie, c'est-à-dire une histoire quantitative pour comprendre les conséquences économiques du drame européen qu'est la Première Guerre mondiale, en essayant d'indiquer ce qu'aurait pu être d'autres futurs possibles que celui qui a conduit à la Seconde Guerre mondiale.

Ensuite, il faut revenir à ces moments-clés où la pensée économique était si différente. Pour les économistes, l'immédiat après-guerre a produit une orientation nouvelle de la théorie économique. En particulier, l'ouvrage de Keynes, *Les conséquences économiques de la paix*, est le premier moment de la formation de la pensée macroéconomique. L'analyse de cet ouvrage proposé dans ce numéro est stimulante en ce qu'elle confronte les prévisions de Keynes à la dynamique économique effective de l'entre-deux-guerres. Si l'émergence de la pensée de Keynes est connue, la diffusion de la pensée de Walras l'est un peu moins. Walras est le fondateur d'une économie mathématique qui est souvent opposée à celle de Keynes. Il est ainsi passionnant de suivre la compréhension de l'économie mathématique par un penseur européen aussi important qu'est Charles Péguy. Péguy publiera un article, « Un économiste socialiste, M. Léon Walras », et s'est intéressé à cette discipline récente pour en faire une critique qualifiée dans ce numéro de bergsonienne. Si aujourd'hui les commentateurs paresseux opposent socialisme et libéralisme, cette opposition n'avait pas de sens pour les penseurs du début du XX^e siècle comme le montrent les échanges entre Péguy et Walras. Histoire et économie dialoguent de manière inédite dans ce numéro de la *Revue de l'OFCE*. ■

CENTENAIRE DE LA PROMULGATION DU TRAITÉ DE VERSAILLES (1920-2020)

Regards croisés entre historiens et économistes sur les conséquences de la paix

Antoine Parent

*OFCE, Sciences Po ; Université Paris 8, LED ;
Cliometrics And Complexity – IXXI, Complex Systems Institute-Ens Lyon*

Vincent Touzé

Sciences Po, OFCE

L'OFCE a organisé le 10 janvier 2020 un colloque qui réunissait historiens et économistes pour commémorer le centenaire de la promulgation du Traité de paix de Versailles. Le 10 janvier 1920 fut en effet un moment historique où la guerre prit officiellement fin à 16h15 après l'échange des ratifications dans le salon de l'Horloge du quai d'Orsay à Paris¹. Cette promulgation permettait enfin la reprise de relations normalisées entre les Alliés et l'Allemagne. Le sujet central de la conférence portait sur les conséquences de la paix. L'approche retenue dans cette conférence était didactique et couvrait, par conséquent, de nombreux thèmes. À l'issue de cette conférence fut lancé un appel à contributions dont ce numéro rassemble les articles sélectionnés. Ce numéro réunit onze articles couvrant les cinq thèmes de la conférence :

- 1) La recherche de la paix : il s'agit de revenir sur les premiers moments de la paix entre la signature de la convention d'armistice et l'acceptation des traités de paix, celui de Versailles d'abord pour

1. Tous les pays ayant ratifié le Traité de Versailles envoyèrent des représentants. Les quatre principales puissances furent représentées par Nitti (Italie), Loyd Georges (Royaume-Uni), von Lersner et von Simson (Allemagne) et Clemenceau (France). La couverture de ce numéro 171 de la *Revue de l'OFCE* reproduit deux photos où l'on voit respectivement signer von Lersner et Clemenceau. Ces deux photos sont extraites du journal *Excelsior* publié le lendemain de la ratification dont une version numérisée est consultable sur le site Gallica de la BNF : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4604902d>.

le cas allemand avec l'interrogation posée par un éventuel refus, puis celui de Saint-Germain en Laye pour l'empire austro-hongrois. Ces deux traités interdirent notamment la revendication de l'Autriche, réduite à sa portion congrue allemande, de s'unifier (*Anschluss*) avec l'Allemagne ;

- 2) Le destin des intellectuels : les guerres créent de grands bouleversements démographiques, sociaux et économiques mais influencent également la vie des intellectuels : certains vont y trouver la mort, d'autres y trouveront une source d'inspiration ;
- 3) La violence : si la guerre constitue l'expression de la violence « légitime » de deux nations belligérantes, elle n'est pas sans conséquence sur les soldats qui peuvent par leurs comportements la refuser (rébellion, refus d'aller combattre) ou au contraire la reproduire dans la sphère privée dès lors que les combats ont pris fin et qu'ils ont regagné leurs foyers ;
- 4) La reconstruction : la fin de la guerre pose plusieurs défis économiques : celui de relancer l'économie, celui de reconstruire ce qui a été détruit mais également le besoin de convertir l'économie de guerre en économie de paix, ce qui peut nécessiter de revoir les modes d'organisation et de régulation de la concurrence ;
- 5) Les réparations allemandes : le Traité de paix de Versailles a posé deux principes, celui de responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre et celui de réparation en raison des importants dommages de guerre provoqués.

1. La recherche de la paix

Entre l'armistice du 11 novembre 1918, puis la rédaction des traités de paix, notamment ceux de Versailles (28 juin 1919) et de Saint-Germain en Laye (10 septembre 1919) puis leurs promulgations², le temps fut long et l'histoire connut certains revirements puisque les Américains refusèrent de ratifier le Traité de Versailles et durent signer une paix séparée avec les Allemands (Traité de Berlin, 1921). Amer, Clemenceau nota d'ailleurs qu'il fut plus difficile de faire la paix que la guerre.

Cette partie revient sur deux aspects de cette période intermédiaire entre la cessation des combats et l'acceptation définitive de la paix : la possibilité d'un refus allemand d'accepter les conditions de paix et la volonté autrichienne d'unir à l'Allemagne ce qui restait de son territoire.

2. Le Traité de Saint-Germain fut promulgué le 20 juillet 1920.

Pierre-Yves Hénin revient sur la période qui s'étend du 7 mai, date à laquelle les Allemands se voient notifier les conditions des Alliés, au 28 juin 1919, moment où ils les acceptent. L'auteur revient sur la « tentation de résistance à l'Est ». Ce projet visait à créer un État allemand de l'Est, *Oststaat*, qui aurait résisté en refusant les conditions imposées par les Alliés. Comme l'explique l'auteur, ce projet fut mort-né en raison notamment du fait que les troupes alliées disposaient de capacités de réaction suffisamment convaincantes.

L'armistice signée le 11 novembre 1918 contribua à l'éclatement de l'Empire austro-hongrois. Dès le lendemain, une « Autriche 'allemande' » proclamera la « République démocratique » comme composante de la République allemande qui vient de naître quelques jours plus tôt, le 9 novembre. Marie-Bénédicte Vincent revient sur cette épisode historique qui s'acheva par une double interdiction d'unification à la fois dans le Traité de Versailles (art. 80) et dans le Traité de Saint-Germain (art. 88).

2. Péguy et Keynes, le destin singulier de deux intellectuels, celui dont l'œuvre s'achève avec la guerre et celui dont l'œuvre commence avec la paix

La guerre fauche les vies mais marque aussi les esprits. Cette partie revient sur deux destins croisés : tout d'abord, celui d'un intellectuel français, Charles Péguy, dont l'œuvre dense et encore en ébullition prit une tournure tragique puisque ce dernier trouva la mort aux premiers jours de la guerre ; ensuite, le destin d'un intellectuel, cette fois-ci anglais, John Maynard Keynes, qui s'illustra d'abord en participant aux négociations du Traité de Versailles en étant membre de la délégation anglaise puis à travers un ouvrage publié en 1919 qui fit référence en posant la question des *Conséquences économiques de la paix*.

Charles Péguy est un intellectuel français socialiste, proche de Jean Jaurès, qui marqua son temps à la fois comme écrivain, essayiste, poète mais également comme éditeur des *Cahiers de la quinzaine*, journal réputé comme lieu d'expression d'une pensée libre. Michele Bee aborde un point moins connu de sa production intellectuelle : son intérêt pour l'économie à travers une correspondance remarquée avec Léon Walras à la suite de la publication en 1896 par ce dernier d'un ouvrage intitulé *Théorie de la répartition de la richesse sociale*. Cet ouvrage propose une mathématisation des questions économiques et sociales. Il conduit le jeune Charles Péguy à rédiger un article intitulé « Un économiste socialiste, M. Léon Walras » pour la *Revue socialiste* en 1897. De ce compte-rendu naîtront des échanges et ces derniers permettront à Péguy de discuter des limites de la

capacité de la formalisation à traiter la question de l'hétérogénéité ainsi que de formuler un concept « d'économie de la transmission », à savoir que les acteurs économiques subissent ou transmettent des pressions sociales et que l'évaluation de tout système économique devrait être basée sur sa capacité à tenir compte de ces pressions. L'intérêt de Péguy pour les questions sociétales reste central dans son œuvre. Opposé au pacifisme de Jaurès, Péguy défend l'idée que « Pour tuer la guerre, il faut faire la guerre ». Mobilisé en août 1914 et agissant en « soldat de la République » contre « l'impérialisme allemand », il meurt à 41 ans, dès les premiers jours de combat, le 5 septembre 1914. Son œuvre restera inachevée.

Lorsque Charles Péguy décède, l'économiste John Maynard Keynes a seulement 31 ans. Son pacifisme lui vaut un statut d'objecteur de conscience qui lui évite d'aller rejoindre les zones de combat. S'il ne prend pas les armes, ses compétences en économie seront mises au service de l'État anglais, puisqu'il intégrera l'administration du Trésor britannique et œuvrera comme conseiller auprès de la délégation britannique lors des négociations de paix. Antoine Parent et Gilles Vergnon proposent une analyse critique de l'ouvrage de Keynes sur les conséquences économiques de la paix. Si la question posée dans l'ouvrage est de première importance, ils contestent de nombreux arguments du texte de Keynes et réfutent l'idée selon laquelle l'ouvrage serait prophétique car prédisant l'échec du Traité de Versailles pour des raisons économiques. Ils remettent également au goût du jour l'ouvrage, tombé dans l'oubli, d'Etienne Mantoux *La paix calomniée ou les conséquences économiques de M. Keynes*³. Ce jeune chercheur français né en 1913 et mort au combat en 1945 adresse à Keynes (1919), qui dédiait son ouvrage à la nouvelle génération issue de la première guerre, une réponse cinglante issue de cette génération.

3. Violence de guerre, violence de paix

La guerre est l'expression de la violence entre plusieurs nations belligérantes. Outre ses conséquences de mortalité sur les champs de bataille et les destructions massives de biens, la violence a également un impact sur les états psychologiques des soldats. Olivier Guyot et Antoine Parent examinent un type de réaction aux violences de guerre, celui du refus de combattre. Ils étudient précisément les profils de ceux dont la condamnation par les tribunaux militaires ira jusqu'à la peine maximale : être fusillé. Ils posent la question de savoir si ces condamnés sont morts pour leurs idées. Ils mobilisent une banque de données originale qui permet d'étudier

3. L'ouvrage fut initialement publié en anglais chez Oxford University Press avec le titre suivant : *The Carthaginian Peace, or The Economic Consequences of Mr Keynes*.

les profils sociologiques, les régions d'origine ainsi que les fautes pour lesquelles ils ont été condamnés. Cette étude inédite offre une analyse statistique approfondie sur un des épisodes tragiques de la guerre : condamner à mort ses propres soldats.

Ensuite, Gilles Vergnon étudie la délicate question de la transformation de la violence subie ou exercée par les combattants en violence civile. À partir d'une étude des archives judiciaires, il raconte l'histoire individuelle de plusieurs anciens combattants condamnés pour avoir commis des crimes lors de leur retour à la vie civile. Il pose la question du lien de causalité entre le stress traumatique provoqué par l'atrocité des combats et la criminalité d'après-guerre.

4. La reconstruction : de l'économie de guerre à l'économie de paix

Outre le besoin de reconstruire ce qui a été détruit par la guerre, un aspect fondamental de la reconstruction est la remise en marche du système productif pour qu'il trouve une finalité d'économie de paix. Cette partie regroupe trois articles traitant de sujets complémentaires.

Thierry Pouch s'intéresse à la politique agricole dans l'entre-deux-guerres. L'enjeu est de répondre aux besoins alimentaires au plus vite car de nombreux paysans sont morts au front et une partie des terres agricoles a été abimée dans les zones de combat. La France a la possibilité de voir son agriculture se moderniser grâce à la mécanisation et également au recours aux engrais chimiques. Toutefois, Pouch explique que les politiques conduites ne vont pas permettre au secteur agricole de bien aborder sa reconstruction.

Quant à Frédéric Gannon, il aborde la question de la reconversion d'un secteur, celui de l'industrie chimique de l'azote. En effet, ce secteur est la parfaite illustration de la transformation d'une industrie dont la finalité en temps de guerre est de produire de la poudre et en temps de paix de l'engrais. Après avoir exposé le contexte de ce secteur en France en comparaison de la capacité allemande, il aborde ce champ de l'histoire industrielle à travers le parcours de l'un de ses protagonistes, Georges Patart, inspecteur général militaire, chimiste et ancien patron des poudres en 1918. Ce dernier joua un rôle notable pour permettre aux industriels français d'accéder aux connaissances pratiques (« tour de main ») d'exploitation des brevets allemands de fabrication de l'ammoniaque industrielle, rendus libres de redevance avec le Traité de Versailles, mais d'utilité nulle dès lors que les ingénieurs français ne savaient pas comment les utiliser.

Enfin, Thierry Kirat et Frédéric Marty analysent la façon dont la régulation de la concurrence aux États-Unis a été conduite pendant l'entre-deux-guerres. Ils partent du constat que l'économie de guerre avait renforcé les besoins d'une concurrence organisée. La période de paix aurait pu laisser place à une moindre régulation. Les auteurs présentent les arguments avancés aux États-Unis pour faciliter la libre concurrence ou au contraire renforcer sa régulation en période de paix et les choix politiques retenus.

5. Les réparations allemandes en question

Cette dernière partie aborde un sujet central de l'entre-deux-guerres : les réparations allemandes. Il s'agit d'une des clauses les plus importantes du Traité de Versailles. Elles résultent d'une reconnaissance de culpabilité de l'Allemagne (art. 231, principe de responsabilité) suivie d'une condamnation financière (art. 232, principe de réparations).

Vincent Touzé développe un récit de la double chronologie qui marqua cette période des réparations : le paiement des dettes de guerre interalliées – les Alliés se sont prêtés des fonds pendant la guerre et les États-Unis sont devenus un important créancier – et le versement des réparations par les Allemands au titre des préjudices de guerre. L'histoire des réparations est un échec puisque les Allemands ne paieront qu'une partie de la somme exigée. Vincent Touzé complète ce récit historique par une analyse cliométrique contrefactuelle en posant la question : « Si l'Allemagne avait payé, quel aurait été le poids budgétaire et l'impact générationnel ? ».

Enfin, Gerd Krumeich étudie en particulier le sujet de la responsabilité et des réparations tel qu'il a été perçu par les Allemands sous la République de Weimar. L'auteur revient sur le processus historique d'évolution du règlement des coûts de guerre et des réparations qui conduisit à généraliser le principe d'un dédommagement du vaincu au vainqueur. Gerd Krumeich défend l'idée que si la guerre a duré aussi longtemps, c'est par peur des belligérants de devoir s'avouer vaincus, c'est-à-dire de devoir supporter l'intégralité du coût de la guerre et des réparations. Il montre ensuite comment en Allemagne, l'opinion publique accepta mal d'être à la fois condamnée pour faute morale et paiement des réparations et comment les nationalistes, alliés aux partis de droite, ont instrumentalisé ce ressentiment pour gagner les élections qui conduisit à l'avènement d'Adolf Hitler au pouvoir en janvier 1933. ■

LA RECHERCHE DE LA PAIX

Juin 1919, l'Allemagne face au Traité de Versailles	15
<i>La tentation de la résistance à l'Est</i>	
Pierre-Yves Hénin	
L'interdiction de l'<i>Anschluss</i> dans les traités de paix de 1919	37
<i>Aspects économiques d'une question politique</i>	
Marie-Bénédicte Vincent	

JUIN 1919, L'ALLEMAGNE FACE AU TRAITÉ DE VERSAILLES LA TENTATION DE LA RÉSISTANCE À L'EST

Pierre-Yves Hénin

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les six semaines, s'écoulant de la notification des conditions alliées le 7 mai 1919 à leur acceptation in extremis le 28 juin ont vu les autorités allemandes s'indigner, se déchirer, hésiter, pour finalement se résigner en écartant le rêve romantique d'une résistance sur les terres de l'Est, terreau et refuge du nationalisme germanique et de sa tradition militariste. Cet article rend compte du projet mort-né d'un *Oststaat* – un État indépendant des marches de l'Est qui aurait échappé aux contraintes alliées.

Formulé par des responsables politiques locaux en décembre 1918, ce projet reçoit le soutien du ministre prussien de la Guerre, Walther Reinhardt, et de divers généraux prestigieux. Il cristallise les vellétés de résistance dans les semaines dramatiques de juin quand s'impose l'exigence d'une réponse aux Alliés. Dépassés par l'enjeu, les politiques s'en remettent aux militaires. Comme en Novembre 1918, il revient au Quartier-maître général, Wilhelm Groener, de porter la responsabilité – et l'opprobre – d'une décision inévitable qui devait sonner le glas du projet d'*Oststaat*.

Mots clés : Allemagne de Weimar, Traité de Versailles, Stratégies militaires.

Alors que le débat sur les clauses réputées abusives du Traité de Versailles accaparait l'attention des historiens, on a bien oublié combien l'acceptation de ce traité a divisé l'Allemagne, avant qu'elle ne se résigne à en accepter les termes. Fait peu connu, les vellétés de résistance au *Diktat* des Alliés ont même conduit un moment à envisager la sécession d'un *Oststaat* – une sorte d'État libre de l'Allemagne de l'Est – refuge des valeurs prussiennes, patrimoine plus précieux que l'unité du Reich.

Les six semaines écoulées de la notification des conditions alliées le 7 mai 1919 à leur acceptation in extremis, puis à la signature du Traité le 28 juin 1919 ont vu les autorités allemandes s'indigner, se déchirer, hésiter, pour finalement se résigner. À ce moment seulement, elles devaient écartier le rêve romantique d'une résistance sur les terres de l'Est, terreau et refuge du nationalisme germanique et de sa tradition militariste.

Après avoir rappelé la difficulté du choix auquel était confronté le gouvernement allemand, nous proposons d'approfondir l'origine, la teneur et les développements du projet d'État de l'Est, avant d'indiquer les principales raisons pour lesquelles il ne pouvait dépasser le stade d'un rêve chargé d'illusion.

1. Signer ou ne pas signer ? L'Allemagne face au dilemme¹

Fruit de longues négociations que compliquaient des divergences d'intérêt et de préoccupations entre Alliés, les conditions imposées dans le projet de traité comportaient un certain nombre de clauses jugées très dures par les Allemands, et ultérieurement par un certain nombre d'observateurs.

1.1. Les conditions alliées

À côté de clauses morales, portant sur la responsabilité de la guerre, de clauses financières énonçant le principe de réparations dont le montant serait évalué ultérieurement, de clauses militaires, limitant strictement l'effectif, la composition et l'équipement de la future armée allemande, les clauses territoriales, ou géopolitiques, étaient vivement perçues par l'opinion. L'Allemagne perdait l'ensemble de ses colonies. Elle devait rétrocéder des territoires considérés comme acquis par la force, contre la logique des nationalités, en particulier l'Alsace-Lorraine. L'exigence la plus problématique portait sur la rétrocession de territoires polonais, soumis à la souveraineté allemande depuis 1795 au moins, amputant la Prusse occidentale et Orientale, la Posnanie et la Silésie, avec la création d'un couloir – le fameux corridor de Dantzig – donnant à la Pologne un accès à la Baltique, mais isolant la Prusse Orientale du reste de l'Allemagne.

1. En allemand, *Annehmen oder ablehnen?*, titre d'un article très documenté de Mühleisen.

Les clauses territoriales du Traité de Versailles



Source : Le Petit Journal, Supplément illustré, 27 juillet 1919 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

La carte ci-dessus présente l'ensemble de ces dispositions territoriales. Ainsi, l'Allemagne passait de 540 787 km² peuplés de 67 892 000 habitants à 467 302 km² et 59 360 000 habitants. On remarque que ne figure pas sur cette carte une région qui sera à l'origine des plus vives revendications allemandes, satisfaites par Hitler

à Munich : les Sudètes, région tchèque à population allemande mais qui appartenait avant-guerre à la Double Monarchie austro-hongroise et qui, de ce fait, n'intervient pas dans la perception allemande du Traité comme un *Diktat* inacceptable.

1.2. 7 mai : fin des illusions et vellétés de refus

En dehors de la dureté des conditions alliées, la vigueur de la réaction résultait des illusions entretenues par l'opinion allemande.

Alors que les conditions de l'armistice du 11 novembre 1918, intervenues bien que le territoire allemand était inviolé et la référence aux quatorze points de Wilson laissaient espérer un traité de paix équilibré, sans vainqueur ni vaincu, le retour des armées du front, présentées comme invaincues, ne pouvait que renforcer cette attente d'une paix de compromis. Un dernier message incitant à l'optimisme était intervenu le 15 mars 1919 avec la signature à Bruxelles d'un accord avec les États-Unis mettant fin au blocus : « En conséquence, le gouvernement allemand devint trop confiant et fut conduit à sous-estimer la sévérité des conditions de paix auxquelles l'Allemagne pouvait s'attendre »².

Lorsque, « les 8 et 9 mai, les journaux publièrent les conditions de paix, Berlin ne prit pas tout de suite conscience de leur gravité ; [mais] le 12 mai, on entendit au parlement des discours enflammés concluant unanimement à la non-responsabilité de l'Allemagne dans la guerre et au refus de signer »³. C'est en particulier le 12 mai, devant l'assemblée réunie dans l'Aula de l'Université de Berlin, salle historique d'où Fichte avait lancé en 1807 son Discours à la Nation allemande, que le chancelier Scheidemann prononce ces mots qui devaient sérieusement limiter sa liberté d'action : « *Welche Hand müsste nicht verdorren, die sich und uns in diese Fesseln legt?* – Quelle main ne se desséchera pas qui [par la signature du traité] se lierait, et nous avec, par de telles chaînes ? »⁴. Dès lors, « partout, dans les états-majors, dans les ministères, dans les couloirs du parlement, des groupes anxieux se forment et s'interrogent : que faire ? Signer ? Ne pas signer ? En l'espace d'une matinée, les hommes d'État changent vingt fois d'avis, passant alternativement de la résistance hautaine à l'abattement le plus profond »⁵.

2. K. Schwabe, 1998, pp. 50-51.

3. Mémoires du général Charles Dupont.

4. Scheidemann, *L'effondrement*, p. 274. Cf. aussi Winkler, *Weimar 1918-1933*, p. 91. Sur ces réactions, voir également Krumeich, *L'impensable défaite*, p. 174.

5. Benoist-Méchin, *Histoire de l'Armée allemande*, pp. 330-331

Pourtant, derrière cette unanimité de façade, s'esquissent les lignes de fracture entre opposants résolus et réalistes convaincus de la nécessité de se résigner. Suivant Benoist-Méchin, les affrontements peuvent être vus comme un double duel : entre Erzberger et Scheidemann sur le plan politique, entre Groener et Reinhardt sur le plan militaire.

1.3. Le débat politique : le duel Erzberger-Scheidemann

En mai 1919, le gouvernement allemand repose sur une large majorité de coalition résultant des élections de janvier où le SPD – parti social-démocrate du chancelier Scheidemann – a obtenu 40 % des voix, le parti du Centre de Erzberger 20 % et les démocrates allemands 19 %. L'opposition de droite, libérale ou nationaliste, représentait moins de 20 % des voix et l'opposition de gauche, des sociaux-démocrates indépendants à peine 8%⁶.

Alors que les sociaux-démocrates sont liés par la prise de position de Scheidemann, Erzberger, leader du parti catholique du Centre, ministre sans portefeuille et ancien chef de la délégation allemande signataire de l'armistice à Rethondes, est le premier à réagir contre l'unanimité affichée, en dénonçant la thèse d'un refus de signature comme une absurdité⁷. Parmi les conséquences négatives d'un tel refus, Erzberger évoquait une reprise des hostilités, avec une offensive alliée conduisant notamment à l'occupation de la Ruhr. « le blocus sera renforcé [...] Il faut s'attendre aux pires représailles de la part des Alliés [...] Des frontières de l'Allemagne, les populations de l'Est et de l'Ouest reflueront vers l'intérieur, ce qui provoquera une aggravation formidable de la disette de vivres. L'occupation de la Ruhr arrêtera le ravitaillement en charbon. Nous aurons réellement en Allemagne l'état de choses russe [...] L'Empire allemand se disloquera. Les différents états libres ne pourront résister à l'offre et à la pression des Alliés qui les détermineront à conclure la paix avec eux »⁸.

En fait, Scheidemann ne souhaitait pas un rejet définitif du projet de traité, mais considérait qu'une attitude de fermeté allemande pourrait pousser les Alliés à faire des concessions. De ce fait, diverses contre-propositions sont élaborées et transmises par la délégation allemande à Versailles.

6. Peukert, *La république de Weimar*, p.46

7. Erzberger, *Souvenirs de guerre*, pp. 424-427.

8. Cité par Scheidemann, *op. cit.*, pp. 269-272 ; aussi : Erzberger, *Souvenirs de guerre*, traduction chez Payot, 1921, pp. 424-427.

Parmi les opposants au traité, rares sont ceux qui voulaient s'engager dans une aventure militaire. Il s'agit alors plutôt d'opposer une sorte de résistance passive. Le diplomate Kurt Riezler, ancien conseiller influent de Bethmann-Hollweg, envisage une troisième solution, entre l'acceptation à la Erzberger et les velléités de résistance affichées par Scheidemann. Le 1^{er} juin, il conseille de rejeter le traité, sans pour autant s'opposer militairement aux Alliés. « Les Français prendront l'offensive le long de la ligne du Main, qui sépare l'Allemagne du Nord et du Sud. Mais, à long terme, l'unité de l'Allemagne ne sera pas menacée. La France aura la charge de prélever de lourds impôts et contributions, et d'être l'occupant qui ne sera l'objet que de haine. Dès que les forces d'occupation se retireront, le Sud se précipitera pour se réunifier à l'Allemagne. La conséquence ultime d'une occupation française du Sud – après une période certainement difficile – sera un renouveau du sentiment de l'unité du Reich allemand et sera beaucoup moins dangereuse pour l'unité allemande que la signature d'un accord de paix destructeur conduisant à une misère dont le gouvernement supportera l'opprobre »⁹. Dans son argumentaire, Erzberger avait mis en garde contre une telle stratégie : « Ceux qui escomptent que les Alliés assumeront la tâche d'administrer une Allemagne complètement défailante font probablement un faux calcul. Certaines tendances très fortes au sein des Alliés (en France et en Angleterre) ne demanderaient pas mieux que cet état de défaillance ; les Alliés en profiteraient pour démembrer l'Allemagne et en abandonner les différentes parties à elles-mêmes »¹⁰. L'unité de l'Allemagne se trouve ainsi placée au cœur du débat.

Finalement, les politiques s'avèrent incapables d'assumer une décision. Les responsabilités à porter devant l'histoire sont trop lourdes. Le 17 juin 1919, quand les Alliés refusent les amendements proposés à Versailles par le ministre des Affaires étrangères Brockdorff-Rantzau au nom du gouvernement allemand, il ne reste plus que cinq jours pour trancher avant la reprise de la guerre. Alors, comme en novembre 1918, les responsables politiques s'en remettent pour l'essentiel aux militaires.

9. F. Klein, « From a Misunderstood Defeat to an Unwanted Peace », in Boemeke (edit.), 1998, p. 214.

10. Cité par Scheidemann, *op. cit.*, p. 272.

C'est en fait au haut-commandement qu'il allait revenir de mettre fin aux hésitations, le 19 juin, ouvrant la voie à un changement de gouvernement et à la signature du Traité.

1.4. Le débat militaire : le duel Groener-Reinhardt

En mai 1919, alors que Noske, le ministre fédéral de la Guerre, s'efforce de reconstruire une armée allemande sous les traits d'une *Reichwehr* provisoire, l'autorité militaire se trouve dispersée. Le maréchal Paul von Hindenburg, toujours en charge du Haut-commandement, se décharge largement sur le quartier-maître général, Wilhelm Groener, de l'exercice de cette autorité sur une institution qui a perdu la cohérence de l'armée impériale. Il faut également compter avec le colonel, puis général, Walther Reinhardt, titulaire d'un ministère de la guerre maintenu dans un État prussien maintenant républicain, coexistant ainsi avec le ministre de la Guerre allemand, le social-démocrate Gustav Noske, artisan de la répression du soulèvement spartakiste en janvier 1919.

Alors que, sur la question d'une démocratisation de l'armée, Reinhardt s'était montré favorable à des compromis avec la majorité social-démocrate inacceptables pour Groener, « la question de l'acceptation du Traité de Versailles voyait les rôles renversés »¹¹. Informé par ses contacts avec le colonel américain Conger, Groener considère que les Alliés seront intraitables et n'hésiteront pas à reprendre l'offensive contre l'Allemagne¹².

Personnellement convaincu de la nécessité de se résigner, sa fonction lui impose d'abord d'étudier les scénarios d'une possible résistance. Certes, l'Allemagne pourrait encore obtenir un résultat favorable à l'Est, malgré le renforcement des Polonais par l'Armée du général Haller¹³, mais elle serait démunie de moyens d'une résistance autre que symbolique contre une offensive alliée à l'Ouest.

Groener doute aussi du soutien du peuple allemand à une telle politique. Sachant qu'il a à faire à forte partie pour convaincre les généraux, il fait procéder par des officiers de l'état-major à une enquête approfondie sur ce point : pourrait-on gagner la majorité de la popula-

11. Kitchen, 1975, p. 238.

12. Groener, *Lebenserinnerungen*, p. 498. Rakenius, *Wilhelm Groener als Erster Generalquartiermeister*, pp. 207-208.

13. W. Erfurth, *Die Geschichte des Deutschen Generalstabe*, p. 35.

tion à une reprise des hostilités ? La population serait-elle prête à combattre pour défendre sa patrie locale ? Pourrait-on compter sur un vaste contingent de volontaires ? Quelle résistance offrirait la population ? Des insurrections seraient-elles à craindre en cas de reprise des hostilités ? Les réponses à ces questions sont pour la plupart décourageantes. À part dans les provinces de l'Est, la population ne soutiendrait pas une reprise des hostilités. On peut même craindre dans les villes industrielles des émeutes et une relance du mouvement révolutionnaire¹⁴.

Sans contester le diagnostic de Groener d'une résistance possible seulement à l'Est, Reinhardt et toute une partie de l'*establishment* militaire en tirent des conclusions différentes. Si l'Allemagne se résigne, « les conditions de la paix peuvent être appliquées à l'Ouest. À mon avis, elles sont inapplicables à l'Est. Le danger existe que la faiblesse de caractère de l'Ouest et du Sud ne ruine le sentiment national de l'Est et sa vigueur. Une rupture entre l'Est et l'Ouest sera inévitable, le fossé étant trop profond. Mais nous pouvons gérer cette rupture, abandonner l'Ouest et constituer un Est fort, qui devrait peut-être s'étendre jusqu'à l'Elbe. La vieille Prusse doit former le noyau du Reich »¹⁵. Selon son biographe, « l'idée directrice de Reinhardt en mai et juin 1919 était qu'il valait mieux abandonner l'unité du Reich que d'accepter les restrictions de souveraineté imposées par les conditions de paix, qui entraîneraient, pensait-il, un affaiblissement moral du peuple allemand. Cette attitude, prévalant dans certains secteurs de la société allemande, notamment dans les milieux militaires et nationalistes, devait nourrir les plans pour un État prussien de l'Est indépendant¹⁶.

C'est lors d'une réunion du 15 mai 1919, devait rapporter Groener en l'absence d'autres comptes rendus ou récits, que « Reinhardt a pour la première fois défendu sérieusement l'idée d'un renoncement temporaire à l'unité allemande et de résister à l'ennemi à partir d'un État de l'Est indépendant »¹⁷, rejoignant en cela un mouvement initié par divers responsables locaux.

14. Erfurth, *op. cit.*, p. 42.

15. F. Carsten, *The Reichwehr and Politics*, p. 40.

16. Mulligan, *The Creation of the Modern German Army*, p. 98.

17. Mulligan, *op. cit.*, p. 95.

2. Vers un *Oststaat*, une « Allemagne Libre » à l'est de l'Elbe ?

En 1919, l'unité allemande, réalisée depuis moins de cinquante ans, paraît encore fragile. Paradoxalement, c'est au nom d'une sauvegarde des valeurs allemandes authentiques qu'est alors formulé le projet de séparer les provinces orientales du Reich pour leur permettre d'échapper aux exigences alliées. Ce projet séparatiste devait faire l'objet de débats nourris, avant de s'effondrer devant l'arbitrage du gouvernement central, résigné à la signature du Traité de Versailles.

2.1. La genèse du projet séparatiste

Le projet d'*Oststaat*, un État de l'Est indépendant, doit être resitué par rapport à d'autres mouvements séparatistes d'inspiration bien différente. Le séparatisme rhénan, encouragé par la France, comme la tentative, moins connue, d'une autonomisation de la Haute Silésie¹⁸, mettaient directement en cause l'unité allemande. En revanche, lorsqu'est fondée à Blomberg le 1^{er} décembre 1918 une *Deutsche Vereinigung* – Association allemande – pour s'opposer à la cession de terres allemandes à la Pologne, l'objectif est bien différent. Son animateur était Georg Cleinow, militant nationaliste membre de la *Deutscher Ostmarkenverein* – Société des Marches allemandes de l'Est¹⁹.

En décembre 1918 et janvier 1919, l'*Oberpräsident*²⁰ de la province de Prusse Orientale, Adolf Tortilowicz von Batocki-Friebe, présente un plan visant à la constitution d'un état oriental – un *Oststaat* – regroupant les deux Prusses – orientale et occidentale – et le district de Netze, entre la Prusse occidentale et la Posnanie, que pourraient rejoindre ultérieurement la Posnanie et la Silésie²¹. Cet État se séparerait temporairement du Reich pour s'affranchir des contraintes diplomatiques à l'égard des Alliés et gérer directement ses relations avec la Pologne. Batocki reçoit en janvier le soutien d'August Winnig, le nouveau *Reichskommissar* pour la Prusse Orientale et occidentale. Il se déclare alors optimiste sur le succès de Winnig, à condition que celui-ci dispose des pleins pouvoirs²². En 1935, Winnig devait revenir sur cette

18. Avec l'approbation de l'historien Hans Delbruck, nous dit Ralph Schattkowsky, *Separatism in the Eastern Provinces of the German Reich*, pp. 306-307.

19. Blanke, *Orphans of Versailles*, p. 13.

20. Dans le système d'organisation politique prussien, l'*Oberpräsident* est le plus haut fonctionnaire d'une province, nommé par le ministère, avec des responsabilités administratives mais aussi politiques. Cf. M.-B. Vincent, *Serviteurs de l'État, les élites administratives prussiennes*, pp. 51 et 122.

21. Schattkowsky, *op. cit.*, p. 308.

22. Rudolf Klatt, *Ostpreussen unter dem Reichskommissariat*, p. 61.

collaboration : « Si le Reich nous reniait, nous devons avoir un gouvernement pour l'Est. C'était une chose difficile à réaliser. Avec von Batocki, j'ai discuté de la formation d'un conseil de gouvernement provisoire et nous nous sommes rapidement mis d'accord »²³.

En raison de leur rôle central dans le projet d'*Oststaat*, il n'est pas sans intérêt de situer ces deux personnalités. Adolf von Batocki (1868-1944), d'une famille de l'aristocratie foncière et de formation juridique, est un représentant typique de l'administration prussienne d'avant-guerre. *Oberpräsident* de Prusse Orientale en octobre 1914, il retrouve ce poste en janvier 1918 après avoir assuré la présidence du 'Conseil de nutrition de guerre – *Kriegsernährungsamt*' en 1916 et 1917. August Winnig (1878-1956) est un syndicaliste, responsable avant-guerre de « l'Union nationale des maçons ». Au sein du SPD, il prône dès 1914 la participation à l'effort de guerre, demandant l'exclusion de Karl Liebknecht²⁴. Son orientation nationaliste s'accroît dans sa fonction de représentant du Reich auprès des États baltes, lorsqu'il s'efforce de maintenir cette région dans la sphère d'influence allemande²⁵. Winnig avait alors porté un projet d'État balte adossé à l'Allemagne. Sans surprise, il prévoit d'étendre le périmètre de l'*Oststaat* à la Lettonie et la Lituanie.

Comme « responsable immédiat des conseils populaires, le conseiller Kleinow était, avec Winnig et Batocki, une figure politique clé dans les provinces de l'Est »²⁶. Ce troisième protagoniste marquant, Georg Kleinow (1873-1936), ancien officier, reconverti à l'histoire et au journalisme, avait dirigé plusieurs revues et, pendant la guerre, l'administration de la Presse du Haut-Commandement de l'Est qui publiait divers journaux de propagande. En 1919, il est rédacteur en chef des *Deutsche Nachrichten* – Nouvelles Allemandes –, qui relaient les thèmes chers aux conseils populaires.

Le projet séparatiste était partagé par des responsables militaires. Le 18 février 1919, avant donc la communication des conditions alliées, le major von Willisen, chef d'état-major de la *Grenzschutz Ost* [force de protection des frontières de l'Est] avait pris parti pour un *Oststaat*. Il estimait en effet que « la paix à venir conduirait nécessairement à une

23. Winnig, *Heimkehr*, p. 119.

24. Pierre Broué, *Révolution en Allemagne*, p. 63.

25. Sur l'action de Winnig dans la Baltique, cf. Stephen Feucht, *Die Haltung der Sozial-demokratischen Partei Deutschlands*, pp. 160, Klatt, *op. cit.*, p. 58.

26. Schultze, *op. cit.*, p. 132.

orientation occidentale de la politique extérieure allemande, à l'opposé des intérêts de l'Est »²⁷. Le projet bénéficiait d'un climat d'affrontement avec la nouvelle Pologne, en particulier dans des districts menacés d'être détachés du Reich, comme en Posnanie, en Silésie et au sud de la Prusse Orientale. Un projet d'offensive contre le nouvel État avait d'ailleurs dû être abandonné sous la pression alliée²⁸.

2.2. Développements et ambiguïtés

La revendication d'un État autonome de l'Est est alors relayée par les multiples conseils et comités locaux qui foisonnaient dans ces premiers mois de la République de Weimar. Le 22 mai 1919, le gouvernement du Reich incite les élus à l'Assemblée Nationale à constituer un '*Parlament des Ostens* – Parlement de l'Est' – pour instituer un certain contrôle parlementaire sur les velléités de sécession²⁹. Ce parlement devait lui-même donner naissance à un 'comité d'action parlementaire', siégeant à Dantzig avec la participation de tous les partis politiques sauf les partis communiste et Social-démocrate indépendant³⁰.

Les autorités centrales, loin de méconnaître ce projet, adoptent à son égard une attitude longtemps ambiguë. Issu d'une famille de propriétaires fonciers de Prusse Orientale, le responsable de la cellule diplomatique au cabinet d'Ebert, président du Reich, le diplomate Rudolf Nadolny exprime d'abord de la sympathie pour le projet d'*Oststaat*. Représentant Ebert à l'importante réunion de Marienburg le 27 mai, il préfère rester en retrait plutôt que de faire part de la préoccupation croissante du président³¹. Autre signe de cette ambiguïté, le 14 juin 1919 encore, Friedrich Hörsing, commissaire du Reich pour la Haute-Silésie et la province de Poznan, affirme à Winnig agir avec un ordre du gouvernement de l'Empire, à transmettre oralement, les mandats pour préparer la reprise des combats pour le maintien de l'Est allemand. Selon Hörsing, le gouvernement aurait alors désavoué officiellement cette initiative, mais lui aurait apporté son soutien par l'envoi d'armes et de volontaires³².

27. Schulze, *Der Oststaat-Plan 1919*, p. 158.

28. Cf. sur ce projet d'offensive, M. Strohn, *The German Army and the Defense of the Reich*, p. 71.

29. Schulze, *op. cit.*, p. 143.

30. Schattkowsky, art. cité, p. 310.

31. Schultze, *op. cit.*, p. 145.

32. Strohn, *op. cit.*, p. 151; Benoist-Méchin, *op. cit.*, p. 335.

Le processus de mobilisation politique culmine le 27 mai, avec la réunion du comité d'action parlementaire et des responsables provinciaux à Marienburg, lieu symbolique puisqu'il s'agit de l'ancienne capitale des Chevaliers Teutoniques. La mise en cause du gouvernement par les comités populaires ultra-nationalistes est certes condamnée, mais Winnig renouvelle son appel à un rassemblement des provinces de l'Est pour s'opposer aux cessions de territoires allemands à la Pologne³³.

Une nouvelle réunion des responsables politiques concernés, présidée par le ministre de l'Intérieur prussien Wolfgang Heine les 5 et 6 juin, fait apparaître combien les idées sur les perspectives des provinces de l'Est étaient floues. Winnig et von Batocki déclarent alors leur intention de rester au sein du Reich si le traité est rejeté, mais qu'il fallait s'attendre à une proclamation de l'État oriental en cas d'acceptation des conditions alliées. Allant plus loin, le major von Willisen insiste pour une attaque rapide de la Pologne, tant que la supériorité militaire allemande restait assurée. Bien qu'appartenant, comme Winnig, à l'aile droite du parti Social-démocrate, Heine était bien seul à considérer que la formation d'un État de l'Est n'aboutirait qu'à l'affaiblissement de la Prusse et de l'Empire tout en affirmant que le gouvernement en fonction ne signerait jamais le traité sous la forme proposée³⁴.

Toutefois, les vellétés de résistance indépendante des responsables politiques de l'Est ne pouvaient prendre forme sans un soutien militaire. Nous avons vu que le ministre de la Guerre de Prusse, Reinhardt, était un protagoniste de ce projet, auquel adhéraient les autorités militaires régionales, en particulier les généraux von Below, le vainqueur de Caporetto et commandant le XVII^e corps d'armée à Dantzig³⁵, von Lossberg, chef d'état-major de l'Armée du Sud en Silésie et le colonel Heye, chef d'état-major de l'armée du Nord. Le général von Lüttwitz, gouverneur militaire de Berlin, leur apportait son appui.

Après le refus de Groener, ces généraux représentatifs de l'ancienne armée impériale, devaient se livrer à une ultime tentative le 19 juin, quand l'ultimatum allié mettait fin à la période d'hésitation et imposait d'arrêter une décision.

33. Klatt, *op. cit.*, p. 129 ; Schattkowsky, *op. cit.*, p. 310.

34. Schultze, *op. cit.*, p. 147.

35. Alors capitaine à l'état-major du XVII^e corps, en charge des relations avec les autorités locales, Carl Goerdeler était un fervent défenseur du projet.

2.3. Ultimes arbitrages et résignation

Communiqué le 16 juin 1919, le refus par les Alliés des contrepropositions allemandes s'accompagne d'un ultimatum menaçant d'une reprise des hostilités à défaut d'une signature dans les cinq jours. Il faut donc mettre fin aux attermolements. Hindenburg, principale autorité morale de l'armée, n'y contribue guère. Il charge en effet Groener de remettre au gouvernement la déclaration suivante : « En cas de reprise des hostilités, nous sommes militairement en mesure, à l'Est, de reconquérir la province de Poznan et de maintenir nos frontières. À l'Ouest, dans le cas d'une attaque sérieuse de nos ennemis, nous ne pouvons guère compter sur une victoire, en raison de la supériorité numérique de l'Entente et de la possibilité d'un enveloppement par nos deux ailes. Aussi, une issue favorable de l'opération d'ensemble est-elle fort problématique, mais je dois, en tant que soldat, préférer une défaite honorable à une paix honteuse »³⁶.

La question de l'Est domine les débats du Grand Conseil de Guerre, réuni à Weimar le 19 juin, pour la première fois depuis le 9 novembre 1918. Il y a là, autour du ministre Noske, de Groener et de Reinhardt, pas moins de 29 généraux³⁷. « Au début de la séance, la grande majorité des participants partageait entièrement les vues de Reinhardt quant à une résistance dans les provinces de l'Est et les généraux von Below et von Lossberg allèrent même jusqu'à reprendre à leur compte la menace de rébellion, déjà proférée par Reinhardt, au cas où l'évacuation des territoires cédés à la Pologne par le Traité serait ordonnée »³⁸.

L'appel à la raison de Noske fait une forte impression, mais la partie n'est pas gagnée. Groener doit s'engager à fond, en appelant à la sauvegarde de l'unité du Reich, dont le corps des officiers est le garant. « C'est pourquoi tous les officiers, sans exception, ont le devoir de se grouper derrière le ministre de la *Reichwehr*. Pour sa part, le Haut-commandement est décidé à faire cause commune avec lui, quoiqu'il advienne »³⁹. Ce point de vue prévaut : ralliement à Noske plus qu'à l'acceptation, il ne manque toutefois pas d'ambiguïté.

L'après-midi du 19, le cabinet reçoit l'avis des différents gouvernements provinciaux, qui penchent presque tous pour la ratification. Dans la soirée du 19 intervient la réunion des chefs politiques et mili-

36. Cité par Benoist-Méchin, *op. cit.*, p. 345

37. Mühleisen, *op. cit.*, p. 429.

38. Wheeler-Bennett, *Le drame de l'armée allemande*, p. 61.

39. Benoist-Méchin, *op. cit.*, p. 349.

taires des provinces de l'Est, sous la présidence de Heine, ministre prussien de l'Intérieur. Comme la majorité des participants, Hörsing fait part de la lassitude de la population en Silésie et en Posnanie. Il ne faut pas compter sur un soulèvement populaire en faveur d'une dissidence, pas plus qu'à Dantzig où le Conseil ouvrier menace de s'opposer par la force à une reprise des hostilités. Cleinow doit concéder que la bourgeoisie souhaite également abandonner le combat⁴⁰.

Les généraux demeurent irréductibles. S'ils ne peuvent faire obstacle à la ratification, le gouvernement aura perdu toute légitimité à leurs yeux et ils saisiront la première occasion favorable pour organiser un soulèvement contre son autorité. « Que le Reich se dissolve, puisque l'Allemagne n'a pas assez de troupes pour le défendre en entier. Quant à la Prusse, elle restera intacte et opposera une résistance farouche aux exigences des Alliés ».

Dans la nuit du 19 au 20 a lieu une dernière réunion du cabinet. « Le cabinet se trouve dans une situation désespérée. S'il signe le Traité, il risque de déchaîner la guerre civile. S'il ne signe pas, ce sera la guerre tout court »⁴¹. Alors qu'aucune majorité nette ne se dégage, Scheidemann démissionne et Noske apparaît alors comme l'homme fort, ultime espoir des partisans du refus. Il sait pouvoir compter sur le soutien des officiers s'il opte pour le rejet du Traité, mais ce serait nier l'effort entrepris depuis novembre et les résultats obtenus pour tirer l'Allemagne de l'anarchie. Il accepte de rester dans un gouvernement résigné à la signature, mais pas d'en prendre la responsabilité, ouvrant la voie à une personnalité de second plan, le social-démocrate Gustav Bauer, qui forme un gouvernement chargé de faire accepter le Traité par l'Assemblée et de porter devant l'histoire la responsabilité de sa signature. Le dimanche 22 juin, l'assemblée nationale, après un débat houleux, approuve la signature par 237 voix, contre 138 et 5 abstentions.

Pourtant le 23, Noske, sous la pression des généraux Maercker et von Lüttwitz, connaît une ultime hésitation. Ebert affolé, se tourne vers l'état-major. Hindenburg refuse d'assumer ses responsabilités. C'est donc à nouveau, comme le 9 novembre 1918, Groener qui doit assumer, seul, la décision de ratification. S'exprimant en tant qu'Allemand, et pas comme Quartier-Maître général, Groener indique

40. Schattkowsky, *op. cit.*, p. 313.

41. Benoist-Méchin, *op. cit.*, p. 353.

que « malgré des avantages éphémères dans l'Est, la reprise de la lutte ne permet pas de compter sur un succès final. En conséquence, la paix doit être conclue, aux conditions fixées par l'ennemi ». Ceci met fin aux hésitations. Les partis se mettent d'accord sur une ultime formule pour obtenir l'accord du Parlement, réuni dans un climat de panique. À 17h15, ce 23 juin, Ebert peut télégraphier à la délégation allemande l'acceptation des conditions alliées. Alors, « Clemenceau expédia l'ordre à Foch de stopper le mouvement des troupes et au gouverneur militaire de Paris de tirer le canon »⁴².

Le 24, pressés par Noske et Ebert, les généraux retirent leur menace de démission. Non sans d'ultimes péripéties, le processus d'acceptation du Traité de Versailles arrive à son terme. Le 26 juin, le quotidien libéral *Königsberger Hartungsche Zeitung* acte en ces termes la fin de l'aventure : « *Kein eigener ostdeutscher Staat- Kein Sonderkrieg-Ostpreussen reichstreu* – Pas d'État séparé en Allemagne de l'Est – pas de guerre particulière – la Prusse Orientale fidèle au Reich »⁴³.

Quant aux protagonistes de la résistance à l'Est, ils se retrouveront aux côtés de Kapp, instigateur du putsch monarchiste qui, en mars 1920, tente de renverser le régime de Weimar. Sans surprise, c'est d'abord en Prusse Orientale que « aussi bien la *Reichswehr* que les autorités politiques, dont Winnig, ont reconnu immédiatement la nouvelle force [des putschistes] comme détenteur du pouvoir de fait »⁴⁴.

3. Un projet illusoire

« L'État de l'Est n'était au fond qu'une chimère pour ses protagonistes qui en attendaient un renouveau national du Reich, qu'une utopie politique qui n'a jamais eu de chance sérieuse à aucun moment de son existence », pourra écrire Hagen Schultze⁴⁵. Au-delà des faits, il paraît intéressant de revenir sur les éléments qui rendaient le projet d'*Oststaat* illusoire dès sa conception. Au moment de sa démission, le 23 juin, Batocki devait reconnaître que « l'idée de la formation d'un État du Nord-Est n'avait de sens que si la possibilité militaire d'une défense autonome était possible »⁴⁶. On en était loin. La fragilité du

42. MacMillan, *Les artisans de la Paix*, p. 609.

43. Cité dans un article *Ostpreussen*, p. 332, en ligne sur le site de la Friedrich Ebert Stiftung, consulté à l'adresse http://library.fes.de/breslau/pdf/a20715/a20715_06.pdf le 10/01/2021.

44. D. Orlow, *Weimar Prussia, 1918-1925*, p. 41.

45. *Op. cit.*, p. 160.

46. Klatt, *op. cit.*, p. 133. C'est Winnig qui lui succède alors comme *Oberpräsident*.

projet ne tenait pas seulement à son caractère inacceptable pour les Alliés, mais aussi à son déphasage par rapport à l'identité effective de la Prusse de 1919.

3.1. Si l'Allemagne n'avait pas signé

S'il ne s'était pas trouvé un gouvernement allemand résigné à signer, il ne fait pas de doute que les Alliés auraient mis leur menace à exécution.

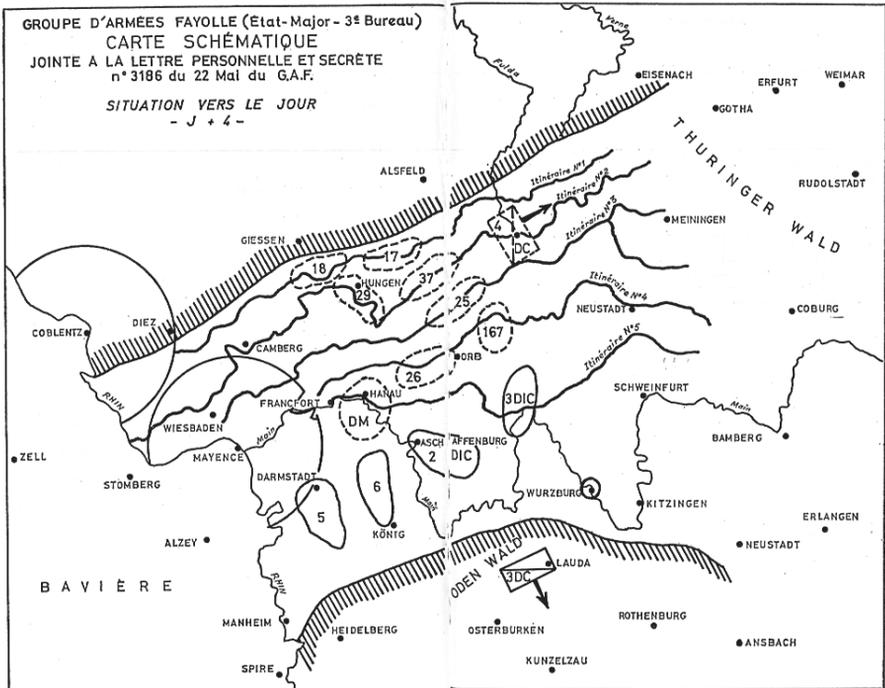
Foch avait pris ses dispositions en réunissant dès le 22 avril 1919 les commandants des quatre armées sous son autorité, américaine, britannique, française et belge. Les décisions prises nous sont connues par une note du général Fayolle, commandant le groupe d'armées françaises, dont voici les grands traits :

Le dispositif allié devait comprendre une trentaine de divisions, soient 18 DI (Divisions d'infanterie, dont 3 opérant avec l'armée belge) et 2 DC françaises, 6 à 8 DI et une DC britannique, 7 DI américaines avec une DC française, 3 DI et une DC belge⁴⁷. Le groupe d'armées Fayolle comportait la 10^e Armée confiée à Mangin, auquel reviendrait le rôle principal, et la 8^e, de Gérard, le couvrant sur sa gauche, dans une disposition rappelant celle de l'offensive prévue en Lorraine en novembre 1918. Le jour J, soit le troisième jour suivant la dénonciation de l'armistice, les armées françaises devaient déboucher des têtes de ponts de Coblenz et de Mayence, pour progresser sur cinq itinéraires entre le Main et la Verne, en direction générale de Gotha et de Weimar.

L'offensive prévue par les Alliés correspondait bien à l'idée que s'en faisait Groener. Comme il le craignait, il est clair que les armées allemandes n'auraient pu lui opposer qu'une résistance symbolique. Sans doute la résistance passive, en particulier des employés des chemins de fer aurait-elle pu retarder la progression française, éventualité prévue dont Fayolle avait cherché à se prémunir. L'objectif stratégique de coupure du territoire du Reich aurait néanmoins été atteint, posant en termes renouvelés aux autorités allemandes la question d'une poursuite de la résistance, probablement passive à l'Ouest et militaire à l'Est. Sans doute, les mêmes lignes de fracture seraient apparues entre responsables, mais il est peu probable que la stratégie maximaliste d'un abandon de souveraineté visant à faire peser sur les Alliés l'intégralité des responsabilités ait pu prévaloir.

47. L'ensemble des informations sur ce projet d'offensive provient de l'article du colonel Paoli, L'offensive avortée sur Berlin en juin 1919.

Plan de l'offensive prévue en juin 1919



Source : *Revue Historique des Armées* (1970).

Note : DC = division de cavalerie, DIC = division d'infanterie coloniale, DM = division marocaine.

En raison des mesures de démobilisation intervenues, la note de Fayolle fait état de l'effectif incomplet et de l'équipement partiellement déficient des unités prévues pour l'offensive⁴⁸. En revanche, ce document reste silencieux sur un autre point que l'historiographie contemporaine invite à considérer. Pour Gerd Krumeich, en effet, « c'est une autre question de savoir si les Alliés auraient été en mesure [de reprendre les hostilités] »⁴⁹. En juin 1919, les soldats français auraient-ils accepté d'être engagés dans cette nouvelle campagne ? La lenteur de la démobilisation pèse sur le moral et compromet la discipline. Or, « à la mi-avril 1919, la démobilisation s'interrompt brutalement ». Des manifestations se produisent les 23 et 24 juin et, encore le 1^{er} juillet, « l'indiscipline est particulièrement forte dans les régiments de l'intérieur »⁵⁰. L'offensive Fayolle risquait-elle alors de se

48. Paoli, *op. cit.*, p. 60.

49. *Op. cit.*, p. 177, note 48 et p. 285.

heurter aux refus d'obéissance qui avaient paralysé les opérations de Russie, en Ukraine et dans le Grand-Nord ? Nous ne le pensons pas. Les témoignages convergents établissent que le ressentiment des hommes se nourrissait du sentiment d'inutilité d'un service prolongé et des brimades qui étaient le lot quotidien d'une vie de caserne⁵¹. Face à un refus allemand caractérisé de signer le Traité, l'indignation aurait prévalu et les troupes auraient, pensons-nous, marché sans hésitation. Ce sentiment, en revanche, n'aurait pu soutenir une action menée dans la durée. Que l'intervention alliée s'enlise, tourne en opération de maintien de l'ordre face à une résistance civile, et la situation pouvait dégénérer, d'excès de brutalité en refus d'obéissance. Ainsi, la reprise des hostilités aurait représenté un pari aussi risqué pour les Alliés que pour les autorités allemandes.

Si elle revêt un caractère bien spéculatif, l'hypothèse d'une reprise des hostilités soulève une série de questions. Clemenceau aurait-il saisi l'aubaine d'un démembrement de l'Allemagne proposé par les Allemands eux-mêmes ? Aurait-il reculé devant le risque de favoriser l'expansion bolchévique ? À supposer qu'ils l'aient toléré, les Alliés n'auraient jamais permis à un État allemand de l'Est d'imposer à la Pologne des conditions moins favorables que celles prévues par le Traité de Versailles historique. En tout état de cause, la perspective d'une offensive française vient du moins illustrer la fragilité historique du projet des promoteurs de l'*Oststaat*, projet révélateur d'un désarroi devant l'ampleur d'une défaite inattendue plus que manifestation d'un séparatisme préexistant, renvoyant à une identité prussienne partagée.

3.2. Une vision passéiste de la Prusse

Comme l'a relevé Michel Kérautret, les appréciations contradictoires de la Prusse « reflètent une constante bien réelle de la construction prussienne, sa dualité atypique, à la fois rationnelle et brutale, moderne et rétrograde »⁵². Loin de l'image véhiculée par le mythe des Chevaliers Teutoniques, « la Prusse s'est affirmée non comme nation ou comme territoire naturel délimité par la géographie, mais en tant qu'État de fonctionnaires et de militaires au service de la dynastie Hohenzollern »⁵³. Elle « demeura, à la fin comme au

50. Cabanes, *La victoire endeuillée*, pp. 336-337.

51. Cabanes, *op. cit.*, p. 343 ; Frémeaux, *La démobilisation des soldats de la grande guerre* ; Haddad, *Protestation combattante et démobilisation militaire*, p. 39.

52. Kérautret, *Histoire de la Prusse*, p. 9.

53. M.-B. Vincent, *op. cit.*, p. 16.

commencement de son existence, un composé de provinces dont l'identité était indépendante de l'appartenance à l'État prussien. C'était encore plus vrai des provinces d'acquisition récente. La relation entre la province rhénane et Berlin resta un 'mariage de convenance' » tandis qu'avec les réformes de Stein et Hardenberg la Prusse a pu être qualifiée « d'un monde conçu par des bureaucrates »⁵⁴.

Amorcé dans le Reich wilhelminien, le transfert d'allégeance du patriotisme de la Prusse vers l'Allemagne s'affirme à partir de 1914. Alors que dans l'Empire de 1871, « la nationalité allemande passe par la citoyenneté des États fédérés, [...] la guerre constitue un tournant en favorisant l'acceptation d'un patriotisme national »⁵⁵. Signe d'un déclasserement de l'identité prussienne, c'est en 1914 que resurgit l'expression *Vaterland*, apparue lors des guerres de libération pour désigner la patrie allemande.

On doit aussi relever les limites géographiques et démographiques du projet par rapport à l'étendue de la Prusse. L'*Oststaat* n'aurait guère couvert, selon les projets envisagés, que de 91 à 110 000 kilomètres carrés sur 349 000, et regroupé seulement de 7 à 8 des 37 millions de Prussiens de 1905. La carte de « l'Allemagne nouvelle » reproduite plus haut donne à voir la modestie du territoire concerné par rapport au royaume d'avant-guerre qui s'étendait jusqu'à la Rhénanie. Un paradoxe résume ce constat : la Prusse occidentale au cœur du projet, malgré son nom trompeur, s'étend à l'Est de la Pologne et de la Poméranie. En juin 1919, c'est par le sens de l'État, et donc de l'obéissance au gouvernement, que la culture prussienne a prévalu sur les velléités de révolte chez les généraux et les hauts-fonctionnaires. Ce sera la dernière fois pour certains qui devaient s'associer au putsch de Kapp en mars 1920. On peut d'ailleurs remarquer que ce sont des responsables atypiques, 'outsiders' par rapport au corps administratif traditionnel, anciens syndicalistes, maçon comme Winnig ou forgeron comme Hörsing, ou encore le publiciste Kleinow, qui vont porter le plus longtemps le projet d'*Oststaat*.

Paradoxe complet au regard de la vision qui sous-tendait le projet d'État de l'Est, mais révélateur de l'ambiguïté de la référence prussienne, cette province, invoquée comme refuge des valeurs nationales conservatrices était appelée à devenir sous Weimar « le rocher impro-

54. Clark, *Histoire de la Prusse, 1600-1947*, p. 660 et 311.

55. M.-B. Vincent, *op. cit.*, p. 208.

bable de la démocratie », selon l'expression de Dietrich Orlow⁵⁶. Le paradoxe prend fin quand von Pappen, en 1932, substitue au gouvernement élu l'administration directe du gouvernement fédéral, ouvrant la voie à une nouvelle instrumentalisation de l'identité prussienne par le Troisième Reich.

Références

- Benoist-Méchin J., 1936, *Histoire de l'Armée allemande*, Albin Michel.
- Blanke R., 1998, *Orphans of Versailles: The Germans in Western Poland, 1918-1939*, The University Press of Kentucky.
- Boemeke M. F. (ed.), 1998, *The Treaty of Versailles, A Reassessment After 75 years*, Cambridge University Press.
- Cabanes B., 2004, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Le Seuil.
- Carsten F. L. 1966, *The Reichwehr and Politics*, Oxford, The Clarendon Press.
- Clark C., 2009, *Histoire de la Prusse*, (traduction) Paris, Perrin.
- Craig G. A., 1964, *The Politics of the Prussian Army 1640-1945*, Oxford University Press.
- Dupont C. (général), 2008, « Mémoires, Service Historique de la Défense, cité par O. Lahaie, face à l'Allemagne vaincue, les services de renseignement français (novembre 1918-avril 1919) », *Revue Historique des Armées*, n° 251.
- Erfurth W., 1957, *Die Geschichte des Deutschen Generalstabes von 1918 bis 1945*, Musterschmidt Verlag.
- Erzberger M., 1921, *Souvenirs de guerre*, (traduction) Payot.
- Feucht S., 1998, *Die Haltung der Sozial-demokratischen Partei Deutschlands zur Aussenpolitik während der Weimarer Republik (1918-1933)*, Peter Lang.
- Frémeaux J., 2019, La démobilisation des soldats de la Grande Guerre, en ligne : <http://www.souvenirfrançais-issy.com/2019/01/la-demobilisation-des-soldats-de-la-grande-guerre.html>, consulté le 06/01/2021.
- Groener W., 1957, *Lebenserinnerungen*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.
- Kérautret M., 2005, *Histoire de la Prusse*, Le Seuil.
- Kitchen M., 1975, *A Military History of Germany*, Citadel Press.
- Klatt, R., 1958, *Ostpreussen unter dem Reichskommissariat 1919/1920*, Quelle & Meyer, Heidelberg.

56. Sous-titre de son ouvrage cité et p. 8.

- Klein F., 1998, « From a Misunderstood Defeat to an Unwanted Peace », in Boemeke (ed.).
- Krumeich G., 2019, *L'impensable Défaite, L'Allemagne déchirée 1917-1933*, (traduction) Belin.
- MacMillan M., 2006, *Les artisans de la Paix, comment Lloyd Georges, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, traduction, JC Lattès.
- Peukert D., 1995, *La république de Weimar* (traduction), Aubier.
- Mühleisen H., 1987, « Annehmen oder ablehnen? », in *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, vol. 35, n° 3.
- Mulligan W., 2005, *The Creation of the Modern German Army*, New York, Berghan Books.
- Orlow D., 1985, *Weimar Prussia, 1918-1925: The Unlikely Rock of Democracy*, University of Pittsburgh Press.
- Paoli (colonel), 1970, « L'offensive avortée sur Berlin en juin 1919 », *Revue Historique de l'Armée*, n° 1.
- Rakenius G. W., 1977, *Wilhelm Groener als Erster Generalquartiermeister*, Harald Boldt Verlag.
- Schattkowsky R., 1994, « Separatism in the Eastern Provinces of the German Reich at the End of the First World War », *Journal of Contemporary History*, vol. 29, n° 2, pp. 305-324.
- Scheidemann G., 1923, *L'effondrement*, (traduction) Payot.
- Schulze H., 1970, « Der Oststaat-Plan 1919 », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, avril, p. 158.
- Schwabe K., 1998, « Germany's Peace Aims: Domestic and International Constraints », in: Manfred F. Boemeke (ed.).
- Strohn M., 2010, *The German Army and the Defense of the Reich, Military Doctrine and the Conduct of the Defensive Battle 1918-1939*, Cambridge University Press.
- Trachtenberg M., 1982, « Versailles after Sixty Years », *Journal of Contemporary History*, Vol. 17, n° 3. (juillet).
- Vincent M.-B., 2006, *Serviteurs de l'État, les élites administratives prussiennes 1871-1913*, Paris, Belin.
- Wheeler-Bennett J. W., 1955, *Le drame de l'armée allemande*, (traduction) Gallimard.
- Winkler H. A., 1997, *Weimar 1918-1933*, Beck.
- Winnig A., 1935, *Heimkehr*, Hamburg Hanseatische Verlagsanstalt.

L'INTERDICTION DE L'ANNSCHLUSS DANS LES TRAITÉS DE PAIX DE 1919 ASPECTS ÉCONOMIQUES D'UNE QUESTION POLITIQUE

Marie-Bénédicte Vincent

Université de Franche-Comté, Centre Lucien Febvre (EA 2273)

Dans sa proclamation du 12 novembre 1918, l'Assemblée nationale provisoire de « l'Autriche allemande » (*Deutschösterreich*) se proclame « République démocratique » (article 1) et « composante de la République allemande » (article 2). Dès sa naissance, la question de l'*Anschluss*, c'est-à-dire l'union sous une forme à déterminer avec l'Allemagne, est à l'agenda de la « petite » Autriche, née à l'issue de la Première Guerre mondiale à côté des autres États successeurs de la double monarchie. Des négociations sont menées avec l'Allemagne fin février 1919 en vue d'accélérer le processus. Mais l'*Anschluss* fait l'objet d'une double interdiction dans le Traité de Versailles du 28 juin 1919 (article 80) et dans le Traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 (article 88). En insistant sur la situation économique et sociale de l'Autriche à l'issue de la Première Guerre mondiale, cet article veut montrer d'une part que l'*Anschluss* est surtout à cette date une demande émanant de l'Autriche allemande en plein chaos et d'autre part que les aspects économiques jouent un grand rôle non seulement dans les discussions avec l'Allemagne, mais aussi à la Conférence de la Paix, qui s'ouvre à Paris en janvier 1919 : l'Autriche est en effet contrainte dès fin 1918 de demander une aide alimentaire aux États-Unis et à l'Entente, ce qui la place dans une position de dépendance vis-à-vis des vainqueurs de la guerre.

Mots clés : Autriche allemande, *Anschluss*, Conférence de la Paix, Traité de Versailles, Traité de Saint-Germain, aspects économiques.

Dans sa proclamation du 12 novembre 1918, l'Assemblée nationale provisoire de « l'Autriche allemande » (*Deutschösterreich*) se proclame « République démocratique » (article 1) et « composante de la République allemande » (article 2)¹. Cette assemblée siège de la dissolution de l'Autriche-Hongrie le 21 octobre 1918 jusqu'au 16 février 1919 (date où elle est remplacée par une Assemblée nationale constituante élue). Dès sa naissance, la question de l'*Anschluss*, c'est-à-dire l'union sous une forme à déterminer avec l'Allemagne, est à l'agenda de la « petite » Autriche, née à l'issue de la Première Guerre mondiale à côté des autres États successeurs de la double monarchie. Des négociations sont menées avec l'Allemagne fin février 1919 en vue d'accélérer le processus. Mais l'*Anschluss* fait l'objet d'une double interdiction par les puissances de l'Entente dans le Traité de Versailles du 28 juin 1919 (article 80)² et dans le Traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 (article 88)³.

L'expression *Anschluss* n'est pas employée pas ces deux traités, qui garantissent chacun « l'indépendance de l'Autriche » dans les frontières fixées par eux (y compris dans leur traduction en allemand⁴). Elle est toutefois un terme très fréquent du discours révisionniste de l'entre-deux-guerres (on désigne par là le courant de rejet des traités de paix en Allemagne comme en Autriche). Pour évoquer la perspective d'*Anschluss*, les textes diplomatiques de 1918-1919 utilisent, tant du côté autrichien et allemand que des puissances de l'Entente, des expressions comme « réunification », « union », « rattachement » ou encore

1. Le mot en allemand pour « composante » est *Bestandteil* et peut être traduit aussi par « élément » ou « partie ». Le texte en allemand de ces deux articles est disponible sur le site (consulté le 31 janvier 2021) : https://austria-forum.org/af/AustriaWiki/Provisorische_Nationalversammlung_f%C3%BCr_Deutsch%C3%B6sterreich

2. L'article 80 du Traité de Versailles énonce : « L'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche, dans les frontières qui seront fixées par le traité entre cet État et les principales puissances alliées et associées ; elle reconnaît que cette indépendance sera inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la SDN. » Texte disponible sur le site de l'Université de Perpignan (consulté le 29/09/2020) : <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1919versailles.htm>

3. L'article 88 du Traité de Saint-Germain énonce : « L'indépendance de l'Autriche est inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la SDN. En conséquence, l'Autriche s'engage à s'abstenir, sauf le consentement dudit Conseil, de tout acte de nature à compromettre son indépendance directement ou indirectement, et par quelque voie que ce soit, notamment et jusqu'à son admission comme membre de la SDN, par voie de participation aux affaires d'une autre puissance. » Texte également consultable sur : <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1919saintgermain.htm>

4. Le texte en allemand du Traité de Versailles est accessible sur le site (consulté le 30 janvier 2021) : <http://www.documentarchiv.de/wr/vv.html>

Le texte en allemand du traité de Saint-Germain est accessible sur le site (consulté le 30 janvier 2021) : https://de.wikisource.org/wiki/Staatsvertrag_von_Saint-Germain-en-Laye

« entrée » de l'Autriche dans une Allemagne fédérale. L'*Anschluss* réalisée sous forme d'annexion violente par l'Allemagne nazie après l'entrée de la Wehrmacht en Autriche le 12 mars 1938 ne correspond pas aux projets autrichiens du lendemain de la Grande Guerre.

Cet article revient donc sur le moment 1918-1919, en se penchant principalement sur la situation de l'Autriche allemande et en mettant l'accent sur les dimensions économiques du projet d'*Anschluss*. Ceci est un pas de côté par rapport à l'historiographie, qui analyse généralement la revendication d'*Anschluss* côté allemand comme côté autrichien pour sa dimension nationale, à savoir le sentiment d'appartenance au même peuple partagé par un grand nombre d'Allemands des deux pays, légitimant leur union politique au nom du principe wilsonien de janvier 1918 du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En insistant sur la situation économique et sociale de l'Autriche à l'issue de la Première Guerre mondiale, cet article veut d'une part montrer que l'*Anschluss* est surtout à cette date une demande émanant de l'Autriche allemande nouvellement créée et en plein chaos économique, et beaucoup moins de l'Allemagne elle-même, confrontée aux difficultés d'installation de la république de Weimar (ce n'est que dans la suite de l'entre-deux-guerres l'*Anschluss* devient une revendication large en Allemagne, transversale aux milieux politiques et justifiée avec des arguments alors moins économiques que culturels et ethniques, qui prennent une dimension raciale dans les milieux *völkisch* et notamment au parti nazi). D'autre part, les aspects économiques et financiers jouent un grand rôle non seulement dans les discussions au sein des deux pays, mais aussi dans les négociations entre les puissances de l'Entente lors de la Conférence de la Paix à Paris, qui s'ouvre en janvier 1919 : l'Autriche est en effet contrainte dès fin 1918 de demander une aide alimentaire aux États-Unis et à l'Entente, ce qui la place dans une position de dépendance financière et économique vis-à-vis des vainqueurs.

Pour analyser la revendication d'*Anschluss* vue d'Autriche et les négociations préalables aux deux traités de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye, on divisera le propos en deux temps. Le premier ira d'octobre 1918 à février 1919. Durant cette première phase, la question autrichienne et l'*Anschluss* ne sont pas des enjeux centraux pour les Alliés, qui reconnaissent toutefois que la situation économique de l'Autriche est très préoccupante. À la Conférence de la Paix, ce sont des sous-commissions qui réfléchissent aux tracés des frontières des États successeurs de l'Autriche-Hongrie, dans lesquelles les experts

(historiens, géographes) jouent un rôle important⁵. Dans une seconde phase à partir de février 1919, la question de l'*Anschluss* est désormais évoquée au Conseil des Quatre, organe suprême de la Conférence de la Paix : l'*Anschluss* devient véritablement un sujet politique car l'Autriche allemande et l'Allemagne ont signé le 2 mars 1919 un protocole manifestant leur souhait d'accélérer sa réalisation. Son interdiction dans les deux traités s'inscrit dans ce contexte.

Au plan documentaire, cet article s'appuie d'une part sur la publication de documents diplomatiques tant du côté autrichien que du côté de la France et de l'Entente⁶ et, d'autre part, sur les archives de la délégation de l'Autriche allemande à la Conférence de la Paix pour 1919-1920 (le Traité de Trianon réglant le sort de la Hongrie est signé le 4 juin 1920) conservées aux archives d'État à Vienne⁷. Ce fonds contient tous les courriers adressés aux représentants autrichiens en France : on peut y lire les revendications des villes, des *Länder*, des groupes professionnels, des partis, etc. Il s'agit d'un fonds riche permettant de voir les représentations de l'*Anschluss* chez les contemporains à différentes échelles. Nous ne ferons que puiser dans ce fonds pour montrer que des arguments économiques sont formulés. Nous utiliserons aussi la bibliographie sur le traité de Saint-Germain⁸ et sur l'histoire de l'Autriche de 1918 à 1938⁹. L'objectif de cet article est ainsi de montrer combien l'arrière-plan économique nourrit la question politique de l'*Anschluss* lors du moment 1918-1919.

5. Olivier Lowczyk, *La fabrique de la paix. Du comité d'études à la Conférence de la Paix. L'élaboration par la France des traités de la Première Guerre mondiale*, Paris, Economica, 2010. Sur le rôle des géographes, voir Nicolas Ginsburger, « L'expertise territoriale et cartographique des vaincus austro-hongrois. Robert Sieger, Pál Teleki et les traités de Saint-Germain et de Trianon », *Cartes & géomatique*. Comité français de cartographie, 2016, p. 115-132.

6. Klaus Koch, Walter Rauscher, Arnold Suppan (ed.), *Aussenpolitische Dokumente der Republik Österreich 1918-1938 (ADÖ), Band 1 : Selbstbestimmung der Republik (21. Oktober 1918 bis 14. März 1919)*, Munich, Oldenbourg, 1993 ; Robert Frank et Gerd Krumeich (ed.), *Documents diplomatiques français. Armistices et paix 1918-1920, t.1 : 27 septembre 1918-17 janvier 1919*, Bruxelles, Peter Lang, 2014 ; Paul Mantoux, *Les délibérations du Conseil des Quatre (24 mars-28 juin 1919)*, 2 vol., Paris, CNRS, 1955.

7. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, cartons 6 et 7.

8. Georges Castellan (dir.), *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919* (Actes du colloque des 1^{er}-2 décembre 1988), Paris, Université Paris 3/Institut autrichien, 1990 ; le dossier dirigé par Catherine Horel, « La fin de l'Autriche-Hongrie : réflexions sur l'Europe centrale après 1919 », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n°13, notamment l'introduction p. 5-19. Nous utilisons aussi : *Saint-Germain 1919* (Protokoll des Symposiums am 29. und 30. Mai 1979 in Wien), Munich, Oldenbourg, 1989.

9. L'ouvrage ancien mais toujours utile de Felix Kreissler, *De la Révolution à l'annexion. L'Autriche de 1918 à 1938*, Paris, PUF pour la trad. française, 1971 ; les pages sur l'Autriche dans Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden. Versailles und die Welt 1918-1923*, Munich, Beck, 2018, p. 463-475 et p. 1053-1069.

1. La revendication d'Anschluss en Autriche de la fin de la guerre à février 1919

1.1. L'influence accrue des Austro-Allemands

Si le rêve d'Anschluss ne date pas de la Grande Guerre, la fin de celle-ci l'a considérablement renforcé chez les Allemands de Cisleithanie, c'est-à-dire de la partie de la double monarchie située « en deçà » du fleuve Leitha séparant autrefois l'archiduché d'Autriche et le royaume de Hongrie¹⁰. Les Allemands y représentaient 35 % de la population selon le recensement de 1910¹¹. Ulrike Harmat a analysé l'influence politique accrue des « Austro-allemands » pendant la Première Guerre mondiale du fait de l'alliance militaire avec l'Allemagne et montré que cette influence ne se réduit pas aux milieux pangermanistes¹². Les nationalistes austro-allemands ont fondé une Union nationale allemande (*Deutscher Nationalverband*) pour tirer parti de la situation et pousser leur programme, appelé le programme de Pâques 1916 : ils y réclament la création d'une Autriche à majorité allemande séparée de la Galicie, de la Dalmatie et de la Bucovine, la division de la Bohême en unités administratives allemandes et mixtes (mais non tchèques) et le statut de l'allemand comme seule langue officielle de l'État. L'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne doit, selon eux, être inscrite dans la constitution de ce futur État. Si les arguments ne sont pas nouveaux et restent de nature principalement politique, leur audience s'est renforcée avec la guerre.

Parallèlement, l'empereur Charles I^{er} de Habsbourg (22 novembre 1916 – 12 novembre 1918) a promu une « ligne allemande » à la fin de son règne : son premier ministre Ernst von Seidler, en poste de juin 1917 à juillet 1918, est un fonctionnaire pro-nationaliste allemand, en phase avec le programme de Pâques 1916. Il veut assurer une domination des Austro-allemands au Parlement, s'oppose à l'idée d'un État fédéral et a une attitude ouvertement anti-tchèque. Son programme est poursuivi par son successeur Max Hussarek (juillet 1918 – octobre

10. Une carte de la « Cisleithanie » et de la « Transleithanie » constituant les deux parties de la double monarchie depuis 1867 est disponible sur le site (consulté le 1^{er} février 2021) : <https://www.mediathek.at/der-erste-weltkrieg/der-erste-weltkrieg-ausgabe-1/oesterreich-ungarn-1914/politik-und-verwaltung/>

11. Les résultats statistiques par nationalité du recensement de 1910 pour l'Autriche-Hongrie sont cités par Henri Bogdan, « L'Autriche-Hongrie et la question nationale », *Confluences Méditerranée*, 2010/2, n° 73, p. 13-20.

12. Ulrike Harmat, « The German-Austrians at the End of World War I », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n° 13, p. 105-128.

1918). Pourtant, pour sauver l'empire à la fin de la guerre, l'empereur Charles tente le 12 octobre 1918 de créer un État fédéral avec son « Manifeste des Peuples » (16 octobre 1918). En protestation le 21 octobre 1918, les députés allemands du Parlement de Cisleithanie (*Reichsrat*) se réunissent dans la diète du *Land* de Basse-Autriche et adoptent la résolution suivante : « La nation allemande en Autriche déterminera elle-même l'organisation future de l'État sous la forme d'un État autrichien allemand indépendant et réglera ses relations avec les autres nationalités par des accords libres. » Ce même 21 octobre 1918, le président américain Wilson répond à la note de paix envoyée par l'Autriche-Hongrie en soutenant les aspirations nationales des peuples (et non la structure fédérale souhaitée par l'empereur).

L'armistice entre les représentants de la monarchie et l'Entente est signé le 3 novembre 1918 à la Villa Giusti. La révolution autrichienne conduit le 12 novembre 1918 à l'abdication de l'empereur Charles et à la proclamation de la République « d'Autriche allemande » (*Deutsch-Österreich*), dont l'article 2 affirme, comme on l'a vu, qu'elle est une « composante de la République allemande ». Cette déclaration associe dans ses deux premiers articles le principe démocratique et l'idée nationale. Le territoire envisagé est alors bien plus vaste que ce que fixe un peu moins d'un an plus tard le traité de Saint-Germain, car il intègre les minorités allemandes des Sudètes et des « îlots linguistiques » (en Bohême-Moravie et dans le Tyrol du Sud)¹³. Pour autant, le nouvel État autrichien a un aspect « improvisé » dans la mesure où aucune de ses frontières n'est garantie au moment de sa naissance¹⁴.

La social-démocratie autrichienne avait adopté une ligne austro-allemande dès octobre 1918¹⁵ : le programme élaboré prévoyait de céder les territoires italophones de Cisleithanie à l'Italie, de laisser les Ukrainiens et les Polonais décider de leur sort et de faire de l'Autriche un État austro-allemand en forçant les Tchèques et les Slaves du Sud à le reconnaître. Le 4 octobre 1918, ce programme social-démocrate est accepté par le parti chrétien-social et les nationaux allemands pour des

13. Voir Rolf Steininger, art. cit. Une carte mise en ligne par le site des archives autrichiennes d'État illustre ces ambitions en 1919 (consultée le 30/09/2020) : <https://oe99.staatsarchiv.at/20-jh/der-rest-ist-oesterreich/>

14. L'expression « État improvisé » est empruntée à Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 467.

15. Sur la manière dont la social-démocratie autrichienne a pensé la question nationale sous l'Empire austro-hongrois, voir les travaux de Jean-Numa Ducange, notamment : « La petite Internationale d'Autriche-Hongrie : un mythe ? », *Cahiers Jaurès*, 2015/1-2, n°215-216, p. 67-79.

raisons nationales. Dès lors, l'*Anschluss* devient le programme politique du gouvernement autrichien, dirigé par le social-démocrate Karl Renner (1870-1950), chancelier fédéral de 1918 à 1920, qui représente l'Autriche lors de la signature du Traité de Saint-Germain. La politique d'*Anschluss* est surtout défendue par Otto Bauer (1881-1938), le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de novembre 1918 à juillet 1919, qui a succédé à Viktor Adler (mort le 11 novembre 1918) à la tête du parti social-démocrate. Otto Bauer s'est personnellement engagé dans la préparation de l'*Anschluss*¹⁶ : il démissionne le 26 juillet 1919 avant la signature du traité de Saint-Germain par désaccord avec celui-ci.

1.2. La situation économique et sociale en Autriche

L'Entente est au courant de la crise économique et sociale en Autriche-Hongrie à la fin de la guerre. En France, les services de renseignements avertissent l'état-major fin octobre 1918¹⁷ : « Les informations arrivées de Vienne en Suisse jusqu'au 18 octobre au soir sont de plus en plus graves. Elles laissent prévoir l'imminence d'une catastrophe qui se produira sans doute à bref délai. » Felix Kreissler a décrit le « mouvement des masses populaires » en Autriche né avec la grève de janvier 1918¹⁸, durant laquelle des conseils ouvriers se sont spontanément formés. Le mouvement s'est nourri des critiques contre les milieux dirigeants dans l'armée et dans l'économie, de la faim qui touche la population et des visées révolutionnaires de certains militants. Ces problèmes se sont aggravés en octobre 1918 : à cette date, selon Kreissler, la population reçoit 40 grammes de matières grasses et 1 kg de pommes de terre par personne et par semaine, le lait et la bière sont extrêmement rares et le charbon n'est plus attribué. Un petit parti communiste d'Autriche est créé en novembre 1918, remarqué par la police (son premier congrès en 1919 rassemble 42 délégués représentant 3 000 adhérents). La crise alimentaire, qui entraîne une contestation ouvrière, s'ajoute au chaos de la démobilisation. Kreissler donne le chiffre de 150 000 chômeurs en 1919¹⁹.

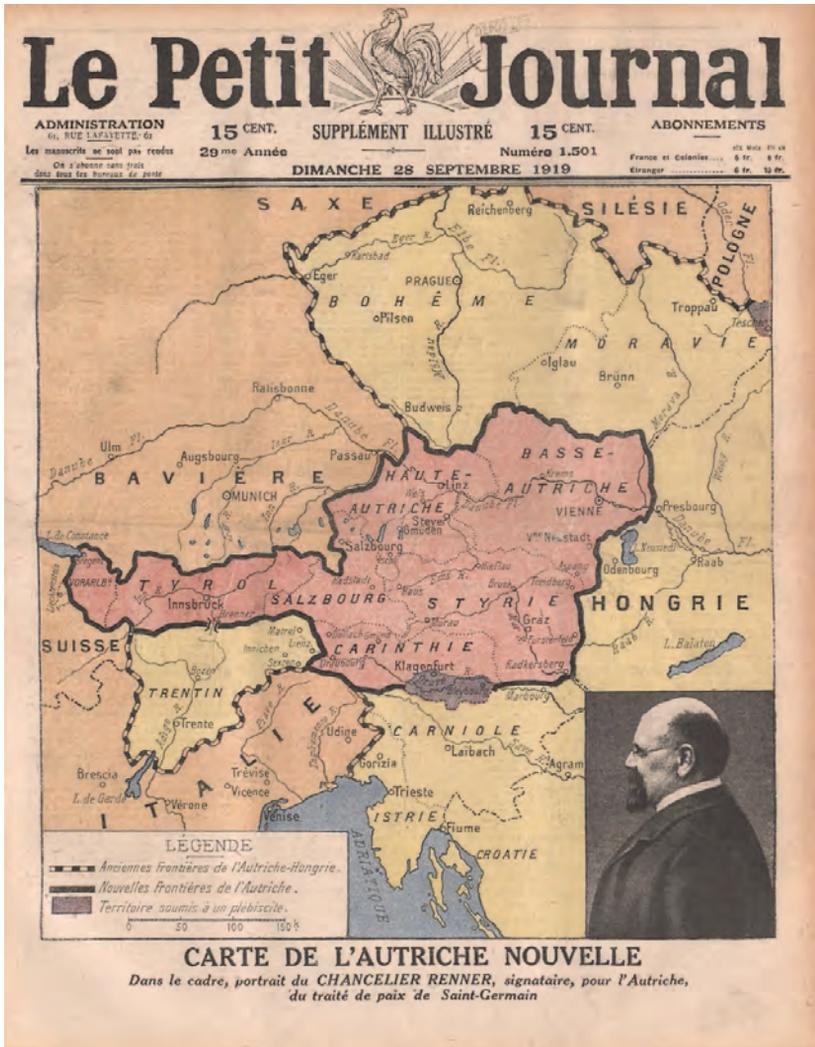
16. Sur le rôle « clef » d'Otto Bauer depuis novembre 1918, voir Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 468.

17. *Documents diplomatiques français*, op. cit., Document n° 96, Note anonyme, Ampliation à Sûreté générale, Affaires étrangères, État-major de l'armée (2^e bureau A), Paris, le 28 octobre 1918, p. 140.

18. Felix Kreissler, *De la Révolution à l'annexion*, op. cit., p. 78 et suivantes.

19. *Ibidem*, p. 82.

Les clauses territoriales du Traité de Saint-Germain



Source : Le Petit Journal, Supplément illustré, 28 septembre 1919. gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

L'historien Bernard Michel a analysé la situation économique difficile des pays successeurs de l'Autriche Hongrie dans l'immédiat après-guerre²⁰. Certes l'empire des Habsbourg n'a pas été concerné

20. Bernard Michel, « Les conséquences économiques des traités de paix en Europe centrale 1919-1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007-2, n° 226, p. 97-108. Le paragraphe s'appuie sur cet article.

par les destructions de guerre car il n'y a pas eu ou très peu d'opérations militaires sur son territoire. Mais le legs financier du conflit est considérable : l'Autriche-Hongrie a financé la guerre par des emprunts de guerre et la planche à billets. Ce sont principalement des Allemands d'Autriche-Hongrie qui ont souscrit ces emprunts. Or, avec la défaite, ces emprunts perdent toute valeur. La circulation monétaire augmente et une inflation voit le jour. Le niveau des prix en juillet 1918 atteint 1 400 % du niveau de juillet 1914. On constate un effondrement de la monnaie et la fuite des capitaux à l'étranger.

À ces problèmes monétaires s'ajoute une crise des approvisionnements : la partie autrichienne de la double monarchie dépendait pour son ravitaillement des livraisons de produits agricoles et de charbon fournies par les autres parties de l'Autriche-Hongrie. Avec la dissolution de celle-ci et la création des États successeurs, ces livraisons s'interrompent brutalement. L'Autriche se trouve dès lors privée de ses sources traditionnelles d'approvisionnement²¹. Otto Bauer n'hésite pas le 4 décembre 1918, devant l'Assemblée nationale provisoire, à parler de « guerre économique » menée par les pays voisins²² :

« Les autres nations ont déclaré d'abord à notre endroit une guerre économique formelle. Depuis le jour de l'émergence de leurs nouveaux États, ils ont fermé leurs frontières. Les produits alimentaires que nous avions l'habitude de rapporter des territoires agraires qui sont peuplés de nations étrangères, nous ne les recevons plus. Le charbon, que nous ne pouvons pas amener d'ailleurs que du territoire tchèque, nous est fermé. Notre peuple est par là menacé du plus grand danger, d'une catastrophe sans précédent. »

Un dernier problème et non le moindre est le blocus naval imposé par l'Entente et maintenu après l'armistice. La convention d'armistice signée le 3 novembre 1918 stipule dans l'article V le « maintien du blocus des Puissances alliées et associées dans les conditions actuelles »²³. Le sujet du « blocus de la faim » est évoqué dans la

21. Hanns Haas, « Österreich und die Alliierten 1918-1919 », in *Saint-Germain, op. cit.*, p. 11-40. Voir aussi le dossier consacré à la situation économique et sociale de l'Autriche en 1918 : « Hunger – Gewalt – Neubeginn. Österreich 1918-1922 », *Historische Sozialkunde*, 2018-1, sur le site (consulté le 5 février 2021) : https://fdzgeschichte.univie.ac.at/fileadmin/user_upload/1_fdzgeschichte/Unterricht/HSK_Hefte/1_2018.pdf

22. ADÖ 1/65 : Provisorische Nationalversammlung für Deutschösterreich, stenographisches Protokoll zur 7. Sitzung, Wien, 4. Dezember 1918, p. 247. Nous traduisons le passage suivant : *Die anderen Nationen haben über uns zunächst einen förmlichen Wirtschaftskrieg verhängt. Von dem Tage der Entstehung ihrer neuen Staaten an haben sie ihre Grenzen gesperrt. Die Lebensmittel, die wir aus den Agrargebieten, die von fremden Nationen bevölkert sind, zu beziehen gewohnt waren, bekommen wir nicht mehr. Die Kohle, die wir nicht anders zuführen können als über tschechisches Gebiet, wird uns gesperrt. Unser Volk ist dadurch von der grössten Gefahr, von einer beispiellosen Katastrophe bedroht.*

correspondance diplomatique en France. L'ambassadeur de France à Berne en Suisse, Paul Eugène Dutasta²⁴, écrit à Stephen Pichon, ministre français des Affaires étrangères²⁵, le 6 novembre 1918²⁶ :

« *L'article des conditions d'armistice concernant le blocus serait mal interprété en Autriche-Hongrie, on croit y voir une mesure destinée à affamer l'Autriche. Les Allemands d'Autriche notamment travaillés par une propagande allemande très active, se sont vivement émus de cette clause de l'armistice. Il serait indispensable que les Alliés fassent à ce sujet une déclaration supplémentaire, donnant des éclaircissements et spécifiant l'envoi de vivres et de denrées de ravitaillement. La question des vivres est en effet primordiale.* »

Le 13 novembre 1918, soit le lendemain de la proclamation de l'Autriche allemande, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Otto Bauer appelle à l'aide le président américain Wilson, en lui demandant de lever le blocus qui menace gravement le pays²⁷ :

« *Les efforts sont cependant rendus considérablement difficiles par le manque sévère de produits alimentaires qui règne dans notre pays. Le maintien du blocus menace le peuple allemand en Autriche avec un danger d'autant plus grand que les États nationaux slaves aussi qui sont nés sur le sol de l'Autriche se ferment à l'Autriche allemande et refusent de livrer au peuple industriel autrichien-allemand les surplus de leur agriculture. Dans ces circonstances, une famine catastrophique menace la République d'Autriche allemande.* »

Otto Bauer réitère cette demande dans le mémorandum sur la situation internationale, politique et économique de l'Autriche qu'il adresse le 25 décembre 1918 aux Alliés²⁸ :

23. Le texte de la convention d'armistice du 3 novembre 1918 de Villa Giusti entre les puissances alliées et l'Autriche-Hongrie est accessible sur (consulté le 1^{er} février 2021) :

<https://mjp.univ-perp.fr/traites/1918villa.htm>

24. Voir sa notice biographique sur le site du Dictionnaire historique suisse (consulté le 1^{er} février 2021) : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028512/2006-02-21/>

25. Voir sa notice biographique sur le site du Sénat (consulté le 1^{er} février 1920) :

https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/pichon_stephen0429r3.html

26. *Documents diplomatiques français, op. cit.*, Document 132 : M. Dutasta, Ambassadeur de France à Berne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 6 novembre 1918, p. 186.

27. ADÖ 1/16 : Staatssekretär für Ausseres Bauer an Präsident Wilson (Washington), Vienne, 13. November 1918, p. 143-144. Le passage traduit est le suivant : *Die Bemühungen sind jedoch wesentlich erschwert durch den schweren Mangel an Lebensmitteln, der in unserem Lande herrscht. Die Aufrechterhaltung der Blockade bedroht das deutsche Volk in Österreich mit umso schwererer Gefahr, da sich auch die slawischen Nationalstaaten, die auf dem Boden Österreichs entstanden sind, gegen die Deutschösterreichische Republik absperrn und sich weigern, dem deutschösterreichischen Industrievolk die Überschüsse ihrer Landwirtschaft zu liefern. Unter solchen Umständen droht der Deutschösterreichischen Republik eine Hungerkatastrophe.*

28. *Ibidem*, p. 327 : *Wenn aber Deutschösterreich nicht schon in den allernächsten Wochen die Zufuhr von überseeischen Lebensmitteln ermöglicht wird, dann wird eine Hungersnot unentrinnbar, die zu der furchtbarsten sozialen und politischen Katastrophe führen, das Land der Anarchie überantworten würde. Kommt die Hilfe mit Lebensmitteln nicht bald, so wird sie zu spät kommen.*

« Si la livraison ultramarine de produits alimentaires à l'Autriche allemande n'est pas possible, alors une crise de la faim est inéluctable qui conduira à la plus terrible des catastrophes sociales et politiques et sera responsable de l'anarchie dans le pays. Si l'aide alimentaire n'arrive pas bientôt, alors elle arrivera trop tard. »

Du côté de l'Entente, la politique à l'égard de l'Autriche est dictée par l'évolution du conflit Est-Ouest²⁹. L'Entente veut démanteler les empires autoritaires, mais aussi empêcher le chaos économique et social vu comme la première cause d'une révolution et d'une contagion bolchevique possibles : aider économiquement l'Autriche est perçu comme un moyen de lutte contre le bolchevisme. Les Américains sont plutôt favorables à la demande d'aide formulée par l'Autriche en novembre 1918. Mais il n'y a pas consensus entre les Alliés. La lutte contre le spectre révolutionnaire pose la question des moyens à engager sur le terrain. Les pays de l'Entente sont d'une part engagés dans une offensive militaire en Russie contre les bolcheviques (le 23 novembre 1918 la France et la Grande Bretagne ont lancé une offensive) et d'autre part en désaccord sur l'idée d'une occupation militaire de l'Autriche : la France et l'Italie y sont favorables, mais pas la Grande Bretagne, qui la refuse le 18 novembre 1918. Reste la solution économique : contrer le bolchevisme en ravitaillant l'Autriche. Les États-Unis, grâce à leurs réserves, rendent ce changement de politique possible en décembre 1918. Herbert Hoover, ministre du Ravitaillement aux États-Unis, est envoyé à Berne. À Noël, une délégation autrichienne se rend en Suisse pour rencontrer la commission alliée. Si le fait que l'Autriche soit un ancien pays vaincu a posé problème au début, le 8 janvier 1919 l'Entente décide de lui livrer 4 000 tonnes de céréales³⁰. Néanmoins, les négociations pour d'autres livraisons de céréales s'enlisent et l'Autriche se tourne de nouveau vers l'Allemagne.

1.3. L'Anschluss comme propagande et revendication économique

La question de l'*Anschluss* a revêtu dès la fin de la guerre une forte dimension économique pour tous les acteurs en Allemagne et en Autriche. Côté allemand, une propagande « pro-*Anschluss* » est menée dès avant la fin de la guerre dans la partie allemande de l'Autriche-Hongrie avec des moyens économiques si l'on en croit les dépêches

29. Les informations sont tirées de Hanns Haas, « Österreich und die Alliierten 1918-1919 », art. cité.

30. Arnold Suppan, « Zur österreichischen Aussenpolitik 1918/19 », in *ADÖ, op. cit.*, p. 30-49, ici p. 41 note 16.

diplomatiques. Dutasta écrit depuis Berne à Pichon le 1^{er} novembre 1918³¹ :

« Il est certain que l'Allemagne encourage le développement de l'anarchie partout sauf en Autriche allemande. Là au contraire, elle fait des efforts inouïs pour maintenir l'ordre et s'attirer des sympathies. Ses agents parcourent le pays en répandant l'argent à profusion. Elle n'a pas hésité à envoyer 1 000 wagons de farine pour aider au ravitaillement de la population. »

Cette propagande allemande en Autriche semble avoir cessé à partir de novembre 1918, du moins les courriers diplomatiques n'en font plus état. L'Allemagne est, il est vrai, confrontée elle-même à la révolution et à une situation financière désastreuse. Côté autrichien, le projet d'*Anschluss* est argumenté chez Otto Bauer pour des raisons à la fois politiques (proximité des deux républiques allemande et autrichienne) et économiques. Otto Bauer est déterminé, selon Dutasta dans une lettre à Pichon le 6 décembre 1918³² :

« Un informateur de confiance qui a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche allemande m'a rapporté que celui-ci considérait le rattachement de son pays à l'Allemagne fédérative et républicaine comme une fatalité inéluctable. »

Si l'on considère le mémorandum déjà cité qu'Otto Bauer adresse le 25 décembre 1918 aux pays de l'Entente³³ et par lequel il demande à participer aux négociations devant conduire aux traités de paix, la nécessité de l'*Anschluss* est présentée avec un argumentaire mixte. Bauer commence par les arguments historique et politique : selon lui « l'Autriche allemande a dans l'histoire toujours été une partie de l'Allemagne »³⁴ et elle a été séparée de la Confédération germanique en 1866 à cause de la rivalité entre Habsbourg et Hohenzollern. Maintenant que les deux dynasties sont écartées, c'est « tout naturellement que la pensée ressurgit de réunir à nouveau l'Autriche allemande avec les autres souches allemandes, de renouer le lien séculaire d'une communauté historique, que la violence brutale a déchiré il y a 52 ans »³⁵. Il réclame aux États-Unis et à l'Entente, au nom du droit des

31. *Documents diplomatiques français, op. cit.*, Document 109, de M. Dutasta, Ambassadeur de France à Berne à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 1^{er} novembre 1918, p. 157.

32. *Documents diplomatiques français, op. cit.*, Document 301 : M. Dutasta Ambassadeur de France à Berne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 6 décembre 1918.

33. ADÖ, Document 104, p. 324-325.

34. *Ibidem*, p. 324 : *Deutschösterreich ist in der Geschichte stets ein Teil Deutschlands gewesen.*

35. *Ibidem*, p. 324 : *Ganz naturgemäß taucht daher der Gedanke wieder auf, Deutschösterreich mit den übrigen deutschen Stämmen zu vereinigen, das uralte Band geschichtlicher Gemeinschaft, das brutale Gewalt vor 52 Jahren zerrissen hat, wieder neu zu knüpfen.*

peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit de « réunir » (*vereinigen*) l'Autriche allemande et le Reich allemand dans une République allemande³⁶. Puis il décrit la situation économique de l'Autriche allemande³⁷ qu'il qualifie de « crise menaçante » du fait du blocus maritime et de la fermeture des frontières. L'*Anschluss* est vue comme la perspective d'assurer la survie économique de la République autrichienne.

2. L'*Anchluss* vu d'Allemagne à partir de février 1919 et le refus de l'Entente

La forme constitutionnelle que peut prendre l'*Anschluss* en 1918 semble ouverte et encore indéterminée côté autrichien. Le diplomate Clinchant, chargé d'affaires à Berne, interprète ainsi le mémorandum de Bauer dans un courrier à Pichon le 12 décembre 1918³⁸.

« La résolution de s'unir à la République allemande n'a qu'une valeur déclarative. Elle équivaut en quelque sorte à la déclaration des Droits de l'Homme, elle précise seulement le droit de l'Autriche allemande de s'unir à un moment donné à l'Allemagne (ou à l'Allemagne du Sud) en s'appuyant sur le droit des peuples à disposer de leur sort. L'Autriche allemande n'est pas absolument décidée à cette union, qui dépendra des circonstances. Elle demande seulement qu'à la Conférence de la Paix son droit de disposer d'elle-même soit reconnu. »

On comprend qu'il ne s'agit pas d'un *Anschluss* qui ferait disparaître l'Autriche au sein de l'Allemagne, mais d'une union des deux Républiques ou d'une entrée de l'Autriche dans le Reich fédéral. Dans l'adresse du 4 février 1919 de l'Assemblée nationale provisoire autrichienne à l'Assemblée constituante de Weimar, l'expression employée pour désigner l'*Anschluss* est : « réunifier à jamais l'Autriche allemande avec la terre mère allemande »³⁹.

2.1. La délégation autrichienne à Berlin

Pour lancer institutionnellement le processus, Bauer se rend fin février 1919 à Berlin, où il rencontre son homologue, le comte Brockdorff-Rantzau, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne.

36. *Ibidem*, p. 325.

37. *Ibidem*, p. 236-327.

38. Documents diplomatiques français, *op. cit.*, Document 334 : Clinchant, chargé d'affaires à Berne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 12 décembre 1918, p. 469.

39. ADÖ, I/152, Staatskanzler Renner an Staatsamt für Ausseres, Vienne, 5. Februar 1919, p. 428-429 : *Deutschösterreich mit dem deutschen Mutterlande für alle Zeiten wieder zu vereinigen.*

Dans ce pays, les négociations s'inscrivent dans un contexte institutionnel particulier⁴⁰. La proclamation d'une République d'Autriche allemande le 12 novembre 1918 a été accueillie avec scepticisme, car l'Allemagne se doute que les conditions de paix fixées par l'Entente seront plus dures en cas d'*Anschluss*. Cependant les premières lois de la République allemande (proclamée le 9 novembre 1918) ouvrent théoriquement la possibilité institutionnelle de l'*Anschluss* : ainsi la loi électorale du 30 novembre 1918 sur le suffrage universel masculin et féminin prévoit, dans son article 25, d'élire en cas d'*Anschluss* des députés autrichiens au *Reichstag*. Par ailleurs, la loi du 10 février 1919 sur l'organisation provisoire des pouvoirs du Reich (loi votée par l'Assemblée constituante de Weimar) envisage aussi, en cas d'union avec l'Autriche allemande, que celle-ci participe à l'instance représentative des *Länder*, le « comité des États » (*Staatenausschuss*).

Les négociations entre Bauer et Brockdorff-Rantzau se déroulent à Berlin du 27 février au 2 mars 1919. Dans le protocole du 2 mars qui annonce les résultats des négociations, l'article 1 parle d'une « réunion » (*Zusammenschluss*) des deux pays⁴¹:

« Le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de l'Autriche-Allemande se sont accordés pour signer avec la plus grande accélération un traité d'État sur la réunion du Reich allemand et de l'Autriche allemande, qui sera soumis aux Parlements des deux côtés pour approbation et ensuite ratifié. ».

Mais il s'agit seulement d'une déclaration d'intention, qui suscite des déceptions. Ainsi le représentant de l'Autriche allemande à Berlin, Hartmann, est très peu satisfait de ce résultat car il aurait voulu une proclamation effective de l'*Anschluss* pour mettre les Alliés devant le fait accompli. Il écrit à Bauer le 4 mars qu'une telle déclaration ne donne aucune assurance et aucune sécurité face à l'Entente⁴².

Dans le même temps, Bauer doit résoudre la crise alimentaire de l'Autriche et négocier parallèlement avec les Alliés, ce qui prime sur une

40. Rolf Steininger : « Anschlusspläne Österreichs und österreichische Bundesländer nach 1918 » sur le site du Lexique historique de Bavière : www.historisches-lexicon-bayerns.de (consulté le 20.2.2019).

41. ADÖ, 1/177 : Deutschösterreichische-deutsche Anschlussverhandlungen, Berlin, 2. März 1919, p. 491 : §1. *Die Deutsche Reichsregierung und die Deutsch-Österreichische Regierung sind übereingekommen, mit tunlichster Beschleunigung über den Zusammenschluss des Deutschen Reiches und Deutsch-Österreichs einen Staatsvertrag abzuschließen, der den beiderseitigen Parlamenten zur Genehmigung vorgelegt und sodann ratifiziert werden soll.*

42. ADÖ, 1/179 : Gesandter Hartmann an Staatssekretär für Äusseres Bauer, Berlin, 4. März 1919, p. 497.

politique spectaculaire d'*Anschluss*. Cette duplicité de la politique extérieure de Bauer (préparer avec l'Allemagne un futur *Anschluss* tout en demandant de l'aide à l'Entente) a choqué l'opinion française : le journal *Le Temps* écrit ainsi que l'Autriche ne peut pas « avoir le ventre chez l'Entente et la tête en Allemagne »⁴³. Le protocole du 2 mars 1919 est en effet parvenu aux mains de l'Entente, qui décide de conditionner son aide économique à l'Autriche à la renonciation au projet d'*Anschluss*. Bauer doit céder en mars 1919 car l'Allemagne ne peut elle-même fournir aucune aide alimentaire à l'Autriche, mais l'opinion en Autriche n'est pas avertie. Les Alliés garantissent le 5 mars 1919 au gouvernement autrichien un crédit de 30 millions de dollars pour payer des produits alimentaires et augmentent les livraisons de céréales et de farine⁴⁴. Une autre condition imposée à l'Autriche est d'apporter une aide à l'Entente dans la répression antibolchevique : en effet au printemps 1919, comme le rappelle Kreissler, l'Autriche se trouve « face à deux Républiques des Conseils », le régime de Bela Kun en Hongrie (à partir du 21 mars 1919) et la République des conseils de Bavière (5 avril 1919)⁴⁵. Le gouvernement autrichien de coalition dirigé par Karl Renner (chancelier social-démocrate) et Fink (vice-chancelier chrétien social) depuis les élections de février 1919, à l'issue desquelles les deux partis ont quasiment le même nombre de sièges⁴⁶, s'engage à ne pas livrer d'armes à la Hongrie. Bauer écrit en ce sens à Béla Kun le 16 juin 1919. Le gouvernement autrichien cherche à empêcher sur son sol un mouvement révolutionnaire chez les communistes (non représentés au Parlement) et les conseils ouvriers.

Si l'Allemagne s'est montrée peu désireuse d'aider financièrement l'Autriche, c'est aussi que sa propre situation financière est périlleuse. L'historien Carl Ludwig Holtfrerich a montré que l'inflation avait débuté bien avant le Traité de Versailles et la fixation du montant des réparations en 1921⁴⁷. L'inflation a commencé dès 1914 car l'Allemagne a recours, pour pourvoir à ses dépenses de guerre, à l'endettement à court terme et elle demande des avances à la banque

43. Hanns Haas, art. cit.

44. Suppan, art. cit., p. 49.

45. *Ibidem*, p. 85.

46. Aux élections de février 1919, la social-démocratie est le parti majoritaire avec 42 % des sièges, contre 41 % pour les chrétiens-sociaux et 15 % pour les nationaux-allemands.

47. Carl Ludwig Holtfrerich, *Die deutsche Inflation 1914-1923 : Ursachen und Folgen in internationaler Perspektive*, Berlin, De Gruyter, 1980, traduction française : *L'inflation en Allemagne, 1914-1923* (trad. par Bernard Poloni, préface d'Alain Plessis), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

centrale. Cette création monétaire massive a été la première cause de l'inflation. Après la guerre, le gouvernement républicain choisit de poursuivre la politique inflationniste car la République est un régime trop fragile pour pouvoir imposer une forte hausse de la fiscalité. De plus, des hausses d'impôts auraient freiné le redémarrage de l'économie. L'État continue à demander des avances à la banque centrale (*Reichsbank*), tandis que d'autres sources de l'inflation se rajoutent : premièrement le niveau faible de la production agricole et industrielle, qui ne retrouve pas son niveau de 1913, deuxièmement la hausse de la vitesse de circulation de la monnaie, qui traduit une perte de confiance dans celle-ci. L'ultimatum de Londres de mai 1921 fixant le montant total des réparations ouvre une troisième phase hyper-inflationniste. L'analyse permet de comprendre pourquoi l'Allemagne n'est pas empressée de répondre en 1919 aux demandes autrichiennes : elle n'en a tout simplement pas les moyens financiers.

2.2. L'Entente et l'interdiction de l'Anschluss

Les positions de l'Entente face à l'*Anschluss* n'étaient pas figées avant le printemps 1919. Il y avait des discussions à la fois dans les ministères des Affaires étrangères (ainsi en France et en Italie) et à la Conférence de la Paix. La France a d'ailleurs évolué sur la question du fait de son durcissement progressif à l'égard de l'Allemagne. Les notes de la direction des Affaires politiques et commerciales du Quai d'Orsay rédigées par Jules Laroche, alors sous-directeur pour l'Europe, montrent que la France se demandait que faire avec le nouvel État autrichien en proie à de graves difficultés politiques, économiques et financières⁴⁸. Laroche avait écrit à Pichon le 25 octobre 1918⁴⁹ : « Les Alliés peuvent-ils tolérer ou doivent-ils empêcher l'incorporation à l'Allemagne des Allemands d'Autriche ? », signe d'une hésitation côté français. Lors de la Conférence de la Paix, la discussion sur l'Autriche a commencé le 15 mars 1919 dans la commission pour les questions territoriales.

Trois solutions s'offraient alors : soit la réunion de l'Autriche et de l'Allemagne (Laroche songeait à morceler l'Allemagne en réunissant l'Allemagne du Sud et l'Autriche), soit l'intégration de l'Autriche dans

48. Gerald Stourzh, « Zur Genèse des Anschlussverbots in den Verträgen von Versailles, Saint-Germain und Trianon », in *Saint-Germain 1919*, op. cit., p. 41-53.

49. *Documents diplomatiques français*, op. cit., Document n° 84, M. Laroche, sous-directeur d'Europe, à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, Paris, 25 octobre 1918, p. 114.

une confédération danubienne avec les États successeurs de l'Autriche-Hongrie (mais avec le risque de résurgence de l'empire Habsbourg), soit enfin le maintien d'une Autriche indépendante. Ces notes indiquent que le sort de l'Autriche est lié à une réflexion plus vaste de réorganisation territoriale à l'échelle européenne et à une évaluation du risque que chaque solution fait peser sur la paix. Finalement c'est la solution de l'indépendance de l'Autriche qui est préférée, du moins temporairement (Laroche pensait qu'à terme l'Anschluss se ferait de toute façon). La France va tout faire pour convaincre ses alliés. C'est une note française datée du 15 mai 1919, mais rédigée antérieurement entre mi-mars et mi-avril 1919 et qui a été retrouvée en 1975 seulement dans les archives du Quai d'Orsay, qui indique l'adoption de la position française contre l'Anschluss. Cette note est transmise par André Tardieu au ministre britannique des Affaires étrangères, Arthur Balfour, le 22 avril 1919. Elle résume les arguments tenus par Clemenceau devant le Conseil suprême, qui sont dictés par une grande sévérité à l'égard des vaincus. On peut y lire que l'aspiration à l'union entre Autrichiens et Allemands est qualifiée de « mouvement politique artificiel » et que l'Anschluss serait un cadeau immoral donné aux vaincus de la guerre. Le document se termine par des propositions de trois articles des futurs traités de paix, cités ci-dessous⁵⁰ :

Extrait de la note française du 15 mai 1919 : Le Gouvernement français insiste avec force pour l'insertion dans les préliminaires de paix des clauses qui assureront l'indépendance de l'Autriche allemande, savoir :

1. Préliminaires de paix avec l'Allemagne

Le Gouvernement allemand reconnaissant l'indépendance de l'Autriche allemande s'engage à s'abstenir de toute action directe ou indirecte, tendant à menacer ou à diminuer, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre économique, ladite indépendance, et à interdire toutes menées, de quelque nature que ce soit, ayant un tel objectif.

2. Préliminaires de paix avec la Hongrie

(même texte que ci-dessus).

3. Préliminaires de paix avec l'Autriche allemande

Le Gouvernement de l'Autriche allemande s'engage à interdire sur son territoire toute action tendant à mettre en péril directement ou indirectement, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre économique, l'indépendance qui lui est reconnue et garantie par les présents préliminaires de paix.

50. Document publié par Gerald Stourzh, art. cit., p. 48.

Ces vues président à la rédaction de l'article 80 du Traité de Versailles le 22 avril 1919. L'article répond ainsi aux intérêts français : la France, qui vient en effet de renoncer à une occupation illimitée de la Rhénanie, y voit une compensation pour sa politique de sécurité. La délégation autrichienne n'a été convoquée que le 12 mai 1919 : pour le Conseil des Quatre, il est clair que les Autrichiens ne doivent pas être consultés sur les frontières. Lloyd George avait ainsi déclaré le 7 mai à Clemenceau et Wilson : « Je crois d'ailleurs que la discussion avec les représentants de l'Autriche ne doit porter que sur un domaine limité »⁵¹.

C'est aussi la base de l'article 88 du Traité de Saint-Germain. Le 20 juillet 1919, une version du Traité de Saint-Germain est présentée à l'Autriche. Otto Bauer démissionne pour marquer son désaccord. Bauer n'est certes pas parvenu à réaliser l'*Anschluss*, mais l'historiographie récente nuance l'échec de sa politique extérieure en soulignant qu'au plan intérieur. Il a contribué à intégrer les ouvriers dans la nouvelle Autriche⁵², acquis les conseils ouvriers majoritairement sociaux-démocrates à la République, contenu les tentatives de soulèvement communistes en juin 1919 et initié une politique sociale (protection des locataires, politique de construction de logements, notamment à Vienne où elle est poursuivie par le maire social-démocrate Jakob Reumann élu en mai 1919). Une nouvelle phase de négociations s'ouvre et la question territoriale est rediscutée (parmi les points amendés, il y a la question du Burgenland, région peuplée d'Allemands initialement incorporée à la Hongrie, où des plébiscites sont prévus en 1920, le plébiscite en Carinthie et quelques changements dans les frontières initiales au sud de la Styrie et avec la Tchécoslovaquie⁵³). Par le Traité de Saint-Germain, le nom d'Autriche allemande est interdit et l'Autriche prend le nom officiel de République d'Autriche. Le pays compte alors environ 118 000 km² et 10 millions d'habitants.

2.3. L'*Anschluss* dans le révisionnisme en 1919

Dans les archives de la délégation autrichienne à la Conférence de la Paix, il est frappant de constater que l'*Anschluss* est souhaité explicitement pour des raisons économiques. Donnons-en trois exemples en

51. *Les Délibérations du Conseil des Quatre*, op. cit., vol 1, document LXV, 7 mai 1919, p. 507.

52. Sur ce bilan politique d'Otto Bauer, voir Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 469.

53. On peut consulter une carte de la « petite » Autriche dans les frontières de septembre 1919 sur le site austria-forum.org (consulté le 1/10/2020) : https://austria-forum.org/af/Wissenssammlungen/Essays/Geschichte/Saint-Germain_und_Minderheitenrechte

mai et juin 1919, choisis à des échelles différentes : le gouvernement, un *Land*, une ville. Le premier est un télégramme chiffré écrit par Karl Renner à Otto Bauer le 31 mai 1919. Il soutient que l'Anschluss constitue la solution pour l'avenir de l'Autriche⁵⁴ :

« Il va de soi que la délégation de paix s'en tient aux instructions qui lui ont été données et acquiert chaque jour davantage la conviction que seule une politique d'Anschluss apportera une réelle issue. Stop. Doute il est vrai sur sa mise en œuvre. Stop. Meilleures recommandations à la réunion grande-allemande. »

Le deuxième exemple est une protestation envoyée par le maire de la ville de Linz (Haute-Autriche) le 10 juin 1919 au ministère des Affaires étrangères à Vienne, qui la transmet le 1^{er} juillet à la délégation autrichienne en France⁵⁵ :

« L'incorporation des territoires allemands du sud de la Bohême à l'État tchécoslovaque serait un viol ethnique et économique, une violation manifeste du droit à l'autodétermination du peuple allemand, un lourd préjudice à la vie économique de l'Autriche allemande. »

Le troisième exemple est la résolution votée le 26 juin 1919 par la diète de Salzbourg et transmise le 7 juillet 1919 à la délégation autrichienne :

« Les projets de traité présentés par les représentants des États de l'Entente contiennent cependant des dispositions qui mettent en danger l'existence nationale, financière et économique du peuple allemand-autrichien et empêchent son essor culturel à l'avenir. »⁵⁶

Le point commun entre ces trois documents est que l'Anschluss est envisagé comme une nécessité pour la viabilité économique de l'Autriche : « réelle issue » selon les termes de Renner dans le premier document (au sens de prise en compte de la réalité du pays), crainte du « préjudice à la vie économique » en cas de paix injuste dans le deuxième, évocation des menaces pesant sur « l'existence financière et économique » du peuple allemand-autrichien dans le troisième. Il faut

54. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, carton 6, Fascicule 2 I/1/a : *Die Friedensdelegation hält selbstverständlich an den ihr erteilten Instruktionen fest und gewinnt täglich mehr die Überzeugung, dass einen wirklichen Ausblick nur die Anschlusspolitik bringt stop Durchsetzung allerdings fraglich stop Besten Empfehlungen an die Grossdeutsche Vereinigung.*

55. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, carton 7 : *Die Einbeziehung der deutschen Gebiete Süd-Böhmens an den tschechoslowakischen Staat wäre also eine völkische und wirtschaftliche Vergewaltigung, eine offenkundige Verletzung des Selbstbestimmungsrechts des deutschen Volkes, eine schwere Schädigung des deutschösterreichischen Wirtschaftslebens.*

56. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, carton 6, Fascicule 2 I/1/a : *Die von den Vertretern der Entente-Staaten vorgelegten Vertragsentwürfe beinhalten aber Bestimmungen, welche das nationale, finanzielle und wirtschaftliche Dasein des deutsch-österreichischen Volkes gefährden und ihm seinen kulturellen Aufstieg für die Zukunft behindern.*

prendre au sérieux ces représentations de l'*Anschluss* dans lesquelles l'argument est tout autant économique que national. L'*Anschluss* apparaît comme le seul moyen pour l'Autriche de pouvoir continuer à exister. Ce point nous semble important car l'historiographie a surtout insisté sur ses dimensions idéologiques. Les sources montrent certes que l'argument national est présent, mais pas hégémonique. L'*Anschluss* doit apporter une viabilité économique à un Etat de petite taille, coupé de ses circuits traditionnels d'approvisionnement. Son interdiction en 1919 suscite dès lors en Autriche un révisionnisme contre les traités de paix, qui se nourrit d'arguments à la fois politiques et économiques.

Les Alliés avaient conscience dans la préparation du Traité de Saint-Germain que les conditions économiques prévues par le traité alimenteraient le mécontentement de la population autrichienne. On peut citer à titre d'exemple la discussion du 4 juin 1919 entre Wilson, Clemenceau, Lloyd George et Orlando à propos du bétail saisi ou réquisitionné par la double monarchie durant la guerre. Lloyd George « regrette qu'on enlève ce bétail à un pays comme l'Autriche, qui est aujourd'hui dans un état de famine » et déclare : « Nous devons tenir compte de l'état dans lequel se trouve l'Autriche », mais l'expert Lamont, membre de la commission des finances et des réparations, lui répond⁵⁷ :

« Nous sommes tous frappés par la condition déplorable dans laquelle se trouve la population de Vienne. Mais le bétail dont il s'agit serait pris dans des régions éloignées de Vienne, au voisinage de l'Italie et il serait peu probable qu'en aucun cas il aille aux Viennois. »

Donc il y a une lucidité sur la situation alimentaire en Autriche, mais qui pèse peu face à l'inflexibilité des vainqueurs sur la question des dommages de guerre : le Traité de Saint-Germain contient une partie VIII intitulée « réparations » (*Wiedergutmachungen*) dans laquelle l'article 184 traite du bétail saisi⁵⁸.

L'*Anschluss* a alimenté le révisionnisme contestant les traités de paix en Allemagne et en Autriche. Dans ce dernier pays, si la population conteste l'amputation par le Traité de Saint-Germain des zones limitrophes peuplées de germanophones, c'est surtout, selon l'historien Hanns Haas, l'interdiction de l'*Anschluss* qui nourrit le révisionnisme car

57. *Les Délibérations du Conseil des Quatre, op. cit.*, vol. 2, document CVII, 4 juin 1919, p. 291.

58. Nous renvoyons au texte du traité déjà cité et consulté le 1^{er} février 2021 sur : https://de.wikisource.org/wiki/Staatsvertrag_von_Saint-Germain-en-Laye

elle est jugée en contradiction avec le principe de l'autodétermination des peuples⁵⁹. Elle a conduit à ce que certains hommes politiques comme Karl Renner s'arrangent avec le régime de l'État corporatiste (*Ständestaat*) érigé en 1934 par les chanceliers Engelbert Dollfuss et Kurt Schuschnigg et saluent l'*Anschluss* de 1938 imposé par Hitler comme compensation des déceptions et humiliations de 1918-1919. Inversement, Otto Bauer doit quitter l'Autriche en 1934 comme opposant au régime austro-fasciste⁶⁰. Pour ce dernier, l'*Anschluss* de 1938, qui est une pure annexion par l'Allemagne nazie, est incompatible avec ses projets de 1918-1919 liés à la fin des dynasties régnantes, à la mise en place des Républiques allemande et autrichienne et à la domination du parti social-démocrate dans les gouvernements des deux pays.

L'historiographie s'est beaucoup plus penchée sur le cas allemand. Compte tenu des conséquences très lourdes du Traité de Versailles pour l'Allemagne, un vaste mouvement de contestation du *Diktat* se propage dès 1919 dans le pays⁶¹. Ce révisionnisme fait partie de « l'esprit de l'époque » (*Zeitgeist*) pour reprendre le titre du livre de Thomas Lorenz⁶², au sens où il est transversal aux milieux politiques et intellectuels allemands et donne lieu au déploiement de multiples argumentaires mêlant dénonciations et revendications. Les milieux et les supports où ces argumentaires s'expriment sont variés : les partis politiques sont bien sûr au premier chef porteurs de ce discours révisionniste qui, au *Reichstag*, fait figure de thème consensuel par-delà les clivages partisans. En dehors de l'arène parlementaire, des experts de différents ordres, qu'ils soient universitaires, savants, publicistes ou écrivains, s'engagent et apportent des arguments dénonçant l'iniquité du traité en puisant dans leurs disciplines (l'histoire, la géographie, le droit, les statistiques, l'économie, etc.). Dans les écoles, les manuels d'histoire et d'éducation civique font une grande place à ce révisionnisme anti-Versailles⁶³ : des exemplaires du traité sont même distribués

59. Hanns Haas, « L'Autriche à la Conférence de Paix de Paris », in *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919*, op. cit., p. 9-21.

60. Cité dans *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 1069.

61. Pour une synthèse sur la réception du Traité de Versailles en Allemagne, voir Gerd Krumeich (éd.), *Versailles 1919. Ziele, Wirkung, Wahrnehmung*, Essen, Klartext, 2001.

62. Thomas Lorenz, « *Die Weltgeschichte ist das Weltgericht* ». *Der Versailler Vertrag in Diskurs und Zeitgeist der Weimarer Republik*, Francfort-sur-le-Main / New York, Campus Verlag, 2008.

63. Jeannie Bauvois, « Images comparées de la Grande Guerre dans les manuels d'histoire allemands et français de la première moitié du XX^e siècle », *Internationale Schulbuchforschung*, 2000-3, vol. 22, p. 349-366 ; dans le même numéro, voir Rainer Bendick, « Die Schulbücher der Feinde. Wahrnehmung und Wirkung in Deutschland und Frankreich vor und nach 1918 », p. 301-314.

aux élèves en dernière année de l'école primaire en Bavière. Dans les autres *Länder*, les manuels publient des extraits du traité ou des brochures spécifiques sur ce sujet. La dénonciation du Traité de Versailles utilise beaucoup les cartes géographiques montrant d'une part les « mutilations » subies par l'Allemagne, dont le territoire est anthropomorphisé, et d'autre part les îlots « d'Allemands ethniques » (*Volksdeutsche*) vivant en dehors des frontières imposées en 1919, notamment en Autriche. À un niveau plus populaire, le révisionnisme passe par des images, des caricatures, des dessins notamment dans la presse illustrée et les magazines, qui ont été bien étudiés par l'histoire culturelle de la république de Weimar. Toute une iconographie « anti-Versailles » fleurit, représentant l'Allemagne humiliée par l'Entente. On peut en donner ici un exemple qui reprend l'argument économique : la caricature publiée le 13 juin 1920 dans l'hebdomadaire satirique du *Kladdedaratsch* (fondé à Berlin en 1848 et dont le nom désigne quelque chose qui vole en éclats, ce périodique évolue après 1919 dans le camp antirépublicain). La caricature représente l'Allemagne malade, à qui une infirmière française et Clemenceau prélèvent son sang avec un robinet ouvert. La légende indique : « La question des réparations sur le corps économique allemand. Clemenceau s'est rangé au point de vue du compte courant »⁶⁴. À partir de 1923, ce journal soutient le parti nazi, qui a abondamment utilisé l'argument anti-Versailles dans sa propagande. Rappelons que le programme du parti nazi en 25 points de 1920 évoque dans ses points 1 et 2 la revendication de l'*Anschluss*⁶⁵:

Point 1. *Nous exigeons la constitution d'une Grande Allemagne réunissant tous les Allemands sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.*

Point 2. *Nous exigeons l'égalité des droits du peuple allemand au regard des autres nations, l'abrogation des Traités de Versailles et de Saint-Germain.*

Certes le parti nazi n'est pas le seul sous la république de Weimar, loin de là, à se saisir du thème révisionniste anti-Versailles pour en faire un argument politique et un instrument de conquête électorale. Mais il profite justement du consensus qui règne en Allemagne sur cette

64. *Kladderadatsch* 73 (1920), Heft 24. « Die Entschädigungsfrage am deutschen Wirtschaftsleben. Clemenceau : Frankreich hat sich auf den Standpunkt des „laufenden Kontos“ gestellt ». Caricature accessible sur le site de la bibliothèque universitaire de Heidelberg (consulté le 29/09/2020) : <https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/kla1920/0333>

65. Nous utilisons ici la traduction en français proposée sur le site du Mémorial de Caen (consulté le 15 septembre 2020) : www.memorial-caen.fr/le-musee/la-seconde-guerre-mondiale/la-faillite-de-la-paix/la-montee-du-nazisme-en-allemande

question pour gagner des soutiens en dehors de son milieu *völkisch* d'origine. Dans l'idéologie nazie, c'est l'argument racial et non économique qui prime.

3. Conclusion

La question de l'Anschluss montre l'intérêt qu'il y a à mener une histoire de l'Europe centrale à l'échelle régionale pour analyser les traités de paix. On a vu que le sujet de l'Anschluss impose notamment de mieux relier l'histoire de l'Allemagne à celle de l'Autriche après l'effondrement des empires en 1918. Le sujet a longtemps été traité dans l'historiographie surtout du point de vue de l'Allemagne et avec le prisme de l'Anschluss de 1938, c'est-à-dire de l'imposition par l'Allemagne d'une annexion à l'Autriche. Il faut rééquilibrer le regard et montrer qu'il y a également une demande côté autrichien, formulée dès l'époque de l'Autriche-Hongrie (1867-1918) et qui devient brûlante en 1918-1919, avec des arguments qui ne sont plus seulement de nature politique, mais aussi économiques.

L'objectif de cet article était précisément de mettre l'accent sur ces aspects économiques sous-jacents à la question de l'Anschluss en 1918-1919, afin de compléter une histoire culturelle très développée aujourd'hui sur le sujet. Certes l'historiographie a beaucoup traité les questions financières et monétaires de l'immédiat-après-guerre à une échelle internationale, que l'on songe au thème des réparations allemandes lié à celui des dettes interalliées et à la position des États-Unis⁶⁶ ou à l'analyse de l'inflation en Allemagne jusqu'à 1923⁶⁷ ou encore au rôle des banques centrales et internationales pour régler ces problèmes monétaires⁶⁸. Mais l'Autriche est souvent absente de ces réflexions. Or les difficultés économiques et financières en Autriche depuis 1918 nourrissent aussi l'instabilité politique en Europe centrale. Elles resurgissent d'ailleurs dans la crise des années 1930, quand l'Autriche regarde avec envie l'Allemagne hitlérienne sortir du chômage dès 1933 et développer son industrie grâce au plan de préparation de la guerre à

66. C'est l'objet du livre d'Adam Tooze, *The Deluge. The Great War and the Remaking of Global Order 1916-1931*, Londres, Allen Lane, 2014.

67. Gerald D. Feldman, *The Great Disorder. Politics, Economics and Society in the German Inflation 1914-1924*, Oxford/ New York, Oxford University Press, 1993.

68. Voir pour l'Allemagne Frédéric Clavert, « Hjalmar Schacht et les relations extérieures de la Reichsbank », in Olivier Feiertag et Michel Margairaz (dir.), *Les banques centrales à l'échelle du monde*, Paris, Presses de Sciences Po / Mission historique de la Banque de France, 2012, p. 79-102.

partir de 1936. Vu d'Autriche, l'*Anschluss* redevient un objectif économiquement très attractif, comme en 1919.

Une dernière visée de cette analyse était de montrer l'extrême difficulté pour les populations vaincues à accepter les traités de paix car ceux-ci sont une « synthèse complexe » pour reprendre l'expression de Georges-Henri Soutou⁶⁹ voulant tenir compte à la fois des principes du wilsonisme (assurer le principe démocratique et l'auto-détermination des peuples) et des intérêts de puissance des pays vainqueurs dans l'héritage du XIX^e siècle. Les traités représentent à la fois la traduction en actes des principes nouveaux (via l'organisation des plébiscites notamment) et la récusation de ces principes, comme le montre la question de l'*Anschluss*. En Autriche, le principe national n'a pas été appliqué de manière cohérente dans le tracé des nouvelles frontières avec l'Italie et la Hongrie : que l'on songe au Tyrol du Sud⁷⁰ ou au Burgenland⁷¹, peuplés de germanophones mais aux destins différents (le Tyrol du Sud est cédé à l'Italie et le Burgenland revient finalement en Autriche). Certes des dérogations au principe national ont été compensées dans les traités par des articles sur la protection des minorités dans les États. Reste que, du côté de l'Entente, la question de l'*Anschluss* résume bien l'impossibilité de concilier le droit des peuples à l'autodétermination et l'objectif de fonder le système européen après la guerre sur l'indépendance autrichienne. Du côté de l'Autriche, les traités de paix ont nourri de grandes déceptions et alimenté un révisionnisme fort. L'aide alimentaire accordée par l'Entente en 1919 a été vite oubliée.

Il faut ici insister sur la persistance des problèmes économiques et financiers en Autriche après la signature du Traité de Saint-Germain⁷². Dans le traité, l'Autriche est condamnée à la réparation des dommages de guerre ; elle doit reprendre la majeure partie des dettes d'avant-guerre de la double monarchie et le montant total des emprunts de guerre. Son endettement total est estimé par Kreissler entre 50 et 55 milliards de couronnes-or. L'Entente demande une hypothèque sur

69. Georges-Henri Soutou, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la Première Guerre mondiale : actualité du passé ? » *Politique étrangère*, 1993, 58-3, p. 697-711.

70. Anne-Sophie Nardelli-Malgrand, « Sécurité et reconstruction : l'*Anschluss* au cœur des relations franco-italiennes de 1919 à 1922 », in *Mélanges de l'École française de Rome*, 2008, 120-1, p. 281-296.

71. B. Hamard, « Le transfert du Burgenland à l'Autriche 1918-1922, un arbitrage international de l'après-guerre », *Revue historique*, 1995/3, n°596, p. 285-306.

72. Les données suivantes sont tirées de Felix Kreissler, *De la Révolution à l'annexion*, op. cit., p. 107 et suivantes.

les recettes de l'État. Autrement dit, l'inflation ne s'achève pas avec le Traité de Saint-Germain. Par ailleurs, la crise alimentaire ne prend pas fin en septembre 1919 : les livraisons de pommes de terre de Hongrie, des Pays-Bas et de l'Allemagne ne couvrent pas les besoins de la population. La sévère pénurie de charbon se poursuit. En décembre 1919, Renner effectue un voyage à Paris pour demander des secours et ce sont finalement les Américains qui s'engagent peu avant Noël 1919 à fournir 30 000 tonnes de blé, ce qui couvre les rations alimentaires pour trois mois. Le révisionnisme s'est nourri de ces difficultés monétaires et alimentaires, attribuées par la population aux traités de paix.

Références

- Bauvois J., 2000, « Images comparées de la Grande Guerre dans les manuels d'histoire allemands et français de la première moitié du XX^e siècle », *Internationale Schulbuchforschung*, 2000-3, vol. 22, p. 349-366.
- Bendick R., « Die Schulbücher der Feinde. Wahrnehmung und Wirkung in Deutschland und Frankreich vor und nach 1918 », *Internationale Schulbuchforschung*, 2000-3, p. 301-314.
- Bogdan H., 2010, « L'Autriche-Hongrie et la question nationale », *Confluences Méditerranée*, 2010/2, n° 73, p. 13-20.
- Castellan G. (dir.), 1990, *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919* (Actes du colloque des 1^{er}-2 décembre 1988), Paris, Université Paris 3/Institut autrichien.
- Clavert F., 2012, « Hjalmar Schacht et les relations extérieures de la Reichsbank », in Olivier Feiertag et Michel Margairaz (dir.), *Les banques centrales à l'échelle du monde*, Paris, Presses de Sciences Po / Mission historique de la Banque de France, p. 79-102.
- Ducange J.-N., 2015, « La petite Internationale d'Autriche-Hongrie : un mythe ? », *Cahiers Jaurès*, 2015/1-2, n° 215-216, p. 67-79.
- Feldman G. D., 1993, *The Great Disorder. Politics, Economics and Society in the German Inflation 1914-1924*, Oxford/ New York, Oxford University Press.
- Frank R. et G. Krumeich (eds.), 2014, *Documents diplomatiques français. Armistices et paix 1918-1920*, Bruxelles, Peter Lang.
- Ginsburger N., 2016, « L'expertise territoriale et cartographique des vaincus austro-hongrois. Robert Sieger, Pal Teleki et les traités de Saint-Germain et de Trianon », *Cartes & géomatique*. Comité français de cartographie, p. 115-132.

- Haas H., 1989, « Österreich und die Alliierten 1918-1919 », in *Saint-Germain 1919* (Protokoll des Symposiums am 29. und 30. Mai 1979 in Wien), Munich, Oldenbourg, p. 11-40.
- Haas H., 1990, « L'Autriche à la Conférence de Paix de Paris », in Castellan G. (dir.), 1990, *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919* (Actes du colloque des 1er-2 décembre 1988), Paris, Université Paris 3/Institut autrichien, p. 9-21.
- Hamard B., 1995, « Le transfert du Burgenland à l'Autriche 1918-1922, un arbitrage international de l'après-guerre », *Revue historique*, 1995/3, n° 596, p. 285-306.
- Harmat U., 2015, « The German-Austrians at the End of World War I », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n° 13, p. 105-128.
- Holtfrerich C. L., 1980, *Die deutsche Inflation 1914-1923 : Ursachen und Folgen in internationaler Perspektive*, Berlin, De Gruyter, traduction française : 2008, *L'inflation en Allemagne, 1914-1923* (trad. par Bernard Poloni, préface d'Alain Plessis), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Horel C. (dir.), 2015, « La fin de l'Autriche-Hongrie : réflexions sur l'Europe centrale après 1919 », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n° 13, p. 5-19.
- Koch K, W. Rauscher et Arnold Suppan (eds.), 1993, *Aussenpolitische Dokumente der Republik Österreich 1918-1938, Band 1 : Selbstbestimmung der Republik (21. Oktober 1918 bis 14. März 1919)*, Munich, Oldenbourg.
- Kreissler F., 1971, *De la Révolution à l'annexion. L'Autriche de 1918 à 1938*, Paris, PUF pour la trad. française.
- Krumeich G. (ed.), 2001, *Versailles 1919. Ziele, Wirkung, Wahrnehmung*, Essen, Klartext.
- Leonhard J., 2018, *Der überforderte Frieden. Versailles und die Welt 1918-1923*, Munich, Beck.
- Lorenz T., 2008, « Die Weltgeschichte ist das Weltgericht ». *Der Versailler Vertrag in Diskurs und Zeitgeist der Weimarer Republik*, Francfort-sur-le-Main / New York, Campus Verlag.
- Lowczyk O, 2010, *La fabrique de la paix. Du comité d'études à la Conférence de la Paix. L'élaboration par la France des traités de la Première Guerre mondiale*, Paris, Economica.
- Mantoux P., 1955, *Les délibérations du Conseil des Quatre* (24 mars-28 juin 1919), 2 vol., Paris, CNRS.
- Michel B., 2007, « Les conséquences économiques des traités de paix en Europe centrale 1919-1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007-2, n° 226, p. 97-108
- Nardelli-Malgrand A.-S., 2008, « Sécurité et reconstruction : l'Anschluss au cœur des relations franco-italiennes de 1919 à 1922 », *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 120-1, p. 281-296.

- Soutou G.-H., 1993, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la Première Guerre mondiale : actualité du passé ? », *Politique étrangère*, 58-3, p. 697-711.
- Stourzh G., 1989, « Zur Genèse des Anschlussverbots in den Verträgen von Versailles, Saint-Germain und Trianon », in *Saint-Germain 1919* (Protokoll des Symposiums am 29. und 30. Mai 1979 in Wien), Munich, Oldenbourg, p. 41-53.
- Tooze A., 2014, *The Deluge. The Great War and the Remaking of Global Order 1916-1931*, Londres, Allen Lane.
- Verein für Geschichte und Sozialkunde, 2018, « Hunger – Gewalt – Neubeginn. Österreich 1918-1922 », *Historische Sozialkunde. Geschichte – Fachdidaktik – Politische Bildung*, 2018-1.

PEGUY ET KEYNES

le destin singulier de deux intellectuels, celui dont
l'œuvre s'achève avec la guerre et celui dont l'œuvre
commence avec la paix

<i>Économie de la transmission</i> : Péguy après Walras	67
Michele Bee	
<i>Les conséquences économiques de la paix</i> de Keynes (1919)	109
<i>Faut-il désacraliser l'idole ?</i>	
Antoine Parent et Gilles Vergnon	

ÉCONOMIE DE LA TRANSMISSION PÉGUY APRÈS WALRAS

Michele Bee¹

Centre Walras Pareto, Université de Lausanne

La mort de Charles Péguy pendant la Première Guerre mondiale mit fin à son œuvre ainsi qu'à l'entreprise des *Cahiers de la Quinzaine*. Cet espace de liberté intellectuelle n'a pas été le fruit du sacrifice d'un esprit étranger aux questions économiques mais le résultat d'une gestion profondément attentive à la réalité économique. Une attention que Péguy a manifestée depuis son tout premier article, ouvrant ainsi en tant que jeune normalien un dialogue avec l'un des initiateurs reconnus de l'économie mathématique, Léon Walras. La correspondance épistolaire entre ces deux penseurs montre l'intérêt que chacun porte aux idées de l'autre ainsi que la distance qui les sépare. Si Péguy n'est pas en soi opposé à l'application des mathématiques en économie, il critique la façon dont elles affectent la théorie de Walras en ne lui permettant pas de prendre en compte l'hétérogénéité des phénomènes économiques. Ce qui signifie, pour Péguy, de ne pas pouvoir considérer dès le début que tout acteur économique subit ou transmet inévitablement des pressions sociales. Or, cette prise en compte de l'économie de la transmission permettrait en retour d'évaluer une organisation non pas tant sur la base de sa forme juridique que sur sa capacité à absorber de telles pressions. De ce point de vue, les *Cahiers de la Quinzaine* n'apparaissent plus comme une entreprise éditoriale plombée par un équilibre financier précaire, qui a consumé la vie de son fondateur. Ils illustrent plutôt ce que Péguy n'a jamais cessé d'indiquer à ses lecteurs : la tentative de proposer une alternative à l'entreprise typiquement capitaliste ainsi qu'à toute forme d'étatisme. Une alternative à laquelle il aurait pu continuer à travailler pratiquement et théoriquement s'il était revenu du champ de bataille.

Mots clés : Péguy, Walras, Bergson, pressions sociales, gestion ouverte.

1. Je tiens à remercier Massimo Amato, Pascal Bridel, Raphaël Fèvre, Philip Gerard, Antoine Parent, Alexandre Schild et Vincent Touzé pour leurs précieuses suggestions, ainsi que le Fonds Walras de la Bibliothèque de l'Université de Lausanne pour la mise à disposition des lettres de Charles Péguy et de Léon Walras.

Le 4 août 1914, Charles Péguy part en guerre pour défendre les idéaux qui ont toujours été les siens. Il part « pour le désarmement général, pour la dernière des guerres »², contre le « militarisme » et l'« impérialisme » incarnés alors par le pangermanisme³. À la veille de la contre-offensive française de la Marne, Péguy est tué sur le champ de bataille à l'âge de 41 ans. À sa mort, la revue libertaire allemande *Die Aktion* lui dédiera sa couverture, mettant en pleine page son portrait dessiné par Egon Schiele⁴. Si Péguy a pu être vu pendant la guerre comme une figure exemplaire par des intellectuels allemands, c'est par la force et la clarté de son engagement pour la liberté de tous les peuples, l'élevant au rang de conscience européenne. Son œuvre continuera d'exercer un profond magistère à travers une approche tout à la fois littéraire, poétique et philosophique, aussi bien sociale qu'économique. Ce dernier point est peut-être celui qui a reçu le moins d'attention dans les études dédiées à son œuvre. Pourtant, la mort de Péguy mettra effectivement un terme à une action et à une œuvre profondément économique qui trouve son couronnement dans l'expérience des *Cahiers de la Quinzaine*.

Dans une lettre du 19 février 1897 (voir document 1 en annexe), le jeune étudiant Charles Péguy confie à l'économiste Léon Walras : « Je ne sais pas si les nécessités de l'action me laisseront, comme je le voudrais bien, le temps et les moyens de travailler à l'économie mathématique » (OPC I, p. 1546)⁵. Il peut sembler surprenant de voir Péguy parler à Walras de son intérêt pour l'économie mathématique. En fait, les deux hommes sont entrés en contact parce que la *Revue socialiste* sollicite Péguy pour un compte rendu des *Études d'économie sociale* (Théorie de la répartition de la richesse sociale) de Walras (1896)⁶.

Le jeune normalien a été ainsi le premier en France à faire un compte rendu de ce travail, publié le 19 février 1897 avec le titre « Un

2. D'après ce que Péguy aurait dit à Geneviève Favre au moment de son départ, ainsi que l'a reporté Daniel Halévy (1941, p. 380).

3. Si dans *Notre Jeunesse* (1910) Péguy se revendique d'un socialisme « exactement internationaliste », dans *L'Argent suite* (1913, p. 945) il déplore un internationalisme devenu un pangermanisme, c'est-à-dire « un total asservissement à la politique allemande, au capitalisme allemand, à l'impérialisme allemand, au militarisme allemand, au colonialisme allemand ».

4. Voir *Die Aktion. Wochenschrift für Politik, Literatur, Kunst*, n° 42-43, Berlin-Wilmerdorf (1914).

5. Les lettres de Walras – plus exactement les brouillons de ses lettres – et celles de Péguy sont conservées à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Cette correspondance a été publiée pour la première fois dans Jaffé (1965). Elle est citée ici à partir des extraits publiés dans Charles Péguy, *Œuvres en prose complètes* (OPC), vol. I, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard (1987, pp. 1545-1548).

économiste socialiste, M. Léon Walras », et surtout il a été parmi les rares à l'époque à en comprendre l'importance (voir Dockès, 1996 ; Bridel, 1996). Walras tente de l'encourager à poursuivre l'étude de l'économie mathématique mais Péguy ne semble pas déterminé à le faire, ce qui pourrait amener à penser qu'il s'est agi d'une « séduction » momentanée vis-à-vis de laquelle il se serait rapidement affranchi (Thibaud 1975)⁷. En fait, toute de suite après le compte rendu, la vie de Péguy a l'air de prendre un tout autre chemin (Delaporte, 1967).

Le présent article propose une réinterprétation de la réception critique de Walras par Péguy en mettant en lumière l'importance du cadre bergsonien au sein duquel ce dernier raisonne. À partir de cette nouvelle lecture, l'article entend montrer qu'à partir de sa lecture initiale de Walras, Péguy n'a pas abandonné mais bien poursuivi son projet d'une autre théorie économique, dont les principes sont issus de sa propre expérience commerciale en tant que gérant des *Cahiers de la Quinzaine*.

Si la discussion entre Walras et Péguy a déjà fait l'objet d'une certaine attention, un élément crucial semble cependant n'avoir pas été pris suffisamment en considération : l'intérêt contextuel et probablement antérieur de Péguy pour Bergson. On sait que Péguy propose dans ses écrits plus tardifs une lecture tout à fait personnelle de la pensée de Bergson, notamment dans le but de l'étendre du plan intérieur de la conscience au plan historique et social⁸. Mais ce que l'on sait moins, c'est que Péguy a commencé à travailler dans cette perspective dès ce compte rendu sur les Études d'économie sociale⁹. C'est probablement son approche bergsonienne qui l'a attiré vers l'œuvre de Walras, lui faisant accepter la proposition d'en faire le compte rendu. Si Bergson s'intéresse à la mécanique mathématique pour indiquer le

6. Le directeur de la *Revue socialiste*, Georges Renard, est un collègue de Walras à l'Université de Lausanne. Il est aussi l'oncle d'un des camarades de Péguy à l'École normale supérieure, Georges Weulersse. Si Walras essaie de faire connaître son travail en France à travers son collègue, Weulersse semble persuader son oncle de l'importance de la figure de Péguy chez les jeunes socialistes de l'École normale (voir Smith 1973, p. 258). C'est ainsi que Péguy reçoit la proposition de Renard de commenter les Études de Walras.

7. Sur le rôle qu'a pu avoir le cours de Charles Andler à l'École normale dans cet intérêt de Péguy pour l'économie mathématique, voir Leroy (1973).

8. Cela est particulièrement visible dans le dernier texte publié par Péguy, *Note sur M. Bergson et la philosophie bergsonienne* (1914) ainsi que dans les textes posthumes *Clio, dialogue de l'histoire et de l'âme païenne* (1912-3) et *Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne* (1914), mais aussi déjà dans ses premiers textes sur les *Cahiers* (à ce propos, voir entre autres Riquier, 2014 ; Creighton, 2011 ; Bédarida, 2002 ; Gerbod, 2002). On sait que Bergson lui-même dira que Péguy est allé jusqu'où lui-même n'avait pas encore osé aller.

temps intérieur qui échappe au temps indéfini et homogène de cette science, Péguy s'intéresse à l'économie mathématique pour mettre en évidence le temps historique qui lui échappe dans la recherche de la solution à la question sociale. Comme Bergson, Péguy porte une grande attention à la méthode mathématique et cela le distingue certainement de la plupart des autres commentateurs des travaux de Walras de l'époque, qui ont tendance à rejeter *a priori* l'application de cette méthode aux sciences humaines (voir Dockès, 1996).

Pour Péguy, en revanche, le problème n'est pas de compter mais de savoir comment et quoi compter, car quelque chose échappe toujours au calcul et toutes les façons de compter ne sont pas les mêmes. Suivre la critique que porte Bergson à l'encontre des symboles mathématiques ou linguistiques ne signifie pas pour Péguy s'empêcher de compter ou de parler. Il s'agit plutôt de savoir comment compter et parler de façon à rester le plus fidèle possible à la réalité (voir aussi Worms, 2000)¹⁰. Mettre en évidence l'adoption d'une perspective bergsonienne par Péguy dans le compte rendu qu'il fait des *Études* permet donc de mieux cerner sa critique de l'économie walrassienne ainsi que l'évolution de sa propre pensée économique. Cela signifie aussi que le bergsonisme de Péguy ne s'est pas construit comme réponse à sa déception pour la pensée socialiste, après qu'il eut écrit « dans la ligne de Jaurès, de Georges Renard et de Walras » (Robinet, 1968, p. 19)¹¹. C'est plutôt la pensée de Bergson qui, tout en donnant corps à l'intérêt de Péguy pour l'économie mathématique, a marqué de son pli l'adoption de sa perspective socialiste singulière¹².

9. Le premier contact certain de Péguy avec Bergson eut lieu pendant les cours de ce dernier à l'École normale en février 1898, exactement un an après la publication du compte rendu sur Walras. On sait cependant qu'au moment où il rédige ce texte, Péguy non seulement connaît déjà l'œuvre de Bergson, mais l'apprécie à tel point que, dans cette même année 1896, il offre *Matière et Mémoire* à Charlotte Badouin en cadeau de fiançailles. Péguy lui-même a affirmé dans les *Cahiers* du 4 juillet 1900 que lorsqu'il a commencé à suivre les cours de Bergson à l'École normale, il avait déjà lu *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889) et *Matière et Mémoire* (1896).

10. Le style répétitif avec lequel Péguy va utiliser la langue tout en essayant de rester le plus fidèle possible à la réalité est bien connu (Latour, 2014 ; Saatdjian, 2001). Dans cet article, nous nous concentrons plutôt sur la manière dont Péguy cherche à compter, tout en essayant de ne pas rester captif de la méthode quantitative.

11. Comme souligné par Saatdjian (2011), le parcours de Péguy observe plutôt une forme de continuité travaillée par un mouvement d'approfondissement.

12. En 1910, Péguy écrit comme dédicace à Bergson sur un exemplaire de sa *Jeanne d'Arc* (1897) qu'à l'époque de l'écriture de ce texte ils ne se connaissaient pas encore, mais qu'il était en fait déjà un ses élèves, et que cette amitié a muri pour 15 ans, c'est-à-dire depuis 1895, date à laquelle il aurait lu *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889). Toutefois, le compte rendu de Walras par Péguy ne devrait pas être lu comme un texte scolaire sous l'influence de Bergson, la pensée de Péguy étant dès le début déjà celle d'un philosophe en dialogue avec un autre philosophe (sur Péguy philosophe, voir Riquier, 2017 ; Fédier, 2014).

En interprétant la pensée de Bergson, Péguy tente de rendre compte de quelque chose que Walras est obligé de négliger dès ses premiers pas, c'est-à-dire l'hétérogénéité de la réalité. Ce dernier commence son étude en supposant que la concurrence est parfaite et que les individus sont comme des éléments homogènes se mouvant dans une temporalité indéfinie. Mais, chaque fois que la concurrence n'est pas parfaite, comme c'est souvent le cas, note Péguy, l'hétérogénéité réapparaît. Une telle hétérogénéité implique que le *temps économique* ne peut pas être représenté sur une ligne, comme le voudrait Walras de façon cartésienne. Si ce dernier émet l'hypothèse d'un idéal théorique parfait dans une temporalité indéfinie, Péguy pense qu'il est plus approprié d'expérimenter une action qui, aussi imparfaite soit-elle, vise à résoudre la question sociale en tenant compte du temps historique. Si Walras part d'individus théoriquement libres de toute contrainte, Péguy entend d'abord étudier comment les contraintes sont transmises dans la réalité afin de comprendre comment s'en libérer au mieux.

D'où le choix de l'action. Au sens bergsonien, après tout, seule l'action permet de ne pas rester prisonnier de symboles qui ne saisissent pas la réalité dans sa globalité (voir Guerlac, 2006). Il est évident que l'action qui intéresse Péguy est celle visant à résoudre la question sociale. Cette question pour lui n'est pas donnée par le problème de savoir comment répartir de la manière la plus juste la richesse produite dans la société idéale et future mais de comprendre comment partager la perte aujourd'hui. Le véritable enjeu pour Péguy n'est pas le problème walrassien de savoir qui va boire le Château-Lafite dans la société idéale, mais celui de résoudre aujourd'hui le problème de la misère et de l'éducation. C'est probablement ce que Péguy entend dire à Walras quand il lui parle des *nécessités de l'action*. Peu de temps après, il quittera l'École normale supérieure et créera la librairie socialiste Georges-Bellais, prélude à l'aventure des *Cahiers de la Quinzaine*. Il ne s'agit donc pas d'un changement de cap dans la vie de Péguy mais d'un choix cohérent avec ce qu'il a annoncé à Walras dans leur correspondance et avec ce qu'il a publié quelques jours plus tôt dans son compte rendu. En fait, c'est précisément à partir de l'expérience pratique des *Cahiers* que Péguy va puiser les éléments pour mettre en place une économie différente de celle suggérée par Walras.

Au cours de trois conférences données en 1904 à l'École des hautes études sociales – dans lesquelles il précise explicitement sa démarche personnelle bergsonienne (voir Worms, 2000) – Péguy propose un

véritable *retournement de méthode* informé par ce qu'il a déjà appris de l'expérience pratique de son entreprise éditoriale¹³. Tout comme pour Bergson les états de conscience se pénètrent les uns les autres dans l'hétérogénéité de la conscience, pour Péguy les personnes sociales se pénètrent les unes les autres dans la communication sociale. Selon l'approche de Bergson, il faut partir du mouvement et non des points d'arrêt. C'est pourquoi Péguy tente de mettre en place une économie qui n'a pas le péché originel de l'économie walrassienne et qui part de la communication sociale pour ensuite atteindre les personnes sociales, au lieu de partir de ces dernières en essayant de les réassembler vainement plus tard dans une temporalité abstraite. De ce point de vue, la communication sociale doit être le point de départ et non le point final des études sociales. Pour tenter de résoudre la question sociale autant que possible, il faut donc étudier la transmission de la pression économique et donc essayer de comprendre comment l'absorber (voir aussi Amato, 2009 ; Riquier, 2017). À cet effet, Péguy distingue les autorités de commandement des autorités de compétence et énonce une forme de maxime où la quasi-disparition des premières permettrait aux autorités de compétence de s'équilibrer dans l'échange social. Absorber la pression sociale ne signifie donc pas réduire à zéro toute la communication sociale mais la rendre aussi libre que possible. De sorte que la valeur sociale d'une entreprise ne doit donc pas être jugée en fonction de sa forme juridique – qu'elle soit capitaliste ou collectiviste – mais en fonction de sa force de libération.

C'est ainsi que Péguy nous invite à juger son entreprise. On se souvient à juste titre des *Cahiers* tant pour la liberté qui y régnait que pour l'effort héroïque avec lequel ils ont été conduits (Vitry, 2015). Mais cet « héroïsme » invite souvent à lire cette expérience comme peu instructive d'un point de vue économique : la poursuite par Péguy d'un idéal de libre expression absolue a non seulement ruiné sa santé mais maintenu à flots une entreprise non viable (Leroy, 2014 ; 1975). Les difficultés financières des *Cahiers* sont incontestables, comme le souligne Péguy lui-même à plusieurs reprises. Mais en même temps, s'il en parle, c'est pour indiquer à l'aune de quels critères cette entreprise doit être jugée. Si l'on considère les pressions reçues et les pressions transmises, les *Cahiers* apparaissent alors comme un précédent, comme une tentative d'entreprise socialiste *viable*. Les inventions

13. Ces conférences ont été publiées à titre posthume pour la première fois dans Viard (1969, pp. 110-150).

administratives adoptées pour absorber la pression exercée sur les *Cahiers* sont un exemple qui permet d'illustrer concrètement les réflexions économiques que Péguy a su tirer de cette expérience. D'ailleurs, comme il l'a dit lui-même : « Tous les articles que l'on peut mettre dans une revue, notamment les articles de théorie économique, ne vaudront jamais une bonne histoire économique de la revue elle-même » (Péguy, 1906, p. 407).

1. Vers l'équilibre économique général de Walras : une critique bergsonienne

1.1. Abstraire l'homogénéité de l'hétérogénéité

Pour faire son compte rendu des *Études d'économie sociale* de Walras, Péguy étudie et discute également ses *Éléments d'économie politique pure* (1874), dans lesquels l'économiste a jeté les bases de sa méthode scientifique et mathématique¹⁴. Pour Péguy, il est clair que cette méthode ne doit pas du tout être sous-estimée, contrairement à ce qui pensent la plupart des économistes de l'époque (voir Dockès 1996). Péguy défend Walras contre les critiques faciles, au point de soutenir que ce qui fait la force de son argumentaire repose moins sur ses principes économiques que sur sa méthode¹⁵ :

La méthode mathématique est si peu superflue en pareille matière que c'est elle qui a donné à M. Walras, pour la bataille des idées économiques, cet avantage indéniable qu'il croit devoir à ses principes. (Péguy, 1897a, pp. 11-12)

Trois jours après la publication du compte rendu, Walras écrit à Péguy pour le féliciter : « toute la partie d'analyse est excellente de conscience, de pénétration et d'exactitude » (Walras, OPC I, p. 1545). Cette appréciation est d'une certaine importance si l'on tient compte du fait que Péguy analyse la pensée de Walras à la lumière d'une approche bergsonienne implicite.

14. Péguy emprunte les *Éléments* à la bibliothèque de l'École normale le 31 décembre 1896 et le rend le 24 mars 1897 (voir Dockès, 1990). Sur le rapport entre les *Éléments* et les *Études* dans la pensée de Walras, voir Potier (1994).

15. Péguy rejette deux autres critiques qui sont faites à Walras sur l'utilisation de la méthode mathématique en économie. Certains pensent que la réalité est trop complexe pour être simplifiée avec cette méthode ; cependant, ils ne tiennent pas compte du fait que même les premières propositions de la géométrie sont très simples, ce qui n'interdit pas d'autres complications. D'autres encore craignent qu'une telle méthode ne conduise à se complaire dans une théorie qui ne fonctionne que dans l'abstraction ; mais ils ne tiennent pas compte du fait que, pour Walras, la théorie sert à montrer non seulement l'idéal à atteindre, mais aussi le chemin pour y parvenir (voir Péguy, 1897a, pp. 12-3).

Bergson s'intéresse à la mécanique et à la physique pour montrer que quelque chose échappe à ces sciences à cause de leur méthode : en représentant le passage du temps comme une succession de points homogènes et distincts sur une ligne, elles perdent la possibilité de considérer la durée, c'est-à-dire le temps qualitatif qui reste nécessairement « en dehors de l'équation » (Bergson, 1899, p. 89)¹⁶. Lorsque ces sciences comptent le temps, elles ne considèrent que les extrémités de ces intervalles identiques et distincts, les points de repos, statiques, et non le mouvement du temps, sa durée d'un point à un autre. Ce qui implique que ces extrémités sont considérées séparément les unes des autres. Dans une mélodie, au contraire, les éléments passés sont indissolublement liés aux éléments suivants : ils s'interpénètrent les uns les autres, constituant une continuité très proche de celle propre aux états de conscience hétérogènes. En suivant cette approche, Péguy s'adresse à l'économie mathématique de Walras pour montrer ce qui lui échappe : en représentant les individus comme des éléments homogènes et distincts et non comme des personnes sociales qui se pénètrent les unes les autres, cette science perd la possibilité de considérer le temps historique d'une communauté humaine, sa réalité continue et hétérogène. Aussi implicite ce programme soit-il, Péguy en indique les fondements dès le début de son compte rendu :

En étudiant les phénomènes économiques généraux relatifs soit aux États soit aux individus selon les méthodes mathématiques, M. Léon Walras a vraiment instauré une science. Il nous en a donné les éléments dans ses *Éléments d'économie politique pure* et, comme nous avons la mécanique mathématique, la physique mathématique, *aussi exactement et dans le même sens* nous avons à présent l'économie mathématique. (Péguy, 1897a, p. 3, italiques ajoutés)

Tout de suite après, Péguy explique avec une terminologie bergsonienne ce que signifie avoir une économie mathématique *dans le même sens* qu'on avait auparavant la mécanique mathématique et la physique mathématique. Dans l'économie de Walras, il est possible de représenter sur des courbes les variations des quantités considérées et de trouver la solution aux problèmes qui sont posés par un système d'équations en équilibre. C'est ainsi que Walras peut atteindre

16. Selon Bergson, même la mécanique mathématique qui prend en compte les intervalles de temps les plus infinitésimaux ne considère que les extrémités : si l'univers allait deux fois plus vite, rien ne changerait dans les formules et les équations de la science astronomique ; pourtant, notre conscience serait perturbée. Il y a donc une distinction entre la durée du temps réel perçu intérieurement et le temps mathématique appliqué à la réalité qui donne lieu à un temps homogène (voir Riquier, 2009 ; Worms, 1994).

l'équilibre économique général. Cependant, pour que cette nouvelle science soit possible, son objet ne doit pas être étranger à ses méthodes : si les phénomènes économiques « nous sont donnés, en un sens, très *hétérogènes* » alors il faut « de ces phénomènes *hétérogènes*, abstraire les éléments *homogènes* à qui seuls conviennent les méthodes mathématiques » (Péguy, 1897a, p. 3, italiques ajoutés). Pour l'économie mathématique, cela signifie qu'à partir d'une concurrence réelle « *hétérogène* », composée de « contraintes » et exercée par des individus « *inégaux* » entre eux, Walras abstrait une concurrence *homogène* entre des individus *égaux* (*ibid.*, p. 4). Partant donc d'individus libres de contraintes réciproques, c'est-à-dire indépendants les uns des autres, Walras les met en communication par le biais du troc. Il va confronter le troc de Stanley Jevons à celui de Hermann-Henri Gossen. Selon Jevons, chacun des troqueurs prend sa décision de façon à se procurer la plus grande somme possible de satisfaction de ses besoins. Selon Gossen, par contre, pour arriver au point de maximum absolu de satisfaction des besoins des deux troqueurs, il faut considérer les deux individus pris ensemble, abstraction faite du droit de propriété¹⁷. Comme seul le troc de Jevons respecte à la fois la propriété individuelle et la libre concurrence, Péguy montre que Walras le choisit pour une question de méthode générale (trouver une solution respectueuse de la propriété et de la concurrence) mais aussi en raison de la méthode mathématique adoptée : ce n'est qu'à la suite de ce type de troc, et non de celui de Gossen, que les individus se retrouvent à nouveau dans une position d'indépendance les uns vis-à-vis des autres. En tant qu'« unités possédantes », le troc de Gossen les altère au sens où il ne les laisse pas identiques à eux-mêmes ; le choix de cette modalité du troc réintroduirait l'*hétérogène* au commencement de la science nouvelle (Péguy, 1897a, pp. 5-6). En tant qu'« unités concurrentes », le troc de Gossen suppose qu'ils ne sont pas libres ; mais il suffit que la concurrence ne soit pas exactement libre pour que l'*hétérogène*, par-là, se trouve encore une fois réintroduit au commencement de la science (*ibid.*)¹⁸.

17. Dans le troc de Jevons, qui est défini par Walras d'« individualiste », la condition du maximum est que, une fois le troc effectué, « le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits soit, chez chaque troqueur, égal au prix d'une marchandise en l'autre » (Walras, 1896, p. 179). Dans le troc de Gossen, les deux marchandises sont réparties entre les deux troqueurs de telle sorte que « l'intensité du dernier besoin satisfait de chaque marchandise soit la même pour l'un et l'autre » (*ibid.*, p. 181). Dans ce cas, nous sommes en face d'un troc qui, selon Walras, est basé sur le principe de la « fraternité ».

1.2. La solution arrive toujours trop tard

En adoptant le troc de Jevons, l'échange en libre concurrence de Walras ne produit aucune injustice : à la fin de chaque échange, la composition des biens de chacun est modifiée de manière à augmenter l'utilité individuelle sans changer la valeur initiale de ces biens (voir Bridel et Huck, 2002). Cela signifie toutefois que si les conditions de départ ne sont pas justes, elles ne peuvent pas devenir plus justes grâce au système de marché en libre concurrence. Puisque Walras ne souhaite pas s'écarter de la libre concurrence pour les raisons de méthode exposées ci-dessus, il doit alors trouver une autre solution à la question sociale. Pour Walras, une condition initiale est injuste lorsque les individus ne jouissent pas du fruit de leurs facultés individuelles et la communauté dans son ensemble de ses facultés collectives. De sorte qu'il ne devrait pas y avoir d'imposition fiscale, car cela empêche les particuliers d'obtenir le plein fruit de leur travail. Mais l'imposition fiscale est due au fait que l'État ne peut pas payer les services publics avec la rente foncière, qui est le fruit des facultés collectives, parce que les terres ont été injustement privatisées.

Avec sa « théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'État », Walras envisage une nationalisation de la terre non pas par une expropriation violente mais par l'échange en libre concurrence. Le stratagème repose sur le fait que les propriétaires terriens, au moment du rachat de leurs terres par l'État à un prix courant, ne peuvent pas revendiquer la rente supplémentaire qui sera générée par le passage d'époque d'une société agricole à une société industrielle et commerciale : quand ils les ont achetées ils n'ont pas pu anticiper dans le prix de leur achat ce montant de rente supplémentaire (voir Dockès, 1996). Après un nombre m d'années, cette rente supplémentaire devrait permettre à l'État d'amortir la dette contractée pour le rachat des terres ainsi que d'assurer les services publics sans avoir recours à l'impôt, donc en laissant fonctionner le marché selon le principe de la libre concurrence. C'est à partir de ce moment que selon Walras la question sociale sera résolue : « Après m années – explique Péguy – commencera le règne souverain du droit social et son avènement n'aura pas altéré du tout l'être économique ; après m années aura lieu, pour ainsi dire,

18. Dans la perspective de Gossen les individus sont toujours liés et dépendants les uns des autres ; c'est pourquoi il n'est pas possible d'établir une variable indépendante. Autrement dit : il n'est pas possible d'établir *a priori* les paramètres d'une fonction de superposition des fonctions d'utilité, c'est-à-dire une loi mathématique générale des échanges.

l'intersection du droit désormais entier et de l'être toujours intact. Et telle est la solution que M. Walras nous propose de la question sociale » (Péguy, 1897a, p. 11).¹⁹ Après m années, on arriverait à une situation dans laquelle on aurait obtenu une juste répartition de la richesse sans avoir exproprié aucun propriétaire.

Cependant, dit Péguy, ce point m arrive toujours trop tard. « Préparer de la justice définitive et lointaine – écrit-il – avec de l'injustice intermédiaire et prochaine, cela n'est pas juste » (*ibid.*, p. 17). Le problème ne réside pas, cependant, dans le fait que la solution à la question sociale de Walras arrive trop tard, en ce sens qu'elle devrait arriver plus tôt sur la même ligne de temps, mais dans le fait que ce dernier pense le temps comme s'il s'agissait d'une ligne indéfinie et homogène, composée de points distincts et indépendants les uns par rapport aux autres. D'après Péguy, ce procédé serait somme toute valable tant que les années sont considérées « comme des années arithmétiques, découpées dans un temps mathématique infini et indifférent à la position du présent » ; dans ce cas-là, il suffit « de figurer jusqu'à l'intersection par un trait plein l'être économique et par un trait ponctué le droit social » (*ibid.*, p. 16). Mais, selon Péguy, « ces années ne peuvent pas se calculer ni se figurer comme des années arithmétiques », car cela rend impossible la prise en compte de la situation présente (*ibid.*)²⁰. La solution de Walras est inévitablement toujours en retard car elle ne tient pas compte du fait qu'étant injuste au départ, tout ce qui suit est inévitablement conditionné par cette injustice séminale. S'il est vrai, comme le dit Walras, que l'État est le propriétaire légitime du sol, alors « il suffit que ce propriétaire individuel détienne ce sol pour qu'il en dépossède incessamment l'État », qui est donc obligé d'utiliser la rente supplémentaire pour compenser les pertes injustement encourues, c'est-à-dire la dette contractée pour le rachat des terres (*ibid.*).

En substance, quelque chose échappe nécessairement aux études économiques si elles considèrent les individus exclusivement comme des éléments homogènes et distincts, comme le sont les points sur une « ligne mathématique ordinaire » (*ibid.*, 15). Ce qui échappe, c'est la

19. Sur le réalisme téléologique de Walras, voir Baranzini et Fèvre (2019).

20. « Des années économiques hétérogènes – écrit Péguy – le mathématicien peut bien abstraire des années homogènes : il ne saurait, d'années constituées en série définie et posée à l'égard d'un présent donné, abstraire une série indéfinie d'années, une série indifférente à la position du présent » (1897a, p. 16).

temporalité historique de la communauté à laquelle ils appartiennent, temporalité qui comprend dans ce cas une répartition injuste de la terre ; ce qui implique, selon Péguy, que la solution mathématique de Walras à la question sociale est en retard dès le départ, en retard par construction. Pour Péguy, cependant, il faut considérer qu'il suffit que l'individu soit donné pour qu'inséparablement soit donné aussi la communauté dont relève cet individu. Ce qui veut dire que si l'on entend représenter mathématiquement un individu, il faut à chaque fois le rapporter au nombre total des individus auxquels il est d'avance lié : « si, ayant en économie à représenter neuf hommes, on les représente seulement par le chiffre 9, on est déjà *inexact*, parce que l'expression paraît *complète* et qu'elle *ne l'est pas* » (*ibid.*, p. 15). Supposant que le nombre total des hommes au moment considéré soit égal à quinze cents millions, pour être exact – écrit Péguy – il faudrait représenter ces neuf hommes par une fraction avec 9 au numérateur et quinze cents millions au dénominateur²¹.

1.3. Compter autrement

Après avoir pris connaissance du compte rendu de Péguy, Walras lui demande de lui envoyer un manuscrit dans lequel il aborde plus longuement la question de l'économie mathématique, incluant les œuvres de Cournot, Gossen et Jevons. Péguy lui envoie ce texte en disant que c'est « une enquête philosophique sur l'économie mathématique et non point une contribution à cette science » (Péguy, OPC I, p. 1546)²². Walras lui écrit à nouveau le 31 mars 1897 (voir document 2 en annexe). Il se dit très intéressé par ses réflexions, et après avoir assuré Péguy qu'il a lu son manuscrit trois fois de suite, il dit vouloir discuter expressément d'un point qui lui semble sensible : « c'est celui qui figurait dans votre article de la *Revue socialiste* et que j'ai retrouvé dans votre travail et qui consiste à dire que l'opération mathématique par laquelle on considère n hommes ou n francs sur T_h hommes ou T_f francs formerait un symbole incomplet et inexact. Je ne

21. Si on tient compte de ce que dit Péguy, en considérant tous les individus pour faire la somme, le résultat est l'entier : $n_1 / T_h + n_2 / T_h + n_3 / T_h + \dots + n_{T_h} / T_h = 1$ au lieu du total : $n_1 + n_2 + n_3 + \dots$ $n_{T_h} = T_h$.

22. Malgré l'intérêt manifeste de Walras, ce dernier indique également que Péguy se tient « exclusivement sur le terrain philosophique » où il ne se sent pas à son aise. Et il ajoute : « Je suis économiste surtout. [...] Vous voyez d'ici ma position : elle est celle d'un astronome ou d'un physicien devant lequel des philosophes discuteraient abstraitement et *a priori*, soit pour l'affirmer, soit pour la nier, la légitimité et l'utilité de l'emploi des mathématiques en astronomie et en physique » (Walras, OPC I, p. 1547).

crois pas avoir, pour ma part, procédé de cette façon » (Walras, OPC I, p. 1547). Walras répond donc ainsi à la critique de Péguy :

La mathématique nous permet de faire entrer en ligne de compte, avec trois points, tous les hommes et tous les francs. En économie politique pure, quand je dis : soient les marchandises (A), (B), (C), (D)..., soient les échangistes (1), (2), (3) ..., je considère toutes les marchandises et tous les échangistes *sans exception*.
(Walras, OPC I, p. 1547)

Nous ne savons pas ce que Péguy a écrit dans son manuscrit, car il n'a pas été retrouvé. Toutefois, comme le souligne Walras, le point qui l'intéresse se retrouve également dans le compte rendu. Dans celui-ci, toutefois, Péguy ne dit pas que ne considérer que 9 ou n hommes sur T_h hommes formerait un symbole incomplet et inexact et que Walras aurait opéré de cette façon. Pour Péguy, il ne s'agit pas d'être incomplet et inexact en ne considérant pas tous les échangistes et toutes les marchandises, mais qu'en prenant en compte tous les échangistes et toutes les marchandises, même sans exception, on ne considère pas que chacun de ces éléments fait partie d'une « solidarité circulaire » (Péguy, 1897a, p. 15). Ce discours en effet peut sembler difficile à suivre (voir Thibaud, 1985, p. 140), surtout si l'on ne tient pas compte du fait que Péguy se réfère probablement ici aussi à l'approche bergsonnienne²³. Pour Bergson, les états intérieurs de la conscience se succèdent sans distinction comme les notes d'une mélodie, « comme une pénétration mutuelle, une *solidarité*, une organisation intime d'éléments, dont chacun, représentatif du tout, ne s'en distingue et ne s'en isole que pour une pensée capable d'abstraire » (Bergson, 1899). De la même façon pour Péguy, les personnes ne sont pas liées entre elles « comme les unités du nombre mathématique ordinaire ou comme les points de la ligne mathématique ordinaire, mais sont liées entre elles pour ainsi dire par une *solidarité* circulaire, close » (Péguy, 1897a, p. 15, italique ajouté).

Si Walras met tous les échangeurs sur une ligne, Péguy affirme que la ligne et le nombre mathématique sont indéfinis alors que « le nombre social, économique, des hommes, des moyens, des produits, des travaux, est un nombre à chaque instant défini » (*ibid.*, p. 15). Dans la réalité sociale, il existe des interrelations inévitables entre les individus – ainsi qu'entre leurs œuvres, leurs moyens et leurs produits – de sorte qu'ils ne peuvent jamais être considérés comme des variables

23. En notant que dans le compte rendu sur Walras « on retrouve *La Note conjointe* et le temps abstrait », Thibaud considère que cela est « assez curieux » (1975, p. 140).

totallement indépendantes les unes des autres, même si on les prend en compte tous et sans exception. Si Péguy semble vouloir souligner la difficulté de Walras à considérer mathématiquement les interdépendances au sein de son système, il propose de les prendre en compte à travers la fraction, laquelle représente à chaque fois l'individu comme faisant partie d'un tout. Walras sépare les individus au début de sa science, pour les réunifier plus tard dans l'État collectiviste (propriétaire des terres). Pour Péguy, cette réunification arrive trop tard et il est nécessaire de considérer les individus dans leurs interactions dès le début.

Walras cherche une solution parfaite à la question sociale, en posant le problème de « qui boira ce Château-Lafite » dans la société idéale et future (Walras, 1896). Péguy, pour sa part, se dit peu préoccupé par ce problème : « il est un peu étrange, vraiment, de tant s'inquiéter pour le château-Lafitte et pour sa future distribution, quand c'est pour le pain et pour l'éducation que s'engage par le monde la bataille sociale » (Péguy, 1897a, p. 17). Plus tard, dans *De Jean Coste* (1902), un texte crucial pour sa réflexion économique, Péguy affirme que la pauvreté constitue une limite économique fatale en dessous de laquelle pas une seule personne ne devrait se trouver dans une communauté humaine vraiment constituée (voir Bee, 2009 ; 2011), et il revient explicitement sur ce qu'il a dit à la fin du compte rendu sur Walras : « Je ne puis parvenir à me passionner pour *la question célèbre de savoir à qui reviendront, dans la cité future, les bouteilles de champagne, les chevaux rares, les châteaux de la vallée de la Loire ; j'espère qu'on s'arrangera toujours ; pourvu qu'il y ait vraiment une cité* » (Péguy, 1902, pp. 1033-1034, italiques ajoutés). Cinq ans après son compte rendu sur Walras, Péguy a toujours en tête de lui répondre lorsqu'il aborde directement les questions économiques. Ce qui confirme qu'entre-temps il ne s'est pas engagé sur une route qui n'a aucun rapport avec son compte rendu sur l'économie mathématique ; plutôt, il a continué à répondre à Walras. Si pour Péguy il ne s'agit pas d'imaginer une société idéale dans un temps indéfini, mais de s'immerger dans le temps économique pour le comprendre, c'est premièrement avec l'action qu'il entend lui répondre.

De ce point de vue, on comprend encore mieux ce qu'il veut dire lorsqu'il écrit à Walras que « les nécessités de l'action » risquent de ne pas lui laisser le temps de se consacrer davantage à l'économie mathématique. Le choix de l'action, aussi imparfaite soit-elle, signifie pour Péguy se plonger dans cette réalité hétérogène que Walras ne

pouvait pas envisager pour des questions de méthode. L'action consistera dans un engagement pour l'éducation : ouvrir une librairie socialiste. Ce sera ensuite cette action qui lui suggérera comment penser une économie qui part de l'hétérogénéité des phénomènes économiques et ainsi comment trouver une réponse théorique au défi intellectuel posé par les travaux de Walras.

2. Dans la *communication économique universelle* : la réponse de Péguy

2.1. Un retournement de méthode

Comme il l'annonce dans sa lettre à Walras, Péguy abandonne la même année ses études à l'École normale supérieure, se marie et fonde, avec la dot de sa femme, la *Librairie socialiste George-Bellais* quelques mois plus tard, prélude aux *Cahiers de la Quinzaine*. De cette expérience, Péguy tire les premiers éléments pour mettre en place une éventuelle théorie économique. Il présente ces éléments dans trois conférences tenues en 1904 à l'École des hautes études sociales, dans lesquelles on trouve une réponse théorique à la démarche initiée par Walras.

Cette fois-ci, la référence à Bergson est explicite et revendiquée. Péguy commence ses conférences en précisant que sa réflexion part d'une interprétation personnelle de la pensée du philosophe (voir aussi Devaux, 2000 ; Worms, 2000). Les conférences ont pour thème l'anarchisme politique et Péguy entend aborder la question du point de vue des études sociales.

Pour pouvoir débiter des études sociales, selon Péguy, il faut commencer par une étude de ce qu'il appelle la *communication sociale*. Par cette expression générale il désigne toutes les relations sociales allant de la guerre à l'« échange commercial de petit boutiquier à petit boutiquier » (Péguy, 1904b, p. 1806). La communication sociale a lieu entre ce qu'il appelle les *personnes sociales*. Il peut s'agir aussi bien de personnes individuelles que de personnes collectives, d'administrations publiques ou privées, de coopératives, de sociétés de toutes sortes, jusqu'à l'alliance des peuples et de l'humanité elle-même. Péguy énumère longuement ces différentes typologies, précisément pour souligner leur hétérogénéité qui est donnée par les relations mutuelles (*ibid.*, p. 1811-2). Ainsi, et en répondant également d'une certaine façon à Walras, il affirme : « Il y aurait un très grand danger à définir les

personnes sociales, avant d'avoir défini les communications sociales qu'il y a entre ces personnes. La tentation est en effet de prendre les personnes sociales [...] et d'étudier ensuite les communications qu'il y a ou qu'il peut y avoir entre ces personnes » (*ibid.*, p. 1811). Il est cependant plus approprié de se placer « au cours » de la communication entre ces personnes et de ne les définir qu'ensuite comme points de départ, d'arrivée ou de passage de cette communication (*ibid.*).

Plutôt que de partir d'individus homogènes et parfaitement libres de contraintes réciproques, comme le fait Walras, Péguy suggère de faire le contraire : partir précisément de ces contraintes, qu'il appelle *servitudes* ou *pressions sociales*, et ainsi d'étudier comment les personnes sociales s'interpénètrent les unes des autres. Il s'agit pour Péguy d'un véritable « retournement de méthode » (*ibid.*, p. 1820).

En ce sens, il suppose que lorsqu'il y a exercice d'autorité par la personne A sur la personne B, on peut dire que le sens de la communication dans ce cas va de la personne A à la personne B. Par conséquent, nous devons d'abord considérer la communication sociale, puis son sens et ensuite seulement les personnes sociales. Sinon, on risque seulement d'opérer « des sortes de coupes horizontales dans ce mouvement » et on s'en tient alors « à un examen de ces coupes » (*ibid.*, p. 1809). On risque de perdre le mouvement de la communication et donc de ne traiter que des moments statiques, avec ces points qu'avec Bergson il appelle « points de repos » (*ibid.*). Chacun de ces points est en fait chargé de mouvement, de temps historique qui est perdu si on les considère comme indépendants les uns des autres. Si Walras part d'une concurrence homogène entre des individus égaux, Péguy part d'une concurrence telle qu'on la connaît en réalité, hétérogène et entre des individus inégaux qui exercent des pressions économiques les uns sur les autres.

Walras estime qu'il faut construire un idéal dans lequel les contraintes et l'hétérogénéité n'existent pas et ensuite – comme il le soutient dans un passage cité par Péguy dans son compte rendu – agir « comme si cela pouvait et devait avoir lieu » (Walras, 1896, cité par Péguy 1897a, p. 13). Mais cela signifie théoriser une « liberté imaginaire », comme celle de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (Péguy 1904b, p. 1813)²⁴. Pour Péguy, en revanche, les problèmes de liberté sont essentiellement des problèmes de *libération*

24. Dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Péguy entrevoit « un effort constant pour fabriquer des hommes séparés, des individus sporadiques sans communications les uns avec les autres » (1904b, p. 1814).

et c'est « la force de libération d'un organisme quelconque » qui « mesure sa valeur sociale » (*ibid.*, p. 1823). Cette force de libération est liée à la capacité d'une institution à absorber les pressions sociales. Elle peut être évaluée seulement quand l'absence de pressions n'est pas supposée par hypothèse et sa transmission est donc précisément l'objet d'étude.

2.2. La transmission de la pression

Pendant qu'il prépare ses trois conférences, données en janvier 1904, Péguy rédige aussi un texte – écrit en décembre 1903 et publié en janvier suivant – dans lequel il explique la situation économique des *Cahiers*. Il a retiré une partie de ce texte avec l'intention évidente de le publier plus tard ; mais comme c'est souvent le cas, ce texte n'a jamais été parachevé, ni publié²⁵. Néanmoins, on y trouve un approfondissement exceptionnel de la pensée économique de Péguy que l'on ne perçoit alors qu'en filigrane dans plusieurs autres textes, ainsi que plus explicitement dans les conférences de 1904.

Dans ce texte, Péguy affirme qu'« une simple inspection *de toute* la réalité » nous dit que dans le monde économique il existe une « communication économique universelle » (1903, p. 1280, italique ajouté). Suivant encore une fois l'approche bergsonienne, Péguy nous invite à prendre en compte dès le départ qu'aucune entreprise n'est en « repos », mais qu'elle est toujours en mouvement et que son mouvement communique avec « l'immense mouvement économique universel » (*ibid.*, p. 1279) :

Telles seraient les données de ce problème économique extrêmement important, le problème de la pression, de la servitude économique : baignant de toute parts, ou d'un grand nombre de parts, qui seraient à déterminer, dans le mouvement, dans la vie économique universelle, toute entreprise économique reçoit, transmet, exerce des pressions, des servitudes économiques ; la discussion, au moins sommaire, de ce problème, serait aisée, comme il advient, au moins en commençant, pour les problèmes économiques. (Péguy, 1903, p. 1279-80)

En étudiant comment ces pressions sont transmises de toutes parts, on peut éviter que les responsabilités sociales ne soient mal réparties. Par exemple, une entreprise capitaliste ne peut être considérée comme créant de toutes pièces la pression économique qu'elle transmet sur ses

25. Ce texte a été publié à titre posthume pour la première fois dans Viard (1969, pp. 91-110).

travailleurs que si elle n'est pas considérée comme subissant constamment une forte pression de la part des consommateurs. En réalité, toute entreprise « reçoit par en haut, des consommateurs, de ses clients, de ses acheteurs une pression économique, une servitude qu'elle transmet à ses ouvriers, aux producteurs, à ses vendeurs, et qu'en dessous elle exerce sur eux » (*ibid.*, p. 1276). Il n'est pas correct d'évaluer une entreprise – qui baigne inévitablement dans le « temps économique » (Péguy, 1905, p. 262) – comme s'il s'agissait d'une entreprise fictive, opérant dans un temps imaginaire, purement abstrait. Chaque entrepreneur, en réalité, n'est rien d'autre que cela :

un homme qui porte d'une valeur déterminée à une valeur déterminée cette pression économique, cette servitude ; c'est un homme qui porte de V à V' , de P à P' une pression économique ; il reçoit une pression égale à P ; il transmet, il exerce une pression égale à P' . (Péguy, 1903, p. 1278)

Afin d'évaluer une entreprise sur le plan économique et social, il faut mesurer la différence entre P et P' . Si $P' > P$, c'est-à-dire si la pression transmise est supérieure à celle reçue, alors c'est une entreprise qui mène ses ouvriers dans la misère « par une mauvaise administration industrielle et commerciale, par l'autorité de commandement patronal » (1903, p. 1787). Si $P' = P$, alors il s'agit d'une entreprise économiquement et socialement neutre. Si, en revanche, $P' < P$, cela signifie qu'il s'agit d'une entreprise économique et sociale, socialement bonne. Plus elle absorbe la pression, plus elle marque un progrès. C'est ce que Péguy considère comme étant à proprement parler une *entreprise socialiste*. Ce qui mesure la valeur d'une entreprise n'est pas la totalité de la servitude économique qu'elle transmet, mais la part de cette servitude qui lui « revient en propre » (1903, p. 1277 ; voir aussi 1904b, p. 1822) :

la valeur économique, sociale de l'entreprise, de l'œuvre, de l'usine, de l'atelier, se mesure à la valeur de cette transmission même, à la qualité, à la souplesse, à la fidélité, à l'économie de la transmission. (Péguy, 1903, p. 1276)

La prise en compte du mouvement nécessite une évaluation de la qualité de la transmission, c'est-à-dire des différents modes d'organisation, de la souplesse dans la gestion, de l'attention constante à cette transmission, qui conduisent une entreprise à absorber la pression dans la mesure du possible. Considérer l'entreprise comme « isolée », seule, sans communication, c'est en avoir une image « parfaitement statique », de « manuel » (1903, p. 1279), et dans ce cas on ne peut

que considérer la pression totale qu'elle génère à partir de ce « point de contact », de cette coupure du mouvement (1904b, p. 1821).

Le manque d'attention pour la transmission de la pression économique peut conduire à considérer les entreprises capitalistes comme les seuls producteurs de pression et donc à imaginer qu'une organisation socialiste puisse miraculeusement la dissoudre complètement sans en produire de nouvelles. Mais il est commode et aussi totalement illusoire de croire qu'une organisation socialiste puisse absorber toute la pression sociale : « cette singulière opération économique ne ferait pas un miracle, elle ne serait pas merveilleuse, elle ne serait pas mystérieuse, elle ne serait pas miraculeuse ; elle ferait un surmiracle, elle serait surmerveilleuse, sous-mystérieuse, surmiraculeuse ; et quand on a éloigné cette hypothèse des derniers confins de l'imagination même, on s'aperçoit avec stupeur qu'elle règne généralement dans les esprits, et qu'elle est tout l'étatisme » (1903, p. 1282, italique ajouté).

De même, il serait irréaliste d'imaginer le cas « d'une entreprise économique ne recevant aucune pression, aucune servitude économique et créant toute la pression, toute la servitude économique d'un monde ; c'est à peine si les pires tyrannies de l'Orient, de l'ancien Orient peuvent donner quelque image extrêmement éloignée d'une telle situation économique » (*ibid.*, pp. 1281-2). Tout aussi irréaliste serait la situation dans laquelle une organisation socialiste serait capable d'absorber complètement ne serait-ce qu'une seule des pressions qu'elle reçoit ; ainsi que la situation dans laquelle une entreprise capitaliste serait capable de produire ne serait-ce qu'une seule pression économique à partir de rien. C'est plutôt entre ces deux limites que se produit la transmission de toutes les servitudes économiques et sociales et que les pressions peuvent être partiellement absorbées. Il s'agit alors de savoir comment une organisation peut absorber la pression.

2.3. Autorité de commandement et autorité de compétence

Péguy est conscient de la difficulté de présenter une théorie qui veut se « modeler » sur la réalité économique dont il parle ; c'est pourquoi – se différenciant une fois de plus de Walras qui propose une solution mathématique à la question sociale – il déclare dans ses conférences de 1904 : « C'est plutôt un problème qu'il faut présenter qu'une solution que l'on apporte » (1904b, p. 1815).

Le problème est que lorsqu'il y a communication, il y a exercice d'autorité. On serait donc amené à penser que pour résoudre le

problème, il suffirait d'éliminer la communication sociale. Cependant, l'absence de communication signifie la mort sociale : « si on supprimait le négoce, le travail, les relations d'atelier et de marchandises, l'humanité n'existerait plus demain matin » (*ibid.*, p. 1815). Le problème peut donc être formulé en ces termes : étant donné que la communication sociale n'est rien d'autre que la transmission de servitudes, comment réduire le plus possible cette transmission en réduisant le moins possible la communication ?

Le problème paraît insoluble (voir Thibaud, 1978), si l'on ne tient pas entièrement compte du fait qu'il existe en réalité au moins deux formes « hétérogènes » d'autorité, à la définition desquelles Péguy consacre une grande partie de la première conférence de 1904. Il appelle la première forme d'autorité « arché », pour indiquer ce qui est au début, ce qui vient en premier, ce qui initie, l'origine. Et il appelle la deuxième forme d'autorité « cratos », pour indiquer l'exercice d'un pouvoir pur et simple obtenu par la force. Cette distinction permet d'éviter cette confusion « militaire » qui conduit le guide à prendre le commandement de l'équipe, pour le simple fait de s'être trouvé comme premier à marcher et qu'on se mit à le suivre (Péguy, 1904b, p. 1803). Ces deux formes d'autorité se distinguent avant tout par un rapport différent qu'elles entretiennent avec la liberté. Le *cratos*, que Péguy appelle *autorité de commandement*, est fondé sur la négation violente de la liberté d'autrui ; tandis que l'*arché*, que Péguy appelle *autorité de compétence*, est fondé sur la liberté d'autrui. Par exemple, lorsque les parents ne peuvent pas s'occuper de l'éducation de leurs enfants, ils s'en remettent à la compétence d'un enseignant. Il « fait autorité » à leurs yeux et à ceux de leurs enfants. Mais si l'enseignant profite de son rôle pour imposer certaines idées ou lectures aux élèves, il agit alors comme un « autoritaire » (*ibid.*, 1818-9).

Il existe donc deux formes de liberté liées à ces deux formes d'autorité. Une liberté de désobéissance est exercée à l'égard de l'autorité de commandement. C'est ce à quoi Péguy fait référence avec le mot « acratie », c'est-à-dire une liberté qui s'oppose directement à une autorité de gouvernement, donc une *liberté politique*. Par contre, une liberté de conscience ou liberté d'examen s'exerce à l'égard de l'autorité de compétence, c'est-à-dire « des libertés de récusation, ou de dégagement » (*ibid.*, p. 1805). C'est ce que Péguy appelle « anarchie », qui est une « liberté de retraite » une « liberté de fuite plutôt qu'une liberté d'opposition » ; c'est la liberté que l'on peut avoir envers une administration, donc il s'agit proprement d'une *liberté*

économique. Adoptant toujours l'approche bergsonienne, revendiquée au début de la conférence, Péguy explique que la différence entre les deux autorités est donc celle-ci :

l'autorité de compétence a ce caractère propre que, tandis qu'on se révolte contre l'autorité de gouvernement par un mouvement direct, au contraire on ne peut convenablement se révolter contre l'autorité de compétence qu'en déclinant la compétence, par un déclinatoire de compétence ; par ces seules différences nous voyons combien est hétérogène le classement usuel établi entre les autorités. (Péguy, 1904b, p. 1805)

Pour pouvoir exercer la liberté de dégagement, il est nécessaire de ne pas être soumis à une autorité de commandement qui l'empêche. La liberté qui sous-tend l'autorité de compétence exige que l'autorité de commandement soit réduite le plus possible. Si une administration est imposée de manière autoritaire, elle ne peut pas faire autorité.

En posant le problème des études sociales en ces termes nouveaux, Péguy indique une solution. C'est dans ce sens, en effet, qu'il est possible de penser à une réduction de la transmission de la servitude qui ne se traduit pas forcément par une réduction de la communication, mais plutôt par une communication plus libre. Il s'agit de réduire autant que possible l'autorité de commandement, sans pour autant réduire l'autorité de compétence :

une communication sociale est une communication sociale libre quand : 1° il ne s'y exerce aucune autorité de commandement ; 2° quand les autorités de compétence qui s'y ajoutent se font équilibre. (Péguy, 1904b, p. 1820)

Réduire l'autorité de commandement à zéro ne signifie pas réduire la communication sociale à zéro, car elle peut reposer sur des autorités de compétence qui s'équilibrent mutuellement. C'est à ce point des conférences, et seulement ici, que Péguy utilise l'expression « échange social » comme synonyme de « communication sociale ». Reprenant ce qui a été dit précédemment, il affirme que pour qu'il y ait vie sociale il faut qu'il y ait « sans cesse communication sociale, échange social » et qu'à chaque fois qu'il y a communication sociale il y ait « échange d'autorité » (*ibid.*, p. 1820). Si l'idée de l'échange d'autorité apparaît ici, c'est parce que Péguy pense à l'échange d'autorité de compétence ; un échange qui peut consister en un équilibre précisément lorsque l'exercice de l'autorité de commandement a été quasiment supprimé. Une fois libéré, pour Péguy l'échange n'est donc pas un rapport de force, mais un équilibre d'*arché*.

Walras part de l'hypothèse d'individus qui échangent dans la libre concurrence et pour y parvenir il identifie un État capable d'absorber toute la pression sociale. Péguy, en revanche, part d'une concurrence hétérogène donnée et, pour arriver à un échange libre, identifie un processus de libération des autorités de commandement au sein de l'entreprise.

Dans sa *Cité socialiste* (1897b), publiée quelques mois après le compte rendu sur Walras, Péguy parle d'une communauté dans laquelle le gouvernement des hommes est remplacé par l'administration des biens. Dans ses conférences de 1904, il explique en quoi consiste plus précisément ce mouvement de libération dans l'ordre politique et économique : il s'agit de créer des organisations économiques proprement socialistes, dans lesquelles il y a une liberté politique et économique, c'est-à-dire dans lesquelles il n'y a pas de commandement sur les hommes, ce qui laisse toujours la possibilité de récuser l'autorité de ceux qui administrent les biens. C'est ce type d'administration que Péguy a expérimentée avec ses *Cahiers*.

3. Les *Cahiers de la Quinzaine* : une entreprise économique exemplaire

3.1. Au-delà de la forme juridique

Pris par les débuts de l'*affaire Dreyfus*, Péguy ne prête pas une attention particulière aux finances de sa librairie socialiste, qui deviennent rapidement fragiles²⁶. Des amis lui viennent en aide pour soutenir son initiative et créent avec lui, en 1899, la *Société Nouvelle de Librairie et d'Édition*, qui absorbe le capital de la Librairie George-Bellais et engage Péguy comme délégué à l'édition. Le conseil d'administration est composé de personnalités du mouvement socialiste, dont Lucien Herr, Léon Blum et François Simiand. Avec Jean Jaurès, ils font partie des partisans de l'unification de ce mouvement en France. Un signe de cette unification est le congrès socialiste de décembre 1899, au cours duquel il est établi que la presse socialiste ne doit pas publier de positions critiques à l'égard du mouvement ou de ses franges. Explicitement contre cette décision et pour un socialisme non autori-

26. La librairie, souvent attaquée par des centaines de manifestants antidreyfusards, servait de siège aux étudiants dreyfusards du Quartier Latin, d'où ils partaient pour défendre les professeurs de la Sorbonne attaqués à leur tour, voir Leroy (2014, p. 82-3), voir aussi Halévy (1918, p. 48).

taire, Péguy décide de créer des cahiers bimensuels pour publier librement des positions critiques au sein du mouvement socialiste. Le conseil d'administration de la *Société Nouvelle* s'oppose fermement à ce projet et Péguy n'a d'autre choix que de démissionner pour créer ses *Cahiers* quelque jours plus tard, le 5 janvier 1900. Son capital initial reste bloqué dans la *Société Nouvelle* et il ne peut le récupérer que petit à petit. Cette naissance traumatique des *Cahiers* conduit Péguy à les considérer comme une entreprise socialiste très différente de la précédente. De cette nouvelle expérience, il va tirer les éléments pour esquisser la théorie économique qu'il approfondi dans le texte de 1903 et explique dans les conférences de 1904.

Pour ceux qui assistent à ces conférences, en fait, les références implicites à ces événements sont évidentes, d'autant plus évidentes que Péguy a beaucoup écrit à leur sujet. En janvier 1901, à peine un an après la fondation des *Cahiers* et la rupture avec le conseil d'administration de la *Société Nouvelle*, Péguy publie ses souvenirs de ces moments :

Je me rappellerai toujours, pour l'administration de ma vie, de quel ton Herr vous dit : Nous somme *unanimes* à penser que vous allez marcher contre tout ce que nous avons fait ensemble. Nous sommes *unanimes* à n'accepter pas cette publication. – Ils étaient unanimes ! Et qu'est-ce que cela prouve ? Esprits à peu près identiques, ayant la même culture, les mêmes bonnes et les mêmes alourdissements, ces cinq administrateurs étaient plus facilement unanimes entre eux que je ne suis unanime avec moi. Quand Herr discute avec Simiand il y a moins de profonde variété, moins de pénible et douloureuse incompatibilité que quand je discute avec moi. C'est dire qu'il y a dans leurs assemblées moins de véritable discussion que quand je m'assemble tout seul.
(Péguy, 1901a, p. 130)

Péguy conteste qu'il suffise de dire nous sommes unanimes pour considérer « que l'on a tout dit » ; il en va de même pour le *nous sommes en majorité* (1901a, p. 130). En réalité, il s'agit de « constatations de quantités » qui risquent d'empêcher une écoute scrupuleuse de la voix de la raison. L'attitude consistant à vouloir « majoriser » le voisin n'est non seulement pas un esprit révolutionnaire, mais représente l'envahissement de la vie sociale par la vie politique (*ibid.*). Si Péguy n'a rien contre le fait que certains dimanches, le citoyen aille voter pour un autre citoyen dans un conseil municipal ou législatif, ce qui le dérange, c'est que ce mode, typique de la « votation parlementaire bourgeoise », a également contaminé l'administration de la vie sociale : « le citoyen qui, son bulletin mis, rentrant à la maison, dirait à

sa femme: à présent nous allons voter pour savoir si nous ferons ce soir un pot au feu me semblerait un dangereux maniaque. Pourtant c'est là que nous en sommes » (*ibid.*, 131).

Péguy soutient que la question sociale ne peut pas être résolue « par quelque merveilleuse constitution, mais par une organisation patiente du travail, de l'économie, des ateliers, de la production, de la consommation » (1904, p. 1815). De son côté, cette organisation économique patiente ne peut se résoudre tout simplement dans un merveilleux règlement qui établit comment prendre les décisions, par exemple par un vote à la majorité. Les règlements et les statuts sont comme les constitutions et les lois : la plupart sont « statiques, faites pour le tracé, pour le repos et non pas pour le mouvement, la vie, le travail » ; ils sont faits par des hommes, dit Péguy, qui sont *trop juristes et pas assez économistes* (*ibid.*, p. 1809). L'expérience de la *Société Nouvelle*, d'ailleurs, le lui a appris à ses dépens²⁷. La société était conçue comme une « coopérative de producteurs et de consommateurs » (Péguy, 1901a, p. 118), mais au moment venu une autorité de commandement a été exercée, bien que de manière unanime. Qu'une décision soit imposée par la force quantitative de l'unanimité ou de la majorité, cela n'enlève pas qu'elle soit fondée sur le *cratos* et non sur l'*arché*, c'est-à-dire sur la subordination au commandement plutôt que sur la libre reconnaissance des compétences. L'organisation patiente du travail vise à réduire la pression, alors que dans ce cas-ci, la coopérative de producteurs et de consommateurs l'a augmentée.

Péguy conclut ses conférences de 1904 en disant que la révolution sociale ne peut pas consister simplement à remplacer les entreprises capitalistes par des entreprises socialistes, car cela pourrait se faire en remplaçant les entreprises capitalistes qui fonctionnent bien par des entreprises socialistes qui fonctionnent mal. Le public de ces leçons sait bien que lorsqu'il parle d'entreprises socialistes mal gérées, il pense à la *Société Nouvelle*²⁸.

27. Dans le texte de décembre 1903, Péguy précise qu'il avait connu « malheureusement » des entreprises socialistes mal administrées pendant les « dernières années » (1903, p. 1278).

28. D'autre part, les auditeurs s'attendaient probablement à entendre Péguy parler de l'expérience des *Cahiers*, sachant qu'il était évidemment entendu en tant que leur gérant. Le lendemain de la première conférence, Georges Sorel écrit à Péguy en lui disant que les auditeurs avaient trouvé qu'il avait raconté « des choses inintelligibles, subtiles et sans rapport avec le sujet » et que cela pourrait avoir des conséquences « grave pour l'avenir des *Cahiers* » (Sorel, 1904). Sorel, donc, suggère que Péguy soit à l'avenir plus clair, ce qu'il tâcha de faire : dans les deuxième et troisième conférences, Péguy s'est en effet appuyé sur plus d'exemples concrets.

Grâce à cette expérience néanmoins, Péguy fait un pas important dans sa réflexion : ce qui compte dans l'évaluation de la valeur sociale d'une entreprise n'est pas sa forme juridique mais sa gestion, c'est-à-dire la manière dont elle répartit les pressions au sein de l'économie de transmission. Toute entreprise, qu'elle soit capitaliste ou socialiste, opère dans la communication économique universelle et doit être évaluée dans cette perspective : « peu importe à cet égard que les entreprises termes de comparaison soient ou ne soient pas *intérieurement* capitalistes, socialistes, communistes » (Péguy, 1903, p. 1277, italique ajouté). Les entreprises économiques « collectivistes, socialistes, communistes » qui augmentent, transmettent ou de toute façon absorbent moins la pression économique « par une administration économique mauvaise, par l'abus du gouvernement » sont en réalité « des instruments de régression économique » (*ibid.*, p. 1278).

Au contraire, bien qu'il puisse y avoir « des patrons qui accroissent odieusement, monstrueusement la pression économique », il y en a aussi d'autres qui non seulement ne l'augmentent pas, mais l'absorbent « quelquefois beaucoup » (*ibid.*). Une institution communiste qui accroît la pression, fait « littéralement, exactement du travail bourgeois, de l'action antisocialiste », alors qu'une institution non communiste qui absorbe de la pression fait « littéralement, exactement, du travail, de l'action socialiste » (*ibid.*). Lorsque Péguy parle d'une entreprise qui, sans être communiste, est néanmoins attentive, fidèle à l'économie de la transmission de la pression et l'absorbe « par de la bonne administration, par de la bonne *gérance* » (1904b, p. 1823, italique ajouté), il pense certainement aussi et surtout aux *Cahiers*. D'ailleurs, déjà en 1901 il écrit qu'avec *Pages libres*, les *Cahiers* « sont de toutes les institutions socialistes, révolutionnaires, libérales, républicaines, *la plus viable* » (1901b, p. 1654, italique ajouté).

3.2. Retirer le pouvoir au lieu de le partager

Avec les *Cahiers*, Péguy entend trouver un moyen d'éviter de se retrouver à l'avenir dans une situation similaire à celle de la *Société Nouvelle*. En d'autres termes, il veut prouver la viabilité d'une entreprise qui absorbe la pression sociale en réduisant autant que possible l'autorité de commandement exercée par quiconque est en communication avec elle, aussi bien ceux qui l'ont créée que ceux qui fournissent le capital, y travaillent ou consomment ses produits. Cela l'amène à vouloir renoncer à l'autorité de commandement sur ses collaborateurs, ce qu'on lui reconnaît à juste titre (Riquier, 2017 ; Vitry, 2015 ; Leroy,

1975). Mais c'est surtout le fait de ne pas avoir à la subir ce qui peut précisément lui permettre de ne pas l'exercer. Par conséquent, si l'on sait que Péguy a évité d'exercer une autorité de commandement dans les *Cahiers*, un examen plus approfondi est nécessaire pour voir quelles précautions il a pris pour ne pas la subir. Celles-ci font toute l'originalité de son entreprise, ce qui n'a finalement rien à voir avec le fait qu'il puisse être considéré comme un « marginal » qui ne veut pas jouer selon les règles démocratiques (Leroy, 1975, p. 29).

Pour Péguy, il s'agit de briser la chaîne pour laquelle « chacun rend à celui qui vient l'abus d'autorité que, venant lui-même, il a subi de celui qui s'en va » (1903, p. 1788). C'est pour cela que : « premièrement nous devons rigoureusement nous interdire de subir aucun entraînement ; nous devons nous libérer des entraînements comme de toutes les autres servitudes ; deuxièmement nous devons rigoureusement nous interdire d'exercer aucun entraînement » (*ibid.*).

Dans le cas des *Cahiers*, Péguy veut s'empêcher, en tant qu'initiateur et administrateur, d'exercer une autorité de commandement sur les collaborateurs, les abonnés et les lecteurs et empêcher que tous, à leur tour, exercent une autorité de commandement les uns sur les autres ou sur lui en tant qu'administrateur. En ce sens, Péguy ne se considère jamais comme le « directeur » d'une revue, mais il y tient toujours à dire qu'il est le « gérant » des *Cahiers*. Ce choix n'est pas une coquetterie mais a des fondements politique et économique majeurs. Il est gérant au sens où il est le garant de l'économie de la transmission : c'est-à-dire, celui qui est « au centre des communications » et qui administre les biens afin d'équilibrer au mieux les autorités de compétence, en absorbant le plus possible l'autorité de commandement dans et sur les *Cahiers*, « une autorité de commandement que personne jamais, ni l'unanimité des abonnés, ni les auteurs, ni le gérant n'y exercent » (Péguy, 1902a, pp. 163-169).²⁹ De son point de vue, il ne s'agit donc pas de partager l'autorité de commandement avec le plus grand nombre de personnes possible pour décider à la majorité, voire à l'unanimité. Il s'agit, plutôt, dans la mesure du possible, de le refuser à tous y compris à lui-même. Il ne s'agit pas de donner plus de pouvoir possible à tout le monde, mais de le retirer le plus possible à tout le monde.

29. L'absence de publicité dans les *Cahiers* doit également être lue sous cet angle, la publicité étant une forme d'entraînement tant pour les consommateurs que pour les producteurs (voir Péguy, 1897b).

Dès le départ, l'administration expérimentée par Péguy a pris cette orientation. Bien qu'il ne dispose pas d'un capital initial, il ne cherche pas de partenaires pour cette nouvelle initiative. Ceux qui remplacent la figure des actionnaires dans sa société sont les « souscripteurs réguliers et extraordinaires », ce que Péguy appelle les « auteurs économiques » (1904a, p. 208). Ce sont ceux qui décident de ne pas décider, c'est-à-dire ceux qui décident d'apporter une contribution afin que personne, y compris eux-mêmes, ne puisse exercer un quelconque contrôle sur l'organisation. C'est en ce sens que sur la deuxième de couverture des *Cahiers* est écrit dès les premiers numéros : « la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres ».

Malgré tout, Péguy est souvent confronté à des abonnés qui, tout en appréciant le travail des *Cahiers*, voudraient que certains de leurs collaborateurs cessent de publier parce que cela ne correspond pas à leurs vues. À un moment donné, Péguy aborde le problème de cette manière : « Je révèle ici un secret de ma gérance : Tous les cahiers, sans aucune exception, les jaunes et les blancs, sont faits pour mécontenter un tiers au moins de la clientèle » (1902a, p. 169).

On pourrait, donc, penser que Péguy traitait les *Cahiers* comme une institution qui devait profiter aux producteurs plutôt qu'aux consommateurs (Thibaud, 1975, p. 143-4). En réalité, la modalité du *tiers mécontent* – si l'on peut l'appeler ainsi – n'est pas faite uniquement pour préserver la liberté des collaborateurs, en ne cédant pas à la censure des lecteurs et donc à leur autorité de commandement sur la rédaction. Il est également fait pour préserver les lecteurs eux-mêmes. En fait, Péguy explique que l'important dans ce mode d'administration est que le tiers mécontent ne soit *pas toujours le même*. Comme tout le monde n'apprécie pas les mêmes cahiers, satisfaire certains en ne publiant pas ce qui les dérange reviendrait nécessairement à s'empêcher de satisfaire les autres. Permettre aux deux tiers d'être satisfaits à chaque fois n'est possible que parce que la fois suivante, le tiers insatisfait n'est pas le même que la fois précédente et fait donc partie des deux tiers satisfaits. C'est ainsi que Péguy tente de repartir et donc de réduire la pression que les lecteurs exercent les uns sur les autres.

Au contraire, pour Péguy, céder à une telle pression reviendrait à se comporter comme une revue qui suit la mode ou une ligne de parti, c'est-à-dire une revue qui satisfait tout le monde ou où tout le monde est toujours d'accord. Alors que mécontenter c'est « heurter, remuer,

faire travailler » (Péguy, 1902a, p. 169), c'est encourager la formation d'un esprit de curiosité, d'étonnement, et non pas s'asseoir sur un « esprit mort de statique » sur une sorte d'« autointoxication par complaisance mutuelle, un empoisonnement par la respiration d'un air confiné en chambre close d'admiration perpétuelle » (*ibid.*, p. 169). Les *Cahiers* sont un espace éminemment libre de rencontre et de débat, ils ne sont pas un instrument de propagande. S'ils devenaient une revue qui fait de l'entraînement (pour lui, la pire forme d'autorité de commandement), Péguy affirme qu'il serait le premier à s'y opposer et que ce serait la meilleure bataille qu'il pourrait mener pour la liberté d'esprit.

Péguy publie des textes qu'il ne partage pas, ce qui « prouve que, intellectuellement, nos différents cahiers sont, dans les séries, parfaitement libres » (1904c, p. 1283). Ainsi, le gérant se traite, en tant que lecteur lui aussi des *Cahiers*, comme il traite tous les autres lecteurs. Il en va de même pour lui-même en tant qu'auteur et il « se traite, comme auteur, comme il traite les autres auteurs » : « À peine ai-je besoin de dire que je ne m'accorde, comme auteur, aucun avantage. Ma copie attend comme les autres copies » (Péguy, 1902a, p. 170). Le concept est clair : celui qui gère, gère au nom de tous, y compris de lui-même (*ibid.*, 170)³⁰.

3.3. Les inventions administratives pour une gestion ouverte

Déjà après quelques années, les *Cahiers* souffrent de leur succès. Ils sont distribués et lus dans le reste de l'Europe et au-delà. Cet espace intellectuellement libre accueille de plus en plus de textes écrits par un seul auteur, avec un nombre de pages variable et souvent supérieur à celui initialement prévu, devenant ainsi une sorte de maison d'édition qui imprime et diffuse un livre tous les quinze jours. Le travail éditorial, typographique et administratif est important. Dans l'ensemble, le nombre de pages imprimées augmente, donc les coûts, tandis que le

30. Péguy écrit à ce propos : « Un bon tiers de nos abonnés insiste pour que j'écrive plus souvent dans les cahiers. Je résiste à ce tiers comme aux autres. Je ne m'accorde d'écrire que quand j'ai assuré le travail de gérance et le travail de fabrication » (1902a, p. 170-1). Et il ajoute : « Je passe un grand tiers de mon temps à l'établissement industriel des cahiers, à la correction des épreuves. [...] Je passe un petit tiers de mon temps à l'établissement commercial des cahiers, à la gérance. [...] Le tiers qui me reste, j'écris. [...] Je suis un pauvre industriel et, comme on dit, un petit boutiquier. Je le suis parce que je dois l'être. Je suis heureux de l'être. J'exerce avec passion deux métiers réels. Ces deux métiers m'ont appris sur les réalités économiques, politiques, morales, et sociales, plus que ne m'avaient enseigné en cinq ans mes maîtres et mes sous-maîtres. [...] Je suis un économiste, un gérant, un intendant, un cuisinier, un employé, un commis » (*ibid.*, pp. 171-3).

prix de l'abonnement annuel ne varie jamais, afin de le rendre accessible même aux plus démunis. L'un des collaborateurs les plus importants, Romain Rolland, dira des *Cahiers* : « Qu'ils aient pu, en cinq ans, conquérir ce public de choix, en dépit des efforts faits pour les étouffer par le parti socialiste et une part de l'Université, témoignait, chez le 'gérant', d'une *rare astuce* unie à la ténacité, et du dévouement de ses fidèles » (1946, pp. 330-331, italiques ajoutés). Lorsqu'en raison de son succès, l'entreprise a besoin d'un soutien financier supplémentaire, Péguy conçoit quelque chose qui doit être à nouveau compris comme tentative de réduire l'autorité de commandement que les parts de capital nécessaires auraient pu avoir sur les *Cahiers* et donc sur ses collaborateurs, ses lecteurs et son administration : un prêt. Dans ce cas, l'astuce – ou « l'invention administrative », comme Péguy appelle ses expérimentations (1905, p. 263) – réside dans la manière dont les conditions du prêt ont été établies. Cette expérimentation – tout comme celles du *tiers mécontent* ou des souscripteurs à la place des actionnaires – peut sembler sans importance, mais elle ne l'est certainement pas pour Péguy, qui a le « don génial [...] de faire surgir du moindre incident de boutique les considérations morales les plus hautes et les plus inattendues, avec d'amples développements d'une valeur d'art et de pensée exceptionnelle » (Rolland, 1946, p. 85).³¹ Péguy explique et revendique précisément les termes de ce prêt dans son article de décembre 1903, publié en janvier 1904, dont il extrait le texte sur la transmission des pressions économiques analysées jusqu'ici, qui constitue donc le développement théorique de cette explication économique.

Péguy prétend avoir poussé à la limite certaines conditions du prêt habituel afin d'en faire un cas particulier : le prêt des *Cahiers*. Il dit, en effet, avoir « reporté à l'*infini* l'échéance du remboursement, qui tend à s'éloigner », et avoir « réduit à *zéro* le taux d'intérêt, qui tend à diminuer » (1904a, p. 209). Ainsi, en réalité, les créanciers deviennent de fait des actionnaires qui détiennent des parts du capital. Pour garantir ce capital, Péguy affirme avoir pris soin de maintenir l'avoir des *Cahiers* à un montant au moins égal à la valeur totale du prêt. Cependant, contrairement aux actionnaires classiques, non seulement les créanciers du prêt des *Cahiers* ne réalisent aucun bénéfice, même s'ils supportent le risque de perte, mais surtout ils n'ont aucun pouvoir de

31. Comme le dit Latour (2014, p. 23), Péguy « n'a fait que penser, comme Bergson, le même problème partout ».

décision. Les trois cinquièmes du prêt demandé sont trouvés, de sorte que l'opération est en grande partie réussie. Connaissant tous les souscripteurs du prêt, Péguy déclare que les seuls qui n'ont pas souscrit sont ceux qu'il appelle les *demi-bourgeois*. Les plus pauvres et les grands capitalistes ont donné leur contribution, tandis que ceux qui se sont abstenus sont ceux qui ne peuvent pas accepter de donner de l'argent en perdant du pouvoir au lieu d'en obtenir. En fait, même dans ce cas, l'objectif de Péguy est précisément de mettre en communication les abonnés, les collaborateurs et les lecteurs en général, dans un équilibre qui minimise la maîtrise que le capital pourrait exercer sur eux tous, en lui retirant du pouvoir.

C'est ainsi que Péguy, en décembre 1903, décrit, dans son style coutumier, l'administration des *Cahiers* comme une entreprise économique qui communique de tous côtés :

étant données les disponibilités, les propositions du marché du travail, étant donné ce qui existe, étant donné ce qui se propose, étant donnés les dévouements, de travail, qui se présentent, libres, librement, étant donnés les travaux faits ou à faire, libres, librement, étant donnés les auteurs, étant donnés les ouvriers, étant données les œuvres, étant données les collaborations, étant données toutes les propositions et toutes les réalisations de travail, et d'autre part, en face, étant donnés les abonnés, qui ne sont pas moins libres, étant donné le public, au moins éventuel, étant donné le peuple, au moins en espérance, notre office est d'administrer du mieux que nous pouvons la communication du travail entre les premiers et les deuxièmes éléments. (Péguy, 1903, p. 1792)

Cette « méthode » qui est « d'administration et de travail » est différente de la méthode démagogique non seulement pour une question de degré, mais aussi et surtout pour une question de nature :

L'entraîneur sollicite ; il arrache ; il extorque ; il va chercher ; l'administrateur, au contraire, attend ; il table sur la situation économique donnée ; il part uniquement des propositions de travail spontanés, libres ; et tout son effort tend à ce que par une administration entendue ces propositions aboutissent à donner le plus du rendement le meilleur. (Péguy, 1903, p. 1792)

Pour Péguy, l'entreprise qui fait de l'action socialiste n'est pas celle qui a la gestion la plus partagée possible – dans laquelle il y a le plus d'individus possible pour décider – mais celle qui pratique une gestion aussi ouverte que possible à toutes les propositions qui se présentent spontanément, afin que chacune d'entre elles puisse s'épanouir au mieux. Gérer autrement implique la possibilité de faire d'autres choses et pas simplement les mêmes choses d'une manière qui n'est que quan-

titativement différente de la précédente. L'objectif est de surmonter la subordination typique de la direction capitaliste sans céder à la tentation facile de la direction collectiviste. Il s'agit, en réalité, d'une administration qui garantit qu'aucune direction ne se mette en place :

Il n'y aura jamais pour nous aucune relation d'auteur à directeur, d'employé à employeur, aucune subordination, mais corrélation d'homme libre à homme libre, d'auteur à gérant sans intermission commerciale d'autorité bourgeoise. L'auteur écrira sous sa responsabilité personnelle sincèrement et librement, vraiment. Il n'engagera pas le prochain. Le prochain ne l'engagera pas. Il n'engagera pas l'administration des *Cahiers*. L'administration des *Cahiers* ne l'engagera pas. (Péguy, 1900, pp. 582-3)

Il s'agit d'une gestion qui, plutôt que de s'imposer, tend à se soustraire, à disparaître, à rendre la communication sociale aussi libre que possible.

Malgré cela, Péguy continuera probablement à être considéré comme ce solitaire marginal qui a donné sa vie pour une entreprise non viable. Son aventure s'est terminée trop tôt et on ne sait pas où elle aurait pu mener. Mais son œuvre subsiste toujours et fournit tous les éléments pour la juger de la manière la plus appropriée et pour en tirer de précieuses leçons théoriques dont il avait lui-même commencé à tirer les premiers éléments pour donner lieu à une théorie économique qui en est restée à son geste initial.

4. Conclusion

Le jeune Péguy est attiré par l'œuvre de Walras non pas par un intérêt momentané, mais par son approche bergsonienne : si Bergson enquête sur le temps intérieur qui échappe à la mécanique mathématique, Péguy enquête sur le temps historique qui échappe à l'économie mathématique. Pour ce dernier, la solution à la question sociale ne peut pas venir d'une théorie qui se prive de la possibilité de prendre en compte les contraintes réciproques entre les agents économiques, mais d'une investigation approfondie et directe de ces contraintes.

L'équilibre économique ne se trouve pas dans le système d'équations qui régule une mécanique de forces, mais entre les pressions qui peuvent être équilibrées par l'absorption dans le mouvement social. Péguy propose un retournement de méthode : commencer par la communication sociale hétérogène et à partir de là étudier la transmission des servitudes au lieu d'émettre des hypothèses sur des individus

homogènes et libres de toute contrainte réciproque. Ainsi, Péguy impose le problème économique d'une manière radicalement différente de Walras et de ceux qui voient dans une organisation collectiviste la solution future et idéale à la question sociale. Pour Péguy, la solution ne se trouve pas dans une merveilleuse constitution, ni dans une propriété collective plutôt que privée.

La solution de Péguy est plus économique que juridique. Elle passe par l'organisation patiente des institutions économiques. Mais il ne leur suffit pas d'adopter une forme juridique collectiviste. Le dépassement de la subordination typique de la forme capitaliste ne peut être obtenu par le partage de l'autorité de commandement, mais par sa réduction à zéro. Ce qui compte n'est pas qui gère, mais quelle gestion est mise en place. Ce n'est pas le partage de la gestion qui compte pour l'action socialiste, mais une gestion ouverte aux propositions plurielles qui arrivent spontanément.

La Première Guerre mondiale n'a pas permis à Péguy de poursuivre ses recherches pratiques avec ses *Cahiers*, prototype d'une entreprise véritablement socialiste, et donc les réflexions économiques qu'il en tirait. Par contraste, les hypothèses de Walras concernant l'équilibre dans la production et la distribution de la richesse sociale étaient appelées à jouer un rôle de plus en plus central dans la formalisation de la science économique contemporaine. À l'écoute de Péguy, en revanche, le problème économique central sur lequel il faut se concentrer en vue d'un socialisme authentique et d'une authentique libération est plutôt de savoir comment la perte de liberté se transmet et comment elle peut être répartie et absorbée par une gestion qui recule et tend à disparaître.

Péguy a accordé toute l'attention requise au travail de Walras bien avant que beaucoup de gens ne se rendent compte de son importance. Mais il semble que la même chose se soit produite dans la direction opposée : avant tout le monde, Walras a réalisé l'importance des critiques et des réflexions économiques de Péguy. Mais, si Walras a pu travailler longtemps pour perfectionner sa théorie, la guerre a empêché Péguy d'achever sa pensée si profondément économique, comme en témoigne en particulier ses conférences de 1904.

Déjà à partir de 1905, la guerre qui se profile à l'horizon semble en partie occuper l'esprit de Péguy (Rioux, 2014), en lui laissant peut-être moins de temps pour ses réflexions économiques basées sur la distinction entre autorité de compétence et autorité de commandement. En

effet, dans *Notre patrie* (1905), Péguy montre qu'il a bien conscience que la crise internationale de Tanger semble annoncer une invasion allemande à plus ou moins brève échéance. Toutefois, Péguy en parle comme d'une révélation seulement à la fin du cahier, qui est dédié à un autre événement : juste avant l'explosion de la crise de Tanger, le roi d'Espagne est en visite officielle à Paris. Comme le raconte Péguy dans ce cahier, tout le monde sort dans la rue pour voir son cortège. Péguy sort aussi, mais pour voir le peuple réuni ; un peuple attiré par la curiosité de voir le défilé d'un roi, mais en même temps le peuple révolutionnaire qui a défendu – et qui est toujours prêt à défendre – les valeurs républicaines. Voilà, incarnée dans ces valeurs, la patrie idéale de Péguy et de ceux qui partagent sa vision. *Notre patrie* parle en premier lieu de cela. Et c'est au nom de cette patrie mystique que Péguy voit en définitive un danger dans la politique pangermaniste. C'est au nom de cette même mystique républicaine, fondée sur l'autorité de conscience, qu'il a conduit son combat dans l'affaire Dreyfus, comme il l'expliquera dans *Notre jeunesse* (1910). C'est au nom de cette mystique, pour la liberté économique et politique, qu'il mettra toute son énergie dans l'aventure des *Cahiers* et qu'il s'engagera en 1914 contre le militarisme et l'impérialisme. Cette dernière résolution lui empêchera de poursuivre son œuvre. Mais, la *Note sur M. Bergson et la philosophie bergsonienne* (1914) ainsi que le texte posthume *Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne* (1914) laissent néanmoins présager de futures réflexions menées en profonde cohérence avec ses tous premiers engagements.

Références

- Amato Massimo, 2009, « L'economia di un lavoro. Il pensiero dell'economico in Charles Péguy », dans *Un poète l'a dit. Péguy di fronte alla contemporaneità*, édité par Marisa Forcina et Michele Bee, Lecce, Milella, pp. 49-98.
- Baranzini Roberto et Fèvre Raphaël, 2019, « Walras as an ordoliberal? », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 26, n° 2, pp. 380-413.
- Bédarida François, 2002, « Histoire et mémoire chez Péguy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 73, n° 1, pp. 101-110.
- Bee Michele, 2009, « Leggere Péguy. Miseria, povertà e libertà di stile », dans *Un poète l'a dit. Péguy di fronte alla contemporaneità*, édité par Marisa Forcina et Michele Bee, Milella, Lecce, pp. 125-146.

- Bee Michele, 2011, « Les correspondances entre économie et philosophie dans la pensée de Léon Walras et Charles Péguy », dans *Léon Walras et l'équilibre économique général*, Paris, Economica, pp. 79-98.
- Bergson Henri, 1899, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, PUF, 1958.
- Bergson Henri, 1896, *Matière et Mémoire*, Paris, PUF, 2012.
- Bridel Pascal, 1996, *Le chêne et l'architecte. Un siècle de comptes rendus bibliographiques des 'Eléments d'économie politique pure' de Léon Walras : textes et commentaires*, Genève, Droz.
- Bridel Pascal et Huck Elisabeth, 2010, « Yet another look at Léon Walras's theory of *tâtonnement* », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 9, n° 4, pp. 513-540.
- Creyghton Camille, 2011, « 'Histoire, mémoire de l'humanité'. L'influence de Bergson sur la conception de l'histoire et celle de la mémoire de Charles Péguy », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, n° 7.
- Delaporte Jean, 1967, « Péguy et le socialisme scientifique (correspondance avec l'économiste Walras) », *Esprit*, vol. 356, n° 1, pp. 93-99.
- Devaux André, 2000, « La rencontre Péguy-Bergson, ou le conflit entre une philosophie pure et une philosophie militante », *L'amitié Charles Péguy*, n° 92, pp. 429-436.
- Dockès Pierre, 1990, « Les recensions de la première édition des Études d'économie sociale », dans Léon Walras, *Études d'économie sociale*, Paris, Economica, pp. 483-507.
- Dockès Pierre, 1996, *La société n'est pas un pique-nique. Léon Walras et l'économie sociale*, Paris, Economica.
- Fantacci Luca, 2009, « Chi non gioca, perde. L'irrigidimento del denaro in Péguy e in Keynes », dans *Un poète l'a dit. Péguy di fronte alla contemporaneità*, édité par Marisa Forcina et Michele Bee, Lecce, Milella, pp. 99-124.
- Fédier François, 2014, « Péguy philosophe », dans *Charles Péguy*, édité par Camille Riquier, Paris, Les éditions du Cerf.
- Gerbod Françoise, 2002, « Péguy, philosophe de l'histoire », *Mil neuf cent*, n° 20, pp. 12-13.
- Guerlac Suzanne, 2017, *Thinking in time. An introduction to Henri Bergson*. Ithaca and London, Cornell University Press.
- Halévy Daniel, 1918, *Charles Péguy et les Cahiers de la Quinzaine*, Paris, Payot.
- Halévy Daniel, 1941, *Charles Péguy et les Cahiers de la Quinzaine (édition augmentée)*, Préface de Robert Debré, Introduction et notes d'Éric Cahm, Paris, Grasset, 1979.
- Jaffé William (éd.), 1965, *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*, Amsterdam, North Holland.

- Latour Bruno, 2014, « Pourquoi Péguy se répète-t-il ? Péguy est-il illisible ? », dans *Charles Péguy*, édité par Camille Riquier, Paris, Les éditions du Cerf, pp. 339-364.
- Leroy Géraldi, 1973, « Péguy et l'économie mathématique », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° 2/3, pp. 395-406.
- Leroy Géraldi, 1975, « L'institution des *Cahiers de la Quinzaine* », dans *Rencontres avec Péguy. Autour d'un Centenaire (1873-1973)*, Paris, Desclée De Brouwer, pp. 17-30.
- Leroy Géraldi, 2014, *Charles Péguy*, Paris, Armand Colin.
- Martin Auguste, 1968, « Le dossier Bergson-Péguy », *Les études bergsonniennes*, tome VIII, Paris, PUF, pp. 3-60.
- Péguy Charles, 1897a, « Un économiste socialiste, M. Léon Walras », dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 3-18.
- Péguy Charles, 1897b, *De la cité socialiste*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 34-39.
- Péguy Charles, 1900, « Deuxième série au provincial », dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 579-587.
- Péguy Charles, 1901a, « Pour moi », dans *Péguy et le Cahiers*, textes choisis par Madame Charles Péguy, Paris, Gallimard, 1947, pp. 97-136.
- Péguy Charles, 1901b, « Librairie des Cahiers », dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 1652-1656.
- Péguy Charles, 1902a, « Personnalités », dans *Péguy et le Cahiers*, textes choisis par Madame Charles Péguy, Paris, Gallimard, 1947, pp. 137-191.
- Péguy Charles, 1902b, *De Jean Coste*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 1011-1057.
- Péguy Charles, 1903 (posthume), « Emprunt des cahiers. De l'entraînement », dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 1271-1282.
- Péguy Charles, 1904a, « Cahiers de la Quinzaine V, 7 », dans *Péguy et le Cahiers*, textes choisis par Madame Charles Péguy, Paris, Gallimard, 1947, pp. 207-227.
- Péguy Charles, 1904b (posthume), *Leçons faites à l'École des Hautes Études Sociales*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 1794-1827.
- Péguy Charles, 1904c, « Avertissement », dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, pp. 1283-1317.
- Péguy Charles, 1905, « Abonnement sur whatman » dans *Péguy et le Cahiers*, textes choisis par Madame Charles Péguy, Paris, Gallimard, 1947, pp. 258-268.

- Péguy Charles, 1910, *Notre jeunesse*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 3, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1992, pp. 5-159.
- Péguy Charles, 1912-3 (posthume), *Clio, dialogue de l'histoire et de l'âme païenne*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 3, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1992, pp. 997-1214.
- Péguy Charles, 1913, *L'argent suite*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 3, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1992, pp. 848-996.
- Péguy Charles, 1914, *Note sur M. Bergson et la philosophie bergsonienne*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 3, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1992, pp. 1246-1277.
- Péguy Charles, 1914 (posthume), *Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne*, dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 3, édité par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1992, pp. 1278-1478.
- Potier Jean-Pierre, 1994, « Classification des sciences et divisions de l'Économie politique et sociale » dans l'œuvre de Léon Walras : une tentative de reconstruction », *Économies et Sociétés*, vol. 28, n° 10-11, pp. 223-277.
- Riquier Camille, 2009, *Archéologie de Bergson. Temps et métaphysique*. Paris, PUF.
- Riquier Camille, 2014, « Péguy 'Bergsonien'. La mémoire, l'histoire, l'inoubliable », dans *Charles Péguy*, édité par Camille Riquier, Paris, Les éditions du Cerf, pp. 149-178.
- Riquier Camille, 2017, *Philosophie de Péguy ou les mémoires d'un imbécile*, Paris, PUF.
- Rioux Jean-Pierre, 2014, *La mort du lieutenant Péguy*, Paris, Tallandier.
- Robinet André, 1968, *Péguy entre Jaurès, Bergson et l'Église. Métaphysique et politique*, Paris, Seghers.
- Rolland Romain, 1946, *Péguy*, Buenos Aires, Viau-Feugere.
- Saadjian Dominique, 2001, « Péguy : la réalité à répétition », in *Hommage à François Fédier*, édité par Hadrien France-Lanord et Fabrice Midal, Paris, Lettrage, pp. 349-363.
- Saadjian Dominique, 2011, « Préface », dans *Charles Péguy : une éthique sans compromis*, Paris, Pocket, pp. 11-17.
- Smith Robert J., 1973, « L'atmosphère politique à l'École Normale Supérieure à la fin du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 20, n° 2, pp. 248-268.
- Sorel Georges, 1904, « Lettre à Péguy du 20 janvier 1904 », dans *Œuvres en prose complètes*, vol. 1, éditées par Robert Burac, Paris, Gallimard, 1987, p. 1786.
- Thibaud Paul, 1975, « La pensée économique de Péguy », dans *Rencontres avec Péguy. Autour d'un Centenaire (1873-1973)*, Paris, Desclée De Brouwer, pp. 137-147.

- Thibaud Paul, 1978, « La liberté et la communication ». *Esprit*, vol. 22, n° 10, pp. 36-42.
- Viard Jacques, 1969, « Les œuvres posthumes de Charles Péguy », *Cahiers de l'Amitié Charles Péguy*, 23, Paris, Minard.
- Vitry Alexandre de, 2015, *Conspirations d'un solitaire. L'individualisme civique de Charles Péguy*, Paris, Les Belles Lettres.
- Walras Léon, 1874, *Éléments d'économie politique pure*, dans *Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes*, vol. 8, édité par Claude Mouchot, Paris, Economica, 1988.
- Walras Léon, 1896, *Études d'économie sociale*, dans *Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes*, vol. 9, édité par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990.
- Worms Frédéric, 1994, « Les trois dimensions de la question de l'espace chez Bergson », *Epokhé*, n° 4, pp. 89-116.
- Worms Frédéric, 2000, « Péguy auditeur de Bergson : entre deux écritures », *L'amitié Charles Péguy*, n° 92, pp. 461-466.
- Worms Frédéric, 2011, « Lire Bergson : un apprentissage », dans *Lire Bergson*, édité par Frédéric Worms et Camille Riquier, Paris, PUF, pp. 3-20.

ANNEXE. Correspondance entre Charles Péguy et Léon Walras : extraits

Document 1 : Lettre de Péguy à Walras du 19 février 1897 (recto)

bien venir l'assurance de tout mon
 respect
 Note
 Charles
 Georges Walras vous prie de
 vouloir bien renvoyer ses expéditions
 amicalement.

de l'École Normale, Paris
 19 Février 1897,
 50.
 F. W. II 1984
 Mon cher maître,
 Je n'ai pas fait de leçon chez
 monsieur Zygm; je lui ai simplement
 remis un travail qu'il m'a corrigé, lui
 j'ai fait sa conférence un très court
 extrait de ce que j'avais mit dans mon
 travail.
 Je vous envoie ce travail et vous
 prie de vouloir bien m'en faire la

Document 1 : Lettre de Péguy à Walras du 19 février 1897 (verso)

origine. C'est une espèce philosophique
 sur l'économie mathématique et
 non point une contribution à cette
 science. Et sans combats la
 philosophie espère d'être vaincue.
 Elle n'est pas sur ces marches de
 science et combattue par les sciences.
 Je ne suis pas si les sciences
 de l'action me laissent, comme
 je le voudrais bien, le droit de les

moyen de travail à
 l'économie mathématique.
 Mais au moins je veux me
 tenir, comme philosophe, exacteur
 au contact de cette science et
 ce qui est beaucoup plus
 important, je la recommande à
 tous les amis ou de mes
 camarades qui sont mathématiciens.
 Attendant ses critiques et ses
 conseils, je suis fier de vouloir

Source : Fonds Walras de la Bibliothèque de l'Université de Lausanne.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA PAIX DE KEYNES (1919) FAUT-IL DÉSACRALISER L'IDOLE ?

Antoine Parent

OFCE, Sciences Po ; Université Paris 8, LED ;
Cliometrics And Complexity – IXXI, Complex Systems Institute-Ens Lyon

Gilles Vergnon

IEP Lyon, LARHRA

Keynes est-il le chantre de la paix si unanimement loué pour la clairvoyance de son propos, la justesse de son analyse, l'impartialité de son jugement ? Keynes a-t-il vu juste avant tous les autres en faisant du Traité de Versailles le terreau du nazisme ? Nous portons sur le texte de Keynes un double regard critique : un regard actuel pour revenir sur le « jugement de l'histoire » et discuter de la clairvoyance de Keynes dans la première partie de notre article ; un regard alimenté par les réactions de l'époque, dans la seconde partie de l'article, où nous analysons la réception de l'ouvrage de Keynes à sa sortie en France. Cette seconde partie peut se comprendre comme une forme de « test de robustesse », dans le contexte de l'époque, de notre analyse critique du texte de Keynes de la première partie. En effet, nous revisitons la lecture canonique et angélique de l'œuvre et la confrontons, notamment, à une lecture tombée dans l'oubli, celle d'Etienne Mantoux, qui soulignait en 1946 les apories et dangers du texte de Keynes (1919). Keynes fait-il dans *The Economic Consequences of Peace* (ECP, 1919) une lecture prémonitoire du nazisme ou son texte a-t-il servi à l'Allemagne de prétexte pour ne pas payer le montant des réparations ? Keynes (1919) est-il le chantre du pacifisme ou l'inspirateur de l'*appeasement* et du défaitisme qui facilita le réarmement de l'Allemagne nazie dans l'entre-deux-guerres ? Qu'est-ce qui fait la postérité d'une œuvre ? Telles sont les questions soulevées par notre article à la lecture d'ECP (1919). L'instrumentalisation d'un texte, la question du déni restent encore aujourd'hui des défis majeurs pour les chercheurs travaillant sur les legs de l'histoire.

Mots clés : Keynes, histoire de la pensée économique, guerre, paix, réparations, histoire économique, cliométrie et économie de la guerre.

Remerciements : Les auteurs remercient profondément l'éditeur pour la richesse et la profondeur des échanges sur le sujet. Ses remarques ainsi que celles des référés ont permis d'enrichir nos arguments.

En 1908, Keynes devient «Fellow » à King's College à l'Université de Cambridge et Directeur de l'*Economic Journal*. En décembre 1916, il est nommé haut fonctionnaire du Trésor britannique, chef de la Division chargée des finances extérieures. Dans le cadre de ses fonctions, en janvier 1917, il est chargé d'un mémoire technique sur le montant des réparations exigées à l'Allemagne. À ce titre, en 1918, il devient le représentant du Trésor dans la délégation britannique chargée de négocier les conditions de paix. Le Congrès de Versailles marque l'envol d'une carrière au firmament.

La légende de Keynes démarre avec le Traité de Versailles. Il a 36 ans lorsque le traité est signé. La construction de l'image, serait-on tenté de dire, l'écriture romanesque du personnage, mettent en scène son combat en faveur de la paix. Deux éléments structurant de sa pensée et de son action sont mis en avant : (i) tout d'abord sa thèse : l'objectif du traité est de « faire payer » l'Allemagne et n'adopte que le point de vue des vainqueurs ; (ii) son combat : l'annulation des dettes de guerre (auprès des États-Unis), son soutien au principe d'un plan d'investissement (un plan Marshall avant l'heure en quelque sorte), son hostilité au versement de réparations élevées par l'Allemagne, son combat pour leur limitation a minima *au nom* de principes d'harmonie et d'équilibre entre les nations, en temps de paix.

Pressentant, à la lecture d'un projet de traité le 7 mai 1919, ce qu'il appellera plus tard une *paix carthaginoise* (au détriment du vaincu), il démissionne le 19 mai (le traité sera signé le 28 juin 1919 et promulgué le 10 janvier 1920). Il est bon de rappeler que le retrait de Keynes est suivi dans la foulée des démissions du chef de la délégation allemande, le comte Ulrich von Brockdorff-Rantzau et du délégué Karl Melchior. La décision de Keynes est-elle une mise en scène prétexte au retrait allemand ? En tout cas, elle confère au retrait de la délégation allemande les parangons de la vertu outragée.

Le récit veut que, épuisé par les négociations de Versailles, Keynes se soit retiré fin juin 1919 à Charleston, pour s'atteler, chez des amis qui l'hébergent, à la rédaction de *The Economic Consequences of Peace* (ECP), qui sera publié en décembre 1919 et deviendra un succès de librairie avec 100 000 exemplaires vendus en langue anglaise (l'ouvrage sera traduit en français 3 mois plus tard en 1920).

Avec cette publication, la légende de l'oracle est née : l'humanisme, le pacifisme, le messianisme de Keynes sont alors les qualités de l'auteur unanimement louées.

Keynes l'humaniste : « La politique qui consisterait à réduire à la servitude une génération d'Allemands, à abaisser le niveau de vie de millions d'êtres humains et à priver de bonheur une nation tout entière, serait odieuse et abominable ... les nations ne sont autorisées ni par la religion ni par la morale naturelle à faire retomber sur les enfants de l'ennemi les crimes de leurs parents ou de leurs maîtres » (ECP, p. 221)... [ce serait] « l'un des actes les plus atroces accomplis par un vainqueur dans l'histoire du monde civilisé » (ECP, p. 170). La commission des réparations est vue par Keynes comme « un instrument d'oppression et de rapine » (ECP, p. 216). En effet, elle « est autorisée à faire pression sur le système fiscal allemand et sur les dépenses intérieures de l'Allemagne, afin de s'assurer que le paiement des réparations est la première charge qui pèse sur toutes les ressources du pays » (ECP, p. 213).

Keynes, le pacifiste : « Toute rupture des relations pacifiques aura pour [l'Allemagne] l'énorme avantage de [lui] permettre de ne pas rembourser [ses] dettes. Si, en revanche, on annule ces dettes, on encouragera efficacement la solidarité et l'amitié entre les nations récemment associées dans la guerre » (ECP, p. 268).

Keynes, le prophète : « Une victoire de la réaction en Allemagne serait regardée par tous comme une menace pour la sécurité de l'Europe (...). Si une nouvelle puissance militaire émergeait à l'Est, dont l'âme serait le Brandebourg et qui attirerait tous les talents militaires et les tempéraments d'aventuriers, tous ceux qui, en Europe orientale, centrale et sud-orientale regrettent les Empereurs et haïssent la démocratie, cette puissance (...) pourrait bien instaurer (...) une nouvelle domination napoléonienne » (ECP, 1919, p. 277).

Le Traité de Versailles serait donc le terreau de la montée du nazisme. Telle est la lecture dominante que font *ex post* les thuriféraires comme les simples lecteurs de Keynes (1919) : Keynes a eu raison contre tous, avant l'heure, et prédit l'avènement du nazisme, et ce serait de son caractère prémonitoire que l'ouvrage tirerait encore aujourd'hui sa force. Doit-on accorder une foi sans réserve à ce jugement, qui serait aussi celui de l'histoire ? Keynes (1919) fait-il preuve d'une lucidité prémonitoire ou au contraire d'un aveuglement face à l'histoire ? Est-il la blanche colombe de la paix ? Ses arguments contre

les réparations allemandes, la réponse qu'il veut « raisonnée » et « équilibrée » au bénéfice du perdant sont-ils pertinents et impartiaux ? Est-il exempt de toute influence et de tout parti-pris ? Telles sont les questions que nous posons dans cet article.

Notre réponse sera qu'on prête beaucoup au « jeune » Keynes. Notre argumentation prend appui d'une part sur la citation *in extenso* de longs passages d'ECP (1919) qui semblent étrangement passés sous silence, d'autre part sur les analyses critiques, injustement tombées dans les oubliettes de l'histoire, parues à la sortie de l'ouvrage en France, puis développées par Etienne Mantoux dans *La paix calomniée* (1946). En repartant dans un premier temps du texte de Keynes lui-même puis dans un second temps en analysant la réception de l'ouvrage en France, nous proposons ainsi au lecteur une lecture revisitée de l'ouvrage de Keynes de 1919. Ces deux lectures concourent en effet à reconsidérer la justesse des arguments politiques et économiques avancés par l'auteur. Comment alors expliquer la paternité toute autre qu'a laissée l'ouvrage dans les esprits ? Nous concluons en soulignant que cet ouvrage est typique d'un biais commun à bon nombre de grands auteurs : leur réputation dispense de les lire ... à tort.

1. Saint Keynes (1919), pacifiste et prophète

1.1. Ne pas tomber dans le piège d'une lecture anachronique du texte de Keynes (1919)

« Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte » : tel pourrait-on qualifier le travers spectaculaire dans lequel tombe le Nobel d'économie Amartya Sen (2015). L'auteur présente, en effet, ECP (1919) comme une sorte de répétition générale avant la *Théorie générale* de 1936 : « *Actually, the book that Keynes wrote attacking the treaty, ECP, was very substantially about the economic consequences of "imposed austerity"...* Those with an interest in history could easily see in this a reminder of the days of the Great Depression of the 1930s when cutting public expenditure seemed like a solution, rather than a problem ». L'analyse de Sen se révèle anachronique, en ce sens que le sujet « révélé » d'ECP serait déjà la question rémanente chez Keynes de l'équilibre de sous-emploi, alors que le sujet est bien celui de la guerre. Si l'on veut établir un parallèle historique pertinent, ce n'est pas avec *La Théorie générale* (1936) mais bien plutôt avec (i) d'une part, le pacifisme originel de Keynes que l'on peut dater des années 1903-1910, sous l'influence vraisemblable de

l'ouvrage de Norman Angell *Europe's Optical Illusion* (1910), influence en tout cas revendiquée comme telle par ce dernier ; (ii) d'autre part, avec les écrits de Keynes post *ECP* pour la SDN en 1929, et ceux de la fin des années 1930, juste avant l'entrée dans la Seconde Guerre mondiale. Il est loisible en effet d'observer l'évolution, entre la Première et la Seconde guerre mondiale, de la pensée de Keynes sur la question des réparations de guerre.

Les biographes de Keynes s'accordent tous à reconnaître une première période pacifiste chez l'auteur qui va de ses années d'étudiant à Eton à sa position d'objecteur de conscience lors de la Première Guerre mondiale : Dostaler (2009, p. 233) rapporte que durant la seconde guerre des Boers (octobre 1899- mai 1902), Keynes, alors étudiant à Eton, demande conseil auprès de ses parents pour finalement refuser de se joindre aux volontaires levés sur le campus. Pendant la Première Guerre mondiale, le 28 février 1916, il écrit au Tribunal pour que soit reconnue son objection de conscience avec des motifs aux accents plus individualistes que de principe : « compte tenu des circonstances actuelles, je suis certain qu'il n'est pas de mon devoir de me livrer comme tel ». Sa demande lui est accordée sans autre forme de procès, ce qui, au vu des motifs invoqués, peut sembler relever d'une étrange mansuétude de la part des autorités britanniques, dans le contexte de l'engagement de l'Angleterre aux côtés de la France en 1916. La situation peut même paraître choquante si on la compare avec l'engagement des intellectuels français dans le conflit au même moment. À la décharge de Keynes, il faut relever que le parallèle avec la France n'est pas nécessairement pertinent car, contrairement à la France, il n'existait pas de conscription en Grande Bretagne jusqu'à son introduction par paliers à partir de 1916, et que donc les intellectuels français (au premier rang desquels Guillaume Apollinaire, Charles Péguy, Alain-Fournier, Louis Pergaud), qui ont payé un très lourd tribut à la guerre, n'avaient pas le choix de se désister.

Intellectuellement, enfin, les biographes de Keynes insistent sur l'influence qu'aurait eu sur Keynes l'ouvrage du pacifiste Norman Angell, *Europe's Optical Illusion* (1909), ouvrage dans lequel ce dernier défend l'idée (le moins que l'on puisse dire est que l'histoire lui aura donné tort...) que le temps des guerres est révolu, que la mondialisation en a eu raison, et que les nations doivent rationnellement s'engager dans la voie du désarmement. D'ailleurs, en 1921, Norman Angell reconnaît qu'*ECP* reprend sa vision, pour le moins singulière,

des indemnités de guerre comme néfastes aux vaincus comme aux vainqueurs, et plus encore aux vainqueurs qu'aux vaincus ! En ce sens, *ECP* (1919) serait un tribut à *Europe's Optical Illusion* (1910).

Entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, on peut vraiment parler de « deux poids, deux mesures » dans le cas du pacifisme de Keynes, en tout cas dans la façon dont il envisage les sanctions. En 1929, Keynes participe à une *Ebauche de Convention pour l'Assistance Financière par la Société des Nations*, qui propose d'utiliser l'arme financière, sanction dont il voulait épargner l'Allemagne en 1919, comme une mesure de prévention efficace pour enrayer la montée des tensions avant la Seconde Guerre mondiale. En 1935, il défend le principe des sanctions économiques contre l'Italie. En 1937, il évalue à neuf chances sur dix le fait que la menace de sanctions contre le Japon exerce sur ce pays un effet dissuasif à l'entrée en guerre. Il se dit convaincu de l'efficacité des sanctions économiques : « Je suis sûr que le monde sous-estime grandement l'effet des sanctions économiques » (Correspondance de Keynes: *Letter to Gladwyn Jebb, 29 September 1937, Volume 28 p. 83*). Certains voudront minorer le fait que Keynes revienne sur ses positions : peut-on reprocher à Keynes de changer d'avis à 20 ans d'intervalle – il ne serait de toute façon pas le premier ni le dernier – ; ne conviendrait-il pas plutôt rechercher ce qui a pu le faire changer de position entre ces deux dates ? Sur ce point, la réponse est sans appel : il s'agit dans les deux cas de deux forces de l'Axe (Allemagne et Japon), dans un contexte de montée des tensions ; solliciter 1937 pour juger de 1919 n'a ici rien d'anachronique : même si l'on veut à toute force voir en Keynes le précurseur d'une ONU avant l'heure, appliquant des sanctions internationales, force est de constater à la lecture de ce passage qu'à vérité de 1919, erreur au-delà. Ceci conduit à l'inévitable interrogation sur la partialité du récit de Keynes (1919).

1.2. Un aveuglement politique après la *Théorie Générale* (1936) ?

Robert Skidelsky, qui compte comme le biographe reconnu de Keynes pour son *John Maynard Keynes* en 3 volumes chez Macmillan (1983-2000), soutient en effet que Keynes manquait de vision politique et de compétences en matière de relations internationales. Certains passages ne semblent pas lui donner tort. En effet, Keynes assimile le combat des démocraties contre le totalitarisme à une « guerre de religion » : « J'envisage avec écœurement la tendance croissante à faire de la lutte entre les deux idéologies une autre Guerre de Religion,

à croire que l'issue peut ou sera déterminée par la force des armes ... La défaite serait un désastre complet. La victoire, comme d'habitude, serait inutile, et probablement pernicieuse » (*The New Statesman and Nation*, 10 juillet 1937, Volume 28 p. 61).

L'argument paraît en effet parfaitement spécieux en ce qu'il met sur le même plan les deux régimes démocratique et totalitaire, ce qui révèle une méconnaissance profonde des différences de nature entre ces deux régimes. En rendant ces régimes commensurables, Keynes commet une faute politique typique de certains courants du pacifisme de gauche d'alors. S'ajoute à cela la naïveté du credo selon lequel une solution économique aura raison de la guerre.

Il convient enfin de mentionner certaines des controverses politiques au sujet de la préface à la traduction allemande de la *Théorie générale*. Certains détracteurs de Keynes l'accusent d'avoir nourri des sympathies pour le régime nazi, avançant pour preuve l'évocation du totalitarisme comme régime privilégié pour appliquer l'interventionnisme économique, dans la préface de l'édition allemande de la GT (1936). Il existe cependant des doutes sur l'identité de l'auteur véritable de cette préface à l'édition allemande (Hagemann, 2014). S'il est légitime au nom de l'histoire des idées de rapporter ce fait, il est préférable au nom de la vérité historique de ne pas utiliser cet argument sulfureux pour instruire un faux procès à Keynes. Rappeler cette controverse est néanmoins utile à la compréhension des réactions suscitées par la réception des œuvres de Keynes à leur sortie. Celles-ci ont toujours fait débat.

Nous revenons maintenant au texte de Keynes (1919) proprement dit et en proposons des morceaux choisis qui tempèrent la vision d'un pacifisme immaculé chez l'auteur.

1.3. Les propositions politiques bien peu pacifistes d'ECP (1919)

Le « pacifisme » de Keynes est assorti d'un certain nombre de propositions et d'affirmations pour le moins surprenantes et toutes contestables qui confortent la thèse d'un aveuglement ou d'un parti-pris manifeste de l'auteur. En page 8, Keynes accepte le principe d'une partition de l'Empire austro-hongrois, pas de l'Empire allemand. Page 32, priver l'Allemagne de ses colonies est analysé par Keynes comme une spoliation qui placera l'Allemagne dans l'impossibilité de payer le montant des réparations. Et pourtant, que l'on songe seulement au sort du Sud-Ouest Africain allemand (actuelle Namibie) : le

massacre des Herero et des Namas par les troupes coloniales allemandes sous les ordres de Lothar von Trotha à partir de 1904 est considéré comme le premier génocide du XX^e siècle. Ce qui va nous intéresser ici est que ces faits sont consignés pour la première fois dans un rapport commandé en 1917 par le gouvernement britannique au juge Thomas O'Reilly et connu sous le nom de *The Blue Book* : Keynes en avait certainement connaissance puisque ce rapport coïncide avec son arrivée au Trésor britannique. Par ailleurs en page 18, il se montre totalement sourd à ce qu'a représenté pour la France l'amputation de son territoire en 1870 : « On ne peut pas remettre les pendules à zéro. On ne peut pas revenir à l'Europe de 1870 ».

Keynes se montre plus précis et avance des arguments pour le moins déroutants : L'Alsace-Lorraine est allemande et sa restitution à la France une spoliation : « Les dispositions qui viennent d'être esquissées, relatives à la propriété privée des Allemands dans les anciennes colonies allemandes, s'appliquent également à la propriété privée allemande en Alsace-Lorraine. Cela a une bien plus haute importance pratique que les expropriations similaires d'outremer, par suite de la beaucoup plus grande valeur de la propriété impliquée et de l'union plus étroite – résultant du développement de la richesse minière de ces provinces depuis 1871 – entre les intérêts économiques allemands qui s'y trouvent et ceux de l'Allemagne elle-même. *L'Alsace-Lorraine durant près de cinquante ans, a été une partie de l'Empire allemand – une considérable majorité de sa population est de langue allemande – le pays a été le théâtre de quelques-unes des plus importantes entreprises économiques de l'Allemagne.* Néanmoins la propriété des Allemands qui résident en Alsace-Lorraine ou qui ont fait des placements dans son industrie, est, à l'entière disposition du gouvernement français... Le gouvernement français est autorisé à exproprier sans indemnité les citoyens allemands » (ECP, p. 33).

La restitution de l'Alsace-Lorraine à la France est à mettre en tout cas en balance avec le montant des réparations que l'on exige de l'Allemagne : elle doit entrer en ligne de compte dans l'évaluation de la « capacité de l'Allemagne à payer ». Il doit y avoir un arbitrage entre cession territoriale et montant des réparations. Ces dernières devraient être diminuées du montant des cessions territoriales, ce doit être un élément de la négociation selon Keynes. Le langage qu'il emploie en page 92 (note de bas de page n° 52) est édifiant, au sens de criant de favoritisme envers l'Allemagne¹ : il parle ainsi de « cession » et non de

« restitution » : « On a estimé que la cession de territoires à la France, sans compter la perte de la Haute-Silésie, peut réduire la production allemande de lingots d'acier de 20 000 000 de tonnes à 14 000 000 de tonnes et faire passer celle de la France de 5 000 000 à 11 000 000 de tonnes ».

« L'affaire de la Sarre est un acte de rapine et de mensonge » (ECP, p. 39). L'auteur analyse l'affaire en ces termes : « En compensation de la destruction des mines de charbon dans le Nord de la France, et à valoir sur le montant des dommages de guerre dus par l'Allemagne, celle-ci cède à la France la propriété entière et absolue, franche et quitte de toutes dettes ou charges, avec droit exclusif d'exploitation, des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre ». Tandis que le gouvernement de cette province est confié pour 15 ans à la Société des Nations, il faut remarquer que les mines sont cédées à la France d'une manière absolue. Dans 15 ans, la population sera appelée à indiquer, par un plébiscite, ses aspirations, relativement à la souveraineté sous laquelle devra être placé le pays. Au cas où elle choisirait l'union avec l'Allemagne, l'Allemagne pourrait racheter les mines à un prix payable en or ». (ECP, p. 39)

Le moins que l'on puisse dire est que l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1870 par l'Allemagne, pourtant non suivie d'un référendum d'auto-détermination, n'a pas suscité autant d'émoi chez Keynes !

Et c'est sans parler de la Silésie: « Économiquement, elle est foncièrement allemande ; les industries de l'Allemagne orientale se fournissent chez elle de charbon, sa perte serait un coup décisif porté à l'organisme économique de l'État allemand » (ECP, p. 40).

Cet ensemble de citations illustre, sinon un parti-pris pro-allemand, à tout le moins une totale méconnaissance ou surdité face à la question politique des nationalismes qui est pourtant au cœur des tensions et conflits de l'après-guerre et de l'entre-deux-guerres. Si l'on prend Keynes au mot, le vocabulaire employé relève du registre « colonial » puisqu'il est clairement énoncé que la Silésie et l'Alsace-Lorraine sont allemandes, car les entreprises allemandes viennent s'y servir en matières premières et qu'on y parle allemand ! Curieux discours pacifiste, tout de même...

1. À ce propos, dans l'un de ses 14 points, le Président Wilson reproche à la Prusse d'avoir annexé l'Alsace et la Lorraine, ce qui a créé des tensions durables entre la France et l'Allemagne.

1.4. Les incongruités économiques du texte

Si l'on peut pardonner à Keynes ses errements politiques au motif qu'il est avant tout économiste, on n'en sera que plus stupéfait par les arguments économiques déployés au nom du pacifisme.

Dans sa préface à l'édition française, Keynes se montre pugnace et combatif : « Mon livre a été publié en Angleterre il y a trois mois, et, bien qu'il ait été vivement critiqué, *nul n'a tenté sérieusement de s'attaquer aux arguments que je fais valoir quant aux moyens de l'Allemagne*. Les événements qui se sont succédé depuis que j'ai écrit, m'ont convaincu que les chiffres que je donne, loin d'être trop faibles, sont probablement trop élevés. En tout cas, *je puis dire que mes conclusions sur ce point particulier ne sont pas mises en doute, hors de France, dans les milieux compétents* ».

Au-delà de la pique sur les milieux compétents, l'ouvrage abonde en comparaisons statistiques oiseuses et procédés dont on peut douter : sur la question des réparations, dans ECP (1919), sa proposition (en millions de livres) est la suivante : France: 800 £ ; Angleterre: 570 £ ; Belgique: 500 £ ; Autres : 250 £. On ne peut juger cette répartition qu'édifiante et disproportionnée eu égard au montant des destructions sur le territoire français. La France est à la portion congrue : pourquoi ? Pourquoi l'Angleterre devrait-elle obtenir plus que la Belgique, alors que son territoire n'a pas été ravagé ? Il vient tout naturellement à l'esprit le vieil adage : « Charité bien ordonnée commence par soi-même » pour masquer ce qui n'est, d'évidence, que la traduction d'un nationalisme ou d'une préférence nationale chez Keynes (1919) qui contredit son pacifisme affiché. L'explication fournie par Keynes est plus décevante encore, dans le sens où il mobilise des arguments économiques qui se révèlent être des arguties à géométrie variable. En effet, pour la Belgique et la France, il raisonne en *pourcentage de la superficie du territoire détruit et non des richesses détruites*, ce qui implique une prime au petit pays (on note que la Belgique est, de ce point de vue, relativement avantagée par rapport à la France dans le montant des réparations). Pour la Grande Bretagne en revanche, non théâtre des opérations, l'auteur raisonne en termes de *manque à gagner dans les échanges du fait du blocus maritime et des attaques sous-marines*, ce qui fait que le montant des réparations dues à la Grande Bretagne passe devant celui de la Belgique, et n'est guère loin de celui de la France.

Un singulier contrefactuel qui débouche sur des contre-vérités

L'audace la plus grande et la plus fallacieuse concerne à n'en pas douter la proposition contrefactuelle à laquelle Keynes se livre dans l'ouvrage. Il commence pour justifier ses choix par évoquer un voile d'ignorance dans lequel chacun se trouvait à la veille de la guerre de 1870 : « En 1870, nul ne pouvait dire quelles seraient les capacités productives de l'Allemagne en 1910 » (ECP, p. 97). Nul ne pouvait donc préjuger de l'amputation économique dont la France allait être victime. Les Allemands en annexant l'Alsace-Lorraine, eux ne s'y sont pas trompés... Keynes produit alors la statistique qui justifie son argumentaire : « La richesse de la France en 1871 était égale à environ la moitié de la fortune de l'Allemagne en 1913 » (ECP, p. 96). Le gros problème à l'appui de sa démonstration visant à minorer le montant des réparations dues à la France en 1919, est qu'il produit une statistique minorant la richesse française en l'amputant en 1871 de l'Alsace-Lorraine et en la comparant à la richesse de l'Allemagne incluant l'Alsace-Lorraine en 1910. Ce procédé, incorrect sur le plan contrefactuel et par conséquent hautement contestable quant au fond, détonne sous la plume de Keynes.

Pourtant, il concède que « 75 % du minerai de fer levé en Allemagne en 1913 provenait d'Alsace-Lorraine » (p. 46). En toute rigueur, un vrai contrefactuel, pour évaluer plus correctement (approcher en tout cas) le montant exact des réparations dues à la France, aurait nécessité de réintégrer la valeur produite par l'Alsace-Lorraine dans la richesse française en 1910, et de la comparer à la richesse allemande de 1910, amputée de l'Alsace-Lorraine. Le montant des réparations (du manque à gagner de la France du fait de l'amputation de l'Alsace-Lorraine en 1870) eût alors été correctement évalué (si l'on prend comme Keynes l'année 1910 comme proxy de 1913). Il y a donc dans ECP (1919) une instrumentalisation statistique de la part de Keynes qui dénature la qualité et la portée de la démonstration et la crédibilité de l'ouvrage. Ceci pose la question du statut de l'ouvrage dans l'œuvre de Keynes : rapport élaboré par un quasi-fonctionnaire exerçant son droit de critique ? Analyse financière et économique ? Rapport d'un simple sujet de la Reine ? Œuvre de polémiste assumée comme telle ? Assurément un mixte de tout cela dont joue Keynes (1919) pour emporter le lecteur en jouant sur le registre de la force de conviction.

Dernière touche qui parachève l'ensemble, l'auteur envisage comme une possibilité équitable de proportionner le montant des réparations allemandes en 1919 au montant du tribut payé par la France à l'Allemagne en 1870.

La suggestion subliminale choquante

Keynes (1919) avance l'idée qu'équilibrer le tribut de guerre de 1870 versé par la France à l'Allemagne et le montant des réparations dues par l'Allemagne à la France en 1919 serait une manière pratique et possible d'envisager les choses :

« Nous en arrivons donc à cette conclusion finale que, en tenant compte de tous les moyens de règlement – richesses immédiatement cessibles, propriété cédée et tribut annuel –, la capacité de paiement de l'Allemagne est fixée au chiffre maximum de 2 milliards de livres sterling. Dans les circonstances actuelles, nous ne pensons pas que l'Allemagne puisse payer autant. Que ceux qui considèrent le chiffre ci-dessus comme très faible se souviennent de la comparaison suivante, qui mérite d'être notée... une indemnité allemande de 500 000 000 de livres sterling serait à peu près égale à la somme payée par la France en 1871 » (ECP, p. 96).

Keynes propose en somme que l'Allemagne rembourse à la France ce qu'elle lui a pris en 1870. Cette équivalence entre tribut de guerre et réparation des dommages de guerre causés par l'envahisseur que Keynes avance comme une réponse possible au problème des réparations met sur le même plan, confond pourrait-on dire, pouvoir arbitraire du vainqueur en 1870 et réparation juste des dommages de guerre subis en 1918. Sur un plan comptable, on peut estimer que la ficelle est un peu grosse car la proposition de Keynes à travers ce mode de compensation aboutit à diviser par 4 les estimations les plus basses du montant des réparations allemandes (2 milliards de livres). Or, il va sans dire que les destructions sur le territoire français en 1918 représentent bien plus que 4 fois celles occasionnées par la guerre de 1870, qui ne dura que quelques mois. On est donc *a minima* dans un rapport de 1 à 16, au bénéfice de l'Allemagne, avec cette proposition de Keynes.

Les passages dans ECP (1919) où le doute est permis quant à la valeur des justifications économiques avancées par Keynes sont si nombreux que l'on se doit de mentionner à ce stade de l'analyse d'autres facteurs explicatifs qui relèvent assurément d'un registre plus personnel.

Les partis-pris de Keynes (1919)

Nous avons jusque-là pu illustrer qu'un certain nombre des analyses de Keynes (1919) étaient non fondées : la paix est-elle avant tout une affaire économique ? L'histoire lui a donné tort. Keynes (1919) se révèle partial dans son analyse géopolitique. Il instrumentalise l'analyse statistique pour distordre la réalité et prétend fournir des chiffres indiscutables servant de base à une évaluation équitable du montant des réparations. Clairement, ECP (1919) n'est pas du niveau de *La Théorie générale* (1936) ou d'autres de ses écrits : il ne faut pas y rechercher de « preuve » par l'analyse économique.

Si le caractère scientifique de l'œuvre est plus que contestable, il s'agit maintenant d'essayer de trouver des explications aux jugements (plus qu'aux analyses économiques) qu'il comporte. Il est peut-être opportun de renvoyer au « jeune » Marx de *l'Idéologie allemande* (1846) en réponse au « jeune » Keynes : l'ouvrage de Keynes de 1919 évoque en effet ce que Marx (1846) décrit comme l'attribut de toute classe dominante qui consiste à faire passer pour universel ce qui relève de ses propres préférences de classe ou personnelles. Les arguments difficilement soutenable tant au plan politique qu'économique et diplomatique qui émaillent ECP (1919) laissent à penser que la source de tout ceci relève certainement d'un registre autre, psychologique, psychanalytique, sentimental.

C'est en tout cas ce que suggèrent certains auteurs. Bernard Gazier (2009) mentionne des nurses allemandes et la familiarisation de Keynes dès l'enfance avec la langue et la culture allemande. On sait que Keynes restera à tout jamais marqué par sa rencontre début 1919 à Trèves avec le banquier Karl Melchior² de la banque Warburg, un des représentants de la délégation allemande, qu'il sympathisera plus tard avec Cuno (expert à Versailles, Chancelier en 1923) et Schacht (Directeur de la Reichbank, puis Ministre du III^e Reich). L'affection de Keynes pour Melchior est connue et certaines sources insistent sur le fait qu'elle permet d'éclairer sous un autre jour certaines des positions défendues par Keynes. Schuker (2014) soutient par exemple que Keynes a continué après le Traité de Versailles à jouer un rôle partisan non

2. Fasciné par cette rencontre, Keynes rédige en 1921 un essai intitulé *Dr Melchior : A Defeated Enemy* dont le contenu fut seulement diffusé au sein d'un cercle restreint – *Memoir Club* du *Bloomsbury Group* (Valade, 2018). L'essai est publié en 1949, trois ans après sa mort, dans *Two Memoirs* (voir la recension de Robinson, 1949), un ouvrage qui inclut également de nombreux souvenirs de jeunesse à l'Université de Cambridge.

reconnu dans la diplomatie de réparation des années 1920. Exhumant des sources allemandes inédites, il suggère ainsi que la relation intime entre Keynes et Melchior s'est poursuivie après le Traité de Versailles et a pu influencer les relations diplomatiques de l'entre-deux-guerres. Moggridge et Skidelsky (2015) dénoncent la vision de Schuker selon laquelle les arguments « scientifiques » de Keynes contre la politique de réparation ont été déformés par la passion politique et par l'attachement « émotionnel » de Keynes à Karl Melchior. Selon ces auteurs, les analyses de Keynes se suffisent à elles-mêmes et Schuker n'apporte pas de preuve d'un lien entre les analyses économiques et les préférences personnelles de Keynes. Notons également que Ferrari Bravo (1989) évoque lui aussi le rôle particulier qu'aurait tenu Keynes dans la rédaction de la note de réparation allemande de juin 1923. Nous nous tournons maintenant vers l'accueil de l'ouvrage de Keynes (1919) en France.

2. La réception de Keynes en France, avant et autour d'Etienne Mantoux

Les Conséquences économiques de la paix, publiées à Londres en décembre 1919, traduites dès 1924 en onze langues, ont parfois été comparées aux *Réflexions sur la Révolution française* d'Edmond Burke, pour l'influence qu'elles exercèrent sur l'esprit public³. L'historien britannique Adam Tooze la résume d'une phrase : « avec son livre dévastateur, nul ne fit mieux que lui pour saper la légitimité politique du Traité de Versailles », ajoutant que sa critique « représente à la fois un reflet de la désillusion ambiante qui suivit la paix... et une contribution majeure à celle-ci »⁴. Dès sa parution en France (deux tirages successifs en 1920⁵), il ouvre un vaste débat que l'on peut différencier selon le moment et les registres d'écriture : réactions « à chaud » de journalistes ou de protagonistes de la négociation dans les années 1920, discussion à la fois argumentée et passionnée des thèses de Keynes par un jeune économiste, près de 25 ans plus tard.

3. C'est la comparaison que fait Etienne Mantoux, *La paix calomniée ou les conséquences économiques de M. Keynes*, Gallimard, 1946, réédit. Bruxelles, Ultraletters, 2017, p. 32.

4. Adam Tooze, *Le déluge 1916-1931. Un nouvel ordre mondial*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 282.

5. 5 500 exemplaires au premier tirage (avril 1920), 3 300 au second (octobre 1920) selon François Crouzet, « Réactions françaises devant les *Conséquences économiques de la paix*, de Keynes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 19, 1972, p. 16-26.

2.1. Deux contextes, trois registres

L'ouvrage de Keynes, avant même sa traduction et sa sortie publique en France chez un éditeur déjà prestigieux en avril 1920⁶, soulève l'attention des journalistes. Dès le mois de décembre 1919, *L'Action française*, alors à l'acmé de son influence, signale qu'un « Anglais vient de publier un livre... qui confirme ce que nous avons toujours dit : la France a dû être défendue par Clemenceau, et c'est de son conseiller technique Tardieu que proviennent les immenses faiblesses du traité »⁷. Le lendemain, le quotidien monarchiste revient sur le sujet, sous la plume de son chroniqueur d'histoire, Jacques Bainville, qui met en relation (sans connaître peut-être les relations personnelles entre les deux hommes) les propos de Keynes avec ceux du banquier allemand qui attestent tous deux de la volonté allemande de « ne pas payer »⁸. En 1920, ce sont 55 occurrences du nom de Keynes ou du titre de son livre que l'on relève dans le même journal. À l'autre bord du spectre politique, *L'Humanité*, porte-voix d'un parti socialiste en pleine radicalisation, sur la route du Congrès de Tours, signale sous un titre très approubatif (« Comment Paris a trahi le monde ») le compte rendu du livre de Keynes paru dans le *Daily Herald*, sous la plume de son ami, l'économiste Norman Angell, avant de revenir sur l'ouvrage le jour même de la promulgation du traité, saluant « un impitoyable réquisitoire » qui « devrait être entre toutes les mains »⁹. Mais on trouve, sinon des comptes rendus du moins des allusions dans de nombreux journaux français, quotidiens et revues¹⁰, et le livre est débattu jusqu'à la Chambre des députés, où Louis Loucheur, député du Nord et conseiller économique de Clemenceau à la conférence de la paix, dénonce une « indigne accusation »¹¹.

Cette critique est relayée par les ouvrages de Jacques Bainville, *Les Conséquences politiques de la paix*, (1920), le plaidoyer d'André Tardieu, *La Paix*, (1921), préfacé par Georges Clemenceau, puis *Grandeur et*

6. L'ouvrage, traduit par Paul Frank, est publié aux Editions de la *Nouvelle Revue française*, dirigée par Gaston Gallimard, future collection « blanche » de l'éditeur.

7. « Un Anglais vient de publier... », *L'Action française*, 27 décembre 1919.

8. « Pour ne pas payer... », *ibid.*, 28 décembre 1919.

9. « Comment Paris a trahi le monde. Un délégué anglais condamne la conférence de la paix », *L'Humanité*, 24 décembre 1919 ; « La paix... et le chaos en Europe », *ibid.*, 10 janvier 1920.

10. 24 occurrences du nom « Keynes » dans le clemenciste *L'Homme libre* en 1920, 21 dans *Le Matin*, 16 dans *Le Temps*, 14 dans *Le Figaro*, 6 seulement dans le *Petit Parisien* et 4 dans *Le Petit Journal* : sans surprise, la presse « élitaine » cite davantage le nom de Keynes et son livre que la presse dite « populaire » à gros tirage : il n'en reste pas moins que le nom de l'économiste anglais et le résumé de ses propos, même fait de manière succincte et hostile, sont présents dans la presse en 1920.

11. *Le Temps*, 8 juillet 1920.

misère d'une victoire, l'ouvrage posthume de ce dernier (1930)¹². Le premier, qui affirme pourtant que « ce livre n'est pas une réponse à Keynes »¹³, le discute cependant systématiquement, tout en le jugeant comme « un pamphlet d'apparence scientifique... devenu le manuel de tous ceux qui souhaitent que l'Allemagne ne paye pas ou paye le moins possible les frais de son entreprise manquée »¹⁴. Mais, ajoute-t-il « dans son parti-pris évident pour l'Allemagne, sa thèse est déjà jugée »¹⁵. Le second, qui l'a côtoyé à la Conférence de la paix dans la délégation française, relève son « arrogance intellectuelle », son « sentiment naturel de supériorité » et son « mépris pour presque tous ses supérieurs » de la délégation britannique¹⁶. Mais il n'y a pas non plus de discussion explicite et précise de son point de vue : Keynes se discrédite selon Tardieu par la « violence de ses propos », son parti-pris pro-allemand et son « égoïsme insulaire qui ignore ce que c'est que l'invasion »¹⁷. Le troisième se contente de mentionner un « livre à grand tapage » qui, en influençant le Premier ministre britannique, David Lloyd George, aurait dès 1920, tenu sa place dans les premiers « abandons » du Traité de Versailles¹⁸.

C'est d'un tout autre registre que relève l'ouvrage d'Etienne Mantoux, *The Cartaginian Peace, or the Economic consequences of Mr Keynes*, rédigé et publié initialement en anglais, traduit et publié en français chez Gallimard sous le titre *La paix calomniée ou les conséquences économiques de Monsieur Keynes*¹⁹. Il diffère des précédents livres autant par la date d'écriture que la personnalité de son auteur. Le livre est rédigé en 1942-1943 aux États-Unis, à Princeton, par un jeune chercheur, né en 1913, ancien étudiant de la *London School of Economics* où il suivit les cours d'Harold Laski et Friedrich von Hayek, deux personnalités et deux enseignements radicalement différents... avant de soutenir à Lyon un doctorat en droit en 1941 sur « L'Épargne

12. Jacques Bainville, *Les Conséquences politiques de la paix*, Paris, Fayard, 1920, en ligne sur le site de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) classiques.uqac.ca ; André Tardieu, *La Paix*, Payot, 1921, réédit. Perrin, 2019 ; Georges Clemenceau, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Paris, Plon, 1930, réédit. Perrin, « Tempus », 2016.

13. J. Bainville, *op.cit.*, p. 7.

14. *Ibid.*, p. 12.

15. *Ibid.*, p. 14.

16. André Tardieu, *La Paix, op.cit.*, p. 72 et 254.

17. *Ibid.*, p. 116.

18. Georges Clemenceau, *Grandeurs et misères...*, *op.cit.*, p. 262-263.

19. Etienne Mantoux, *La Paix calomniée* (désormais LPC), Paris, Gallimard, 1946, réédit. Bruxelles, Ultraletters, 2017, p. 302. C'est cette réédition que nous utilisons. La version originale est numérisée sur le site classiques.uqac.ca.

forcée monétaire ». Engagé volontaire dans les Forces aériennes françaises libres (FAFL), il est affecté comme observateur à la division Leclerc, et c'est de son *Piper Cub*, un avion d'observation, qu'il lance un message le 24 août 1944 aux insurgés parisiens de la Préfecture de Police « Tenez bon, nous arrivons »²⁰. Il trouve la mort en Allemagne le 29 avril 1945, quelques jours avant la fin des combats, à 32 ans.

Mais Etienne Mantoux est aussi le fils de Paul Mantoux, historien de l'économie et interprète de la délégation française à la Conférence de la paix. Son livre, écrit au cœur de la Seconde Guerre mondiale, dont l'auteur est, à sa modeste place, un participant, se veut la réponse d'une génération, *la sienne*, à celle de Keynes : « C'est à la nouvelle génération que M. Keynes, il y a vingt-cinq ans, dédiait son livre : le livre que voici est une réponse venue de cette génération »²¹.

2.2. Etienne Mantoux, critique de Keynes (1919) : Keynes précurseur de l'apaisement ?

Cette réponse est un acte d'accusation. Pour Etienne Mantoux, le « *meaculpisme* »²² diffusé dans les sociétés britannique et française a contribué à paralyser leurs gouvernements face à Hitler : « Les injures à l'égard du Diktat étaient un des refrains favoris de sa guerre à grand spectacle. Et voici que dans ses invectives résonnait dans bien des oreilles, comme un écho sinistre des *Conséquences économiques de la Paix* ». ²³

Derrière les accords de Munich, « apogée du *meaculpisme* », ajoute-t-il, « la lourde pression du complexe de culpabilité », et l'indignation tardive de Keynes contre l'abandon de la Tchécoslovaquie furent fort mal placées : c'est bien en défense de l'une des principales conséquences territoriales du Traité de Versailles qu'il fallait défendre la Tchécoslovaquie et qu'il faudra défendre la Pologne²⁴...

Etienne Mantoux va plus loin encore et juge que derrière la défaite française de 1940, il y a la non-application du Traité de Versailles qui a laissé intacte la puissance allemande. Derrière le Pierre Laval de Vichy en 1940, il voit le député de la Seine de 1919 hostile au traité : « Ce conciliateur était l'un de ceux qui, en 1919, avait voté contre le Traité

20. Une scène visible dans le film *Paris brûle-t-il ?* de René Clément (1964).

21. *LPC*, p. 302.

22. *Ibid.*, p. 46.

23. *Ibid.*, p. 47.

24. *Ibid.*, p. 49.

de Versailles »²⁵. Mieux aurait valu en 1940, ajoute-t-il un Clemenceau, un Poincaré, un Foch ou un Tardieu, un de ces « enragés » selon Keynes, qui n'auraient « jamais signé l'armistice et auraient combattu jusqu'à la fin »²⁶. Derrière « les fumées et les flammes de Dunkerque », il perçoit une « défaite intellectuelle et morale » de démocraties désarmées devant Hitler²⁷.

Derrière le retrait des États-Unis de l'édifice diplomatique péniblement érigé par les vainqueurs après la non ratification du Traité de Versailles par le Sénat, il voit encore une responsabilité de Keynes dont les attaques contre le président Wilson ont été pain béni pour les opposants au traité. Son livre, paru en janvier 1920 aux États-Unis, fut entre les mains des ennemis du Président une « arme de premier ordre », ajoute-t-il, et de larges extraits en furent lus au Sénat par le sénateur républicain William Borah, *The Lion of Idaho*, un des chefs de file de l'isolationnisme²⁸. Après le retrait des États-Unis, « les horreurs de Versailles devinrent un véritable article de foi »²⁹ et nourrirent le neutralisme américain. La charge de Mantoux, qui trace une ligne directe entre les débats de 1919-1920 et l'« expiation » de juin 1940³⁰, s'appuie évidemment sur la force du fait accompli, avec toute la faiblesse intrinsèque de ce type de raisonnement: *post hoc propter hoc*...

Sur le fond, elle ne diffère pas vraiment de ce que Bainville, ou surtout Clemenceau avaient pu écrire quinze ou vingt ans auparavant, ce dernier fustigeant en 1929 l'abandon d'une politique ferme d'application du traité et le « chloroformage » du peuple français³¹. Quant à l'influence du livre de Keynes sur l'esprit public, au moins français, des années d'après-guerre, en tous cas après 1924, il faudrait des études minutieuses de la presse et des débats parlementaires pour en faire la démonstration. Mais ces remarques ne sont sans doute pas l'essentiel de ce qu'un lecteur d'aujourd'hui peut retenir de la critique d'Etienne Mantoux, cent ans après la ratification du Traité de Versailles.

25. *Ibid.*, p. 64.

26. *Ibid.*, p. 63.

27. *Ibid.*, p. 41

28. *Ibid.*, p. 37.

29. *Ibid.*, p. 38.

30. *Ibid.*, p. 49.

31. G. Clemenceau, *Grandeurs et misères...*, *op.cit.*, p. 305, cité par Samuel Tomei, « Grandeurs et misères d'une victoire », in Sylvie Brodziak et Caroline Fontaine (dirs.), *Georges Clemenceau et la Grande Guerre (1906-1929)*. Actes du colloque tenu au Sénat les 20-21 novembre 2009, Paris, Geste Editions, 2010, p. 237.

2.3. Quelles forces mènent le monde ? Des limites de l'économicisme...

Une des accusations principales portées par Keynes est le reproche aux *Peacemakers* de 1919 d'avoir négligé le « problème économique fondamental d'une Europe mourant de faim » et préférant s'intéresser aux « pseudo problèmes » de frontières et de souveraineté³². Outre le fait que l'accusation est inexacte – il existe, comme le rappelle Mantoux, un Conseil suprême économique où siégea Keynes dont la section des secours, présidée par Herbert Hoover distribua 35 millions de tonnes de fournitures –, elle sous-estime le fait que les questions de frontières et de nationalités furent bien au cœur des origines de la guerre et, partant, de sa sortie : « *C'est la question d'Autriche qui déclencha la guerre en 1914 et, la même année, la question d'Irlande, cet abcès chronique au flanc de la politique intérieure britannique, avait amené le pays au bord de la guerre civile* »³³.

La dynamique même de la guerre l'a transformée en « guerre de libération » des peuples et des minorités nationales, écrit Mantoux citant Clemenceau³⁴, et la Conférence de la paix devait difficilement concilier le principe d'autodétermination avec la constitution d'États nationaux viables : le « plébiscite permanent » cher à Ernest Renan ne valant à ses yeux que pour des entités anciennes et déjà stabilisées, et non pour de fragiles nations en formation³⁵. Partie elle aussi de la « violation d'une frontière » en septembre 1939, la « guerre actuelle » pour « sa sauvegarde des frontières », soit le droit des peuples à « choisir la forme de gouvernement sous lequel ils veulent vivre » se confond avec la lutte pour la démocratie³⁶. D'ailleurs, pointe-t-il ironiquement, si la « cohérence économique » est le critère ultime d'une bonne paix, comme le suggère Keynes, la fusion de toute l'Europe sous une autorité centrale, telle que l'a pratiqué le III^e Reich de 1940 à 1944, n'est-elle pas une bonne solution ?

Plus largement, Etienne Mantoux, lui-même un économiste, critique une « interprétation économique de l'histoire »³⁷, un economicisme de Keynes analogue à celui de Norman Angell (un ami de Keynes...) avant 1914. Celui-ci estimait ainsi en 1909 dans son livre

32. *LPC*, p. 68-69.

33. *Ibid.*

34. *Ibid.*, p. 71.

35. *Ibid.*, p. 74.

36. *Ibid.*, p. 283.

37. *Ibid.*, p. 82.

Europe's Optical Illusion que l'ampleur des liens économiques et commerciaux entre les puissances rendrait une guerre générale économiquement irrationnelle et finalement « futile »³⁸.

Or, « futile » ou non, la guerre eut lieu... et le propre des guerres, *a fortiori* de cette ampleur, est qu'elles débouchent sur des situations très difficiles à résoudre rationnellement... Sauf à annihiler complètement l'ennemi vaincu, ce qui est le vrai sens d'une « paix carthaginoise », si du moins l'on entend celle-ci comme l'anéantissement définitif de Carthage par la République romaine à l'issue de la III^e Guerre punique au II^e siècle avant J.-C. Ou sauf à lui tendre la main, ce qui ne pouvait relever que du *wishful thinking* en 1919-1920, du fait de la germanophobie dominante des opinions britannique comme française, qui s'exprime par le vote dans les « élections kaki » de décembre 1918 au Royaume-Uni ou « bleu horizon » de novembre 1919 en France.

Comme aimait à le rappeler un des adversaires de Napoléon, le duc de Wellington, « rien, sinon une bataille perdue, n'est aussi mélancolique qu'une bataille gagnée ». Etienne Mantoux, à sa manière, ne dit pas autre chose : « l'humanité n'est pas une institution philanthropique » et la paix, « qui apporta à des millions d'hommes la libération, ne fit pas régner le paradis sur terre » ni ne pouvait construire « une nouvelle Jérusalem »³⁹. La paix de Versailles aurait peut-être pu être meilleure... ou pire. Elle n'aurait sans doute pas pu être « radicalement différente sur l'essentiel », pour suivre l'historien Georges-Henri Soutou⁴⁰, en raison de l'état des opinions et des sociétés, des différends entre vainqueurs comme du « ressentiment inévitable » des vaincus⁴¹. Derrière cette « incompréhension fondamentale... des questions politiques », relevées déjà par l'historien Bruno Cabanes⁴², on trouve sans doute chez Keynes la posture d'un pacifiste libéral du *Bloomsbury set*, qui continue à mener au cœur de la guerre une *giddy life* en pleine bataille de Verdun et dit profiter des bombardements de Paris en mars 1918 qui raréfient la clientèle pour se procurer à bon compte des toiles de la collection Degas⁴³... François Crouzet, qui

38. Norman Angell, *Europe Optical's Illusion*, Londres, Simpkin, Marshall, Hamilton, 1909 ; l'ouvrage, un succès international, est publié en français en 1910 chez Hachette sous le titre *La Grande illusion*.

39. *LPC*, p. 271 et 26.

40. Georges-Henri Soutou, « Présentation », André Tardieu, *La Paix*, *op.cit.*, p.9.

41. *LPC*, p.26.

42. Bruno Cabanes, « Clemenceau vu par Keynes », in *Georges Clemenceau et la grande Guerre 1906-1929*, *op.cit.*, p. 203-216.

43. Cité par François Crouzet, art.cité.

cite ces anecdotes, dépeint Keynes, sans doute avec raison, comme « un spectateur horrifié, mais non engagé » de la guerre, qui peine à comprendre qu'un Clemenceau, par ailleurs loin d'être le démiurge de la conférence, était bien en-deçà des exigences d'une opinion française sans doute mieux incarnée par ce soldat qui écrit le 1er juillet 1919 que « les hommes noirs ont gâché le travail des hommes bleus. Nos politiques ont été des bousilleurs. Il eût fallu Foch dictateur, Foch faiseur de paix. Foch, et non pas Clemenceau »⁴⁴.

Au-delà de son propre cas, la position de Keynes est révélatrice d'oppositions profondes entre deux pays qui ont très inégalement souffert de la guerre, et, au-delà, de deux *intelligentsias* profondément différentes : peu de choses en commun entre des intellectuels britanniques majoritairement issus de *l'upper middle class* et des intellectuels français qui valorisent, parfois à l'excès, leurs propres parcours « méritocratiques »...

Reste que, quelle que soit l'appréciation du Traité de Versailles, les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale ne suivront pas les propositions finales d'Etienne Mantoux qui entendait, dans les dernières pages de son livre⁴⁵, contribuer au futur traité de paix. Il aurait dû, selon lui, se fonder sur le « remède héroïque d'un échange de populations », une « organisation défensive solide » avec le Rhin comme frontière occidentale de l'Allemagne, un « système complet de réparations » ferme cette fois, une « socialisation des industries allemandes... qui au lieu de les détruire, les ferait servir à la société des peuples »⁴⁶. Cette voie, pour le coup celle, cette fois, d'une authentique « paix carthaginoise », ne fut pas celle choisie finalement par les Alliés⁴⁷. On ne peut rétrospectivement que s'en féliciter...

44. Cité par Bruno Cabanes, art. cité, p. 213. Le service du contrôle postal estime que cette lettre exprime l'opinion générale.

45. Ecrit, rappelons-le, au cœur d'un conflit, dont il ne vit pas l'aboutissement.

46. *LPC*, p. 292.

47. Mis à part ce que Mantoux dénomme « le tranchement du nœud gordien des nationalités » en Poméranie, en Prusse orientale et dans les Sudètes (*ibid.*, p. 285) réalisé par la combinaison de la fuite des populations allemandes devant les troupes soviétiques, ainsi que par une vraie « épuration ethnique » de ces mêmes populations, imposée par les nouvelles autorités soviétiques, polonaises et tchécoslovaques.

3. Conclusion

Bon nombre de lecteurs d'aujourd'hui préfèrent insister sur le caractère prémonitoire de l'œuvre qui reposerait sur une bonne compréhension de l'histoire. Nous avons tenté de mettre en évidence qu'il y avait plutôt chez Keynes (1919) une cécité face aux enjeux de son temps, si l'on se réfère par exemple à son traitement de la question d'Alsace-Lorraine. Pour ce qui est du caractère prophétique de l'ouvrage, qu'en est-il véritablement ? Hitler est-il le « produit du Traité de Versailles », selon une assertion devenue un lieu commun ? Outre le fait que cette affirmation laisse de côté l'« ère de Locarno » (1925-1929) quand Briand et Stresemann semblent ouvrir une nouvelle séquence de relations franco-allemandes fondée sur l'acceptation de leurs frontières et une application renégociée des réparations, elle laisse de côté les conséquences dévastatrices de la grande crise de 1929, qui balaye les économies européennes. Dans les faits, l'Allemagne, qui a retrouvé la prospérité après l'hyperinflation n'a du coup payé qu'une faible part des réparations prévues et si l'on veut faire de l'histoire contrefactuelle, il faudrait en toute rigueur tester l'hypothèse inverse : *quid* d'une Allemagne qui se serait acquittée, sinon de la totalité des réparations, du moins d'une part substantielle de celles-ci ? Ceci aurait-il empêché ou freiné le réarmement hitlérien ?

Reste que, quelles que soient les critiques que l'on puisse lui faire, il n'y avait guère d'autre traité possible que le Traité de Versailles, et celui-ci fut d'emblée sapé par le retrait des États-Unis du dispositif prévu. Et il n'y avait guère de défaite « acceptable » dans une Allemagne où l'on n'avait pas le sentiment d'être réellement vaincu. Comme l'a écrit l'historienne canadienne Margaret Mc Millan, « les négociateurs se sont trouvés aux prises avec la réalité, non avec le possible, avec ce qui était, et non avec ce qui aurait dû être »⁴⁸.

Références

Angell N., 1909, *Europe's Optical Illusion*, London, Simpkin, Hamilton&co.

Angell N., 1910, *La Grande Illusion*, Paris, Hachette.

48. Margaret MacMillan, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006, p. 627.

- Bainville J., 1920, *Les Conséquences politiques de la paix*, Paris, Fayard, en ligne sur le site de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) classiques.uqac.ca
- Brodziak S. et C. Fontaine (dirs.), 2010, *Georges Clemenceau et la Grande Guerre (1906-1929). Actes du colloque tenu au Sénat les 20-21 novembre 2009*, Paris, Geste Editions.
- Ferrari Bravo G., 1989, « 'In the Name of Our Mutual Friend...' The Keynes-Cuno Affair », *Journal of Contemporary History*, vol. 24, n° 1, pp. 147-168.
- Clemenceau G., 1930, *Grandeurs et misères d'une victoire*, réédit. Perrin, « Tempus », 2016.
- Crouzet F., 1972/19, « Réactions françaises devant les Conséquences économiques de la paix, de Keynes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, p. 16-26.
- Dostaler G., 2009, *Keynes and his Battles*, Edward Elgar.
- Dostaler G., 2002, « Keynes et la politique », Université du Québec à Montréal (document de travail).
- Gazier B., 2009, *John Maynard Keynes*, Collection Que Sais-Je, PUF, Paris.
- Hagemann H., 2014, « The German Edition of Keynes's General Theory: Controversies on the Preface », *Research in the History of Economic Thought and Methodology*, n° 32, pp. 159-166.
- Keynes J. M., 1919, *The Economic Consequences of Peace*, New York, Harcourt, Brace, and Howe.
- Keynes J. M., 1920, *Les conséquences économiques de la paix*, Trad. de l'anglais par Paul Franck, Collection Blanche, Gallimard, Parution : 01-04-1920.
- Keynes J. M., 1936, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 2017 (1re éd. 1936), 493 p.
- Keynes J. M., 1937, *Letter to Gladwyn Jebb*, 29 September 1937, *Collected Writings*, vol. 28, p. 83.
- Keynes J. M., 1937, *The New Statesman and Nation*, 10 July 1937, volume 28, p. 61.
- Mac Millan M., 2006, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès.
- Mantoux E., 1946, *The Carthaginian Peace, or the Economic Consequences of Mr Keynes*, Oxford University press.
- Mantoux E., 1946, *La paix calomniée ou les conséquences économiques de M. Keynes*, Paris, Gallimard, réédit. Bruxelles, Ultraletters, 2017.
- Marx K., 1846, *L'idéologie allemande*, Paris, Les Éditions sociales, 1970, 155 p.

- Moggridge D. et R. Skidelsky, 2015, « Critique of Schuker. J.-M. Keynes and the Personal Politics of Reparations », *Diplomacy & Statecraft*, volume 26, n° 4, comment, pp. 736-744.
- Robinson A., 1949, « Reviewed Work: Two Memoirs by John Maynard Keynes », *Economic Journal*, Vol. 59, n° 236, pp. 556-559.
- Sen A., 2015, « The Economic Consequences of Austerity », *New Statesman*, 4 June.
- Schuker S. A., 2014, « J. M. Keynes and the Personal Politics of Reparations », (2014, Part 1, *Diplomacy & Statecraft*, vol. 25, n° 3, pp. 453-471.
- Skidelsky R., 1983-2000, *John Maynard Keynes*, Macmillan, 3 volumes, 1021 p.
- Tardieu A., 1921, *La Paix*, réédit Perrin, 2019.
- Tooze A., 2015, *Le déluge 1916-1931. Un nouvel ordre mondial*, Paris, Les Belles Lettres.
- Valade B., 2018, « John Maynard Keynes et l'art de la négociation diplomatique », *Hermès, La Revue*, vol. 2, n° 2, pp. 32-35.

VIOLENCE DE GUERRE, VIOLENCE DE PAIX

Les fusillés de la Grande Guerre sont-ils morts au nom de leurs idées pacifistes ?	135
<i>Une approche quantitative</i>	
Olivier Guillot et Antoine Parent	
Violence de guerre et crimes de droit commun en France	161
<i>Un chantier à ouvrir ?</i>	
Gilles Vergnon	

LES FUSILLÉS DE LA GRANDE GUERRE SONT-ILS MORTS AU NOM DE LEURS IDÉES PACIFISTES ? UNE APPROCHE QUANTITATIVE¹

Olivier Guillot

Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA) – UMR 7522 (CNRS, Université de Strasbourg, Université de Lorraine, INRAE et AgroParisTech)

Antoine Parent

Université Paris 8, OFCE-Sciences Po et CAC-IXXI (Institut des Systèmes Complexes – ENS Lyon)

Cet article explore la question des exécutions de soldats français durant la Grande Guerre dans une perspective quantitative. À partir de la base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale* du Ministère de la Défense, nous décrivons tout d'abord les caractéristiques de ces soldats ayant été condamnés à mort par un conseil de guerre ou exécutés sommairement, et examinons si leur profil a évolué au cours des années de guerre. Ce portrait statistique est ensuite complété par deux analyses menées à l'aide de modèles de régression. La première se focalise sur la répartition temporelle des exécutions. Nous cherchons notamment à déterminer si les variations du nombre d'exécutions d'un mois à l'autre sont liées aux variations de l'intensité des engagements. La seconde analyse vise à expliquer les différences entre départements dans la proportion de soldats exécutés. Deux constats principaux ressortent de notre étude. Tout d'abord, le profil des soldats fusillés en 1914 était assez différent de celui des soldats ayant été exécutés les années suivantes : il s'agissait plus souvent de cultivateurs, servant dans l'infanterie, sans antécédents judiciaires. En revanche, les fusillés de 1917, l'année des mutineries, ne se distinguaient guère, de par leurs caractéristiques, de ceux de 1916. En second lieu, les résultats de nos régressions suggèrent que la grande majorité des soldats exécutés étaient des « poilus » comme les autres qui se sont retrouvés face à un peloton d'exécution pour avoir commis une faute dans un moment de faiblesse, souvent après avoir pris part à

1. Des versions précédentes de cet article ont fait l'objet de communications au 131^e congrès annuel de l'American Historical Association (Session « Cliometric approaches to World War 1 in France » ; Denver, 6 janvier 2017), à la Journée d'étude sur les morts de la Grande Guerre, organisée dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Armistice (IHEDN, École militaire, Paris, 10 octobre 2018), à la 13^e conférence de l'European Historical Economics Society (Session « Demography and War » ; Paris, 29 août 2019) et à la Conférence Conflictarm (« La conflictualité armée : Enjeux interdisciplinaires », Université de Bordeaux, 15 novembre 2019). Nous remercions les participants pour leurs commentaires et suggestions. Nous remercions également Vincent Touzé et le rapporteur anonyme de la *Revue de l'OFCE* pour l'intérêt porté à notre travail.

des combats particulièrement violents. Leurs actes étaient probablement, dans la plupart des cas, davantage motivés par l'instinct de survie que par des idées pacifistes ou autres considérations politiques.

Mots clés : fusillés, Première Guerre mondiale, armée française, Histoire militaire.

Le nombre de soldats français condamnés à mort et fusillés pendant la Grande Guerre pour abandon de poste, désobéissance et autres crimes est généralement estimé à environ 650, ce qui représente une infime partie des 8 millions d'hommes incorporés dans l'armée française (moins de 1 pour 10 000). Néanmoins, ces exécutions ne sont pas un point mineur de l'histoire du conflit. Un siècle après la fin de la guerre, dans certaines familles, le souvenir d'un arrière-grand-père ou d'un arrière-grand-oncle fusillé par un peloton d'exécution reste encore une blessure ouverte. Au niveau national, le débat sur la réhabilitation de ces soldats n'est pas clos (Prost, 2013). Certains sont favorables au fait d'absoudre tout le monde, sans regard pour le crime commis. D'autres sont partisans d'une étude au cas par cas. C'est ainsi que récemment, en 2012, l'un d'entre eux, le lieutenant Chapelant, a reçu la distinction « Mort pour la France ».

Avec la célébration du centenaire de la Première Guerre mondiale, les données d'archives sur les soldats exécutés ont été rendues publiques sur Internet. Ceci offre la possibilité d'explorer cette question sous un angle quantitatif. Dans cet article, nous décrivons tout d'abord les caractéristiques des soldats condamnés à mort par un conseil de guerre ou exécutés sommairement, puis nous cherchons à déterminer si leur profil a évolué au cours des quatre années de guerre. Ce portrait statistique est ensuite complété par deux analyses menées à l'aide de modèles de régression. La première, portant sur la répartition temporelle des exécutions, cherche à déterminer si les variations du nombre d'exécutions au cours des 52 mois de guerre sont liées aux variations de l'intensité des engagements. La seconde vise à expliquer les différences entre départements français dans la proportion de soldats exécutés.

Plusieurs ouvrages et articles ont été consacrés à la justice militaire en France pendant la Grande Guerre (Bach, 2003 et 2013 ; Loez, 2010 ; Offenstadt, 1999 ; Pedroncini, 1967, 1973 et 1974 ; Suard, 1994). À notre connaissance aucun d'entre eux n'a dressé un portrait statistique des soldats condamnés à mort et fusillés entre 1914 et 1918.

De même, notre article est, semble-t-il, le premier à examiner l'évolution du nombre d'exécutions et les différences interdépartementales dans le taux d'exécution en adoptant une approche économétrique.

Les régressions présentées dans cet article reposent sur des données agrégées. En effet, puisque la source mobilisée ici, à savoir la base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale* du Ministère de la Défense, ne recense que des personnes – militaires ou civils – qui ont été exécutées durant la Grande Guerre, il ne nous a pas été possible d'examiner, au niveau individuel, les déterminants de la probabilité d'être envoyé au peloton d'exécution. Pour mener une analyse similaire à celle de Costa et Kahn (2003), qui ont pu identifier les facteurs individuels associés à la désertion durant la guerre civile américaine à partir de modèles de durée, il nous aurait fallu disposer d'un ensemble de données plus large, incluant à la fois des soldats qui sont passés en conseil de guerre pour des crimes passibles de la peine de mort et des soldats qui n'ont commis aucun crime. Si la base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale* présente d'incontestables limites, l'exploitation d'une telle source, dans une perspective quantitative, peut néanmoins être riche d'enseignements et apporter un éclairage inédit sur la question des exécutions dans l'armée française de 14-18.

Nous souhaitons dans notre analyse économétrique tester l'hypothèse politique, selon laquelle les condamnations à mort visaient principalement les soldats acquis aux idées pacifistes. Dans la littérature, les débats sur la nature politique ou non des actes de mutinerie de 1917 ont donné lieu à de vives controverses, notamment entre Pedroncini (1967) et Loez (2010). Nous étendons cette question à l'ensemble de la période de guerre. En effet, les demandes de réhabilitation des fusillés « pour l'exemple » des premières années de guerre continuent encore aujourd'hui, régulièrement, de défrayer la chronique, les vivants refusant que leurs ancêtres incriminés restent au banc d'infamie de l'Histoire, ce qui traduit l'importance de cette question dans la mémoire collective française (Offenstadt, 1999). Peut-on trouver des motivations politiques aux fusillés « pour l'exemple » du début de guerre et identifier des facteurs politiques communs à ces exécutions sur l'ensemble de la période de guerre ? Tel est le fil conducteur de notre analyse qui met en regard ces facteurs politiques avec des facteurs tenant à la rigueur des combats et aux difficultés de vie sur le front.

Nous trouvons que la participation à des combats particulièrement sanglants et la dureté de la vie quotidienne sur le front sont les deux

principaux facteurs qui peuvent expliquer que certains soldats se soient retrouvés devant un peloton d'exécution. Nos résultats conduisent ainsi à nuancer certaines idées reçues selon lesquelles la sanction des pacifistes aurait pu prévaloir dans les condamnations à mort pendant la Première Guerre mondiale.

Le reste de l'article est structuré comme suit. La section 1 est consacrée à la présentation des données. Dans la section 2, nous présentons les caractéristiques des soldats français exécutés pendant le conflit, en considérant d'abord cette population dans son ensemble, puis en comparant les quatre sous-populations de soldats qui ont été fusillés, respectivement, en 1914, 1915, 1916 et 1917. Les résultats des deux analyses menées à l'aide de régressions sont présentés dans la section 3 et la section 4. La section 5 met ces résultats en perspective et formule des remarques conclusives.

1. Données

Notre étude s'appuie sur la base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale* du Ministère de la Défense, accessible sur le site Internet « Mémoire des hommes » (<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>) depuis 2014. Cette base de données recense 1 009 soldats et civils condamnés à mort et fusillés par un peloton d'exécution, ou exécutés sommairement, pendant la Grande Guerre. Dans la plupart des cas, celle-ci donne accès aux documents numérisés suivants : le dossier de procédure de la personne, la minute du jugement et (pour les soldats français) la fiche de décès. À partir de ces documents, nous avons créé un fichier informatisé qui contient, pour chaque individu, les informations suivantes (lorsqu'elles sont disponibles) : nom, date de naissance, lieu de naissance, état matrimonial, nombre d'enfants, profession, accusations portées contre la personne, date du crime, type d'affaire (avec ou sans co-accusés), condamnations antérieures, date et lieu d'exécution. Pour les soldats, les caractéristiques militaires ont été ajoutées : corps d'affectation, grade, classe de recrutement et bureau de recrutement.

La base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale* comprend 835 soldats et 174 civils (tableau 1). 660 des 835 soldats sont nés en France métropolitaine, 100 sont nés dans des colonies françaises ou des territoires non métropolitains, et 75 sont originaires de pays étrangers (Allemagne, Russie, Suisse, etc.). Parmi les 174 civils, il y a 9 femmes (dont la célèbre Mata-Hari).

La présente étude se concentre sur les soldats et, plus particulièrement, sur ceux de la France métropolitaine, pour lesquels on dispose généralement de plus de données. Cependant, l'analyse de la répartition temporelle des exécutions (présentée dans la section 3) a été effectuée à la fois sur cette sous-population et sur l'ensemble des 835 soldats recensés dans la base de données.

Tableau 1. Personnes recensées dans la base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale* selon le lieu de naissance et le statut (militaire/civil)

	Civils	Soldats	Ensemble
France métropolitaine	26	660	686
Colonies et territoires non-métropolitains	53	100	153
Étranger	95	75	170
Total	174	835	1 009

Source : base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

2. Portrait statistique des fusillés de la Grande Guerre

2.1. Description d'ensemble

2.1.1. Caractéristiques individuelles

Reflète de la population appelée sous les drapeaux, les soldats français exécutés pendant la Première Guerre mondiale étaient, pour la plupart, des hommes jeunes. Près des deux tiers d'entre eux (63,9 %) avaient entre 21 et 30 ans en 1914 (tableau 2). Seuls 7,3 % avaient plus de 35 ans. En ce qui concerne leur situation familiale, il convient de noter qu'au moins 14,7 % de ces hommes étaient mariés (ou veufs) et qu'au moins 7,9 % avaient des enfants.

Si l'on examine la répartition par profession, on constate qu'environ 35 % travaillaient dans l'agriculture avant la guerre² et environ 40 % dans les secteurs industriel et artisanal. Ces proportions sont à peu près similaires à celles observées dans la population active masculine en 1911 (39,9 % et 37,5 %, respectivement)³. En particulier, il est intéressant de noter que le pourcentage d'agriculteurs (21,9 %) est pratiquement identique à celui du recensement (21,7 %).

2. On peut supposer que la plupart des journaliers, des travailleurs non qualifiés et des domestiques étaient des ouvriers ou des domestiques agricoles.

3. Calcul des auteurs à partir des données du recensement de 1911.

Tableau 2. Caractéristiques des soldats nés en France métropolitaine ayant été exécutés durant la Grande Guerre

Âge en 1914 (%)	
20 ans ou moins	12,4
21 à 25 ans	35,2
26 à 30 ans	28,7
31 à 35 ans	16,4
36 à 40 ans	5,8
Plus de 40 ans	1,5
Statut matrimonial : marié ou veuf (%) ^(a)	14,7
Nombre d'enfants : 1 ou plus (%) ^(b)	7,9
Profession (avant la guerre) (%)	
Journalier, manouvrier, manœuvre, domestique	10,3
Ouvrier agricole, domestique agricole	3,3
Cultivateur	21,9
Artisan, ouvrier d'atelier ou d'établissement de petite taille	23,8
Ouvrier d'usine, mineur	16,1
Contremaître, ingénieur	0,4
Charretier, chauffeur, transporteur, employé des transports	6,0
Commerçant, négociant, représentant	5,8
Employé de commerce	5,0
Employé de bureau, fonctionnaire, profession libérale	3,3
Autres	2,8
Sans profession, étudiant	1,3
Corps d'affectation (%)	
Infanterie	66,4
Infanterie territoriale	2,7
Chasseurs	8,9
Infanterie d'Afrique	8,9
Infanterie coloniale / tirailleurs indigènes	7,0
Cavalerie	0,9
Artillerie	2,4
Génie, autres corps	2,8
Grade (%)	
Soldat (2 ^e ou 1 ^{ère} classe)	93,6
Caporal	4,1
Sergent	1,1
Adjudant	0,2
Sous-lieutenant	0,4
Lieutenant ou grade supérieur	0,6
Antécédents judiciaires (%)	
Justice ordinaire	37,0
Conseil de guerre	34,3
Justice ordinaire et/ou conseil de guerre	55,0
Région de naissance (%)	
Île-de-France	14,1
Champagne-Ardenne	3,2
Picardie	4,9
Haute-Normandie	3,0
Centre	2,9

Tableau 2 (suite). **Caractéristiques des soldats nés en France métropolitaine ayant été exécutés durant la Grande Guerre**

Région de naissance (%)	
Basse-Normandie	4,0
Bourgogne	3,3
Nord-Pas-de-Calais	8,6
Lorraine (+ Alsace-Lorraine annexée)	5,5
Franche-Comté	2,0
Pays de la Loire	4,7
Bretagne	8,2
Poitou-Charentes	2,0
Aquitaine	3,0
Midi-Pyrénées	4,1
Limousin	2,9
Rhône-Alpes	10,9
Auvergne	3,3
Languedoc-Roussillon	2,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,0
Corse	1,5
Nombre de soldats	660

Échantillon : soldats nés en France métropolitaine.

(a) Information manquante pour 44 % des soldats. La proportion indiquée est une proportion minimale.

(b) Information manquante pour 89,7 % des soldats. La proportion indiquée est une proportion minimale.

Source : base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

2.1.2. Caractéristiques militaires

Les deux tiers des soldats exécutés ont servi dans l'infanterie. Pour ce qui est du grade, on constate que plus de 90 % (93,6 %) de ces hommes étaient des soldats de deuxième ou de première classe. 4,1 % avaient le grade de caporal. Les officiers et sous-officiers se répartissent comme suit : 7 sergents, 1 adjudant, 3 sous-lieutenants, 2 lieutenants, 1 capitaine et 1 chef de bataillon.

La proportion de combattants d'infanterie parmi les exécutés est très proche de celle enregistrée parmi les soldats qui sont « Morts pour la France » pendant la guerre (66,4 % contre 67,2 %) ⁴. En revanche, les simples soldats sont nettement surreprésentés (93,6 % contre 79,5 %).

2.1.3. Condamnations antérieures, nature du crime

Beaucoup de ces soldats avaient des antécédents judiciaires. En effet, parmi ceux pour lesquels cette information est disponible (478 sur 660), 37 % avaient été condamnés par un tribunal ordinaire (avant la guerre)

4. Les statistiques relatives aux soldats « Morts pour la France » proviennent de notre propre analyse basée sur un échantillon représentatif de plus de 20 000 individus. Cet échantillon a été extrait de la base de données des *Morts pour la France de la Première Guerre mondiale* du Ministère de la Défense (contenant plus de 1,3 million de fiches individuelles).

et 34,3 % avaient déjà été jugés et condamnés par un conseil de guerre (pendant le conflit ou avant). La proportion de soldats avec au moins une condamnation antérieure (civile / militaire) s'élève au total à 55 %.

S'agissant des circonstances qui ont conduit à leur condamnation à mort, il convient de souligner qu'environ 30 % des personnes exécutées ont été poursuivies pour plus d'un crime ou délit. L'abandon de poste (en présence de l'ennemi) est, de loin, le chef d'accusation le plus courant. Ce motif est présent dans plus des deux tiers (68,1 %) des dossiers individuels (tableau 3). Les autres accusations les plus fréquentes sont la désertion (13,9 %), le refus d'obéissance (17,3 %) et les voies de fait ou insultes envers un supérieur (11,2 %).

Tableau 3. Chefs d'accusation portés à l'encontre des soldats fusillés durant la Grande Guerre, selon l'année d'exécution

En %

	1914	1915	1916	1917	1918 ou après	Ensemble
Proportion de soldats ayant été accusés ...						
... d'abandon de poste	87,3	65,8	60,7	61,4	—	68,1
... de désertion	3,7	8,0	26,2	34,3	—	13,9
... de refus d'obéissance	6,0	22,7	20,6	20,0	—	17,3
... d'outrage, violences ou voies de fait envers un supérieur	1,5	14,7	15,9	7,1	—	11,2
... de révolte, rébellion	0,0	0,9	9,3	12,9	—	4,0
... de trahison, capitulation, provocation à la désobéissance ou à la désertion	3,0	0,0	0,9	5,7	—	1,8
... de dissipation d'armes et d'effets	8,2	0,0	5,6	5,7	—	4,2
... de vol, pillage	3,7	3,6	3,7	5,7	—	4,3
... d'espionnage, intelligence avec l'ennemi	0,7	0,0	1,9	5,7	—	1,6
... d'assassinat, meurtre ou homicide (y.c. tentative)	0,7	6,7	5,6	4,3	—	6,0
... d'autres violences	0,0	1,3	1,9	0,0	—	1,3
... d'autres crimes	0,0	3,1	2,8	4,3	—	2,5
Nombre de soldats	161	252	135	84	28	660
Nombre de cas avec information non manquante	134	225	107	70	12	554

Échantillon : soldats nés en France métropolitaine.

Source : base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

La majorité des soldats (62,6 %) ont été fusillés en 1914 ou 1915 (tableau 4). Il faut noter qu'il y a eu trois fois plus d'exécutions en 1915 qu'en 1917, l'année des mutineries.

Tableau 4. Répartition annuelle des exécutions

En %

Année d'exécution	Civils	Soldats	Soldats nés en France métropolitaine	Ensemble
1914	16,7	24,6	24,4	23,2
1915	16,1	37,4	38,2	33,7
1916	10,9	18,6	20,5	17,3
1917	36,8	13,1	12,7	17,2
1918	12,6	4,3	3,5	5,8
1919 ou après	6,9	2,0	0,7	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : base de données des Fusillés de la Première Guerre mondiale, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

2.2. Évolution du profil des fusillés au cours des années de guerre

Si l'on compare les caractéristiques des quatre sous-populations de soldats français exécutés respectivement en 1914, 1915, 1916 et 1917⁵, on constate que les soldats fusillés en 1916 ou 1917 avaient, en moyenne, le même âge que ceux fusillés en 1914 ou 1915 (tableau 5)⁶. En revanche, des différences significatives sont observées en ce qui concerne l'emploi occupé. En 1914, plus d'un tiers (34,2 %) des soldats fusillés étaient des agriculteurs, contre 20,3 % en 1915 et 16-17 % en 1916 et 1917. À l'inverse, la proportion de travailleurs ayant le plus faible niveau de qualification (c'est-à-dire les journaliers, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les domestiques) a légèrement augmenté au fil des ans, passant de 11,9 % en 1914 à 19,5 % en 1917. On peut également noter que le pourcentage de personnes employées dans les services (transports, commerce, administration, etc.) était beaucoup plus élevé en 1917 qu'en 1914 (32,4 % contre 16,8 %). S'agissant des caractéristiques personnelles des exécutés, une autre différence doit être signalée. En 1916 comme en 1917, un cinquième d'entre eux provenait de la région Île-de-France, alors que cette proportion n'était que de 11,9 % en 1915 et de 10,1 % en 1914.

En examinant la répartition selon le corps d'affectation, on constate que la part des fantassins parmi les fusillés a régulièrement diminué au cours des années de guerre. En effet, proche des trois quarts en 1914

5. En 1918, le nombre d'exécutions a été bien plus faible que lors des années précédentes (23, contre 158 par an, en moyenne). C'est pourquoi nous avons limité la comparaison aux soldats qui ont été exécutés en 1914, 1915, 1916 et 1917.

6. L'âge moyen au décès (environ 28 ans) correspond à celui observé chez les soldats « Morts pour la France ».

(72,7 %), cette proportion est tombée à 67,9 % en 1915, 63 % en 1916 et 56 % en 1917. Il apparaît qu'il y avait davantage de soldats des bataillons d'infanterie d'Afrique parmi les hommes qui ont été fusillés en 1917 (22,6 %) ou en 1916 (13,3 %) que parmi ceux qui ont été exécutés en 1914 (3,1 %) ou en 1915 (6,0 %). En revanche, en ce qui concerne le grade, on peut noter que la proportion de simples soldats était à peu près la même dans les quatre sous-groupes (93 % ou 94 %).

Tableau 5. **Caractéristiques des soldats fusillés durant la Grande Guerre, selon l'année d'exécution**

	1914	1915	1916	1917	1918 ou après	DEU
Âge moyen au décès (années)	28,0	27,8	28,0	28,6	28,2	28,0
Profession (%)						
Journalier, manœuvre, manouvrier, domestique	8,4	8,9	12,0	16,9	—	10,3
Ouvrier agricole, domestique agricole	3,5	3,4	4,0	2,6	—	3,3
Cultivateur	34,2	20,3	16,0	16,9	—	21,9
Artisan, ouvrier d'atelier ou d'établissement de petite taille	20,3	25,3	30,4	14,3	—	23,8
Ouvrier d'usine, mineur	16,8	14,3	16,0	16,9	—	16,1
Autres	16,8	27,8	21,6	32,4	—	24,6
Corps d'affectation : infanterie (%)	72,7	67,9	63,0	56,0	64,3	66,4
Grade : soldat de 2^e classe (%)	93,1	93,2	94,1	94,0	92,9	93,6
Antécédents judiciaires (%)						
Justice ordinaire	17,2	36,8	49,1	45,8	—	37,0
Conseil de guerre	4,0	31,9	48,1	59,7	—	34,3
Justice ordinaire et/ou conseil de guerre	19,2	54,4	74,5	73,6	—	55,0
Région de naissance : Île-de-France (%)	10,1	11,9	19,3	21,4	13,6	14,1
Nombre de soldats	161	252	135	84	28	660

Échantillon : soldats nés en France métropolitaine.

Source : base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

Sans surprise, d'une année sur l'autre, on compte de plus en plus de soldats ayant déjà été condamnés par un conseil de guerre : 31,9 % en 1915, 48,1 % en 1916 et 59,7 % en 1917, contre seulement 4 % en 1914⁷. La proportion de ceux qui avaient été condamnés par un

7. Le chiffre pour l'année 1917 (59,7 %) est plus élevé que celui rapporté par Loez (2010) dans son ouvrage sur les mutins (environ 20 %). Il faut toutefois noter que l'auteur s'est intéressé aux caractéristiques de l'ensemble des soldats ayant été condamnés en 1917 et non pas au profil de ceux d'entre eux qui ont été fusillés. En outre, les données qu'il utilise ne couvrent que cinq divisions d'infanterie.

tribunal ordinaire était également beaucoup plus élevée en 1916 (49,1 %) et en 1917 (45,8 %) qu'en 1914 (17,2 %). Au total, près des trois quarts des soldats qui ont été exécutés en 1916 ou 1917 avaient des antécédents judiciaires, contre seulement un cinquième de ceux qui ont été fusillés en 1914.

Les soldats condamnés à mort et exécutés en 1914 se distinguent également des autres sous-groupes en ce que près de 90 % d'entre eux ont été accusés d'abandon de poste, alors que cette proportion se monte à seulement 60-65 % parmi ceux qui ont été fusillés au cours des années suivantes (tableau 3). Ces derniers ont été plus souvent accusés de désobéissance (20-22 %, contre 6 %). La désertion est également devenue de plus en plus fréquente. En 1914, seulement 3,7 % des hommes exécutés ont été accusés de ce crime, contre 8 % en 1915, 26,2 % en 1916 et 34,3 % en 1917.

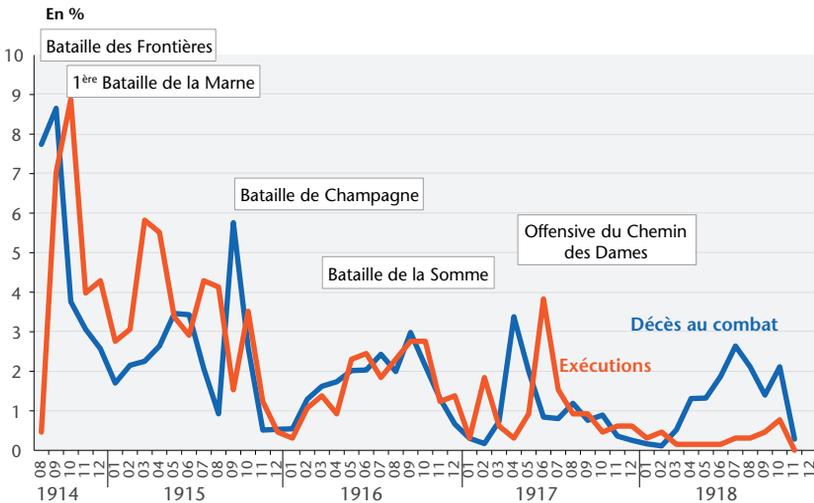
En résumé, notre analyse montre que le profil des soldats envoyés devant un peloton d'exécution en 1914 était très différent de celui des soldats fusillés les trois années suivantes : il s'agissait plus souvent de cultivateurs, enrôlés dans l'infanterie, sans antécédents judiciaires, la grande majorité d'entre eux ayant été accusés d'avoir quitté leur poste. En revanche, les caractéristiques des soldats exécutés en 1917, l'année des mutineries, ne diffèrent pas beaucoup de celles de leurs camarades fusillés en 1916. La principale différence concerne l'emploi occupé. Parmi les soldats exécutés en 1917, il y avait moins d'artisans et d'ouvriers de la petite industrie et davantage de travailleurs employés dans les services.

3. Analyse de la répartition temporelle des exécutions

Comme nous l'avons déjà mentionné, plus de 60 % des exécutions de soldats français ont eu lieu en 1914 ou 1915. Un examen plus approfondi de la répartition temporelle de ces condamnations à mort (en limitant l'analyse aux 52 mois de guerre) indique que septembre 1914 et octobre 1914 ont été les deux mois les plus meurtriers, avec respectivement 7 % et 8,9 % des exécutions. Un pic a également été enregistré en mars-avril 1915 (5,8 % et 5,5 %), ainsi que, mais dans une moindre mesure, en juillet-août 1915 (4,3 % et 4,1 %), en septembre-octobre 1916 (2,8 % pour les deux mois) et en juin 1917 (3,8 %).

Si l'on compare la répartition mensuelle des exécutions de soldats avec l'évolution du nombre de tués au combat, il apparaît, à première vue, que les deux séries sont positivement corrélées entre elles (graphique 1). En particulier, on peut voir que les pics du nombre de tués au combat en août 1914 (bataille des Frontières), septembre 1914 (première bataille de la Marne), septembre 1915 (bataille de Champagne), septembre 1916 (bataille de la Somme) et avril 1917 (offensive du Chemin des Dames) ont été suivis par des pics ou des hausses dans le nombre d'exécutions.

Graphique 1. Répartition mensuelle des décès au combat et des exécutions de soldats français



Source : base de données des Fusillés de la Première Guerre mondiale et base de données des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

Pour examiner de plus près si les variations du nombre d'exécutions au fil des mois sont liées aux variations de l'intensité des engagements, nous avons mené une analyse à l'aide de régressions linéaires, utilisant le nombre d'exécutions au mois t comme variable dépendante. Deux modèles ont été estimés. Dans le premier modèle, nous avons inclus les variables explicatives suivantes : le nombre d'exécutions au mois $t-1$, le nombre de soldats tués au combat au mois $t-1$ (en milliers)⁸, un

8. Dans son étude centrée sur la période 1915-1916, Bach (2013) souligne qu'en 1916, après la réforme de la justice militaire, les délais entre le crime, la condamnation et l'exécution ont sensiblement augmenté. Pour en tenir compte, nous avons également effectué l'estimation en utilisant, comme variable explicative, le nombre de morts en $t-3$ plutôt que le nombre de morts en $t-1$. Cette variable ne s'est pas révélée significative (résultats disponibles sur demande).

ensemble de variables indicatrices pour l'année (référence : 1914) et le mois (référence : janvier), et une variable rendant compte des conditions de vie économique des civils, à savoir une variable indicatrice codée 1 si le prix du beurre a augmenté d'au moins 5 % lors du mois $t-1$ (0 sinon)⁹. Dans le second modèle, au lieu d'introduire des indicatrices de mois, nous avons ajouté deux variables relatives aux conditions météorologiques du mois $t-1$: une variable qui prend la valeur 1 si la température du mois $t-1$ était supérieure à la moyenne (0 sinon) et une variable codée 1 si les précipitations du mois $t-1$ étaient supérieures de plus de 20 millimètres à la moyenne (0 sinon)¹⁰. Les températures anormalement élevées et les fortes précipitations avaient un impact direct sur la vie quotidienne des soldats vivant à l'extérieur¹¹, ce qui a pu affecter leurs comportements (probabilité plus élevée de refuser d'obéir aux ordres, d'agresser verbalement ou physiquement un supérieur, etc.). On s'attend donc à observer des effets positifs sur le nombre d'exécutions. Comme nous l'avons déjà indiqué, cette analyse a été effectuée à la fois sur le sous-échantillon de soldats nés en France métropolitaine (régressions 1.1 et 1.2) et sur l'ensemble de la population de soldats exécutés (régressions 2.1 et 2.2).

Nos résultats font apparaître un lien entre le nombre d'exécutions de soldats au mois t et le nombre de décès au combat au mois $t-1$ (tableau 6). En effet, le coefficient estimé de cette variable est positif et significatif au seuil de 1 % dans les quatre régressions. Il semble donc

9. Il n'y avait pas d'indice des prix à la consommation à l'époque. Le prix du beurre est considéré ici comme étant représentatif du prix moyen des biens de consommation. L'utilisation d'autres indicateurs (prix du blé, des œufs ou de la viande bovine) ne change pas les résultats.

10. Moyennes des années 1900-1913.

11. Cela a été bien décrit dans certains carnets de guerre de combattants. Sur l'exposition au soleil et à la chaleur, voir, par exemple, A. Pézard : « 16 avril 1915. À midi, alourdis par la chaleur, nous nous sommes rassemblés en tumulte, courant derrière la tête de colonne qui faisait déjà des nuages de poussière au loin sur la route. Essouffés, suant et jurant, nous sommes partis en « promenade » militaire. Pendant des heures, abrutis de tant de soleil et de piétinements, après notre interminable stagnation dans la boue chlorique de Vauquois, nous nous sommes entraînés sur les routes dures et poudreuses, entre des collines dénudées, plus grises que vertes, par Rarécourt, Ville-sur-Couzance, Jubécourt, Auzéville. Les rangs avachis s'égaillaient lentement pour se tasser par chocs brusques ; des à-coups brisaient notre marche à tout instant. La sécheresse rendait les bouches amères ; l'eau ingurgitée et le pinard faisaient ruisseler les fronts et les dos, vidaient les jambes » (*Nous autres à Vauquois*, 1918, p. 166). Pour ce qui est des effets de la pluie, on peut citer M. Genevoix : « Lundi, 14 septembre. Il pleut. L'étape sera pénible, sous ce ciel pâle et triste. Je me résigne à être mouillé toute la journée. C'est un dur effort lorsqu'on sait, comme nous, l'accroissement de souffrances qu'est la pluie : les vêtements lourds ; le froid qui pénètre avec l'eau ; le cuir des chaussures durci ; les pantalons qui plaquent contre les jambes et entravent la marche ; le linge au fond du sac, le précieux linge propre qui délasse dès qu'on l'a sur la peau, irrémédiablement sali, transformé peu à peu en un paquet innommable sur lequel des papiers, des boîtes de conserves ont bavé leur teinture ; la boue qui jaillit, souillant le visage et les mains ; l'arrivée barbotante ; la nuit d'insuffisant repos, sous la capote qui transpire et glace au lieu de réchauffer ; tout le corps raidi, les articulations sans souplesse, douloureuses ; et le départ, avec les chaussures de bois qui meurtrissent les pieds comme des brodequins de torture. Dur effort, la résignation ! » (*Sous Verdun*, 1916, pp. 112-113).

Tableau 6. Analyse de l'évolution du nombre d'exécutions : paramètres estimés des régressions

	Soldats nés en France métropolitaine		Ensemble des soldats	
	(1.1)	(1.2)	(2.1)	(2.2)
Constante	5,61	10,04	18,57*	21,62***
Nombre d'exécutions au mois t-1	0,28**	0,22**	0,19	0,14
Nombre de soldats tués au combat au mois t-1 (milliers)	0,60***	0,52***	0,53 ***	0,55***
Année				
1914	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
1915	-5,27	-5,01	-13,05**	-10,96**
1916	-8,11	-9,45*	-19,86**	-19,11***
1917	-8,46	-9,62	-20,49 **	-19,00***
1918	-12,83	-14,00**	-26,01***	-24,63***
Mois				
Janvier	<i>Réf.</i>	—	<i>Réf.</i>	—
Février	8,62*	—	10,07*	—
Mars	8,33*	—	8,99*	—
Avril	4,87	—	5,92	—
Mai	0,98	—	4,88	—
Juin	6,03	—	9,47*	—
Juillet	3,25	—	5,25	—
Août	2,28	—	3,41	—
Septembre	2,58	—	6,24	—
Octobre	0,30	—	2,60	—
Novembre	-6,15	—	-5,23	—
Décembre	2,78	—	3,25	—
Température au mois t-1 : supérieure à la moyenne	—	3,97**	—	4,73**
Chutes de pluie au mois t-1 : plus de 20 mm > moyenne	—	-1,60	—	-2,15
Hausse du prix du beurre au cours du mois t-1 : 5 % ou plus	1,80	0,39	2,09	0,14
Variable dépendante : nombre d'exécutions au mois t Moyenne de la variable dépendante	12,5	12,5	15,6	15,6
R² ajusté	0,78	0,76	0,82	0,81
Nombre d'observations (mois)	52	52	52	52

Seuils de significativité : *** 1 % ; ** 5 % ; * 10 %. *Réf.* : catégorie de référence.

Source : base de données des Fusillés de la Première Guerre mondiale, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

que les variations du nombre d'exécutions s'expliquent, au moins en partie, par les variations de l'intensité des engagements. Les soldats sont probablement plus susceptibles de commettre des actes punissables par le droit militaire lorsqu'ils ont été récemment impliqués dans des batailles particulièrement sanglantes. Il se peut également que la justice militaire ait été plus répressive durant ces périodes de combats de plus haute intensité.

On observe également une relation positive entre le nombre d'exécutions au mois t et le nombre d'exécutions au mois $t-1$: les mois sanglants ont tendance à être suivis par des mois encore plus sanglants (et les mois avec peu d'exécutions ont tendance à être suivis par des mois « calmes »). Toutefois, cet effet n'est significatif que dans le sous-échantillon des soldats nés en France métropolitaine.

Les régressions effectuées sur l'ensemble de la population des soldats exécutés montrent une tendance à la baisse des exécutions au fil des années. Le nombre mensuel moyen d'exécutions a été plus faible en 1915 qu'en 1914, plus faible en 1916 ou 1917 qu'en 1915, et plus faible en 1918 qu'en 1916 ou 1917. Les résultats de la régression 1.1 ne montrent pas d'effets saisonniers : en effet, aucune des indicatrices mensuelles n'apparaît significative au seuil de 5 %. En revanche, l'introduction des variables décrivant les conditions météorologiques dans la régression 1.2 permet de constater qu'il y a eu plus d'exécutions lors des mois suivant ceux où les températures étaient supérieures à la moyenne. On trouve une différence significative d'environ 4 exécutions (à comparer à la moyenne mensuelle de 12,5 [soldats français] ou 15,6 [tous soldats confondus]). L'autre variable climatique (relative à la pluviométrie) n'a pas d'effet significatif.

Enfin, il semble qu'il n'y ait pas de relation significative entre les variations du nombre d'exécutions d'un mois à l'autre et l'évolution des conditions de vie des civils à l'arrière, telle que prise en compte par la hausse du prix du beurre.

4. Analyse des différences interdépartementales dans la proportion de soldats exécutés

Les soldats envoyés devant un peloton d'exécution venaient de presque tous les départements de France¹². En effet, seuls trois départe-

12. En 1914, la France métropolitaine était composée de 87 départements (86, plus la partie subsistante du Haut-Rhin, à savoir le Territoire de Belfort).

tements ne comptent aucun fusillé parmi leurs combattants : l'Ain, les Landes et les Deux-Sèvres. Pour déterminer si les soldats nés dans certains départements étaient surreprésentés parmi les exécutés, nous avons calculé, pour chaque département, le ratio suivant :

$$\frac{\text{Nombre de soldats exécutés durant la guerre}}{\text{Population masculine âgée de 15 à 44 ans en 1911}} * 10\,000$$

Ce ratio varie de 0 à 1,84¹³. On trouve des valeurs supérieures ou égales à 1 dans 17 des 87 départements (graphique 2). Figurent, parmi ceux-ci, trois départements bretons (Côtes-du-Nord, Morbihan et Ille-et-Vilaine) et la Corse (département avec la valeur la plus élevée du ratio). Il est intéressant de noter que la Corse et la Bretagne avaient les taux d'illettrisme les plus élevés en 1911 : 35,2 % et 28 % respectivement (contre 12,8 % pour l'ensemble du pays)¹⁴. Par ailleurs, il faut rappeler que de nombreux soldats de ces zones géographiques ne parlaient pas le français, mais seulement leur langue régionale, ce qui pouvait rendre difficile la compréhension des ordres et accroître ainsi le risque d'être accusé de désobéissance, d'abandon de poste, etc.¹⁵.

Afin de tenter d'expliquer ces différences dans la proportion d'exécutés selon l'origine géographique des soldats, nous avons, là encore, procédé à l'estimation d'une régression linéaire, cette fois sur données agrégées au niveau du département (le ratio présenté ci-dessus ayant été retenu comme variable dépendante). Outre le taux d'illettrisme et une variable indicatrice pour la langue régionale¹⁶, les facteurs pris en compte dans l'analyse sont les suivants : la proximité des lignes de front (*i.e.*, le fait que le département soit situé dans la « zone des armées » plutôt que dans la « zone de l'intérieur »)¹⁷, la proportion de la population active employée dans l'agriculture en 1911 (comme indicateur de l'activité économique dans le département), la consommation annuelle d'alcool (taxé) par habitant en 1913,

13. La valeur pour l'ensemble du pays est de 0,74.

14. Calculs des auteurs à partir du recensement de 1911.

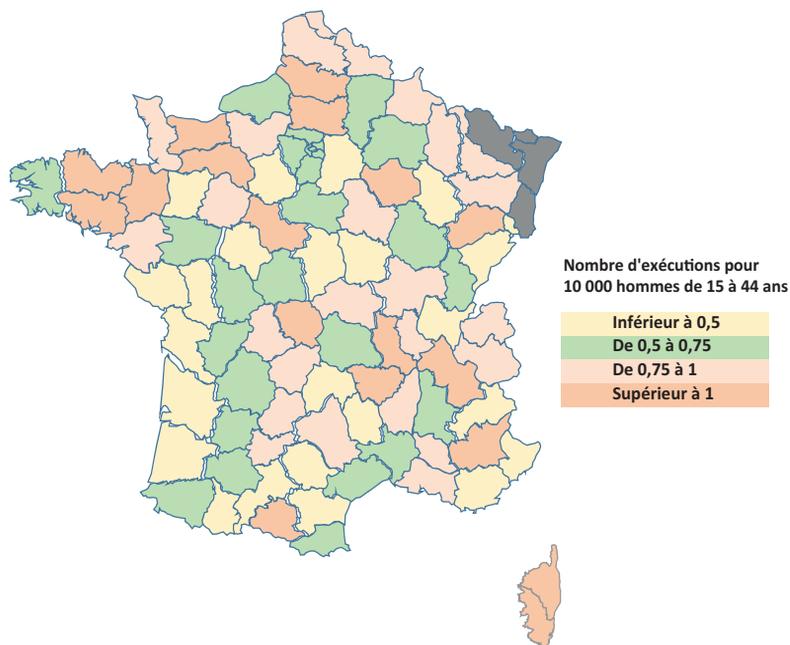
15. Notons également, comme le souligne le rapporteur anonyme, que les départements affichant un ratio supérieur ou égal à 1 sont, pour la plupart, des départements ruraux, où la probabilité d'être incorporé dans l'infanterie, arme la plus exposée, était sans doute plus forte que dans les départements les plus urbanisés et industrialisés.

16. Cette variable indicatrice a été codée 1 pour les départements suivants : Basses-Pyrénées (langue basque), Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan (breton), Pyrénées-Orientales (catalan) et Corse.

17. Il convient de noter que la proximité du front et l'existence d'une langue régionale n'ont pu être introduites sous la forme de variables distinctes. En effet, les départements avec langue régionale sont tous situés dans la zone de l'intérieur. Cela nous a conduits à créer un ensemble de trois variables indicatrices combinant les deux facteurs : (i) zone de l'intérieur, sans langue régionale (référence), (ii) zone de l'intérieur, avec langue régionale, et (iii) zone des armées.

le pourcentage de voix socialistes au premier tour des élections législatives de 1914, le taux d'abstention à ces élections, et le fait qu'il y ait eu une proportion relativement élevée d'insoumis parmi les conscrits du département (*i.e.* plus de 2 %, en décembre 1914, contre 0,89 % pour l'ensemble du pays)¹⁸.

Graphique 2. Proportion d'exécutions selon le département de naissance



Échantillon : soldats nés en France métropolitaine.

Note : les données relatives à la population proviennent du recensement de 1911.

Source : base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

Deux de ces facteurs sont apparus significatifs au seuil de 5 % (tableau 7). Tout d'abord, nos résultats montrent une relation positive entre le niveau de consommation d'alcool dans le département et la proportion de fusillés parmi les soldats originaires de ce département. Un simple examen des données révèle que certains des départements ayant enregistré les taux d'exécution les plus élevés affichaient aussi des niveaux de consommation d'alcool supérieurs à la moyenne :

18. La proportion de la population active travaillant dans l'agriculture a été calculée à partir des données du recensement de 1911. L'information sur la consommation d'alcool provient de l'Annuaire statistique de 1913. Les chiffres sur l'insoumission sont ceux de Boulanger (2001). Pour les variables politiques, nous nous sommes appuyés sur le rapport de Lachapelle (1914).

Calvados, Somme, Oise, Orne, Côtes-du-Nord (tous situés dans le quart Nord-Ouest du pays). L'abus d'alcool n'était pas rare dans l'armée¹⁹. Un certain nombre de combattants ont mentionné ce fait dans leur journal de guerre. Il est clair que les soldats sous l'influence du vin ou de la gnôle étaient plus susceptibles de commettre des délits et, parfois, des crimes passibles de la peine de mort. En second lieu, il apparaît que la proportion de soldats exécutés est également positivement corrélée au taux d'abstention aux élections législatives de 1914. Ce résultat est difficile à interpréter. Une explication possible pourrait être que, dans les départements à moindre participation électorale, l'attachement à la Nation était plus faible qu'ailleurs (Guillot et Parent, 2018). En d'autres termes, les soldats provenant de ces départements auraient été moins enclins à donner leur vie pour le pays, ce qui les aurait davantage exposés au risque d'être un jour traduits devant un conseil de guerre pour abandon de poste, désertion ou désobéissance.

Tableau 7. Analyse des différences interdépartementales dans le taux d'exécution : paramètres estimés de la régression

Constante	0,015
Localisation géographique du département / Langue régionale	
<i>Zone de l'intérieur – langue régionale : non</i>	<i>Ref.</i>
<i>Zone de l'intérieur – langue régionale : oui</i>	0,122
<i>Zone des armées</i>	0,185
Proportion de la population active employée dans l'agriculture (%)	0,002
Taux d'illettrisme (%)	0,004
Consommation annuelle d'alcool par habitant (litres)	0,048 **
Pourcentage de voix socialistes au 1^{er} tour des élections législatives de 1914	-0,003
Taux d'abstention au 1^{er} tour des élections législatives de 1914 (%)	0,018 **
Proportion d'insoumis : plus de 2 %	-0,164
Variable dépendante : taux d'exécution parmi les conscrits originaires du département^(a). Moyenne de la variable dépendante	0,73
R² ajusté	0,13
Nombre d'observations (départements)	87

(a) Taux construit comme suit : (nombre de soldats exécutés / population masculine âgée de 15 à 44 ans en 1911) * 10 000.

Seuils de significativité : *** 1 % ; ** 5 % ; * 10 %. *Ref.* : catégorie de référence.

Source : base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, Ministère de la Défense (calculs des auteurs).

19. Sur ce sujet, voir Cochet (2006) et Bach (2003, pp. 470-477).

Les autres facteurs pris en compte dans l'analyse, notamment le taux d'illettrisme et la langue régionale, ne ressortent pas comme des éléments explicatifs des différences entre départements en matière de taux d'exécution²⁰.

5. Discussion et remarques finales

L'objectif principal de ce travail, mené à partir de la base de données des *Fusillés de la Première Guerre mondiale*, a été de fournir un portrait statistique des soldats français qui ont été exécutés durant le conflit. Comme on l'aura noté, nous n'avons pas d'emblée postulé l'existence d'une différence de nature entre la désobéissance individuelle (quelque peu associée dans la littérature à la première justice militaire, celle qui a prévalu jusqu'en 1916) et la désobéissance collective (se référant plus communément aux mutineries de 1917). En effet, nous avons commencé par proposer une description d'ensemble de la population des 660 fusillés nés en France métropolitaine. Ensuite, nous avons examiné les différences de profil entre les quatre sous-groupes de soldats qui ont été envoyés au peloton d'exécution en 1914, 1915, 1916 et 1917.

Les résultats ont montré que, considérés dans leur ensemble, les soldats exécutés ne se différenciaient guère des « poilus » qui ont été tués sur le champ de bataille, que ce soit du point de vue de l'affectation militaire (deux tiers d'entre eux servant dans l'infanterie) ou de l'âge au moment de la mort (environ 28 ans). De même, s'agissant de la profession, il est apparu que les proportions d'agriculteurs ou d'ouvriers agricoles (35 %) et d'ouvriers industriels ou artisanaux (40 %) parmi les fusillés reflétaient parfaitement la structure globale de l'emploi. Cependant, l'analyse par année d'exécution a permis de constater que les caractéristiques des soldats fusillés en 1914 étaient assez différentes de celles des hommes qui ont été exécutés au cours des trois années suivantes (parmi eux, il y avait davantage d'agriculteurs, servant dans l'infanterie, sans condamnations antérieures). En revanche, nous n'avons pas trouvé de grandes différences entre le

20. Certains des départements avec langue régionale sont également des départements présentant un taux d'illettrisme élevé. De même, le taux d'illettrisme et le pourcentage de la population active dans l'agriculture sont positivement corrélés. Il convient de noter que l'indicatrice pour les départements avec langue régionale et le taux d'illettrisme restent non significatifs lorsqu'on les introduit dans des régressions distinctes, même après exclusion de la variable d'activité économique (résultats disponibles sur demande).

profil des soldats exécutés pendant l'année des mutineries et celui des soldats exécutés en 1916.

Comme nous l'avons déjà noté, aucune des études existantes sur la justice militaire en France pendant la Première Guerre mondiale n'a examiné les caractéristiques des soldats exécutés sur toute la période de la guerre. À notre connaissance, les seules statistiques disponibles sont celles concernant les mutins de 1917. Dans leurs ouvrages, Pedroncini (1967) et Loez (2010) ont tous deux cherché à établir le profil des soldats qui ont participé aux mutineries dans les divisions d'infanterie. Pedroncini (1967) n'a trouvé aucune preuve qu'une catégorie particulière de soldats ait été plus impliquée qu'une autre. La « crise d'indiscipline » semble avoir affecté des soldats de tous âges, statuts familiaux, professions et origines géographiques. Loez (2010) est parvenu à une conclusion différente. L'auteur a étudié les caractéristiques de tous les soldats condamnés par les tribunaux militaires en 1917 dans cinq divisions d'infanterie (1 743 hommes), en comparant les soldats qui ont participé à des actions collectives et des manifestations lors de mutineries avec ceux qui ont été jugés pour des crimes ordinaires (vol, agression, refus d'obéir, etc.). Quatre facteurs principaux différenciant les mutins des non-mutins ont été identifiés : le jeune âge, le statut de célibataire, le haut niveau d'éducation/qualification et l'origine parisienne (plus exposée aux luttes sociales et aux mobilisations politiques). En revanche, aucune différence n'a été observée en ce qui concerne le casier judiciaire (20 % des soldats des deux groupes avaient déjà été traduits devant un conseil de guerre)²¹. Ces résultats ne sont pas strictement comparables avec ceux de la présente étude, qui se concentre sur les seuls soldats exécutés.

Selon Pedroncini (1967), le pacifisme n'était pas la cause première des mutineries de 1917. Il s'agissait avant tout d'une « crise de confiance » dans le Haut Commandement, qui a atteint son paroxysme avec l'échec de l'offensive du Chemin des Dames au printemps 1917. En d'autres termes, les mutineries peuvent être vues comme une réaction contre « des attaques sans espoir [qui] ne mènent qu'à un massacre général » (Tanenbaum, 1982, p. 11). Cette interprétation a été contestée par Smith (1994, 1996), qui soutient que les mutineries « étaient à la fois 'militaires' et 'politiques' en ce sens qu'elles impliquaient une confrontation à plusieurs niveaux entre les soldats-

21. L'auteur a également exploré cette question dans une perspective plus sociologique, en mettant en avant quatre figures symboliques de mutins : le « mutin tapageur », le « mutin gréviste », le « mutin citoyen » et le « mutin militant ».

citoyens français et les autorités militaires » (Smith, 1996, p. 89). Loez (2010) a également critiqué la thèse de Pedroncini. Pour l'auteur, les mutineries doivent être considérées non pas comme une crise limitée à la sphère militaire, mais comme un « mouvement social particulier », influencé par le contexte international (à savoir, la révolution russe). Il fait valoir que les revendications des mutins n'étaient pas seulement « matérielles » (c'est-à-dire relatives à leurs conditions de vie : repos, permissions, etc.) mais aussi « politiques » (dénonciation de la guerre, aspiration à la paix).

Si notre étude n'est pas focalisée sur les mutineries de 1917, certains de ses résultats contribuent néanmoins à éclairer ce débat. Dans la partie économétrique de ce travail, nous avons pu identifier des facteurs contextuels qui étaient susceptibles d'augmenter le risque pour les soldats de commettre des crimes menant au peloton d'exécution. Nous avons trouvé 1) un lien positif entre l'intensité des combats, mesurée par le nombre de morts au combat, et le nombre d'exécutions, 2) une augmentation des exécutions après des mois anormalement chauds, 3) un lien positif entre le niveau de consommation d'alcool dans le département d'origine et la proportion de soldats exécutés parmi les conscrits de ce département et 4) une relation positive entre le taux d'abstention électorale dans le département et la proportion de soldats exécutés. Les résultats de nos régressions suggèrent que la grande majorité des soldats exécutés étaient de « pauvres malheureux » qui se sont retrouvés face au peloton d'exécution pour avoir enfreint les règles militaires dans un moment de faiblesse. Ils étaient sans doute des « poilus » comme les autres, ni plus lâches, ni plus rebelles, mais tout aussi résignés (pour reprendre l'expression de Loez, 2010), jusqu'au jour où ils ont commis une « faute » (ou, pour certains d'entre eux, l'infraction de trop)²². Nos résultats ont mis en lumière les circonstances qui ont pu conduire ces soldats à se comporter comme ils l'ont fait : le fait d'avoir été impliqué dans des combats intenses et sanglants (ou en tout cas, dont la violence dépassait ce que le soldat était capable d'endurer), la dureté de la vie quotidienne (exacerbée par les conditions climatiques) et la consommation excessive d'alcool²³.

22. Cette conclusion est en accord avec l'opinion d'A. Barbusse, telle qu'elle est exprimée dans son roman de guerre intitulé *Le feu* (1916). Une scène du chapitre X du livre montre un groupe de combattants parlant d'un soldat qui vient d'être exécuté pour avoir quitté son poste, l'un d'eux disant : « C'était pas un bandit. C'était pas un de ces durs cailloux comme tu en vois. Nous étions partis ensemble. C'était un bonhomme comme nous, ni plus, ni moins » (*Le feu*, 1916, pp. 140-141).

23. Dans une note du 11 juin 1915 (citée par Bach, 2003, p. 295), le général Carbillat rapporte que 50 % des soldats condamnés par le conseil de guerre de la 29^e division d'infanterie étaient ivres lorsqu'ils ont commis leurs crimes ou délits.

L'absence de significativité de certaines des variables incluses dans les régressions est également un constat intéressant en soi. En effet, nos résultats n'ont montré aucun lien significatif entre le taux d'illettrisme du département d'origine et la proportion de soldats exécutés parmi les conscrits de ce département. De même, les exécutions ne semblent pas avoir été proportionnellement plus nombreuses dans les départements où la pratique de la langue régionale (basque, breton, catalan, corse) demeurait largement répandue. Bien que les lacunes en matière d'alphabétisation et/ou les difficultés à parler français aient pu jouer un rôle dans certains cas individuels²⁴, ces facteurs ne semblent pas expliquer, au niveau agrégé, les différences interdépartementales dans le taux d'exécution. S'agissant des variables politiques, nous n'avons trouvé aucun lien entre la part du vote socialiste (c'est-à-dire le vote Jaurès, ici assimilé à un vote pacifiste) dans le département et la proportion de soldats exécutés parmi les appelés de ce département. Mais, d'un autre côté, cette proportion semble être positivement liée au taux d'abstention dans le département, ce qui suggère qu'un attachement moindre à la Nation a pu avoir un impact sur les comportements des soldats et la probabilité d'être envoyé devant un peloton d'exécution.

L'élément clé de notre argumentation repose sur l'analyse de la répartition temporelle des exécutions qui montre un lien positif entre le nombre de soldats exécutés au mois t et le nombre de soldats tués au combat au mois $t-1$, suggérant que les variations du nombre d'exécutions peuvent s'expliquer, dans une large mesure, par les variations de l'intensité des engagements. En fin de compte, nos résultats soutiennent fortement la thèse de la réaction à la dureté des combats, telle qu'avancée par Pedroncini (1967) dans le cas des mutineries de 1917. Les actes commis par les soldats ayant été exécutés étaient probablement, dans la plupart des cas, beaucoup plus motivés par l'instinct de survie que par des idées pacifistes ou autres considérations politiques. Notre conclusion est en accord avec les observations de Bach (2013) qui a étudié le fonctionnement de la justice militaire au cours de la période 1915-1916. Pour ce qui est de l'année 1916, dans

24. Un des cas les plus emblématiques est celui du soldat Gabrielli, un cultivateur corse, illettré (ne sachant pas signer son nom), avec une maîtrise limitée du français, qui a été exécuté pour abandon de poste en juin 1915, dans sa vingtième année. Il a été réhabilité par la Cour spéciale de justice militaire en 1933. Dans le jugement de la Cour du 4 novembre 1933, il est explicitement mentionné que Gabrielli était « illettré, s'exprimant mal en français ». Mais l'essentiel était que, du fait de sa « débilite intellectuelle », il n'aurait pas dû être tenu pour pénalement responsable de ses actes.

le dernier chapitre (intitulé « Les leçons de 1916 ») de son livre²⁵, l'auteur souligne que la plupart des condamnations et des exécutions ont eu lieu sur les champs de bataille de Verdun et de la Somme, les deux théâtres les plus sanglants de la guerre en 1916²⁶. Comme l'indique l'auteur, ceci conforte l'hypothèse d'un lien entre intensité des combats, moral des troupes et taux d'exécution.

Il convient toutefois de souligner que le rôle des facteurs politiques dans l'explication des comportements de rébellion des soldats reste très délicat à évaluer sur un plan statistique et économétrique. En effet, pour reprendre l'exemple des mutineries de 1917, le problème est que plusieurs phénomènes politiques d'importance majeure, mais aux conséquences opposées, se chevauchent et qu'il est très difficile de discriminer entre eux. Les mutineries ont commencé fin avril 1917, se sont généralisées à partir du 20 mai, puis ont atteint leur point culminant entre le 30 mai et le 7 juin (Loez, 2010, pp. 148-149). La première moitié de 1917 a aussi été marquée par une « accélération de l'Histoire », avec, simultanément, la révolution russe et l'entrée en guerre des États-Unis. L'arrivée prochaine des troupes américaines en France ne pouvait être, on peut le supposer, que bien accueillie par les soldats français (ces troupes venant renforcer les effectifs en campagne contre l'Allemagne)²⁷. Mais quel a pu être l'impact de la révolution russe sur le moral de ces combattants ? Certains d'entre eux ont pu accueillir favorablement un tel événement, le considérant comme un choc politique majeur qui mettrait fin à la guerre, tandis que d'autres se sont sans doute montrés beaucoup plus pessimistes quant à ses conséquences (disparition du front Est). Il est extrêmement difficile, voire impossible, de répondre à une telle question. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que c'est également au printemps 1917, lors des mutineries, que le général Pétain a été nommé commandant en chef des armées

25. Selon Bach (2013), la singularité de 1916 par rapport à 1915 réside dans l'automatisme brisée entre les condamnations et les exécutions. Les condamnations se sont multipliées entre 1915 et 1916, mais les exécutions ont diminué. Pour l'auteur, cette disjonction tient d'abord à la forte augmentation des condamnations par défaut : avec la généralisation des permissions à partir de juillet 1915, il est devenu possible de désertir sans encourir la peine de mort (désertion « à l'intérieur », à distinguer du délit de désertion « en présence de l'ennemi »). L'inversion de la dynamique des exécutions (137 en 1916 contre 296 en 1915, d'après les propres données de Bach) s'explique également par un recours accru à la grâce présidentielle.

26. Bach écrit : « On condamne et on exécute là où l'on meurt en masse » (p. 483).

27. Cette affirmation doit cependant être nuancée. En effet, Pedroncini (1967, p. 150) rapporte que l'arrivée des Américains a été, au contraire, une source d'inquiétude pour certains soldats. Leur crainte était de voir soldats américains et français entrer en concurrence pour les emplois dans les usines et autres postes de non-combattants.

françaises²⁸. Comment séparer cet éventuel « effet Pétain »²⁹ de l'impact des événements internationaux ?

Notre analyse suggère que la plupart des fusillés de 14-18 étaient des soldats comme les autres, endurant les souffrances de la guerre avec résignation, qui un jour ont « craqué » et commis des actes – désobéissance, abandon de poste, agression ou insulte à un supérieur, etc. – qui les ont conduits au peloton d'exécution. Bien que des facteurs psychologiques liés au contexte des engagements semblent avoir joué un rôle prédominant dans ces actes, cela ne signifie pas pour autant qu'aucun de ces soldats n'ait pu être en partie guidé par des motivations politiques, ou que le contexte politique ait été sans influence sur leurs comportements. Des données plus riches que celles actuellement disponibles seraient nécessaires pour évaluer le rôle de tels facteurs.

Références

- Bach A., 2003, *Fusillés pour l'exemple, 1914-1915*, Paris, Tallandier.
- Bach A., 2013, *Justice militaire, 1915-1916*, Paris, Vendémiaire.
- Barbusse H., 1916, *Le feu. Journal d'une escouade*, Paris, Flammarion.
- Boulangier P., 2001, *La France devant la conscription. Géographie historique d'une institution républicaine 1914-1922*, Paris, Économica et Institut de Stratégie Comparée.
- Cochet F., 2006, « 1914-1918 : l'alcool aux armées. Représentations et essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 222, pp. 19-32.
- Costa D. L., Kahn M. E., 2003, « Cowards and Heroes: Group Loyalty in the American Civil War », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 2, pp. 519-548.
- Loez A., 2010, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard.
- Genevoix M., 1916, *Sous Verdun. Août-Octobre 1914*, Paris, Hachette.
- Guillot O., Parent A., 2018, « 'Adieu la vie, adieu l'amour' : Analyse des inégalités de temps de survie chez les soldats 'Morts pour la France' durant la Grande Guerre », *Population*, vol. 73, n° 3, pp. 431-466.

28. Le remplacement de Nivelles par Pétain est intervenu le 15 mai 1917.

29. Comme on le sait, avec la nomination de Pétain comme commandant en chef, la stratégie offensive a été temporairement abandonnée (et avec elle les « attaques inutiles qui désespéraient les hommes », Pedroncini, 1967, p. 304). Pétain a également pris des mesures pour améliorer les conditions de vie des soldats.

- Lachapelle G., 1914, *Élections législatives des 26 Avril et 10 Mai 1914. Résultats officiels avec application de la R.P. régionale et de la R.P. départementale. Les déclarations des associations politiques, l'opinion des députés et les groupes de la Chambre*, Paris, Librairie des publications officielles et des sciences économiques et sociales Georges Roustant.
- Offenstadt N., 1999, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob.
- Pedroncini G., 1967, *Les mutineries de 1917*, Paris, PUF.
- Pedroncini G., 1973, « La justice militaire et l'affaire des quatre caporaux de Souain (mars 1915 – mars 1934) », *Revue historique des armées*, n° 2, pp. 55-69.
- Pedroncini G., 1974, « Les cours martiales pendant la Grande Guerre », *Revue historique*, n° 512 (octobre-décembre), pp. 393-408.
- Pézarid A., 1918, *Nous autres à Vauquois (1915-1916)*, Paris, La Renaissance du Livre, réédition PUN, 2001, Nancy.
- Prost A., 2013, *Quelle mémoire pour les fusillés de 1914-1918 ? Un point de vue historien*, Rapport présenté à Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants, par un groupe de travail animé par M. Antoine Prost, Président du conseil scientifique de la Mission du Centenaire, Paris, 1^{er} octobre 2013.
- Smith L.V., 1994, *Between Mutiny and Obedience. The Case of the French Fifth Infantry Division during World War I*, Princeton, Princeton University Press.
- Smith L. V., 1996, « The French High Command and the Mutinies of Spring 1917 », in Cecil H., Liddle P. H. (dir.), *Facing Armageddon. The First World War Experienced*, London, Leo Cooper, pp. 79-92.
- Statistique générale de la France, 1914, *Annuaire statistique. Trente-troisième volume - 1913*, Paris, Imprimerie nationale.
- Suard V., 1994, « La justice militaire et la peine de mort au début de la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 41, n° 1 (janvier-mars), pp. 136-153.
- Tanenbaum J. K., 1982, « The French Army and the Third Republic », in Rosof P. J. (dir.), *The Military and Society: Reviews of Recent Research*, New-York, The Haworth Press, pp. 3-13.

VIOLENCE DE GUERRE ET CRIMES DE DROIT COMMUN EN FRANCE UN CHANTIER À OUVRIR ?¹

Gilles Vergnon

Institut d'études politiques de Lyon

Si la France ne connaît pas, à la différence de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Irlande, de troubles politiques et sociaux majeurs impliquant d'anciens soldats démobilisés, l'étude de l'éventuelle reconversion de la violence guerrière en violence « privée » reste largement à explorer. Cet article entend contribuer à ce chantier en cours à partir d'exemples et de données statistiques issues de bases de données judiciaires.

Mots clés : brutalisation, criminalité, guerre, soldats, violence.

La traduction française en 1999 de l'ouvrage de l'historien américain George Mosse, *Fallen Soldiers. Shaping the memory of World Wars*, et, surtout, les titre et sous-titre choisis par son éditeur, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*², a ouvert un vaste débat autour de cette dernière notion, vivement discutée par les historiens, largement acculturée dans les manuels scolaires de l'enseignement secondaire. Pourtant, dans son livre, Mosse donnait à ce mot une acception restrictive, en limitant l'usage au « champ politique allemand » où, écrivait-il, « la poursuite dans la paix des attitudes agressives de la guerre entraîna une brutalisation de la vie

1. Ce texte est issu d'une communication initialement présentée le 10 octobre 2018 à l'École militaire dans le cadre de la journée d'études, « Les morts de la Grande Guerre. Hasard ou déterminisme social ? » organisée par Jean Belin (IHEDN) et Antoine Parent (Sciences Po Lyon, LAET).

2. George Mossé, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Flammarion, 1999.

politique et accentua l'indifférence à l'égard de la vie humaine»³. Mais il ajoute aussitôt que cette « brutalité politique » épargna, au moins partiellement, l'Angleterre et la France « pays victorieux où la transition de la guerre à la paix fut relativement douce »⁴. Les historiens français Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker élargirent à l'inverse le champ spatial de la « brutalisation » pour faire de la violence de la Grande Guerre « la matrice des totalitarismes du XX^e siècle »⁵, permettant de rendre compte des trois expériences totalitaires européennes, la Russie, l'Italie et l'Allemagne où les « atroces ferveurs » (plus que les idéologies) totalitaires exercent une puissante capacité d'attraction sur les « hommes nouveaux nés de la Guerre », qui, pour une part d'entre eux, se muèrent en soldats politiques, voire en « assassins »⁶. La piste « mossienne » a nourri depuis de nombreux travaux sur la violence politique de l'entre-deux-guerres et sur la mutation, à une échelle substantielle, d'anciens combattants de la guerre en « soldats politiques », relisant à cette aune l'expérience des « corps francs » allemands⁷, des *Squadristi* italiens⁸, voire de ce « bolchevisme de tranchées » dans lequel le général russe Broussilov voyait un élément déterminant de la révolution dans son pays⁹. D'autres travaux se sont intéressés aux protagonistes du soulèvement irlandais de 1919-1921, suivi d'une guerre civile opposant deux factions, toutes deux issues de l'*Irish Republican Army* (IRA) et ont montré la place des anciens combattants des armées britanniques tant dans le recrutement des *Black and Tans*¹⁰ que dans les combattants de l'IRA¹¹. Mais toutes ces expériences n'ont pas,

3. *Ibid.*, p. 181.

4. *Ibid.*

5. Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18. Retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 269.

6. *Ibid.*, p. 170.

7. Jan-Philipp Pomplun, « Les corps francs allemands. Une lecture sociohistorique de la violence paramilitaire après la Première Guerre mondiale », *20&21. Revue d'histoire*, 141, janvier-mars 2019, p. 41-54. L'auteur, qui discute cependant la thèse de la « brutalisation », montre qu'une part substantielle (40 à 75% selon les unités) des 200 à 250 000 hommes qui combattirent dans ces groupes paramilitaires était composée d'anciens soldats du front.

8. Voir Marie-Anne Matard-Bonucci, *Totalitarisme fasciste*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

9. Nicolas Werth, *Les Révolutions russes*, PUF, « Que sais-je ? », 2017.

10. Les *Black and Tans*, unité paramilitaire au service de la couronne britannique, ainsi dénommés par la couleur de leur uniforme, regroupaient 9 000 anciens soldats et officiers britanniques, dont 11% d'anciens combattants irlandais (cf. Emmanuel Destenay, « Les anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale. Une communauté martyrisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 136, octobre-décembre 2017, p. 43-56).

11. Emmanuel Destenay, « La participation d'anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale à la guerre d'indépendance », *20&21 Revue d'histoire*, 142, avril-juin 2019, p. 61-74. Sur 15 000 combattants de l'IRA, dont 3 000 engagés de façon permanente dans la lutte armée contre les Britanniques, l'auteur estime à 30% la part des anciens combattants chez ces derniers, avec un rôle déterminant dans la formation des jeunes recrues.

au moins dans les années de l'immédiat après-guerre, d'équivalent politique en France : pas de « Corps francs » ou de *Squadristi* dans un pays vainqueur, qui a accueilli dans sa capitale la Conférence de la Paix, dont les institutions républicaines ont été renforcées, au moins temporairement, par l'épreuve du conflit. Si la piste de la reconversion de la violence guerrière en violence politique ne peut guère être suivie, faute de protagonistes pérennes dans les années 1919-1922¹², une autre piste, celle de sa reconversion en violences domestiques ou sociales, pourtant évoquée dans des écrits contemporains, n'a guère été empruntée jusqu'ici par les historiens.

Un écrivain notoire de la période, Jean Prévost, né en 1901, entré à l'ENS en 1919 et tombé en 1944 dans le maquis du Vercors, utilise ainsi dans ses écrits autobiographiques ou historiques des catégories qui seront au cœur des controverses historiographiques de la fin du XX^e siècle, culture de guerre, consentement à la guerre, brutalisation... Dans son récit autobiographique, *Dix-huitième année*, il évoque à plusieurs reprises « l'esprit de guerre » qui « façonne » sa génération, « le goût de l'audace » qui pousse « les garçons de son âge aux paradoxes violents »¹³. Dans un essai, *Histoire de France depuis la guerre*, publiée en 1932, il revient sur le sujet, affirmant que la sortie de guerre fut un « moment violent de nos mœurs » même si, ajoute-t-il, celui-ci ne fut guère enregistré par les statistiques contemporaines des crimes et des délits « car l'impunité de la violence fut spécialement grave à ce moment »¹⁴. Il nourrit son affirmation d'un exemple puisé chez Raymond Lefebvre et Paul Vaillant-Couturier, deux anciens combattants dans leur recueil de témoignage *La Guerre des Soldats* : un « honnête fonctionnaire », Michel Carouges, professeur de physique-chimie et ancien « nettoyeur de tranchées » étrangle son épouse pendant son sommeil en reproduisant des gestes acquis au combat¹⁵. Jean Prévost appuie aussi ce constat d'observations, cette fois non référencées, de la « violence des mœurs » et de la « vie privée »

12. Les affrontements de 1924-1925 entre militants communistes d'un côté, anarchistes ou Jeunesses patriotes de l'autre qui font plusieurs victimes, comme la fusillade de la rue Damrémont en avril 1925 (quatre morts et de nombreux blessés) s'inscrivent dans une autre séquence politique. Ils concernent pour l'essentiel de jeunes militants qui n'ont pas participé à la guerre. On ne peut pour autant écarter la rémanence de la trace de celle-ci.

13. Jean Prévost, *Dix-huitième année*, Paris, Gallimard, « NRF », 1929, réédit. Gallimard, 1994, p. 139, 141-142.

14. J. Prévost, *Histoire de France depuis la guerre*, Paris, Rieder, 1932, p. 64.

15. Raymond Lefebvre, Paul Vaillant-Couturier, *La Guerre des soldats*, Paris, Flammarion, 1919, p. 239-242.

spécialement dans les régions libérées du Nord et de l'Est où, dit-il, « les armes et les munitions abandonnées ou volées fournissaient de trop promptes tentations, où la quasi-disponibilité des ruines et de certains approvisionnements militaires créait aussi des habitudes de maraude »¹⁶. Cette « violence de la vie privée » aurait enfin, selon lui, imprimé sa marque, sur la mode et sur l'esprit public où « même les aspirations les plus nobles furent teintées de violence » et expliquerait ce « sourd mouvement révolutionnaire » que fut la « Révolution de 1919 » dont il fut, à 18 ans, un des participants¹⁷: attentat de l'anarchiste Emile Cottin contre Georges Clemenceau le 19 février 1919¹⁸, violence des manifestations de rue de mai et juin 1919 à Paris qui firent plusieurs victimes (deux morts le premier mai 1919). Cette exportation de pratiques guerrières dans la vie politique et sociale – définition même de la « brutalisation » selon George Mosse – se serait brisée sur la répression policière qui aurait vite fait comprendre qu'une « révolution violente » était désormais condamnée par « la disproportion des armes entre les pouvoirs publics et les révolutionnaires »¹⁹. L'« esprit révolutionnaire » va se porter vers la littérature et le « bolchevisme esthétique »²⁰ auxquels il associe les noms de Romain Rolland, Henri Barbusse et du « médecin poète et tendre » Georges Duhamel²¹.

Ce témoignage d'un contemporain, dont on peut critiquer les limites et la subjectivité, pose la question de sa représentativité. On peut certes en trouver des échos dans la presse de l'époque, ainsi dans *Le Journal de Valence* sous la plume de William Loubat, magistrat lyonnais et importante figure du monde judiciaire, qui évoque en 1921 « l'insolite floraison de crimes qui émeut en ce moment le pays... et qui ne doit pas surprendre après l'effroyable perturbation de la guerre »²². Mais de telles notations sont finalement rares et un critique littéraire réputé, André Thérive, du *Temps*, rejette l'« assertion assez courante » que les soldats « rapportèrent du front des habitudes de brutalité et de barbarie sanguinaires »: « Rien ne me semble plus faux », ajoute-t-il, témoignage de « poilu » à l'appui²³.

16. J. Prévost, *Histoire de France depuis la Guerre*, op.cit., p. 66.

17. *Id.*, *Dix-huitième année*, op. cit.,

18. Émile Cottin utilise un pistolet automatique et une boîte de munitions achetés 35 francs à un soldat dans un bar (*Le Figaro*, 20 février 1919).

19. *Histoire de la France depuis la guerre*, op. cit, p. 70-71.

20. *Ibid.*, p. 74.

21. *Ibid.*

22. « Pour protéger les braves gens », *Journal de Valence*, 6 mars 1921. Le signataire de l'article, William Loubat, Procureur général à Lyon, appelle à renforcer la législation sur le port d'armes.

Reste que la question n'a guère été abordée par les historiens. Dans sa thèse de référence sur la place des anciens combattants dans la société française, Antoine Prost relevait cependant l'existence d'un « vandalisme collectif et libérateur » lors de la démobilisation massive des soldats en 1919, accompagnée de nombreuses violences²⁴. Plus récemment, Bruno Cabanes, étudiant la longue « sortie de guerre » des soldats français (la démobilisation, organisée « à l'ancienneté », par classe d'âges, s'étale sur plus de deux ans, avec un pic dans les premiers mois de 1919) relève aussi que le retour du front s'accompagne de destructions et de déprédations multiples²⁵, notant une « explosion » des divorces et une hausse de la criminalité, attestée dans des « sources disparates »²⁶. C'est le grand mérite de l'historienne Dominique Fouchard que d'avoir ouvert le chantier des retombées de la guerre dans la sphère de l'intime, du passage de la violence du front militaire au « front domestique », en étudiant les violences conjugales, la courbe des divorces, l'alcoolisme²⁷. S'il n'est pas possible de produire un état statistique des violences conjugales, les fragments de témoignages conservés et cités dans la presse féminine comme dans les publications médicales qui les étudient attestent, sinon de leur fréquence, du moins de leur non marginalité. L'alcoolisme, beaucoup mieux quantifié, se traduit dans l'augmentation de la fréquence des psychoses alcooliques qui passent, pour un million d'habitants, de 151 entre 1920 et 1924, à 161 de 1925 à 1929 puis à 163 entre 1930 et 1934, enfin à 253 de 1935 à 1939²⁸. Surtout, la courbe des divorces enregistre une augmentation spectaculaire, passant de 18 454 en 1913 à 22 357 en 1919, 38 877 en 1920, 34 134 en 1921 avant de retomber dans l'étage des 25 000 à 28 000 divorces annuels, avant de remonter à nouveau en 1937 et 1938²⁹. L'examen des demandes faites à l'initiative des épouses montre qu'elles sont motivées par des « excès, sévices ou injures graves », même si le constat de la nature des sévices nécessi-

23. André Thérive, « Les Livres », *Le Temps*, 11 août 1932.

24. Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française, III. Mentalités et idéologies*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, p. 49 sq.

25. Une note de police fait état d'une « moyenne mensuelle de 13 000 bris de glaces et 400 avaries de portières » dans les chemins de fer au printemps 1919, Bruno Cabanes, « Sortir de la Première Guerre mondiale (1918-début des années 1920) » in Omer Bartov, Jean-Jacques Becker et alii, *Les sociétés en guerre 1911-1946*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 79-97.

26. B. Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Éditions du Seuil, « Points histoire », 2014, p. 530.

27. Dominique Fouchard, *Le Poids de la guerre. Les poilus et leurs familles après 1918*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

28. Didier Nourrisson, *Alcoolisme et antialcoolisme en France*, cité par D. Fouchard, *op.cit.*, p. 120.

29. *Ibid.*, p. 127-128.

terait un examen au cas par cas de milliers de dossiers de procédure, un chantier à temps plein pour un chercheur... En tous cas, l'hypothèse d'un simple « rattrapage » après 1918 de procédures de divorces ralenties par les années de guerre peine à rendre compte de cette hausse significative dans laquelle l'historienne repère un « raidissement des rapports de genre » qu'elle met au compte des multiples séquelles de la guerre³⁰.

Mais c'est sans doute sur le terrain de la criminalité que la recherche peut s'avérer le plus fructueuse. Faute de devenir des « soldats politiques » à l'instar des *Arditi* ou des *Freikorps* allemands ou de retourner contre eux-mêmes la violence guerrière, à l'image du *Capitaine Conan*, héros du roman de Roger Vercel, qui s'autodétruit dans l'alcoolisme³¹, la question est posée de l'éventuelle reconversion de la violence guerrière en violence criminelle.

Les bases de données constituées par le Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines sous le chapeau « Criminocorpus » présentent une masse de statistiques criminelles de 1831 à 1981, disponibles en ligne : activité des parquets, jugements des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, plaintes déposées auprès de la police, de la gendarmerie, de la police des chemins de fer³². La base d'activité des cours d'assises dénombre 3 088 jugements en 1913, dont 1 988 donnent lieu à des condamnations (soit 64 %), dont 24 à la peine de mort, parmi lesquelles dix seront exécutées (41 % des sentences)³³. En 1919, 2 058 personnes sont jugées en assises ; 1 265 sont condamnées (soit 61,4 %), 17 à la peine de mort et 5 exécutées (29,41 %). En 1920, sur 3 257 personnes jugées et 2 139 condamnées, 56 peines de mort sont prononcées dont treize exécutées (23,21 %). En 1921, sur 3 541 personnes jugées et 2 272 condamnées (64 %), 64 peines de mort sont prononcées dont vingt exécutées (31,25 %). Enfin, en 1922, l'activité judiciaire marque une nette décline avec 1 880 condamnés, dont 42 à la peine de mort, sur lesquels 16 seront effectivement exécutées (38,1 %). Au total, dans les quatre années précédant le conflit, de 1910 à 1913, 3 126 personnes sont

30. *Ibid.*, p. 134.

31. Roger Vercel, *Capitaine Conan*, Paris, Albin Michel, 1934, réédit. 1996. Roger Vercel fut lui-même un combattant de la Grande Guerre.

32. <http://criminocorpus.org/fr/> La base Criminocorpus est pilotée par l'équipe du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR, UMS 3726).

33. Statistiques criminelles de 1831 à 1981. DAVIDO. Séries générales. 4.1 Activité des cours d'assises, criminocorpus.org, page consultée le 12 avril 2019.

jugées chaque année par les cours d'assises contre 2 948 dans les quatre années qui suivent, de 1919 à 1922, soit une légère baisse de 5,69 %. Mais le décompte des peines de mort prononcées fait apparaître une évolution spectaculaire : 117 peines de mort prononcées de 1910 à 1913, contre 179 de 1919 à 1922, ce qui représente une hausse de 52,99 %.

Si le pourcentage des peines de mort effectivement exécutées reste à peu près homogène (autour de 30 % des condamnations), la base de données fait clairement apparaître un pic en 1921 tant dans le nombre d'accusés jugés (3 541) que dans le nombre de peines de mort prononcées (64), les plus élevés des huit années retenues. Elle montre aussi un chiffre étale du nombre de jugements en cour d'assises de l'avant-guerre à l'après-guerre, mais une hausse générale du nombre de peines de mort prononcées, que l'on ne peut que corrélérer à une augmentation supposée des crimes de sang (assassinats et meurtres, le « crime capital » qui mérite la « peine capitale ») pour lesquels, en temps de paix, cette peine est appliquée, sauf « circonstances atténuantes », le plus souvent dans les cas de « crimes passionnels ».

La base AGENDARM, qui recense plaintes et dénonciations enregistrées par les brigades de gendarmerie en zone rurale enregistre une courbe apparemment homogène. Dans les quatre années précédant le conflit, elle enregistre une moyenne de 252 757 plaintes et dénonciations annuelles, puis dans les quatre années qui suivent, 242 221 plaintes et dénonciations, soit un niveau en léger recul, mais avec, à nouveau, un pic notable en 1921 (309 108 plaintes et dénonciations). La base APOLIMOB, qui recense les plaintes et dénonciations transmises par les brigades mobiles (les fameuses « brigades du Tigre » créées par Georges Clemenceau, ministre de l'Intérieur en 1906) font état d'une moyenne de 3 466 plaintes et dénonciations pour les quatre années d'avant-guerre, et 4 727 pour les quatre années d'après-guerre, soit une hausse de 38,28 % avec, là encore, un pic en 1921 (5 477 plaintes)³⁴. On trouve dans la base APOLIFER, qui recense les plaintes et dénonciations transmises par la police des chemins de fer, une moyenne de 5 730 pour les quatre années d'avant-guerre, contre 8 797 pour les quatre années d'après-guerre, soit une hausse de 53,53 % avec cette fois un pic en 1920 (10 842 plaintes)³⁵. *A contrario*,

34. « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires de police mobile 1908-1932 ».

35. « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires spéciaux de la police des chemins de fer 1908-1932 ».

la base APOLICOM, qui recense les mêmes plaintes transmises par les commissaires de police communaux, les plus nombreux, montre une moyenne de 179 279 pour les quatre années d'avant-guerre, et 167 180 pour l'après-guerre, donc une baisse de 6,75 % avec un pic de 200 692 plaintes en 1920³⁶. Si un gros travail sur ces sources reste à faire, le croisement des cinq séries statistiques consultées montre une hausse incontestable de l'activité délinquante et criminelle dans les grandes villes, zone d'activité des quinze brigades mobiles créées en 1911, et sur le réseau ferroviaire, qu'utilisent les soldats en voie de démobilisation. Il montre aussi un niveau étale, avant 1914 comme après 1918, des plaintes et dénonciations dans les petites et moyennes communes, zone d'activité de la police municipale, tout comme dans les campagnes, où agissent les brigades de gendarmerie, même si quatre séries sur cinq font apparaître un « pic d'activité » en 1921 et que le nombre des peines de mort prononcées reste significativement plus élevé après-guerre qu'avant-guerre.

La consultation d'une deuxième base de données, constituée cette fois à l'initiative d'un chercheur indépendant, « La veuve guillotine », recense l'ensemble des exécutions en France métropolitaine de 1871 à 1977³⁷. Elle fournit les noms des exécutés dont le dossier est recensé, la date et les motifs de leurs condamnations, la date et le lieu de leur exécution et, parfois, quelques informations sur leurs origines et leur situation professionnelle.

Sur dix exécutions capitales renseignées en 1919, quatre concernent des déserteurs (Claude Cuisinier, guillotiné le 4 février 1919, Joseph Perrot le 9 juin, Constant Moujeot et Claudius Janin fusillés le 30 août) deux des soldats encore sous l'uniforme (un travailleur algérien du 10^e Régiment d'infanterie coloniale – RIC – et un soldat du 136^e Régiment d'infanterie, Louis-Marie Joseph Lion, tous deux fusillés), un blessé de guerre en convalescence, Joseph Grisard, soit sept condamnés (70 %) sur dix qui entretiennent une relation directe à l'armée et à la guerre. L'examen des quinze cas de condamnations à mort non effectuées, à la suite d'une grâce présidentielle, à une annulation pour vice de forme ou pour lesquels aucun renseignement concernant une éventuelle exécution n'a été retrouvé montre là aussi la présence de huit autres soldats, encore sous l'uniforme ou déserteurs.

36. « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires de police communaux 1908-1932 ».

37. laveuveguillotine.pagesperso-orange.fr, page consultée le 22 avril 2019.

En 1920, sur treize exécutions recensées sur la même base pour 61 condamnations prononcées, quatre concernent des soldats ou anciens soldats : un déserteur, Constant Sternat pour un meurtre et trois agressions, un permissionnaire Marc-Paul Ballyet, meurtrier d'un notaire de Pontarlier pendant une permission en janvier 1918, un ancien légionnaire âgé de 28 ans, sans que soit précisée une éventuelle participation à la guerre, enfin un ancien combattant de 23 ans titulaire de la Croix de guerre avec trois citations, Jean-Marie Laval dit « Bébert ». On peut y joindre sous certaines réserves Emilio Echavarri, renseigné comme « anarchiste espagnol » et « déserteur », sans que l'on sache de quelle armée, condamné à mort le 27 juillet 1920 et exécuté en 1921. En 1921 cependant, sur 16 exécutions recensées, seules 2 concernent le monde militaire, l'une déserteur, l'autre un ancien légionnaire³⁸.

Quelques cas personnels peuvent être documentés et jettent une lumière crue sur ces faits divers.

Ainsi Louis-Marie Joseph Lion, né en 1894 à Lançon (Bouches-du-Rhône), soldat du 136^e Régiment d'infanterie, condamné à mort par le Conseil de guerre de la 20^e Division d'infanterie le 24 juillet 1919 et exécuté le 23 octobre à Rennes, dont les minutes du jugement sont en ligne sur le site « Mémoire des Hommes ». L'homme a déjà été condamné le 8 novembre 1918 à trois mois de prison avec sursis pour « désertion en temps de guerre » par le Conseil de guerre de la 87^e DI. Cette fois, il est condamné pour une double agression commise à Fouchy, une commune alsacienne (Bas-Rhin) « recouvrée » en 1918 contre deux sœurs, Célestine et Thérèse Otzenberger, dont l'une décède à la suite des coups reçus. Le rapport du sous-lieutenant Legat, commissaire du gouvernement, insiste sur le caractère odieux de l'agression (« de l'argent facile à prendre ») et sur le fait que Lion, engagé volontaire en 1912, n'a « ni blessure ni citation » après quatre ans de front, et qu'il représente ainsi « le type du paresseux et du mauvais esprit »³⁹... Mais Jean-Marie Laval, alias « Bébert », présente un profil différent. Condamné pour le meurtre d'un inspecteur de police commis en 1919, exécuté le 13 juillet 1920, ce soldat de 23 ans, est titulaire de la Croix de guerre avec trois citations. Arrêté le 30 octobre 1919 à Paris pour un cambriolage meurtrier à Nantes, où il

38. Sur la base des renseignements figurant dans la base de données.

39. Minutes du Conseil de guerre de la 30^e DI, 24 juillet 1919,

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr, page consultée le 22 avril 2019.

tue un agent de police d'un « coup de revolver »⁴⁰, il est condamné à mort par la Cour d'assises de Nantes en mars 1920, et déchu de sa décoration⁴¹. Son pourvoi en cassation rejeté, il est guillotiné dans cette même ville le 13 juillet après s'être écrié « Adieu les amis ! »⁴². Dans presque tous les cas recensés, le motif récurrent des condamnations relève du « crime crapuleux ». C'est vrai pour Joseph Grisard, blessé de guerre en convalescence, assassin dans des conditions sordides d'une tenancière de cabaret pour lui voler 4 300 francs, c'est encore vrai de Constant Moujot et Claudius Janin, deux artilleurs condamnés à mort par un conseil de guerre le 2 juin 1919 et fusillés le 30 août pour un crime commis en janvier 1918 pendant leur désertion, l'assassinat d'une femme de chambre Louise Cormier, pour lui voler « 400 francs », suivi de l'agression brutale d'une cafetière pour lui voler « 4 000 francs ». C'est vrai aussi du déserteur belge Auguste Genevrois condamné à mort le 18 décembre 1919 exécuté le 1^{er} avril 1920 pour le double meurtre le 23 novembre de sa logeuse et du père de celle-ci. Selon *Le Petit Parisien*, l'homme aurait fait preuve d'une « attitude cynique » devant la Cour d'assises : « Ne t'en fais pas, j'aurai plus d'honneurs que mes amis qui ont été fusillés ; on me coupera la tête »⁴³. On pourrait citer aussi Constant Sternat déserteur âgé de 22 ans, condamné à mort en avril 1920 pour un meurtre et quatre agressions, exécuté à Evreux le 9 juillet ou le déserteur Claude Cuisinier condamné à mort exécuté le 4 février 1919 pour avoir abattu un agent qui tentait de l'arrêter.

Ces éléments appellent plusieurs remarques, en guise de conclusion. Ils sont d'abord plutôt attendus : une expérience de guerre vécue par des millions de jeunes hommes qui ont manié pendant plusieurs mois ou années des armes létales, leur longue (et parfois chaotique) démobilisation dans une société qui doit elle-même se démobiliser, ne peut que provoquer des désordres de toute nature, bien documentés aujourd'hui pour les conflits de la seconde moitié du XX^e siècle. Même retournés dans leurs foyers, nombre d'entre eux furent particulièrement exposés à des pathologies variées contractées au front, ainsi qu'à des troubles mentaux plus ou moins sévères⁴⁴.

40. *Ouest Eclair*, 31 octobre 1919.

41. *L'Humanité*, 18 mars 1920.

42. *Le Petit Parisien*, 14 juillet 1920.

43. « Genevrois qui assassina deux personnes sera exécuté ce matin », *Le Petit Parisien*, 1^{er} avril 1920.

Les cas de violence meurtrière commis par des soldats ou des anciens soldats restent cependant très minoritaires au regard de l'énorme masse d'hommes impliqués – en France, 6,5 millions de survivants à avoir été mobilisés –, et s'ils ont laissé des traces dans la presse et les archives judiciaires, il est difficile d'extrapoler à partir d'eux, sauf à vouloir considérer la (petite) partie pour le tout. De même que l'on ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure, on ne parle guère des gens heureux, qui par définition, laissent moins de traces... Comme nous y invite Bruno Cabanes, on ne peut « surévaluer la dimension pathologique du retour », la majorité des anciens combattants aspirant, sans qu'on puisse la quantifier, à retrouver une vie « normale », et y réussissant souvent, particulièrement les agriculteurs qui retrouvent leurs exploitations maintenues en état pendant le conflit grâce au travail des femmes, des enfants, voire des prisonniers de guerre⁴⁵. Et l'on sait, depuis les travaux d'Antoine Prost, que les proclamations pacifistes (« Plus jamais ça ! ») des grandes organisations d'anciens combattants, y compris celles classées « à droite », exprimaient un ressenti très largement partagé, qui nourrit nombre d'engagements entre les deux guerres mondiales.

Il n'en reste pas moins que la place des anciens combattants démobilisés, celle aussi, spécifique, des déserteurs dans les actes de délinquance et les crimes commis a toute son importance et mérite l'attention des chercheurs. Cette piste de travail peut s'intégrer aussi dans le chantier de recherches sur la violence politique en France, en plein essor aujourd'hui⁴⁶.

44. 4 000 aliénés de guerre sont encore internés en France en 1937 selon Stéphane Tison et Hervé Guillemain, *Du front à l'asile 1914-1918*, Alma éditeurs, 2013, cité par Jean-Michel Guieu, *Gagner la paix (1914-1929)*, Paris, Seuil, « Points histoire », 2015, p. 260-261.

45. B. Cabanes, *La victoire endeuillée*, *op.cit.*, p. 530. C'est plus complexe pour les salariés malgré la loi du 22 novembre 1918, qui contraint l'ancien employeur à reprendre ses anciens employés de retour du front.

46. Nous nous permettons de renvoyer à notre propre ouvrage, *Un enfant est lynché. L'affaire Gignoux 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, PUF, 2018.

Références

- Audoin-Rouzeau S. et A. Becker, 2000, *14-18. Retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard.
- Cabanes B., 2003, « Sortir de la Première Guerre mondiale (1918-début des années 1920) » in O. Bartov, J.-J. Becker et alii, *Les sociétés en guerre 1911-1946*, Paris, Armand Colin, p. 79-97.
- Cabanes B., 2014, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Points histoire ».
- Destenay E., 2017, « Les anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale. Une communauté martyrisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 136, pp. 43-56.
- Destenay E., 2019, « La participation d'anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale à la guerre d'indépendance », *20&21 Revue d'histoire*, n° 142, pp. 61-74.
- Fouchard D., 2013, *Le Poids de la guerre. Les poilus et leurs familles après 1918*, Presses universitaires de Rennes.
- Guiou J.-M., 2015, *Gagner la paix (1914-1929)*, Paris, Seuil, coll. « Points histoire ».
- Lefebvre R. et Vaillant-Couturier P., 1919, *La Guerre des soldats*, Paris, Flammarion.
- Matard-Bonucci M.-A., 2018, *Totalitarisme fasciste*, Paris, CNRS Éditions.
- Mossé G., 1999, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Flammarion.
- Pomplun J.-P., 2019, « Les corps francs allemands. Une lecture socio-historique de la violence paramilitaire après la Première Guerre mondiale », *20&21. Revue d'histoire*, n° 141, pp. 41-54.
- Prévost J., 1929, *Dix-huitième année*, Paris, Gallimard, « NRF », 1929, réédit. Gallimard, 1994.
- Prévost J., 1932, *Histoire de France depuis la guerre*, Paris, Rieder.
- Prost A., 1977, *Les Anciens combattants et la société française, III. Mentalités et idéologies*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.
- Thérive A., « Les Livres », *Le Temps*, 11 août 1932.
- Tison S. et Guillemain H., 2013, *Du front à l'asile 1914-1918*, Alma éditeurs.
- Vercel R., 1934, *Capitaine Conan*, Paris, Albin Michel, réédit. 1996.
- Vergnon G., 2018, *L'affaire Gignoux 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, PUF.
- Werth N., 2017, *Les Révolutions russes*, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

LA RECONSTRUCTION

Le tournant mal négocié de la reconstruction agricole en France après la première guerre mondiale (1920-1939)	175
Thierry Pouch	
La refondation de l'industrie chimique française de l'azote au lendemain du Traité de Versailles à travers le parcours de l'un de ses protagonistes : Georges Patart (X 1889)	199
Frédéric Gannon	
De la Grande Guerre à la National Recovery Administration (1917-1935)	239
<i>Les arguments en faveur d'une concurrence régulée dans les États-Unis de l'entre-deux-guerres</i>	
Thierry Kirat et Frédéric Marty	

LE TOURNANT MAL NÉGOCIÉ DE LA RECONSTRUCTION AGRICOLE EN FRANCE APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (1920-1939)

Thierry Pouch¹

Université de Reims Champagne Ardenne, Chambres d'agriculture France à Paris (APCA)

Au lendemain de la signature du Traité de Versailles, la question de la disponibilité en biens alimentaires se pose en France avec une certaine acuité. L'économie française est en effet sortie très affectée par le conflit militaire mondial et les pouvoirs publics s'interrogent sur la capacité de l'agriculture nationale à répondre aux besoins alimentaires d'une population dont une fraction, majoritairement paysanne, a été envoyée sur le front. De plus, le territoire national a été amputé de plusieurs millions d'hectares de terre cultivables durant le conflit. Outre ce questionnement sur la capacité à produire des denrées agricoles et alimentaires, c'est la vision du devenir du secteur agricole comme levier du redressement national, qui suppose un effort de modernisation des structures de production, qui fait débat entre les deux guerres mondiales. L'article revient sur cette double dimension et montre que les gouvernements successifs, jusqu'à l'avènement du Front populaire, ont échoué à instaurer une dynamique de modernisation de l'agriculture française, faute d'avoir défini une politique agricole active.

Mots clés : agriculture française, politique agricole, histoire économique, analyse des crises agricoles.

1. L'auteur remercie les deux rapporteurs anonymes ainsi que Marine Raffray (APCA, Service études) pour leurs remarques et suggestions, qui ont permis d'améliorer une version antérieure de cet article. Il reste bien évidemment seul responsable des erreurs et omissions qui subsisteraient.

« Une Europe improductive, inoccupée, désorganisée, déchirée par des querelles intestines et les haines internationales, est devant nous. Elle lutte, elle meurt de faim, elle pille, elle ment. Comment pourrions-nous la peindre sous de moins sombres couleurs ? »

John Maynard Keynes

Les conséquences économiques de la paix – 1919

Pris dans son sens premier, le *Traité de Versailles* signé le 28 juin 1919 et promulgué le 10 janvier 1920, est un Traité instaurant la paix entre les belligérants. Qu'il ait été l'objet de nombreuses critiques – en particulier, du côté des hommes politiques, celles émanant de l'Allemagne vaincue et, concernant les économistes, celles, incisives, virulentes autant qu'anticipatrices, exprimées par John Maynard Keynes dans son célèbre ouvrage daté de 1919, *Les conséquences économiques de la paix* – ne remet pas en question le fait que les nations qui sont entrées en guerre six ans auparavant se sont fixé une ambition : celle de reconstruire leurs outils de production, leurs infrastructures, et donc de préparer l'avenir des générations futures après le traumatisme de la guerre. La France au premier chef entendait restaurer son rang sur l'échiquier économique international, en s'appuyant notamment sur son secteur agricole. Car, comme le rappelait J.-M. Keynes dans sa préface à l'édition française de son livre de 1919, si la situation politique et morale de la France ne souffrait après la victoire, d'aucune ambiguïté, l'état de son économie était plutôt déplorable, au point disait-il de compromettre son avenir. Le secteur agricole de la France, mal remis d'une grave crise à la fin du siècle précédent, était en effet sorti exsangue de la Première Guerre mondiale.

Or, s'agissant d'un secteur économique aussi important à l'époque au regard de son poids dans le Produit intérieur brut et dans la population active, la grande priorité de l'État français dès l'Armistice signé en novembre 1918 et la fin des hostilités, fut de rétablir les conditions de la production agricole afin de desserrer la contrainte d'approvisionnement alimentaire qui avait pesé si fortement durant toute la durée du conflit. Par extension, c'est précisément parce qu'elle symbolise une certaine idée de la Nation, entretient un lien affectif et historique avec le peuple français, constitue en quelque sorte l'épine dorsale de la société française, que l'agriculture, au-delà de sa capacité à nourrir le pays, était appréhendée comme l'un des vecteurs efficaces du redressement de la France. De ce point de vue, toutes les analyses historiques semblent converger pour dire que ce renouveau économique et moral

de la France passait nécessairement par une agriculture réformée, renforcée, c'est-à-dire accomplissant le virage de la modernité.

Un siècle après un *Traité de Versailles* instituant une paix aussi précaire que courte, se pencher sur la reconstruction de l'agriculture française suggère de montrer en quoi ce secteur avait besoin d'un soutien politique et économique puissant et massif pour non seulement résoudre la question de l'insécurité alimentaire qui caractérisait le pays, mais pour en faire un levier du redressement national. Ce qu'il est important de montrer, c'est que les initiatives prises par l'État français n'ont pas permis aux acteurs du monde agricole d'opérer ce tournant de la modernité. En revanche, les actions menées à partir du milieu de la décennie 1930, par le Front populaire, ont formé quant à elles les signes annonciateurs d'une politique agricole qui, une quinzaine d'années après les *Traité de Versailles*, préfigure le saut dans la modernité économique de l'agriculture française, ou, pour user d'un terme qui fera florès par la suite pour finalement subir un lourd discrédit, dans le « productivisme ».

L'objet de cet article est de montrer en quoi le processus de paix n'a pas véritablement constitué un levier suffisant pour que l'agriculture française sorte de l'ornière dans laquelle elle se trouvait depuis le dernier tiers du XIX^e siècle. Au gré des pesanteurs politiques, des priorités des gouvernements, des divergences au sein même du monde agricole, la trajectoire de la modernisation des outils de production s'inscrit en réalité sur un temps bien plus long. La France entre en guerre avec un handicap agricole, puisqu'elle porte encore les stigmates de la crise agricole du XIX^e siècle et le conflit armé a entravé le difficile processus de modernisation de l'agriculture. C'est pourquoi la première partie de cet article fera un retour sur la situation économique de l'agriculture française avant et pendant les hostilités. L'avènement de la paix, dont le *Traité de Versailles* constitue le point culminant, oblige le politique et les économistes à prendre des décisions dont la finalité est de redresser la production agricole, de s'affranchir des importations massives pratiquées entre 1914 et 1918, voire même après. La deuxième partie de l'article traitera de ces décisions et montrera en quoi elles ont été insuffisantes pour rétablir la production et placer le secteur agricole sur la voie de la modernité. Enfin, la dernière partie de l'article montrera en quoi la Grande Dépression des années 1930 plonge une fois de plus l'agriculture dans la crise. Les dispositions prises par le Front populaire en matière agricole dessinent ce qui deviendra après la guerre la politique agricole moderne.

1. Retard de l'agriculture française ou pas : l'interminable controverse

Il y aurait comme un « invariant structurel » qui distingue l'histoire de l'agriculture française, qui la traverse de décennie en décennie, voire de siècle en siècle. Cet invariant, qui oppose les économistes, c'est celui qui porte sur la capacité de la France à se nourrir elle-même, à s'auto suffire, et, à certaines époques, à espérer exporter, afin de faire du pays une puissance qui compte sur les marchés internationaux. Encore aujourd'hui, la problématique de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaires, ponctuent les débats au sein d'une société bousculée par une pandémie. L'entrée en guerre puis la phase de la reconstruction du secteur agricole forment des moments emblématiques d'une controverse qui, à bien y regarder, s'étend de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui. À la moindre fluctuation conjoncturelle des productions agricoles, à la moindre crise, les débats repartent de plus belle.

1.1. La crise agricole du dernier tiers du XIX^e siècle

L'entrée en guerre de la France, comme des autres belligérants, va rapidement poser la question de l'approvisionnement alimentaire de la population, c'est-à-dire des familles et des soldats partis au front. Le défi lancé aux autorités gouvernementales est colossal, complexe, dans la mesure où l'agriculture française sort à peine d'une crise qui, selon Michel Augé-Laribé (1950), s'étale de 1878 à 1914. Plus de trente ans de crise pour le secteur agricole sur laquelle il faut brièvement revenir. En réalité, une crise un peu moins longue, car le redressement de la production au tout début du XX^e siècle ramène sa durée à une vingtaine d'années. Même statistiquement et économiquement raccourcie, la crise agricole est profonde (Zolla, 1904 ; Augé-Laribé, 1950). Elle se distingue par une baisse des prix, de gros comme de détail, les premiers passant d'un pic atteint en 1877 à un plancher vingt ans après (indice 140 à 88, selon *l'Annuaire statistique de la France*, 1961), les seconds étant également emportés dans un mouvement baissier important, comme le vin, le blé, et, dans une moindre mesure, la pomme de terre. L'analyse des faits économiques indique que ces baisses de prix agricoles s'inscrivent dans un cycle Kondratieff descendant, qui s'étale sur presque un quart de siècle, de 1873 à 1896.

L'agriculture est donc prise dans une tendance baissière généralisée des prix (Lhomme, 1970). L'interprétation économique de ces baisses de prix agricoles conduit à privilégier deux facteurs déterminants. Le

premier, décisif pour les années qui vont suivre, est le retard technique accumulé par les agriculteurs français, en particulier dans le domaine de l'usage des intrants chimiques et des machines. Michel Augé-Laribé pointe la responsabilité des pouvoirs publics pour ce qui est de l'organisation des conditions de diffusion de ces progrès techniques notamment pour les cultures, mais aussi, et surtout, celle des agriculteurs, lesquels sont non seulement dépourvus de moyens financiers, mais restent enfermés dans des schémas de production périmés, hérités des générations antérieures de paysans (Augé-Laribé, *op. cit.*). La crise agricole est selon lui une crise d'adaptation, la manifestation d'un refus, ou d'une réticence des agriculteurs à prendre le tournant du progrès. À l'orée du XX^e siècle, et à quelques encablures de la guerre, la production s'accroît mais les rendements demeurent faibles, sans commune mesure avec ceux réalisés par les concurrents européens de la France (tableau 1).

Tableau 1. L'évolution des rendements du blé

Quintaux/habitants	1880	1890	1900
Belgique	15,6	—	22,5
Allemagne	12,9	14,4	18,7
Angleterre	16,4	20,6	19,2
Hollande	16,9	17,7	20,4
Danemark	24,6	22,2	27,5
France	11,0	12,7	12,9

Source : *Annuaire statistique de la France*, année 1938.

Le second facteur explicatif du retard français en matière agricole réside dans la montée de la concurrence internationale, largement facilitée par le développement des moyens de transport, qu'ils soient ferroviaires ou maritimes, l'ouverture du Canal de Suez en 1869 ayant dans ce dernier cas joué un rôle éminent par la réduction des coûts de transport qu'il a occasionnée. Céréales canadiennes, américaines – le blé étant en pointe sur ce secteur –, laine en provenance d'Australie, viande bovine exportée par les Argentins, quand ce n'est pas au sein même des colonies que la menace se niche, à l'instar des productions viticoles algériennes qui concurrencent celles de la métropole..., des produits issus de l'agriculture qui, en plus de leurs coûts de production inférieurs à ceux des agriculteurs français, bénéficient des progrès réalisés dans le domaine des transports de marchandises, accentuant

ainsi la pression concurrentielle sur les productions hexagonales. Sur la période 1880-1900, le solde de la balance commerciale agricole est constamment déficitaire. Un répit s'enclenche à partir de 1892, lors de l'instauration des tarifs douaniers Méline, permettant de réduire ce déficit par le truchement d'un protectionnisme défensif.

Brièvement rappelées, les performances, toutes relatives, de l'agriculture française à la veille de la guerre, nourrissent les clivages entre les économistes et entre les politiques. Les voix discordantes se font entendre, les optimistes, plutôt situés du côté des politiques ou bien des acteurs professionnels, estimant que la croissance des productions agricoles de la France jusqu'en 1900 la protège des pénuries, les autres, surtout des économistes, mettant en exergue le retard du secteur en le comparant à ses principaux concurrents, qui hypothèque la nécessaire couverture des besoins alimentaires du pays.

1.2. La guerre et la question de l'approvisionnement alimentaire de la France

L'accumulation des tensions géopolitiques entre les nations débouche en août 1914 sur une guerre dont beaucoup pensent qu'elle sera courte. Cette considération a son importance pour l'agriculture nationale. Sur les quelque 5,2 millions d'actifs agricoles que compte le pays à la veille de la guerre, près de 2 millions vont être mobilisés pour rejoindre le front, le chiffre de 3 millions ayant été atteint en 1918, ce qui représente près de 60 % des agriculteurs. La période estivale, celle des moissons, n'est guère propice à l'envoi de paysans sur les champs de bataille. Qu'importe, la guerre étant appelée à ne pas se prolonger au-delà de trois mois, ces paysans seront de retour dans leurs fermes. Funeste erreur d'appréciation, qui se traduit par une certaine inertie des pouvoirs publics en matière d'actions à mener pour adapter les structures et la production à cette nouvelle donne. Sur la durée, la capacité du pays à s'auto approvisionner, à l'abri de surcroît des importations par les tarifs Méline, vole en éclat. Dès 1915, et jusqu'aux derniers combats livrés, la France recourt massivement aux importations de produits agricoles et alimentaires en provenance de l'étranger. À l'issue de la guerre, le déficit commercial agroalimentaire du pays représente plus de 35 % du déficit global de l'économie française (Gervais, Jollivet, Tavernier, 1977).

L'invasion de nombreux départements par l'armée allemande (Somme, Oise, Marne, Aisne, Meuse, Vosges, Ardennes...) ampute le

pays de plusieurs milliers d'hectares, soustrayant à l'outil de production de quoi produire pour nourrir la population civile, mais aussi les soldats sur le front (pain et vin en particulier). Elle s'ajoute aux dégradations des sols, occasionnées par les combats, à la réquisition des animaux, en particulier les équins, et du transport ferroviaire, et, surtout, à la pénurie d'hommes, qu'ils soient agriculteurs ou bien maréchaux ferrants, forgerons.... Ont été dénombrés, à la fin des hostilités, les paysans tués aux combats, près de 600 000 sur les plus de 3 millions mobilisés, pour prendre la mesure des difficultés du secteur agricole à restaurer les conditions de la production (Charle, 2001).

C'est pourquoi l'entrée en guerre provoque un changement de régime politique et économique. À l'ordre libéral qui s'étend jusqu'au début du XX^e siècle, se substitue un régime économique interventionniste assorti de la célèbre « Union sacrée », pour à la fois gérer un conflit – dont les répercussions sur les approvisionnements en produits agricoles et alimentaires vont être nombreuses, et auxquelles s'ajoutent les contraintes pesant sur les disponibilités en armement et en munitions notamment – et préparer la reconstruction d'après-guerre (Kuisel, 1984 ; Anizan, 2014 ; Bonin, 2016). Les agriculteurs au front, il s'agit de garantir coûte que coûte les cultures, la production de denrées alimentaires. Cette ambition passe par la mobilisation des femmes, lesquelles sont appelées, par la voix de René Viviani, Président du Conseil au début de la Guerre, à ensemençer les champs, à récolter les denrées, quitte à établir des correspondances épistolaires avec leurs époux partis au front, afin de recueillir des conseils pour mettre en culture et récolter (voir son célèbre discours du 8 août 1914, « Debout, donc, les femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ de travail ceux qui sont sur le champ de bataille »). Ce sont près de 800 000 exploitations agricoles qui, en France, durant le conflit, sont pilotées par des femmes (Vigreux, 2006).

Pour surmonter la désorganisation des campagnes, le gouvernement fait aussi appel aux personnes âgées et aux enfants, ainsi qu'à près de 150 000 travailleurs issus des colonies². L'interventionnisme étatique durant la guerre suscite quelques réactions hostiles, suspicieuses, dont celle de Michel Augé-Laribé, lequel, dans son ouvrage de

2. C'est le 20 mars 1915 qu'est ainsi créée la Commission de la main-d'œuvre agricole, dont la mission est justement de coordonner les initiatives pour faciliter les recrutements de salariés agricoles, qu'ils proviennent des colonies, ou bien encore d'Espagne ou du Portugal, deux pays qui se sont tenus à l'écart des hostilités.

1950 dédié à la politique agricole de la France entre 1880 et 1940, indique que « le socialisme d'État entre dans l'expérience quotidienne, non pour la paix, mais pour la guerre. Tout va être administré » (page 305). Le point culminant de la politique menée par le gouvernement en matière d'approvisionnement de la population, des soldats mais aussi du bétail, est atteint avec le recours massif aux importations de céréales en provenance des États-Unis et du Canada. Car malgré les dispositifs politiques retenus et appliqués, les récoltes ne sont pas à la hauteur. Augé-Laribé parle même de dégringolade, constat cohérent avec la réduction des surfaces cultivables, la pénurie de main-d'œuvre, les réquisitions d'animaux, qui précipitent les productions végétales et animales dans la chute, compromettant ainsi les objectifs gouvernementaux (tableau 2).

Tableau 2. L'évolution des récoltes en France

Indice 100

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Blé	98	87	68	63	41	69	56
Méteil	88	76	65	63	47	53	53
Seigle	97	84	64	64	47	55	55
Orge	107	100	71	85	85	61	51
Sarrasin	122	115	100	58	82	48	58
Avoine	107	95	71	83	64	53	51
Maïs	96	102	77	75	68	45	45

Source : Augé-Laribé, *La politique agricole de la France (1880-1940)*, page 325.

Une telle évolution va porter un lourd discrédit à la politique douanière menée précédemment par Jules Méline, dont la finalité avait été de protéger les agriculteurs français de la concurrence de nouveaux producteurs, et par voie de conséquence, de garantir la sécurité alimentaire de la nation, y compris en cas de conflit militaire. C'était sans compter sur la durée de la guerre, mais également sur l'occupation d'une partie du territoire par l'adversaire allemand. On voit ainsi que, avant comme pendant la guerre, l'action politique produit des controverses entre les économistes, notamment au sujet du protectionnisme. Selon Augé-Laribé, le protectionnisme n'est pas adapté en temps de guerre. Pour faire face aux baisses drastiques des productions, à une couverture des besoins alimentaires insuffisante et aux risques de pénuries, le gouvernement décide dès le mois d'août 1914, par décrets successifs, de suspendre les droits de douane – ceux

instaurés en 1892 par Jules Méline et qui furent consolidés en 1910, juste avant la guerre – sur un certain nombre de produits (froment, épeautre, farines, orge, avoine, légumes secs et viandes réfrigérées, pommes de terre, maïs en grains...) de moins en moins disponibles, et pour contenir l'inflation sur les prix alimentaires. Parallèlement, il s'agit de retenir une production affaiblie sur le territoire, en actionnant des dispositifs prohibant les exportations, et en procédant à des réquisitions, notamment de céréales. Un État qui décide donc d'agir, en fonction de l'état de la conjoncture agricole, de l'approvisionnement de la population et des troupes, tout en cherchant à établir un équilibre forcément fragile entre les agriculteurs restés dans les fermes, et les consommateurs qui ont à se nourrir. Dit autrement, ne pas méconter les acteurs du monde social.

Il en découle que pour nourrir un pays en guerre, le recours aux importations est inévitable. Les achats de céréales constituent, aux premiers jours des hostilités, le premier poste des importations, illustrant l'anticipation du gouvernement pour approvisionner le pays avec une certaine régularité. À moins, selon certains historiens, que cette ouverture des frontières aux importations ne soit en réalité qu'une réponse improvisée face à l'urgence. Il faudra attendre 1922, le temps que se reconstitue la production céréalière nationale, pour que les importations reviennent à leur niveau d'avant-guerre (tableau 3). Ces céréales, d'où proviennent-elles ? Essentiellement des États-Unis, puissance agricole qui s'affirme depuis le milieu du XIX^e siècle, et qui, entrant tardivement dans la guerre, détient des ressources agricoles importantes, indissociables de ses avancées techniques et agronomiques. Ils sont suivis de l'Argentine, de l'Australie et du Canada. Pour les producteurs américains, exporter vers l'Europe et singulièrement vers la France, constitue une opportunité économique, qui les conduit

Tableau 3. Parts des produits importés par la France

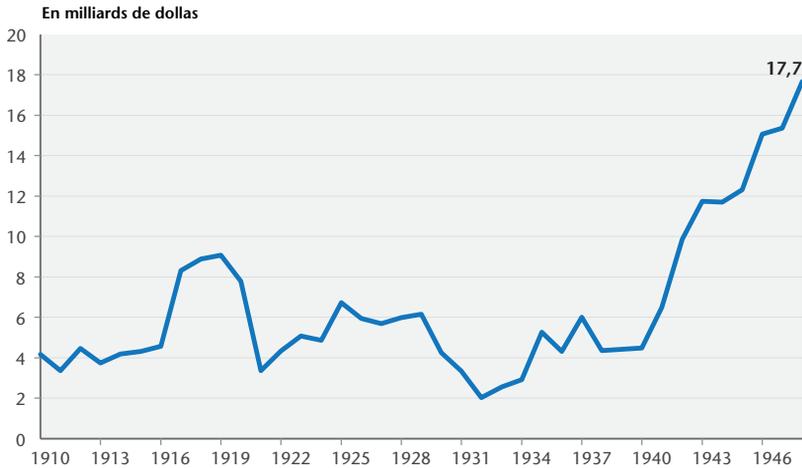
En % du total des importations en valeur

	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922
Coton	5,20	3,43	3,24	4,84	5,16	4,20	6,12	4,99	7,48
Laines	8,09	1,90	1,78	1,51	1,28	5,24	5,73	4,43	7,25
Céréales	10,39	9,97	9,55	8,61	9,21	7,70	9,50	7,05	3,82
Viandes	0,97	4,09	2,81	2,32	3,60	3,80	1,35	1,03	0,99
Vins	3,45	3,11	2,24	2,73	2,01	2,02	1,15	2,24	3,52

Source : S. Becuwe et B. Blancheton (2017).

à accumuler des revenus en hausse jusqu'à la fin de la guerre, assurant ainsi leur prospérité dans les années précédant la Grande Dépression (graphique 1) (Pouch, 2014).

Graphique 1. Revenu agricole net des États-Unis



Source : Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

Céréales, viandes, vins..., la France a globalement contenu le risque de la famine durant le conflit grâce à l'intensité des échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires, lesquels se sont prolongés au-delà de la guerre. De 1914 à 1919, ces importations massives contribuent ainsi à une dégradation des comptes extérieurs du pays. D'excédentaire avant 1914, la balance commerciale agroalimentaire devient lourdement et chroniquement déficitaire jusqu'en 1919. Les années de guerre ont donc bel et bien bouleversé la structure du commerce extérieur français. On peut aller jusqu'à dire que, avec les importations de produits agricoles et alimentaires, c'est la hiérarchie des nations qui fournissent à la France ces denrées qui est bouleversée au profit des États-Unis (Becuwe et Blancheton, 2017). S'en est suivi à l'époque un rude débat autour de la liquidation du stock d'or de la France, pour honorer ses achats de denrées alimentaires (Augé-Laribé, 1950).

Mobilisation des femmes, recours à la main-d'œuvre étrangère, ouverture des frontières commerciales, la guerre fait subir un véritable choc à son secteur agricole, même si l'idéal social de la III^e République qu'il incarne encore, semble résister. Dans ce panorama des actions adoptées pendant la guerre, il manque toutefois une mesure phare qui,

bien souvent, constitue un emblème de toute politique agricole : des prix garantis pour les producteurs. Vu d'Angleterre, qui a appliqué la garantie de prix en 1917, le refus de la France apparaît incompréhensible, dans la mesure où un prix garanti offre l'opportunité de voir la production augmenter. Mais par crainte d'un renforcement des pressions inflationnistes sur les prix alimentaires, les différents gouvernements ont renoncé à mettre en application ce principe du prix garanti. Les prix des céréales se sont de ce fait toujours situés en deçà des prix des produits importés.

La fin de la guerre approchant, sonne l'heure des bilans. Et ils sont sévères, les voix des parlementaires se mêlant à celles des économistes pour dénoncer l'inaction des gouvernements successifs, le recours excessif aux bonnes paroles et aux affirmations idéalisant la capacité de la France à se nourrir, plutôt qu'à l'action. Tout au plus est-il admis que le pays n'a pas sombré dans la pénurie, s'est « tiré d'affaire » comme l'indique Michel Augé-Laribé (page 359)³. Tiré d'affaire en tombant dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur, ce qui, à bien y regarder, ne concerne pas seulement la France. L'Allemagne est dans une situation bien pire, ainsi que d'autres pays européens, qui verront cette dépendance perdurer jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale (Asselain et Blancheton, 2000).

Partant de ce constat acerbé, comment la France a-t-elle reconstruit son appareil de production agricole à l'issue des combats et après la signature du *Traité de Versailles* ? Quelle a été sa politique, quels ont été ses engagements pour redresser l'agriculture et faire en sorte qu'elle contribue au rétablissement de l'économie dans son ensemble ?

2. Ne rien changer, ou se doter d'un nouveau paradigme productif après la guerre ?

Dans son ouvrage dédié aux *Conséquences économiques de la paix*, John Maynard Keynes exprime son pessimisme quant à la situation de l'Europe à l'issue de la guerre. Selon lui, le *Traité de Versailles* ne contient que peu, voire aucune disposition destinée à rétablir l'économie de l'Europe, la priorité ayant été accordée à des motifs politiques visant à contrôler l'appareil économique de l'ennemi vaincu.

3. Dans son livre de 1950, Augé-Laribé souligne aussi l'état déplorable et les insuffisances de l'appareil statistique français sur le secteur agricole, ce qui a pu nuire aux responsables politiques en matière de prises de décisions.

Keynes dresse en effet un constat très sévère sur l'état réel des économies d'Europe, au point de considérer que « l'Europe ne peut se suffire à elle-même. En particulier, elle n'a pas de quoi se nourrir (...) le danger qui nous menace est par conséquent la chute des conditions de vie des peuples européens jusqu'à un point qui, pour certains, sera la famine véritable (...) contre un pareil danger, nous devons unir toutes nos ressources, tout notre courage, tout notre idéalisme » (page 116). Plus loin est ajouté : « Quel est donc notre tableau de l'Europe ? Nous voyons une population rurale capable de vivre de ses produits agricoles sans pouvoir rien envoyer à la ville, et ne pouvant plus, comme jadis (par suite du manque de matériaux importés ou de produits négociables des villes), échanger de la nourriture contre d'autres marchandises » (page 118).

Ce diagnostic économique établi par l'auteur des *Conséquences économiques de la paix* est fort intéressant. Outre qu'il se penche sur la situation alimentaire de l'Europe, qu'il juge déplorable, sous-entendant fortement qu'il est indispensable de restaurer et surtout de développer la production agricole afin d'échapper aux risques de famines, Keynes prend pour illustration le cas de plusieurs pays dont celui de la France en reliant les dommages matériels réalisés durant les combats, et leurs conséquences sur l'état de l'agriculture française. Il indique que : « un voyage à travers les régions dévastées de la France est plus impressionnant pour les yeux et l'imagination qu'il n'est possible de le dire. Durant l'hiver de 1918-1919, avant que la nature ait dissimulé la scène sous son manteau, l'horreur et la désolation apparaissaient aux yeux avec une grandeur effroyable. La destruction était complète. Sur des kilomètres et des kilomètres rien ne subsistait. Nul bâtiment ne pouvait être habité, nul champ ne pouvait être labouré. Une région dévastée était exactement pareille à une autre – un tas de gravats, un marécage de trous d'obus, de fils de fer tout embrouillés. Et cette similitude était impressionnante. La quantité de travail qui semblait nécessaire pour restaurer de telles régions semblait incalculable. Et le voyageur qui revenait de là-bas ne trouvait pas de sommes de milliards de livres capables d'exprimer la destruction gravée ainsi dans son esprit. Quelques gouvernements, pour diverses raisons, n'ont pas craint d'exploiter de telles impressions » (page 65). Ce diagnostic est partagé par Michel Augé-Laribé, qui explique dans son ouvrage consacré aux politiques agricoles de la France, que « toute l'agriculture, sur le territoire entier, pouvait être considérée comme sinistrée. Des terres abandonnées, mal entretenues pendant des années sont complètement à remettre en

état », auteur qui ensuite indique que « l'agriculture était condamnée à faire dans toutes les branches de grands, rapides et ensuite continuels progrès, aboutissant à la réduction des prix de revient et à une situation satisfaisante pour les cultivateurs de toutes classes » (page 385). De quoi secouer les gouvernements afin qu'ils adoptent des mesures drastiques pour relever le défi de la croissance de la production agricole nationale. Et pourtant, le message de Keynes, la situation réelle des marchés agricoles, n'empêche nullement les occasions manquées de s'installer dans la durée.

La victoire militaire de la France s'inscrit dans ce contexte de défaite économique. Sur le plan agricole et alimentaire, elle a certes échappé au pire, grâce à des importations qui ont permis l'approvisionnement de la population civile et des soldats au front. Dès le lendemain de la guerre, gouvernement et Parlement, relayés par les organisations professionnelles agricoles, se lancent dans de vastes débats consacrés à la politique agraire à mener, aux moyens de restaurer la croissance de la production afin de nourrir une population ayant traversé quatre années de guerre, de souffrances, d'incertitudes. En matière agricole, la période qui s'ouvre après la fin des hostilités peut être vue comme celle des occasions manquées. Plus de quinze années vont passer avant de voir la France se doter d'une politique agricole offensive.

2.1. Produire, mais selon quel modèle agricole ?

La guerre terminée, les hommes rentrent dans leurs fermes, du moins ceux qui seront restés valides. Le pays a récupéré l'Alsace et la Lorraine, et donc des hectares de terre cultivables. La capacité de produire est globalement restaurée. En 1925, la production agricole nationale retrouve son niveau d'avant-guerre avec ce surcroît de surfaces cultivables. L'accroissement annuel moyen de la production atteint, voire dépasse, les 2 %. Ce bon résultat ne conduit cependant pas le pays sur le chemin de l'autosuffisance alimentaire. La dépendance extérieure de la France durant l'entre-deux guerres ne s'accroît certes pas, mais ne se réduit pas pour autant (Toutain, 1992, 1993). Sur la période 1920-1938, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la part de la production métropolitaine dans la consommation alimentaire des Français n'atteint pas les 100 %, à l'exception du beurre et des fromages. La production céréalière, y compris le froment, ne retrouve pas son niveau moyen d'avant 1914. Il en découle que, de 1920 à 1938, les importations de céréales

demeurent élevées, constituant même le cinquième poste des achats français à l'étranger⁴. En production viticole, malgré son redressement, les importations restent soutenues, puisque ce secteur occupe le troisième rang, devant les céréales. C'est pourquoi les approvisionnements en vins en provenance d'Algérie complètent ceux issus de transactions commerciales avec l'Allemagne. Quant aux produits oléagineux, la France renonce à les produire et se fournit quasi-intégralement à l'étranger, notamment en Afrique sub-saharienne qui exporte son arachide. La part des importations en provenance des colonies françaises s'accroît après la Première Guerre mondiale.

Comment restaurer la production agricole apparaît alors presque comme une question secondaire. Car, pour ainsi dire, plusieurs facteurs s'entremêlent pour mettre au jour la véritable question que se posent les responsables politiques et les professionnels, qui sont rejoints par les économistes de l'époque : quel est le modèle agraire à adopter pour la France après le conflit ? Les effets démographiques de la guerre, la diminution de 30% des effectifs d'agriculteurs entre 1890 et 1920 en raison d'un exode rural engendré par l'urbanisation et l'industrialisation du pays, la sous-productivité du secteur, du fait de dépenses d'investissements insuffisants, une superficie moyenne d'exploitation agricole trop basse (8,3 hectares à la veille de la Grande Dépression), l'usage restreint des intrants chimiques (5 à 7 kg d'azote par hectare cultivé, contre 20 en Allemagne), posent pleinement la question du devenir d'une agriculture nationale, du changement de paradigme à la fois productif, organisationnel et institutionnel.

Une telle perspective, un tel impératif de reconstitution de l'appareil de production agricole font l'objet de débat au sein du gouvernement, entre ce dernier et les parlementaires, et entre les organisations professionnelles agricoles (Boussard, 1988). Les débats d'avant-guerre, lors de la crise agricole, évoqués plus haut dans cet article, resurgissent, avec sans doute davantage d'acuité. La ligne de démarcation se situe entre les *modernistes*, favorables à l'agrandissement de la taille des exploitations, aux investissements productifs, aux intrants chimiques, et les *conservateurs* agrariens, ces derniers entendant préserver la primauté de la cellule familiale en agriculture, ambition inséparable de la question de la propriété de la terre. En ce sens, ces controverses s'inscrivent dans

4. Il est par conséquent difficile de s'extirper de ce que Kevin O'Rourke avait qualifié « d'invasion de grains en Europe », (O'Rourke, 2012).

la profondeur de la crise qui secoue les « sociétés impériales », la Première Guerre en ayant formé une dimension tragique (Charles, 2001). La crise agricole, les interrogations qui prennent forme avant, durant et après la guerre quant aux mutations que le secteur doit accomplir et accepter, s'encastrent dans une crise plus générale des sociétés européennes, qui bouleverse les structures sociales.

Sur le plan politique, la vision de l'agriculture ne change guère. Elle est appréhendée comme le socle de l'ordre social. À droite de l'échiquier politique, l'interventionnisme étatique tel qu'il a été pratiqué durant la guerre est perçu comme suspect, porteur du danger de voir s'installer le socialisme dans les campagnes françaises. En réalité, cette crainte est infondée, dans la mesure où les gouvernements n'ayant fait, durant les combats, et dans un contexte d'union sacrée, que gérer une situation d'urgence complexe, pour ne pas défaillir en matière d'approvisionnement alimentaire. L'avènement de la collectivisation de l'agriculture est d'autant plus fantasmé par la droite que la gauche elle-même n'envisage pas un seul instant de copier le processus qui s'est déroulé en Union soviétique. Son projet agricole consiste à défendre l'exploitation familiale (le langage de la gauche de gouvernement use plutôt de l'expression « exploitation paysanne »), de petite et de moyenne dimension, et dont la rémunération de la production permet au paysan de faire vivre sa famille. C'est pourquoi la régulation des marchés doit constituer pour eux le fil conducteur de la politique agricole. Une perspective qui se concrétisera lors du Front Populaire comme nous allons le voir *infra*.

Dans l'immédiat, l'ambition première des gouvernements est triple : préserver et consolider la propriété familiale, favoriser l'expansion de la production, améliorer le mode de faire-valoir indirect, et protéger les salariés agricoles (durée journalière du travail, accidents du travail..., autant de décisions qui conduisent les organisations agrariennes à manifester leur hostilité, car elles y voient les signes annonciateurs de l'implantation du socialisme en agriculture). On se limitera ici aux deux premiers aspects. Sur le premier objectif, il s'agit de promouvoir les transactions foncières, de faciliter les achats de terre afin de contenir l'exode rural et de préserver l'équilibre ville-campagne, la production agricole restant ainsi une activité économique du ressort de l'initiative privée. En dépit du manque de stabilité politique qui affecte le secteur agricole en retardant les prises de décisions, plusieurs actions sont menées pour accélérer l'accès à la propriété des paysans.

La Loi du 27 novembre 1918 facilite les opérations de remembrement. Elle est suivie, en 1920, de la création de l'Office national autonome du Crédit agricole (rebaptisé en 1926 Caisse nationale du Crédit Agricole), l'État souhaitant organiser un système de prêts bancaires individuels, support pour les paysans d'une acquisition du capital foncier.

Cette dynamique foncière répond aux suggestions formulées par Pierre Caziot (1876-1953), ingénieur agronome, spécialiste du foncier, représentant actif du courant agrarien, futur ministre de l'Agriculture et des approvisionnements du régime de Vichy entre 1940 et 1942, qui voyait dans l'articulation propriété-crédits bancaires, le vecteur de la formation de domaines familiaux de 10 à 20 hectares. Il émit également le souhait de voir se construire, sous l'impulsion et la responsabilité de l'État, une Caisse nationale de la propriété foncière, dotée d'un droit de préemption lors des actes de ventes d'hectares de terre, souhait préfigurant les missions des S.A.F.E.R (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui seront instaurées sous la V^e République (Barral, 1968). Le Ministre Victor Boret (1872-1952), à qui l'on doit l'expression « à chaque famille son exploitation », s'empare de ces suggestions dans un projet de loi qui, face à l'hostilité politique des conservateurs, arc-boutés sur cette crainte de voir l'État envahir et diriger un secteur agricole, ne verra pas le jour. Une première étape de la reconstruction de l'agriculture qui avorte, au moins partiellement, laissant en vigueur les principes de politique agricole de la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'optimisme engendré par la victoire sur l'Allemagne contribue à maintenir l'illusion d'une agriculture efficace, performante, capable d'assurer à la fois l'approvisionnement de la population et l'idéal de l'ordre social cher à la III^e République. Pour cela, outre la question de la propriété foncière, c'est bien dans l'accroissement de la production agricole que réside, pour les responsables politiques, le secret du redressement du pays. L'objectif de la remise en état de fonctionnement économique les exploitations agricoles abîmées ou détruites par la guerre, est rapidement affiché. Pour cela, le versement d'indemnités aux agriculteurs est programmé, financées par les réparations de guerre. Une orientation nouvelle se dessine, puisque, au regard de la nette dégradation de la balance commerciale agricole durant la guerre, il s'agit pour la France, non seulement de se rapprocher de l'autosuffisance, mais de produire davantage pour exporter des surplus, et collecter ainsi des devises.

L'autre vecteur du redressement productif a trait à la nécessité de fournir aux agriculteurs des engrais. Or, le *Traité de Versailles*, par la rétrocession de l'Alsace et la Lorraine qu'il implique, ramène dans le giron de la France les mines de potasse alsaciennes, à laquelle s'ajoute la cession du procédé de fabrication de l'ammoniaque (selon le procédé allemand Haber, qui constitua l'un des grands sujets lors des débats parlementaires après la guerre, en phase avec la reconstruction d'une industrie chimique en France). Il en découle que la création de l'Office national de l'Azote en 1924, localisé à Toulouse, s'appuiera sur ce procédé pour fabriquer des engrais azotés⁵. Dans le même temps, les pouvoirs publics, sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture Henri Queuille (1884-1970), lance un vaste programme d'électrification des campagnes. Le manque de capitaux dont souffrent les agriculteurs pour répondre au défi de la production sera comblé par le Crédit agricole, dont on a souligné, *supra*, la naissance en 1920, mais seulement partiellement étant donné la prégnance de l'épargne sur l'investissement qui prévaut encore dans les campagnes, la notion de dépenses sur le moyen et le long terme restant étrangère aux esprits des agriculteurs (Gervais, Jollivet, Tavernier, *op. cit.*).

La politique agricole menée au lendemain des combats est contenue dans un document du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, daté de 1919, et publié dans le *Bulletin National* 4° S. 2967, et qui s'intitule *Avant-projet d'un programme agricole tendant à l'intensification de la production et à la réforme des méthodes administratives*. Au Parlement, cette même année 1919, les élus de la République traitent de ce projet d'intensification de la production, à leurs yeux facteur essentiel de la prospérité de la France.

Toutes ces mesures n'entraînent pourtant pas le redressement productif attendu. D'abord parce que le processus de remembrement est fort lent, le morcellement des unités de production entravant la diffusion de la mécanisation, jugée indispensable par certains agronomes (Dumont, 1936)⁶. Ensuite, parce que les tensions et les rivalités entre les organisations professionnelles demeurent vivaces, notamment entre ce que les historiens du monde rural ont nommé « la rue

5. Office National de l'Azote dont Georges Patart successeur de Louis Lheure au poste de Directeur des Poudres au ministère de la Guerre, fut le premier Directeur général.

6. La figure de René Dumont méritait d'être rappelée dans le cadre de cet article. Sa proximité politique avec les courants abondancistes des années 1930, emmenés par Jacques Duboin, lui permet de faire l'apologie du rôle de la technique et des machines dans la croissance agricole, de la hausse du revenu et donc de l'amélioration du bien-être des agriculteurs (Dard, 2015).

d'Athènes » (la *Société des Agriculteurs de France*), dont les représentants se réclament d'un certain conservatisme en agriculture, appuyé par leur conviction catholique, et « le boulevard Saint-Germain » (la *Société d'encouragement à l'agriculture*), qui abrite des acteurs affichant leur radical-socialisme et qui sont favorables au progrès et à l'évolution des structures agraires. L'unité agricole, malgré la volonté de créer une Confédération nationale des associations agricoles, reste un vœu pieu.

Le secteur souffre également d'un manque d'institutions publiques et privées capables de le guider sur la voie du progrès, de le doter d'une représentativité auprès des pouvoirs publics. Il faudra attendre les années 1920 pour voir émerger des Confédérations générales de producteurs (betteraves, blé, fruits et légumes), pour que les *Chambres d'agriculture*, créées en 1924 dans les départements, soient véritablement opérationnelles en 1927 avec la formation de l'*Assemblée Permanente des Présidents de Chambres d'Agriculture* (APPCA puis APCA), laquelle ne sera d'ailleurs reconnue que par un Décret du 30 octobre 1935, et accompagnent les agriculteurs dans leur diversité, dans leur évolution au gré de la politique agricole nationale. Les agriculteurs vont ainsi peu à peu être représentés auprès de l'État et du législateur (Atrux, 2012).

À vouloir maintenir un ordre social fondé sur les structures agraires, l'État et les conservateurs agrariens entravent le processus de modernisation de l'agriculture française après la guerre. Suspecté de vouloir introduire le socialisme dans ce secteur, l'État adopte des mesures de politique agricole qui ne bouleversent pas les structures sociales du monde paysan. Il s'agit d'un interventionnisme *a minima*, qui ne franchit pas le seuil de l'exploitation agricole, presque au coup par coup, sans véritable cohérence d'ensemble, et qui s'inscrit de surcroît dans une politique économique générale libérale, qui privilégie manifestement l'industrie. Une occasion manquée à la veille de la Grande Dépression qui va plonger toutes les agricultures des pays industrialisés dans un marasme profond.

2.2. La crise des années 1930 et la réponse de l'État français

La fin de la Première Guerre mondiale, l'avènement de la paix, ne rétablissent pas les conditions de la production, ni ne mettent fin aux crises agricoles, celles-ci se concrétisant notamment par des fluctuations chroniques de prix. La France des années 1920 se distingue par une crise du secteur laitier, frappé par une surproduction qui oblige les

acteurs des filières à innover, à mettre sur le marché de nouveaux produits, en particulier en fromages ou de beurre. Les autorités nationales, mais aussi celles des pays voisins de la France, se préoccupent de l'évolution du prix du blé. Blé et lait sont emblématiques des limites sur lesquelles butent le redressement de l'agriculture française, à partir de 1928, et plus encore lorsque la Grande Dépression s'abat sur une partie du monde capitaliste. Ces crises, auxquelles s'ajoute celle du secteur viticole du fait de l'intensification de la concurrence internationale, n'occasionnent pas pour autant un renoncement aux pratiques libérales instaurées après la guerre, même si, comme cela a été dit plus haut, l'État légifère sur certains domaines comme le foncier. Mais le marché agricole lui, épargné par l'interventionnisme étatique, ne fait pas jusque-là l'objet d'une quelconque régulation.

Les signes annonciateurs de l'émergence d'une régulation des marchés agricoles se situent dans la tenue de la *Commission internationale de l'agriculture* (CIA), qui, depuis la fin du XIX^e siècle, par-delà les politiques agricoles nationales, plus ou moins prononcées, se réunit pour que des échanges entre les acteurs des professions agricoles s'organisent et débouchent sur des orientations légitimant l'organisation des marchés. Après une interruption pendant la guerre, la Commission est reconnue comme institution agricole internationale et reprend ses travaux en 1927, dans le sillage de la *Conférence économique internationale* qui se déroule sous l'égide de la *Société des Nations* (SDN). La particularité de ces échanges est que les homologues allemands en sont exclus, illustrant une profonde rupture politique entre les nations, rupture qui absorbe le secteur agricole (Graevenitz, 2012). La problématique de la régulation des marchés agricoles n'est, après la guerre, pas séparable de la politique étrangère. Outre les réparations, l'Allemagne perd sa légitimité politique dans les instances internationales.

La reconnaissance de la CIA comme institution professionnelle agricole internationale constitue en quelque sorte une étape importante, dans la mesure où elle permet à l'agriculture européenne, à ses acteurs que sont les paysans, d'enclencher des réflexions sur l'état des marchés agricoles et sur leur régulation, sur la concurrence et la nécessité du protectionnisme, aboutissant à adresser aux gouvernements des demandes allant dans le sens de l'organisation des marchés, avec, en particulier, cette suggestion de créer des offices nationaux, peuvent être vus comme les vecteurs d'actions menées à l'échelle internationale pour équilibrer les marchés et discipliner la concurrence. En 1931, le secteur sucrier est à l'origine de la première tentative d'organisation

des marchés et de mise en place d'offices nationaux, suivie en 1933, de la signature d'un Accord international sur le blé, issu de nombreuses discussions entre les experts agricoles pour promouvoir des conférences intergouvernementales sur la question des marchés, dans le but d'organiser celui du blé. Cet accord du 21 août 1933 est obtenu juste dans la foulée des résultats de la Conférence monétaire et économique qui s'est tenue à Londres. La finalité de l'Accord intergouvernemental sur le blé est de procéder d'une part à une augmentation du prix du blé, de façon à ce qu'il soit rémunérateur pour les producteurs – après l'effondrement du prix durant la crise de 1929-1930 – et, d'autre part, d'élaborer des dispositifs d'écoulement des stocks mondiaux. L'objectif de l'équilibre des marchés peut également être atteint par décision de réduire volontairement l'offre mondiale de blé par les principaux pays producteurs, en taxant par exemple les exportations ou en incitant les agriculteurs à réduire les surfaces emblavées (Argentine, États-Unis, Canada, France, URSS, Roumanie...). Étroitement relié à la Conférence monétaire et économique de Londres, cet accord sur le blé entre en résonance avec les travaux de nombreux économistes sur la question du fonctionnement des marchés, que ce soit des économistes américains, avec notamment Mordecai Ezékiel et son théorème du cobweb, ou britanniques, avec les analyses de Keynes sur la politique de stockage public des produits agricoles (Keynes, 1938).

L'agriculture française est particulièrement concernée par cette problématique de l'organisation des marchés. En effet, entre 1928 et 1932, le prix du blé s'effondre consécutivement à une surproduction et sous le coup d'importations qui, comme dans les années précédentes, restent importantes du fait des prix pratiqués par les principaux concurrents de la France. La crise mondiale submerge l'économie française à partir de 1931, amplifiant la baisse des prix agricoles. L'organisation des marchés étant encore très embryonnaire, des manifestations d'agriculteurs sont organisées, avec leur lot de violence, le point culminant se trouvant dans le meeting de l'été 1932, à la salle Wagram à Paris, où plus de dix mille agriculteurs expriment leur colère, obligeant le gouvernement à proposer, par la loi du 10 juillet 1933, un redressement des prix, mesure entravée par le maintien de la politique de libre-échange, au point que succède à cette loi, en décembre 1934, une autre loi rétablissant pleinement une politique libérale pour le secteur agricole (Lynch, 2019). Dans la continuité de l'après-guerre, une nouvelle occasion manquée. Car dans le même temps, les États-Unis, sous l'Administration Roosevelt, pour contenir la dislocation de l'agriculture

nationale occasionnée par la crise, adopte un *Agricultural Adjustment Act* dès 1933, dont la finalité est de redresser les prix, de contrôler les volumes produits, y compris en recourant à la destruction des excédents, et, surtout, d'apporter une aide alimentaire aux Américains qui, avec la crise du capitalisme, connaissent une certaine paupérisation.

L'accession au pouvoir du Front populaire en 1936 constitue un tournant et dessine une nouvelle orientation de la politique agricole nationale. Loin des fantasmes diffusés par les forces politiques libérales, selon lesquels le Front populaire aurait préparé la collectivisation de l'agriculture – la propriété privée des outils de production ne fait à aucun moment l'objet d'une quelconque menace – il est au contraire question d'adopter des mesures d'urgence pour préserver le secteur agricole. La création de l'*Office national interprofessionnel du blé* (ONIB), en août 1936, symbolise à elle toute seule le tournant opéré par l'État en matière de politique agricole. Placé sous la double tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances, l'ONIB est doté du monopole des flux commerciaux de blé et doit procéder à la fixation des prix ainsi qu'à la séquence temporelle des achats de l'État auprès des producteurs. L'une des conséquences notables de la formation de l'ONIB se situe évidemment dans la nette remontée du prix du blé, puisque la hausse est de 125% entre 1935 et 1937. Les voix hostiles à toute tentative d'organiser les marchés agricoles se raréfient, sombrant dans le silence par la suite puisque le régime de Vichy, en dépit du retour des agrariens conservateurs au pouvoir, ne reviendra pas sur cette institution, élargissant même ses prérogatives à l'ensemble des céréales (Gervais, Jollivet, Tavernier, *op. cit.*).

La crise agricole internationale, qui touche plus spécifiquement un produit comme le blé, conduit à un enchaînement de dispositifs étatiques pour stabiliser les marchés. L'organisation de ces marchés agricoles constituent une priorité qui semble partagée par de nombreux acteurs, mais qui s'est accompagnée de plusieurs contraintes (budgétaires, localisation géographique de l'Office du blé...). On ne saurait pour autant se limiter à cette dimension organisation des marchés. La longévité de la crise viticole en France, qui démarre en 1907, se caractérise notamment par le souhait de protéger des fraudes les vins produits sur le sol français. C'est pourquoi l'objectif de réprimer les fraudes, et de doter le secteur viti-vinicole d'un dispositif d'*Appellations d'origine* pour préserver les intérêts économiques de la profession lors de négociations commerciales multilatérales, se traduit par la création (Décret-Loi), en 1935, du *Comité National des Appellations d'Origine*

des vins et eaux-de-vie, ancêtre de l'*Institut National des Appellations d'Origine* (INAO, créé en 1947) (Wolikow et Humbert, 2015)⁷.

Aux occasions manquées de l'après-Première Guerre mondiale, la crise des années 1930 constitue un nouveau choc qui conduit la gauche au pouvoir à opérer un revirement radical. Outre l'urgence avec laquelle il fallait répondre à la crise, et, en cela, il y a un point de convergence avec la situation agricole américaine, à trois ou quatre années d'intervalle, le tournant, cette fois-ci mieux négocié, de l'agriculture française, place celle-ci sur la voie de la modernisation. Ce tournant contient en gestation les outils d'une politique agricole moderne, qui va se déployer après la Seconde Guerre mondiale, et faire de l'agriculture nationale l'une des plus puissantes du monde. Régulation et organisation des marchés, stimulation de la production dans la perspective d'atteindre l'autosuffisance, autant de moyens et d'objectifs qui annoncent des temps nouveaux, ceux de l'Europe agricole, de la Politique agricole commune.

3. Conclusion

Une fois signé et appliqué le *Traité de Versailles*, le processus de reconstruction de l'agriculture française s'est étalé sur près d'une décennie, évoluant au gré des orientations retenues par les gouvernements en matière de politique économique générale et agricole en particulier. Une évolution heurtée, que dénote *in fine* les rapports de forces politiques mais aussi professionnels qui ont, soit souhaité faire entrer ce secteur dans la modernité, soit voulu retarder ce processus afin de préserver les équilibres sociaux hérités du XIX^e siècle. Les occasions manquées qui ont caractérisé la période d'après-guerre, ont puissamment contribué à l'érosion de la place de la France sur les marchés internationaux. Il faudra attendre le milieu des années 1930 pour que soit esquissée une première rupture, celle de l'organisation des marchés céréaliers, rupture qui en annonce d'autres, d'ampleur bien plus élevée après la Seconde Guerre mondiale.

La période traitée dans cet article a, pour ainsi dire, une certaine résonance avec la période actuelle, le contexte étant évidemment bien

7. La formation du CNAO doit beaucoup à l'engagement, sur plusieurs décennies, de Joseph Capus (1867-1947). Agronome de formation, il fut ministre de l'Agriculture en 1924, puis député et sénateur entre 1919 et 1940. C'est en mars 1935 qu'il proposa au Sénat un Projet de loi sur la protection des Appellations d'Origine.

différent. L'agriculture française se cherche un nouveau paradigme productif, dresse l'amer constat de l'érosion de ses parts de marché, puisqu'elle s'est vue supplantée sur les marchés mondiaux par des puissances agricoles comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Brésil. Au milieu du gué, le devenir des agriculteurs sera conditionné, comme par le passé, par le jeu des clivages politiques, par les fractures professionnelles opposant les anciennes générations ayant bénéficié des politiques agricoles actives d'après-1945, et les modernes, tournées vers les nouvelles technologies, la transition agro-écologique. Le poids des acteurs environnementalistes est à prendre en compte dans cette mutation, de même que les orientations fixées par l'Union européenne. Mais ce qui relie les deux périodes demeure dans la nécessité, voire dans l'impératif, de préserver une régulation des marchés agricoles. Ce sur quoi les acteurs ne convergent pas nécessairement.

Références

- Anizan A.-L., 2014, « 1914-1918, le gouvernement de guerre », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, numéro 22, janvier-avril, en ligne www.histoire-politique.fr (consulté le 17 août 2020).
- Asselain J.-C., Blancheton B., 2000, « Les équilibres vitaux : la dépendance alimentaire de l'Europe », *Revue économique*, Vol. 51, n° 2, p. 195-212.
- Atrux M., 2012, « La naissance de l'ONIB et les réseaux professionnels agricoles : l'exemple des *Chambres d'agriculture*, 1936-1939 », in A. Chatriot, E. Leblanc, E. Lynch (éds.), *Organiser les marchés agricoles. Le temps des fondateurs*, Paris, éditions Armand Colin, p. 183-200.
- Augé-Laribé M., 1950, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Barral P., 1968, *Les agrariens de Méline à Pisani*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Becuwe S., Blancheton B., 2017, « Le commerce extérieur français et la grande guerre : ruptures et continuités », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Vol. 2, n° 266, p. 79-98.
- Bonin H., 2016, « La montée en puissance de la machine de guerre industrielle : vers une économie mixte (1914-1919) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 263, p. 123-146.
- Boussard I., 1988, « Les arguments économiques en faveur du retour à la terre dans le discours agrarien », *Economie rurale*, numéros 184-185-186, mars-août, p. 75-84.

- Charle C., 2001, *La Crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, éditions du Seuil, coll. « UH ».
- Dard O., 2015, « Sortir de la crise par la technique et par la science : les réponses de l'abondancisme de Jacques Duboin », *L'Homme et la société*, numéros 195-196, p. 127-146.
- Dumont R., 1936, *Misère ou prospérité paysannes*, Paris, éditions Fustier, coll. « Dynamo ».
- Gervais M., Jollivet M., Tavernier Y., 1977, *La fin de la France paysanne. Depuis 1914*, in G. Duby et A. Wallon (sous la dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome 4, Paris, éditions du Seuil.
- Graevenitz F.-G., 2012, « L'Europe comme modèle de l'Office du Blé ? Les origines et les conséquences nationales de l'organisation internationale des marchés agricoles (1927-1939) », in A. Chatriot, E. Leblanc, E. Lynch (éds.), *Organiser les marchés agricoles. Le temps des fondateurs*, Paris, éditions Armand Colin, p. 53-86.
- Keynes J.-M., 1920, *Les conséquences économiques de la paix*, Les classiques des sciences sociales, www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales.index.html (consulté le 27 juillet 2020).
- Keynes J.-M., 1938, « The Policy of Government Storage of Foodstuffs and Raw Materials », *Economic Journal*, 48, p. 458-469.
- Kuisel R. F., 1984, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, éditions Gallimard, Bibliothèque des Histoires.
- Lhomme J., 1970, « La crise agricole à la fin du XIX^e siècle. Essai d'interprétation économique et sociale », *Revue économique*, Vol. 21, n° 4, p. 521-553.
- Lynch E., 2019, *Insurrections paysannes. De la terre à la rue. Usages de la violence au XX^e siècle*, Paris, éditions Vendémiaire.
- O'Rourke K., 1997, « The European Grain Invasion. 1870-1913 », *The Journal of Economic History*, 57 (4), p. 775-801.
- Pouch T., 2014, « La macroéconomie des années 1930 aux États-Unis : l'oubli de la politique agricole », *Economie Appliquée*, n° 2, juin, p. 75-98.
- Toutain J.-C., 1992, 1993, « La production agricole de la France de 1810 à 1990. Départements et régions. Croissance, productivité et structures », *Economies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA, série AF*, trois volumes, 11-12, 1-2 et 3-4.
- Vigreux J., 2006, « Le passage d'un siècle à l'autre (1914-1929) : traumatismes et nouvelles données politiques », in J.-M. Moriceau et al. (éds.), *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe. Des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, éditions SEDES-CNED.
- Wolikow S., Humbert F., 2015 (dirs.), *Une histoire des vins et des produits d'AOC. L'INAO, de 1935 à nos jours*, Dijon, éditions Universitaires de Dijon, coll. « Sociétés ».
- Zolla D., 1904, *Questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, éditions Armand Colin.

LA REFONDATION DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE FRANÇAISE DE L'AZOTE AU LENDEMAIN DU TRAITÉ DE VERSAILLES À TRAVERS LE PARCOURS DE L'UN DE SES PROTAGONISTES : Georges Patart (X 1889)¹

Frédéric Gannon

Université du Havre, Sciences Po – OFCE

Cet article retrace de manière succincte la phase de refondation de l'industrie française de l'ammoniac de synthèse depuis le Traité de Versailles jusqu'au vote de la loi du 11 avril 1924 instituant l'Office National Industriel de l'Azote (ONIA), ouvrant la voie à la construction de l'usine de Toulouse sur une période de quatre années. La première production d'ammoniaque sortit exactement trois ans plus tard. Si l'article 297 du Traité stipulait que l'Allemagne devait concéder ses brevets aux Alliés, il apparut très vite que cette condition nécessaire n'était pas suffisante et qu'il fallait négocier avec les dirigeants de la société BASF, détentrice du brevet Haber-Bosch de fabrication synthétique de l'ammoniaque, pour le transfert effectif des procédés, pratiques complexes de cette fabrication. En outre, les débats qui opposèrent à la fois les chimistes, les dirigeants des principales entreprises chimiques privées et l'État français retardèrent la refondation initialement espérée à la fin du conflit d'une industrie qui accusait un retard important relativement à son homologue allemande qui de son côté se cartellisait, s'unissait et se développait. Dans cette description s'appuyant sur une littérature abondante, une place particulière est accordée à l'un des protagonistes de cet épisode de la reconstruction de l'appareil de production national, Georges Patart (X 1889), inspecteur général du Service des poudres et explosifs et chimiste, inventeur de la synthèse du méthanol, qui défendit très tôt le procédé Haber-Bosch et parvint à l'imposer comme choix national.

Mots clés : Industrie chimique de l'azote, Brevets, Entre-deux-guerres.

1. Cet article s'appuie en partie sur des archives publiques mais également privées auxquelles l'auteur a pu avoir un accès privilégié en sa qualité d'arrière-petit-fils de Georges Patart.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'industrie française de la chimie se trouve à la croisée de deux avenir possibles : dans la perspective optimiste d'une situation de paix durable, contribuer au progrès, à la modernité, à l'innovation de produits, dans le cadre d'une collaboration internationale ; dans la vision pessimiste de la résurgence d'un conflit à plus ou moins long terme, participer à la modernisation de l'armée, en particulier à la production d'armements éventuellement dissuasifs. Cette industrie est au cœur, dès la signature du Traité, de controverses, débats et stratégies concurrentes qui déboucheront sur sa réorganisation reposant, en partie, sur des considérations économiques.

Ces deux perspectives restèrent ouvertes durant l'après-guerre et s'avèrent déterminantes dans les choix industriels des gouvernements et les stratégies des principales entreprises industrielles, publiques et privées, susceptibles de participer à la fois au redressement de l'économie nationale par le biais de la rénovation ou de la mise en place d'un système civil coordonné de production et à l'élaboration d'une force de dissuasion et de défense. Nous nous attacherons ici à décrire l'un des principaux secteurs industriels concernés par ce double engagement, celui de la chimie de l'azote et de ses dérivés, les engrais azotés et les explosifs qui ne parvinrent pas à s'unifier, contrairement à ce qui survint en Allemagne avec la création d'IG Farben, et vit s'opposer des coalitions définies par leur degré d'adhésion ou d'opposition au centralisme d'État, se traduisant par un désaccord majeur sur deux procédés de fabrication, l'un français, l'autre allemand. L'occasion offerte par le Traité de Versailles à l'industrie chimique française de bénéficier de l'avance détenue par ses concurrents allemands se transforma en une « malédiction du vainqueur », qui prit la forme d'une bataille franco-française et renforça l'unité préexistante des « vaincus ». Nous abordons ce récit historique en accordant une place particulière à l'un des protagonistes de cette reconstruction de l'appareil de production national : Georges Patart (X 1889), inspecteur général du Service des poudres et explosifs et chimiste qui s'illustra en tant qu'inventeur de la synthèse du méthanol ainsi qu'en défenseur du procédé Haber-Bosch de fabrication synthétique de l'ammoniaque. Il fût un promoteur suffisamment rigoureux et convaincant de ce brevet allemand, dont l'exploitation avait été rendue libre par le traité de Versailles, pour parvenir à l'imposer comme choix national.

La première partie de l'article propose une description de l'industrie chimique française de l'azote au lendemain de la Grande Guerre et une comparaison avec son homologue allemande. La seconde partie analyse la conséquence directe du Traité de Versailles (art. 171 et art. 297) pour cette même industrie, à savoir l'appropriation des brevets et de l'appareil productif allemand qui, considéré initialement comme une aubaine, s'avéra en pratique difficile à concrétiser car nécessitant un partenariat entre chimistes français et allemands. Enfin, dans une troisième partie, nous détaillons la réorganisation du secteur et le(s) réseau(x) d'alliance et de rivalité des entreprises et des protagonistes de cette réorganisation, à travers le parcours Georges Patart.

1. L'hégémonie industrielle allemande dans le secteur de la chimie avant-guerre et la marche forcée de la France pour compenser son retard

Gabriel Galvez-Behar (2018) souligne à la fois que « loin d'être un lieu de partage de secrets entre amis ou une science ouverte, la science de guerre était une activité orientée non seulement vers la résolution de problèmes militaires mais encore vers la mise en place de l'ordre économique à venir » et que « selon une idée aussi tenace que préconçue, le Traité de Versailles est censé avoir procédé, à travers ses différentes clauses économiques, à la confiscation des brevets allemands afin de permettre aux Alliés de combler leur retard technologique vis-à-vis de l'Allemagne ». En d'autres termes, la question de la propriété industrielle et intellectuelle ne se résume pas, au cours et à l'issue d'une guerre, à un couple manichéen « partage-appropriation » des brevets entre alliés et ennemis. Si la France réclamait avant les négociations du traité de paix la destruction de toutes les usines d'armement allemandes, l'appropriation des brevets² et de l'appareil productif allemand est difficile à concrétiser, notamment ceux concernant les poudres, matières colorantes et explosifs.

2. « La Première Guerre mondiale interrompt la construction, commencée à la fin du siècle précédent, d'un ordre international des brevets d'invention. Dans une guerre également économique, les belligérants rompent avec le principe de ne pas léser les brevetés étrangers. En particulier, les Alliés saisissent de nombreux brevets allemands. Après-guerre, malgré l'ambiguïté des traités de paix qui à la fois légalisent ces mesures de guerre et déclarent restaurer les droits, le système international est progressivement rétabli dans les années 1920 » (Chachereau et Galvez-Behar, 2020).

Le Traité de Versailles donne l'occasion aux Alliés de mettre au point des stratégies de refondation de leur appareil productif dont la guerre a mis en évidence les faiblesses, en comparaison de l'efficacité de celui de l'Allemagne, même si celle-ci se retrouve parmi les vaincus.

Dans le cas spécifique de l'industrie chimique, et plus précisément de la production d'azote, une filière d'importance stratégique absolue pour l'agriculture (engrais) et la défense militaire (poudres et explosifs), le choix d'un procédé de synthèse est une étape critique, car si plusieurs existent en 1919, seul celui mis au point par Haber et Bosch est en mesure de fonctionner à l'échelle industrielle, en plus d'offrir l'intérêt de pouvoir être utilisé librement, comme spécifié par le Traité. Les autres procédés en dérivent : celui mis au point par le chimiste français Georges Claude au cours de l'année précédente, celui du chimiste italien Luigi Casale, dont le premier fonctionnement semi-industriel – un quintal d'ammoniac anhydre par jour – a eu lieu au printemps 1919, le procédé américain NEC et le procédé norvégien à arc électrique.

Avant de détailler les conséquences du Traité de Versailles et l'industrialisation de l'industrie de l'azote, il convient de décrire les situations comparées de la France et de l'Allemagne avant et pendant le premier conflit mondial.

1.1. La structuration de l'industrie chimique allemande avant-guerre

L'hégémonie de l'industrie chimique allemande avant 1914 était indéniable. Si l'on considère uniquement la seule grande industrie chimique et plus particulièrement le secteur de l'azote et de l'ammoniac³, la réalisation de la synthèse de ce dernier par Fritz Haber en 1909 avait permis à l'Allemagne de s'affranchir de la dépendance aux producteurs de guano, notamment du Chili et des risques liés au transport de cette matière première indispensable. En passant, il faut souligner que les investissements considérables consentis par l'Allemagne dans le domaine de la synthèse chimique des composants fondamentaux de son industrie – comme celle du caoutchouc, de l'essence, des colorants, de succédanés alimentaires, du plasma sanguin, ... – s'explique en partie par son manque de ressources naturelles.

3. Précision : l'ammoniac désigne le gaz ammoniac qui, dissous dans de l'eau, devient de l'hydroxyde d'ammonium, également appelé *ammoniaque*. La formule chimique de l'ammoniac est NH_3 , celle de l'ammoniaque est NH_4OH .

Il faut également rappeler ici que son agriculture, bien avant le succès de Haber, avait bénéficié des engrais chimiques mis au point par Justus von Liebig⁴, et était devenue la plus productive d'Europe. Quant à son industrie, après plus de 35 ans de « Hochindustrialisierung » (littéralement, haute croissance industrielle) durant sa seconde révolution industrielle, son poids relatif dans la production mondiale était de 16% en 1914, contre 14 % et 6 % respectivement pour la France et la Grande-Bretagne.

Comme le précise Hau (1998), entre 1870 et 1913, date du début de la seconde révolution industrielle mentionnée à l'instant, l'Allemagne enregistre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 2,8 %, contre 1,7 % pour la France et 1,9 % pour le Royaume-Uni (Maddison, 1981). Si l'on excepte la période 1873-1896, le Produit National Net allemand s'accroît continûment. Le moteur de cette croissance est à mettre en particulier au compte de son commerce extérieur, marqué par une spécialisation dans l'exportation des produits chimiques et sidérurgiques, à la suite de l'augmentation de la demande de ces biens, au détriment des produits des industries textiles et sidérurgiques de base. Quelques secteurs industriels jouent un rôle moteur dans la croissance, grâce à leur niveau technique élevé et leur prix inférieur à ceux de leurs concurrents, permettant la conversion des bénéfices en investissement continu en recherche et dans les réseaux commerciaux.

La chimie est une illustration de la réussite de ce modèle vertueux. Hau (1998) rappelle que l'hégémonie mondiale de l'Allemagne pour les colorants artificiels est acquise dès avant 1880. En 1877, elle fournit ainsi la moitié de la production mondiale de colorants de synthèse. En 1913, sa part est passée à 87 %. Des innovations ont permis d'améliorer la fabrication de trois produits de base de la production de chimie fine, à savoir l'acide sulfurique (procédé BASF dit de contact, 1891), la soude (procédé Breuer du diaphragme, 1885) et l'ammoniaque (procédé Haber-Bosch, BASF 1909 et 1918).

À propos de cette suprématie, le chimiste Charles Moureu affirmait en 1920 : « il est certain que sans la puissance de son industrie, et tout particulièrement de son industrie chimique ; sans ses usines de

4. Justus von Liebig (1803-1873), chimiste et agronome allemand, découvreur du chloroforme. Il a étudié la nutrition minérale des végétaux, croyant à tort que les plantes absorbaient directement l'azote de l'air. Il inventa aussi l'extrait de viande (le fameux « cube ») qui le rendit célèbre.

matières colorantes aisément et rapidement transformables, le cas échéant, en usines à explosifs ou autres produits de guerre éventuels, jamais l'Allemagne ne nous eût déclaré la guerre ».

À la fin de la guerre, l'industrie allemande renoue avec les opérations de concentration horizontale initiées avant 1914 où les cartels (« Konzerne ») constituaient une spécificité de l'économie allemande. Trois d'entre eux, le RWK (Rheinisch-Westfälischen Kohlensyndikat) pour les charbonnages, le Stahlwerksverband pour la sidérurgie et le Dreibund (Fried. Bayer & Co, BASF et AGFA) associé au « Dreiverband » (Hoechst, Cassella, Kalle) pour la chimie s'étaient formés durant les crises cycliques (1873-1892, 1904)⁵. Ils font place à des associations et des communautés d'intérêt. Ainsi, l'industrie chimique voit ses huit principaux producteurs, à savoir ceux cités précédemment ainsi que Griesheim-Elektron et Weiler-ter Meer, former le trust de l'aniline⁶.

1.2. Le retard industriel de la France

Par contraste, l'industrie chimique française en 1914 est peu développée, le secteur de la chimie organique représentant seulement 2% du marché mondial (Bernier, 2018). La chimie minérale et l'électrochimie, essentiellement représentée par les sociétés Saint-Gobain (fondée par Colbert), Air Liquide (fondée en 1902) et Kuhlmann (fondée en 1825) est plus conséquente mais ne peut rivaliser avec leurs concurrentes allemandes. Notamment, la France ne dispose pas de véritable *industrie* chimique et ne produit donc ni chlore, ni brome ni nitrates en quantités suffisantes pour répondre à la guerre chimique lancée par les Allemands, comme le rappelle Charles Moureu.

Au-delà de la chimie, A. Laïdi (2016) souligne qu'« avant d'être son ennemi militaire, l'Allemagne est l'ennemi économique de la France. Dès la fin du 19^e siècle, Berlin écrase son voisin par sa puissance commerciale. En Europe, l'Allemagne rafle de très nombreuses parts de marché. (...) Les importations allemandes en France augmentent de 43 % entre 1898 et 1905 et de 38 % entre 1905 et 1909, faisant de Berlin le troisième fournisseur de Paris ».

5. Barjot (2013).

6. L'aniline, liée à l'indigo et au cyanol, est le premier représentant de la famille des amines aromatiques, précurseurs de colorants, de polymères et de principes actifs en santé humaine, animale et végétale. (Société chimique de France).

Pendant la guerre, la gestion de la chimie militaire française incombe au Service (militaire) des Poudres et Salpêtres. La production des poudres et explosifs est assurée par 11 poudreries nationales⁷. Du fait des erreurs stratégiques de l'État-major, qui a anticipé une guerre courte, les stocks d'explosifs sont déjà épuisés un mois après le début des combats. La création tardive, en août 1914, de l'Office des Produits Chimiques et Pharmaceutiques (l'OPCP), relevant du Ministère du Commerce dans le but d'assurer les approvisionnements, leur répartition, et l'organisation de la fabrication des produits chimiques, reflète l'asymétrie de la France et de l'Allemagne quant au rôle assigné à l'industrie chimique dans un conflit armé « moderne »⁸.

Comme le souligne Langlinay (2018) : « Les premières années de la guerre révèlent des réalisations industrielles souvent vétustes, souvent poussées à bout. (...) Sans les livraisons de produits intermédiaires britanniques, américains et norvégiens et sans les produits finis américains, l'industrie chimique de guerre française se serait effondrée. (...) L'extrême éparpillement des spécialités chimiques entre les différentes entreprises a été une source de gêne pour le Service des poudres. ».

Charles Gabel (1920)⁹ rappelle que « lorsque la guerre éclata, le programme de fabrication prévoyait par jour 24 tonnes de poudre B¹⁰ et pas d'explosifs. Ceux-ci avaient été prévus en temps de paix et réservés en stock. C'était une conséquence de la conviction qu'avait l'état-major de la guerre de courte durée. Vous vous rappelez qu'en début, en France, et en Allemagne aussi il faut le dire, la conviction générale était que la guerre avec les moyens modernes ne pourrait pas durer plus que quelques mois ».

À la suite à la bataille de la Marne, la situation s'aggrave : « Les caissons d'artillerie étaient vides, les parcs d'approvisionnement également, ainsi que les réserves d'arrière. Quant aux fabrications, leur allure était absolument insuffisante étant donnés les besoins. C'est alors que le Ministre de la Guerre, M. Millerand, réunit à Bordeaux les chefs des grandes industries et leur demanda l'effort considérable qui permit la

7. Angoulême, Le Bouchet, Esquerdes, Le Ripault, Le Moulin-Blanc, Pont-de-Buis, Saint-Chamas, Saint-Médard, Sevrans-Livry, Toulouse, Vonges.

8. Une erreur d'appréciation similaire sera dénoncée par le lieutenant-colonel De Gaulle à propos de la motorisation (chars et avions) dans son ouvrage « Vers l'armée de métier » paru en 1934.

9. Membre de la Commission centrale des poudres.

10. Poudre blanche, sans fumée, à base de nitrocellulose mise au point en 1884 au Laboratoire central des poudres par le chimiste et ingénieur principal Paul Vieille. Elle réduit des deux tiers la quantité de poudre nécessaire au chargement des munitions.

production des munitions indispensables pour contenir l'ennemi et ensuite le refouler »¹¹.

Pour les poudres et explosifs, des programmes successifs furent établis, résumés par le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Programmes de production de poudres et d'explosifs du Service des poudres

n°	Dates des Programmes	Besoins prévus en poudre (tonnes)	Explosifs chloratés	Explosifs nitrés ou nitrés
1	Mobilisation	24	0	0
2	2 janvier 1915	90 – 100	15	160-170
3	24 juillet 1915	188	15	408
4	19 octobre 1915	313	82	654
5	1 ^{er} mars 1916	352	194	549
6	31 juillet 1916	511	208	699
7	23 décembre 1916	555	189	936
8	16 juillet 1917	610	124	940

Source : Gabel (1920) « Les explosifs pendant la guerre 1914-1918 » (op. citée).

Le Service des poudres a engagé directement 627 millions de dépenses pour les installations d'usines qui, amortis sur la production, représentent environ 1 franc par kilogramme de poudre ou d'explosif portant le kilo de poudre à 10,26 francs et la mélinite à 4,66 francs, contre 6 et 1,70 francs respectivement.

Tableau 2. Valeur totale des produits fabriqués par le Service des poudres

Années	Valeur (millions de francs)
1913	68
1915	600
1916	1900
1917	2500
1918	2200

Source : Gabel (1920).

11. Charles Gabel (cité).

La nomination en janvier 1915 du Comité de direction de l'OPCP, constitué notamment de chimistes réputés – dont Albin Haller, président de la Commission des poudres de guerre et de celle des substances explosives, – contribue au lancement d'un programme de recherche dans le domaine des colorants et de la chimie organique, considérés comme stratégiques tant pour leurs débouchés civils que militaires.

La Commission des matières colorantes, créée en juin 1916¹², constitue le 6 novembre 1916 le Syndicat National des Matières Colorantes et Produits Chimiques (SNMC), qui se transforme sous l'égide de l'État en Compagnie Nationale des Matières Colorantes et de Produits Chimiques (CNMC) le 31 janvier 1917¹³, établissant sa production sur deux sites, Villers-Saint-Paul, opérationnelle en 1919 et Oissel (près de Rouen, sur les fondations d'une ancienne poudrerie nationale).

2. Les conséquences du Traité de Versailles sur l'industrie chimique française

Sitôt l'armistice signé, l'Allemagne commence ses préparatifs pour négocier le traité, entre janvier et juin 1919. Carl Duisberg est prié d'y participer comme représentant de l'industrie chimique, mais il refuse et se rend en Suisse pour laisser sa place à Carl Bosch, directeur général de BASF, mandaté par la « petite » IG Farben (BASF, Bayer et Agfa). L'accord prévoit que ces entreprises gardent la plus grande partie de leurs secrets et toutes leurs usines, en échange du partage avec la France de la connaissance et de la technique relatives à la fabrication des couleurs (Borkin, 1979). Concernant l'azote en particulier, des négociations s'imposent. Elles seront longues et difficiles, conduisant à un compromis secret et à la naissance en 1924 de l'Office National Industriel de l'Azote (ONIA)¹⁴, dont l'ambition originelle est de regrouper l'ensemble des industriels de la production d'azote et de ses dérivés, à l'instar de l'IG Farben, fondée l'année suivante. L'Allemagne

12. « Fin 1916, et surtout l'année suivante, une véritable fièvre technocratique s'empare des chimistes et de l'administration », (Letté, 2016).

13. Créée le 31 janvier 1917 pour échapper au monopole allemand des matières colorantes, dont elle dépendait en 1914 à 90% de ses besoins. Elle ne sera opérationnelle qu'en 1919, du fait de l'avancée du front. Après la guerre, elle se tourne vers la fabrication de tous les produits intermédiaires entrant dans la composition des colorants.

14. Georges Patart fut le premier président de son conseil d'administration.

conservait son industrie et ses brevets en échange de la révélation du procédé Haber-Bosch¹⁵ et de l'aide des chimistes allemands pour la construction sur le territoire hexagonal d'usines de synthèse de l'ammoniac et de nitrates, pour la production d'azote.

Le couple azote-ammoniac, par sa nature ambivalente – pacifique et belliqueuse – est un parfait exemple du concept de « technologie duale » aux finalités civiles et militaires interchangeables. En modifiant de façon plus ou moins importante et coûteuse le processus de fabrication d'ammoniac, il est possible de disposer, littéralement, d'une arme à double tranchant, en assurant deux besoins fondamentaux, celui de la production d'engrais azotés pour satisfaire simultanément les besoins alimentaires d'une population domestique et mondiale en temps de paix et les impératifs de défense contre les attaques de pays voisins. Dès la fin du conflit, le gouvernement et les dirigeants militaires s'emploient donc à reconstruire une nouvelle industrie chimique pour combler le retard existant avant 1914 par rapport à son homologue allemande.

Encadré 1. Ammoniac, nitrates et nitrites

L'ammoniac (gaz) est le constituant et la matière première de la plupart des engrais azotés et rentre également dans la fabrication de l'acide nitrique, lui-même utilisé dans la fabrication de la plupart des explosifs.

L'ammoniaque (solution) est, de toutes les formes véhiculaires de l'azote, celle qui permet le plus de transformations pour la grande industrie chimique. Le nitrate d'ammonium, de formule NH_4NO_3 , est principalement utilisé comme engrais azoté sous le nom d'ammonitrate, mais il est également doté d'un pouvoir oxydant et entre dans la composition de certains explosifs.

L'ammoniaque et l'acide nitrique sont les deux produits azotés fondamentaux dans un contexte industriel. Il faut souligner que leur « transformabilité » n'est pas symétrique : s'il est facile de passer de la première – d'autant plus que celle-ci est pure et concentrée – au second, le passage dans le sens contraire est impossible.

Source : Société française de chimie.

15. Le chimiste allemand Fritz Haber, alors chercheur à l'Université de Karlsruhe, réussit en 1909 la synthèse de l'ammoniac, à partir d'azote de l'air et d'hydrogène. Les travaux du chimiste Carl Bosch ont permis l'industrialisation de sa production. Ce qui valut aux deux chercheurs le prix Nobel de chimie, respectivement en 1918 et en 1931 (Brénon, 2019).

2.1. Le Traité de Versailles : une occasion pour la France de rattraper son retard industriel sur l'Allemagne ?

Les négociateurs français visaient à rattraper, grâce au traité, le retard substantiel de l'industrie chimique française relativement à son homologue allemande. Mais très rapidement, les chimistes, militaires comme civils, frustrés par le refus de la BASF, soutenue par la commission interalliée, ont mesuré l'importance de disposer des « tours de main », des savoir-faire indispensables nécessaires à la réalisation de la synthèse de l'ammoniac et donc à la fabrication des nitrates et nitrites. Quant aux dirigeants et ingénieurs du groupe allemand, leur stratégie de résistance passive aux pressions exercées par les missions françaises dans ses deux usines leur confère un pouvoir de négociation qui débouchera sur la signature d'une convention – que nous détaillerons ultérieurement – qui renforcera à la fois le contrôle de l'État français sur la refondation de l'industrie de l'azote et la prédominance du procédé Haber-Bosch. À ce titre, le Traité de Versailles fut, d'une manière détournée relativement à la captation de brevet stipulée par l'article 297, l'occasion de sceller un accord de coopération pragmatique entre un groupe privé allemand et l'État français.

Les enjeux sous-jacents au transfert de technologie en matière de synthèse de l'ammoniac sont cruciaux, du fait de la nature ambivalente des produits azotés mentionnée précédemment. Si l'urgence prévalait quant à la nécessité de disposer d'une plus grande autonomie de fabrication d'engrais pour l'agriculture, qui nécessitait également une restructuration aussi profonde que rapide¹⁶, la prudence exigeait, sans attendre, de disposer de stocks d'explosifs et d'armes chimiques, dans l'hypothèse d'un éventuel nouveau conflit. Lejaille (1999) rappelle que « dès la fin 1919, le gouvernement décide de poursuivre les recherches dans le domaine de la chimie de guerre – agressive et de protection – et de maintenir le stock d'armes chimiques existant le plus longtemps possible opérationnel ».

Ce mélange d'urgence nationale et de prudence induite par la puissance de l'industrie chimique allemande fut clairement exprimée, quelques années plus tard, par le directeur du Service des poudres, qui rapportera¹⁷ l'affirmation suivante du professeur de chimie Otto

16. Voir l'article de Thierry Pouch consacré à ce sujet dans ce même numéro de la *Revue de l'OFCE*.

17. Conférence du 25 mars 1925 à la Société de Chimie Industrielle par Georges Patart, Inspecteur Général des Poudres.

Poppenberg¹⁸ : « L'effort de la grande industrie chimique pendant la guerre a été considérable. Malgré que le monde entier se fût dressé contre nous, notre industrie chimique armée de ses immenses moyens techniques et de ses ressources financières considérables est demeurée invaincue et dans la restauration de la patrie allemande confiante dans ses capacités fondées sur l'esprit scientifique allemand, elle fera prévaloir le zèle et le travail allemand » tout en soulignant que « La France importatrice avant 1914 de 95 % des matières colorantes à son industrie, n'en importait plus aujourd'hui que 5 % » et insistant sur « la nécessité pour les sociétés françaises de se grouper étroitement, ainsi que l'ont fait leurs concurrentes d'outre-Rhin. Seule leur union permettra de garder le terrain conquis ».

2.2. Les dissensions relatives aux deux procédés concurrents de la synthèse de l'ammoniac

Face à la « petite » IG Farben et à BASF en particulier, constituant un groupe coordonné, les chimistes français ne pouvaient, en dépit des tentatives de coopération, résoudre leurs rivalités. Les dirigeants des entreprises privées s'opposaient à ce qu'ils considéraient comme un étatsisme déloyal conduisant à la distorsion de la concurrence, représenté par le Service des poudres. Les plus importantes des entreprises privées¹⁹ fondèrent une société dans l'objectif de rassembler au sein d'un cartel leurs compétences et leurs capitaux afin de disposer des procédés de production effectifs de BASF. Mais, rapidement, elle perdit une partie de ses membres qui, ayant adopté le procédé Claude, ne pouvaient lui substituer le procédé concurrent Haber-Bosch. Un groupe se forma alors autour des Établissements Kuhlmann, composé de la Société des mines de Lens, la Société Solvay et C^{ie}, la Société des produits azotés et la Société d'électrochimie. Mais, du fait de la volonté de l'État de localiser le plus loin possible de la frontière allemande les usines exploitant le procédé Haber-Bosch, les deux premières quittèrent le groupe.

La scission entre les partisans du procédé Haber-Bosh et ceux du procédé Claude fut officialisée quelques jours avant la signature du

18. Poppenberg, Otto (1920), « Pulver und Explosivstoffen », in *Die Technik in Weltkriege*, Max Schwarte, ed. E.S. Mittler, Berlin, 1920. (Trad. Capitaine Ryncki).

19. S^{té} des Produits Chimiques de Saint-Gobain, S^{té} des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue, S^{té} des produits azotés, S^{té} des Mines de Lens, S^{té} Générale des Nitrures, MM. Gillet et fils de Lyon, les Ets Kuhlmann, la C^{ie} des Matières Colorantes, M. Emile Lambert, MM. Schneider et C^{ie}.

Traité de Versailles. Saint-Gobain et Air Liquide s'allièrent pour produire de l'azote en recourant au procédé Claude, en opposition à la vision du gouvernement qui estimait que seul le procédé allemand était en mesure de répondre aux besoins de production d'azote pour la fabrication d'engrais. Leur préférence se basait sur la supériorité économique présumée du procédé français²⁰, et sur « la fibre nationaliste d'un Georges Claude qui ne voit pas comment le gouvernement pourrait se permettre de faire la promotion d'un procédé couvert du sang français »²¹ ²². Elles fondèrent en 1920 la Société centrale des industries de l'air liquide et de l'azote ».

Mais, si parmi les entreprises chimiques du secteur privé, Kuhlmann et la Société des Mines de Lens, contrairement à ces deux partisans du procédé Claude, étaient favorables au projet du gouvernement, d'autres hésitèrent quant à leur choix. Llopert (2018) évoque leur prudence qui se traduisit par un attentisme tactique, laissant la porte ouverte à la solution Haber-Bosch tout en étudiant les avantages relatifs des autres procédés de synthèse de l'ammoniac disponibles, tel que celui de l'italien Casale.

Llopert souligne que les dissensions stratégiques sur le choix du procédé de synthèse concernaient également les responsables militaires du Service des poudres, à la suite du constat d'échec des missions dans les usines de la BASF pour obtenir les secrets de fonctionnement du procédé allemand. Le directeur des Poudres, Louis Lheure, suggéra d'adopter la même stratégie que les industriels attentistes mentionnés précédemment. Ne parvenant pas à persuader le Ministre de la Reconstitution industrielle, Louis Loucheur, il démissionna et Georges Patart, son collègue et ami, partisan convaincu du procédé Haber-Bosch qui avait réintégré le Service des poudres en mars 1919 lui succéda à sa direction, le 23 juillet de la même année.

2.3. La convention du 11 novembre 1919 passée avec la BASF

Comme mentionné précédemment, les ingénieurs chimistes militaires français, frustrés par le refus de la BASF, soutenue par la

20. Se reporter aux extraits de la conférence donnée par G. Patart le 26 mai 1922 (voir section 3).

21. Llopert (2018).

22. À propos de fibre patriotique, Georges Claude répondit à son ami et collègue à l'Académie des sciences, l'ingénieur-constructeur Albert Caquot, qui lui demandait de ne pas travailler pour l'occupant que « l'intérêt supérieur de la France » implique « de faire confiance à l'Allemagne » (Rochebrun et Hazera, 2013, p. 252).

commission interalliée²³, mesuraient l'importance de disposer des « tours de main », des savoir-faire indispensables nécessaires à la réalisation de la synthèse de l'ammoniac et donc à la fabrication des nitrates et nitrites pour implémenter en France le procédé Haber-Bosch. La résistance de ses détenteurs face aux envoyés missionnés les mit dans une position dominante dans les négociations qui suivirent.

L'épisode de Carl Bosch se rendant, lors des discussions du traité en juin 1919 à Versailles, à un entretien secret est bien connu²⁴. Profitant de son avantage tactique, il mena des négociations secrètes avec Louis Frossard, un chimiste membre de la Commission de contrôle des usines chimiques allemandes. Ce dernier introduisit l'Inspecteur général Georges Patart, ex-directeur général de la CNMC et nouveau directeur du Service des poudres depuis le 23 juillet. Les négociations, soutenues par Louis Loucheur, alors Ministre de la Reconstitution industrielle, débouchèrent, un an jour pour jour après la signature de l'Armistice, sur une convention signée par Georges Patart et Carl Bosch (voir encadré ci-dessous). Il prévoyait la sauvegarde de toutes les usines allemandes, notamment leurs secrets, en échange de la révélation de leurs procédés de synthèse, en particulier celui de l'ammoniac, avec l'aide des chimistes et ingénieurs allemands pour la construction de plusieurs usines sur le territoire français, dont plusieurs servant à la synthèse de l'ammoniac. Les usines sous séquestre en France redevenaient allemandes pour moitié, avec un échange de capitaux entre la CNMC et l'IG Farben.

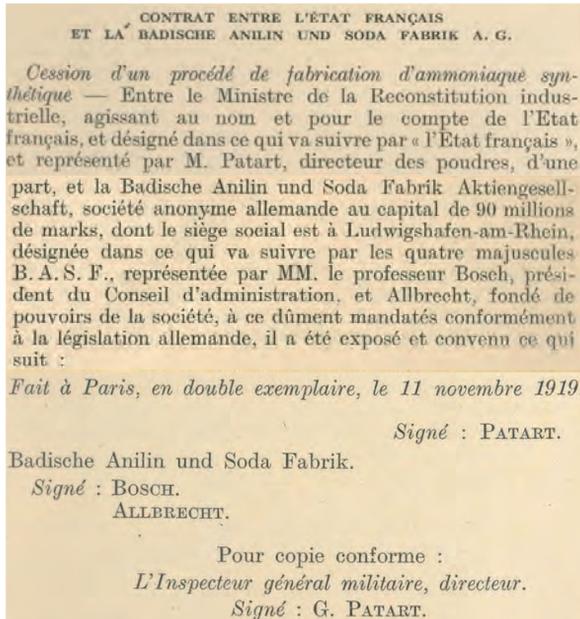
23. La Haute commission interalliée des territoires rhénans a été créée le 28 juin 1919 dans le cadre du Traité de Versailles afin de superviser l'occupation de la Rhénanie et « assurer, par tous les moyens, la sécurité et la satisfaction de tous les besoins des armées d'occupation ». Elle est entrée en application le 10 janvier 1920 lors de l'entrée en vigueur du traité.

24. « Carl Bosch fut aperçu nuitamment franchissant les murs d'enceinte du parc où résidait la délégation pour rencontrer en secret un conseiller du ministère de l'Armement et des fabrications de guerre qui faisait partie de la Commission de contrôle des usines chimiques outre-Rhin. Il s'agissait du frère (NB : Louis Frossard, chimiste) de Joseph (NB : également chimiste), futur directeur de la CNMC (succédant à Georges Patart) qui regroupait toutes les industries chimiques françaises soutenues par l'État. Bosch qui savait (et pour cause) que les brevets avaient été conçus pour les rendre inintelligibles aux étrangers de la chimie organique allemande et que la destruction des usines de l'IG Farben ne serait d'aucun secours à l'industrie chimique française négocia un accord avec les chimistes qui remonta au plus haut niveau ». Source : <https://www.mediachimie.org/actualite/1418-d%C3%A9marrage-de-l%E2%80%99industrie-chimique-fran%C3%A7aise>

Encadré 2. La convention avec la « Badische Anilin » du 11 novembre 1919

(a). « Le directeur des poudres, M. Patart, commissaire du gouvernement, fait l'historique de la convention passée en 1919 avec la firme allemande. Désireux de fabriquer de l'azote par le procédé Haber, un 'consortium d'industriels français' demanda l'autorisation à l'État, qui, en vertu du Traité de Versailles, disposait de la propriété des brevets Haber-Bosch. C'est à l'instigation de ce consortium que l'État acheta à la « Badische » non les brevets qu'il possédait, mais l'indication des moyens de s'en servir, le « tour de main » indispensable pour assurer la fabrication. Le commissaire du gouvernement ajoute qu'il ne voudrait à aucun prix établir une comparaison entre la valeur du procédé Haber et celle d'autres procédés ; mais il fait observer que le procédé Haber permet facilement la transformation de l'ammoniaque synthétique en urée si nécessaire à la culture ». **Source** : Débats du Sénat, séance du mardi 4 mars 1924.

(b). En contrepartie de la cession par BASF de ses « tours de main » relatifs à l'implémentation du procédé Haber-Bosch, la France s'engageait à verser une somme fixe de 5 millions de francs payable en deux fois, ainsi qu'une redevance par kilo d'azote contenu dans l'eau ammoniacale produite dans l'atelier de haute compression. Cette redevance sera due à dater de la mise en marche de la première usine et à partir du moment où sera atteinte en 24 heures une production de 30 tonnes d'azote en solution ammoniacale. Le contrat est conclu pour une durée de 15 années dès que le seuil des 30 tonnes par jour sera atteint. Cette convention entre l'État français et la BASF est donc à l'origine de la création de l'ONIA.



2.4. Les négociations de la BASF avec la CNMC et la Commission des réparations

Peu après ses négociations avec les représentants de l'État, BASF traite avec la CNMC, représentée par son directeur, Joseph Frossard. Ces négociations aboutirent à la conclusion d'un accord connu sous le nom de « Gallus-Vertrag », qui prévoyait une aide technique apportée par les entreprises membres d'IG Farben dans le domaine des matières colorantes. Cette assistance fut placée sous l'égide du chimiste Karl Krekeler, chimiste, directeur technique en chef de l'usine Bayer de Leverkusen, membre du conseil d'administration du groupe Bayer et également du comité d'administration et de contrôle d'IG Farben. En contrepartie, le groupe d'industriels français s'engageait à payer une somme fixe environ 6 millions de francs suisses, ainsi qu'une annuité de 50% de leurs profits nets sur une période de 25 ans (Joly, 2009).

Un troisième accord fut conclu au nom de l'IG Farben par Carl von Weinberg²⁵ avec la Commission des réparations, selon lequel les clauses du Traité de Versailles relatives à la livraison aux Alliés de 25 % de la production courante de colorants et d'azote en tant que réparations en nature sont remplacées par l'obligation faite à l'IG Farben de fournir les alliés aux prix consentis aux plus favorisés au titre des réparations. Von Weinberg a réalisé avec cet accord une prouesse : au lieu des 25 % théoriques de la production auxquels les Alliés pouvaient prétendre aux termes du traité, la Commission des réparations n'en réclama en moyenne que 7 % au cours des années 1920-1925.

Il faut ajouter à ces avantages obtenus par les négociateurs de l'IG Farben la levée du contrôle technique dans les usines ainsi que la disparition des responsables du contrôle. Cela reviendra à rendre invisible le contrôle de la production, qui se limitait alors à une simple supervision des prix.

Durant l'hiver 1922-1923, le gouvernement allemand se déclara dans l'incapacité de poursuivre le paiement des réparations, comme il l'avait fait jusqu'alors, et le « conflit de la Ruhr », qui durera 10 mois mettra fin aux accords précédents. Au cours de 1923, les Etablissements Kuhlmann prirent le contrôle de la CNMC, signataire du Gallus-Vertrag, et Kuhlmann, à l'issue du conflit de la Ruhr, refusa d'en recon-

25. Chimiste, membre de la délégation allemande lors du Traité de Versailles, neveu de Leopold Cassella (1766-1847), fondateur de l'entreprise éponyme de colorants synthétique de la région de Francfort, intégrée à l'IG Farben.

naître la validité. Seul le versement de la somme qu'il prévoyait avait été effectué, Kuhlmann prétendant que l'entreprise n'avait pas fait de profits au cours des deux dernières années. Il faudra attendre 1927 pour régler ce désaccord entre les deux entreprises²⁶.

3. Georges Patart, « l'homme des missions délicates²⁷ »

Georges Patart (1869-1944), alors ingénieur militaire principal, nommé en 1915 directeur du Service technique du Laboratoire central des explosifs, a été l'un des protagonistes de la reconstruction de la chimie française. Comme nombre des polytechniciens de cette époque, son parcours fut constitué d'une succession de périodes militaires et civiles, de fonctions de direction et d'activités de recherche, de prises de congé sans solde pour des missions et de retours au service de l'État et à la carrière militaire. Après en avoir retracé brièvement les faits saillants, nous détaillons comment, dans la dernière phase de cette trajectoire, il a mobilisé ses compétences de chimiste et ses relations au sein de l'armée comme dans le milieu de la chimie pour participer à l'élaboration d'une industrie de l'azote et à consolider l'appareil militaro-industriel français, jusqu'à la création en 1924 de l'ONIA, dont il fut l'un des artisans avant d'en devenir le premier président de son conseil d'administration²⁸.

3.1. Sa formation et son parcours professionnel

Georges Patart est né à Paris en 1869, de parents merciers, propriétaires d'un magasin de « frivolités »²⁹. Après ses études secondaires au lycée Michelet de Vanves, puis en classe préparatoire au lycée Hoche de Versailles, il réussit, comme ses trois frères, le concours d'entrée de l'École Polytechnique (X 1889) dont il sortit 19^e. Il choisit le corps militaire des ingénieurs des poudres et explosifs et entre au Service des études du corps des poudres.

À l'issue de sa formation, il fut nommé en juillet 1894 à la poudrerie d'Esquerdes (Pas-de-Calais). Il obtint en avril 1899 un congé hors-cadre

26. United States Congress (1945, p. 1410).

27. « C'est l'homme des missions délicates à la jonction des intérêts civils et militaires » (Langlinay, 2018b, p. 279).

28. « Dans la conception de l'usine de l'ONIA, G. Patart va occuper un rôle prépondérant et sans doute jouer un rôle personnel » (Langlinay, 2018b, p.279).

29. Terme particulièrement peu adapté à G. Patart, comme le démontrent les témoignages de ceux qui l'ont connu...

du Service des poudres pour être engagé par l'Union espagnole des explosifs, à Lugones, près d'Oviedo (Asturies), mais, après s'être brouillé avec son directeur³⁰, il réintègra en juillet 1900 le Service des poudres et fut affecté comme sous-ingénieur à la poudrerie nationale de St-Chamas (Bouches-du-Rhône), puis fut nommé en 1904 ingénieur à la poudrerie nationale du Ripault (Indre-et-Loire). Il obtint en 1908 un second congé hors-cadre du Service des poudres pour occuper pendant 6 ans le poste d'ingénieur en chef du port commercial de Bordeaux dont il procédera à la modernisation et à l'accroissement de capacité des moyens de levage par un procédé qu'il a breveté³¹.

Fin mars 1914, il réintègra de nouveau le Service des poudres comme Ingénieur militaire avec ancienneté remontant au 27 septembre 1907 et fut affecté en juillet à la poudrerie nationale de St-Médard (Gironde). En 1915, il fut appelé à Paris pour prendre la direction du Service technique du Laboratoire Central des explosifs installé à l'hôtel Claridge, réquisitionné, et fut promu ingénieur principal en octobre. Durant la guerre, il travailla à l'élaboration, au perfectionnement et à l'acheminement sur le front des poudres, explosifs³² et munitions. Il est à souligner en passant que l'approvisionnement en azote des poudreries nationales dépendait de la sécurité du transport maritime. La création par l'État de la Compagnie Nationale des Matières Colorantes, qui fusionnera en 1924 avec la société Kuhlmann, visait précisément à éliminer cette dépendance.

Il effectua de nombreuses missions, dont l'une à Londres début juin 1916 – dont le trajet fut effectué à bord d'un torpilleur – avec les autres membres de la Commission de l'industrie des matières colorantes insti-

30. Cf. notes prises par G. Painvin pour la rédaction de son discours prononcé aux obsèques de G. Patart.

31. Brevet français FR469807, « Perfectionnement aux wagonnets basculants des transporteurs aériens », déposé le 3 mars 1914.

32. « Avant la mobilisation, nos onze poudreries étaient outillées pour fabriquer par jour 20 tonnes de poudre B, destinées à la Guerre et à la Marine. Le plan de mobilisation prévoyait que leur production croîtrait jusqu'au 60^e jour de la mobilisation pour atteindre à ce moment-là, 24 tonnes par jour (16 pour la Guerre, 8 pour la Marine). À partir de 61^e jour, elle devait rester constamment à ce chiffre. Le plan ne prévoyait rien pour les explosifs, fabriqués seulement dans trois poudreries : on croyait que les approvisionnements suffiraient. Dès le 15 septembre 1914, la consommation des poudres et explosifs dépassa les prévisions. Neuf programmes successifs furent élaborés pour satisfaire aux demandes du haut commandement : ils prévoyaient (...) la production journalière de 80 tonnes de poudre et de 100 tonnes d'explosifs en janvier 1916 ; 610 et 936 tonnes fin 1916 ; 1020 tonnes et 930 tonnes en juillet 1917. La matière première qui fit le plus défaut est le phénol qui venait presque exclusivement d'Allemagne avant la guerre (16000 à 18000 tonnes importées par an) ». A. Haller, communication au conseil d'administration de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, séance du 8 mai 1920.

tuée par le Ministre du Commerce Clémentel : D. Cochin³³, D. Agache, E. Mauclère³⁴, A. Béhal, H. Blazeix, E. Cuvelette, E. Ledoux, P. Jeancard, V. Auger pour demander aux Anglais de garantir certaines fournitures de matières premières d'explosifs, dans le cadre des négociations sur la mise en place d'un blocus économique contre l'Allemagne.

Promu ingénieur en chef de 1^{ère} classe fin décembre 1917, il fit valoir le 1^{er} avril 1918 ses droits à la retraite après 22 ans de service actif, puis entra le même jour à la Compagnie Nationale des Matières Colorantes, Etablissements Kuhlmann, dont il fut nommé directeur général. Il donna sa démission en février 1919 à la suite d'un conflit profond sur les orientations de la CNMC avec l'un de ses administrateurs, René Masse (X 1887). Sa retraite militaire fut annulée et le 24 mars il réintègra, pour la troisième fois, le Service des poudres, pour prendre le 23 juillet la succession de Louis Lheure à sa direction. Il est promu Inspecteur Général Militaire de 2^e classe le 23 décembre 1919.

En 1920, il chargea Paul Gross, ingénieur militaire des poudres, de concevoir et d'organiser un service dédié aux essences pour les armées et de résoudre les problématiques d'approvisionnement, d'organisation et de fonctionnement entre les forces militaires et les services de l'Intendance. Il y travailla avec Paul Painlevé, Ministre de la Guerre. Gross est considéré comme le créateur de ce qui deviendra le futur Service des Essences des Armées.

À la même époque, Georges Patart travaillait aussi au Centre de recherches Nicolas Juillet de la société Rhône-Poulenc à Vitry-sur-Seine. Il chercha un moyen pour synthétiser l'alcool méthylique, appelé aussi « esprit de bois », le principal solvant de la fabrication des explosifs et de la plupart des composés de la chimie organique. Ce méthanol sert aussi à dénaturer l'alcool éthylique pour son usage industriel et à fabriquer le formol, point de départ de la bakélite.

En 1921, il trouva un procédé économique pour réaliser cette synthèse du méthanol, à partir de l'oxyde de carbone et de l'hydrogène, selon la formule $\text{CO} + 2\text{H}_2 = \text{CH}_3\text{-OH} + 27,8$ calories, avec une pression de 500 à 800 bars et une température de 600 degrés. L'oxyde

33. Denys Cochin est nommé en mars 1916 président du Comité des restrictions des approvisionnements prend le nom de « Comité R », transformé ensuite en sous-secrétaire d'État au Blocus, le 16 décembre 1916 (Berger, 2018). Le Comité R jouera un rôle extrêmement important, en accordant les licences d'exportation aux entreprises françaises.

34. Eugène Mauclère (1857-1933) est rappelé de sa retraite et, pour toute la durée de la Guerre, a été le directeur général des Poudres et Explosifs.

de zinc sert de catalyseur. Il déposa sa demande de brevet le 19 août 1921, enregistrée sous le numéro 540.543³⁵ de l'ONPI.

Le brevet Patart n'est pas opposable au Service des poudres, mais il peut l'exploiter dans le privé³⁶, et il va chercher à l'appliquer à l'industrie pour une production de méthanol, à grande échelle, en France comme à l'étranger. Il monta une installation à la Compagnie nationale des matières colorantes dans son usine de Loos, qui produisait quotidiennement de 2 à 2,5 tonnes. Une autre avec la Société Courrières-Kuhlmann, à Billy-Montigny, dans le Pas-de-Calais, pour dix tonnes par jour, et une troisième unité de production avec la Société d'électrochimie et d'électro-métallurgie, à Pierre-Bénite, près de Lyon, pour 3,5 tonnes par jour.

En 1923, Georges Patart dut faire face à une double contrefaçon de son brevet de synthèse du méthanol par la Compagnie des mines de Béthune³⁷ (du groupe de la Grande Paroisse) et les Mines de Lens, à travers le procédé Audibert³⁸, qui le contraindra à entrer dans une bataille juridique qu'il finira par gagner en 1927. Une seconde dispute, à propos de ce même brevet, l'opposa en juin 1925 à BASF, qui contestait³⁹ la revendication de Patart d'être l'inventeur de la synthèse du méthanol (cf. annexe). Cet épisode est paradoxal. En effet, ces deux attaques portées proviennent d'une part de la BASF, dont il a défendu avec constance le procédé de synthèse de l'ammoniac au cours du processus mouvementé ayant abouti à la création de l'ONIA, et d'autre part de l'un de ses amis et ex-allié, Louis Lheure, qui avait comme lui

35. « Procédé de production d'alcools, d'aldéhydes et d'acides à partir de mélanges gazeux maintenus sous pression et soumis à l'action d'agents catalytiques ou de l'électricité ». https://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?CC=FR&NR=540543A&KC=A&FT=D&ND=3&date=19220712&DB=&locale=fr_EP#

36. Cela signifie que le Service des poudres pouvait exploiter ce brevet, sans priver son détenteur de l'exploiter dans le privé.

37. Le brevet incriminé porte le n° 543.199 : « Procédé et appareil pour la purification des gaz destinés à la synthèse de l'ammoniaque sous hyperpression », demandé par la Société Chimique de la Grande Paroisse le 25 mars 1921.

38. Ce même procédé fut au centre d'un fait relaté par E. Langlinay (op. cité) : à l'automne 1927, Lheure, directeur de la Grande Paroisse, demande à visiter l'usine de l'ONIA en construction. Cette visite lui est accordée (relatée par les archives de l'ONIA mais non par celles de la Grande Paroisse). Lheure confie quelques perfectionnements possibles réalisés par son entreprise : « le président a reçu une visite de M. Lheure qui lui fait connaître qu'une épuration importante sinon totale du gaz pourrait être obtenue très rapidement par le procédé appliqué à Béthune qui transforme l'oxyde de carbone en alcool méthylique », peut-être avec la visée de céder le procédé ». Une suite est envisagée par l'ONIA : « M. Guillaume s'est rendu à Béthune avec le DG et de cette visite il est résulté que l'installation pourrait être réalisée sans aucune interférence avec l'atelier Casale dans un délai qui serait d'environ 3 mois ».

39. G. Patart (1925) (voir en annexe).

défendu le procédé Haber-Bosch avant de se ranger du côté des partisans de Georges Claude après son départ de la direction du Service des Poudres pour devenir le directeur général de la Grande Paroisse.

Encadré 3. Conclusion de l'examen

28 février 1927 – conclusion de l'examen par le cabinet d'ingénieurs-conseils Lavoix et Mosès de « la validité du brevet français n°540.543 du 19 août 1921 déposé par Georges Patart et de la contrefaçon éventuelle de ce brevet par la Société des mines de Lens de la Compagnie des mines de Béthune » :

« En résumé, nous sommes d'avis que :

1°). Votre brevet n°540.543 du 19 août 1921 protège, sauf antériorités, un procédé de synthèse industrielle du méthanol qui consiste à faire passer sur un catalyseur un mélange d'oxyde carbone et d'hydrogène contenant deux volumes au moins d'hydrogène pour un volume d'oxyde de carbone, sous pression et température élevée, puis à condenser les produits condensatoires obtenus, et à séparer le méthanol pur par distillation du condensat ;

2°). Votre procédé breveté est indépendant du brevet n° 543.199 de la Société Chimique de la Grande Paroisse ;

3°). La Compagnie des mines de Béthune, licenciée du brevet n°543.199 pour l'épuration du mélange gazeux destiné à la synthèse de l'ammoniaque tombe sous le coup de votre brevet n°540.543, du moment qu'elle extrait, suivant les indications données pour la première fois par votre dit brevet, le méthanol qui se forme au cours de cette épuration et dont le brevet n°543.199 dont elle est licenciée ne prévoyait même pas l'existence ; 4°). En exploitant un procédé conforme à celui décrit dans le compte-rendu de votre conférence du 31 janvier 1925 à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, la Société des mines de Lens se livre à une contrefaçon de votre brevet n°540.543 ».

En mars 1924, il fut promu Inspecteur général militaire de 1^{ère} classe. Il démissionna de l'Office de l'Azote⁴⁰ pour se consacrer à l'industrie chimique privée et, fin décembre 1925, il quitta définitivement le Service des poudres. Il signe en janvier 1926 avec Dupont de Nemours un contrat de 5 ans comme conseiller technique. En

40. À la séance du conseil d'administration de l'ONIA du 16 novembre 1925, « Georges Patart démissionne de son poste de directeur général tout en restant membre du conseil d'administration. Il demande à être versé dans le cadre de réserve des Inspecteurs généraux des poudres, car « il fera partie de sociétés industrielles qui pourront être en relations d'affaires ou en concurrence avec l'Office ». (E. Langlinay, 2018b, p. 281).

février 1926, il démissionne de son mandat de membre du conseil d'administration. Parallèlement à ses activités d'ingénieur-conseil pour Dupont de Nemours, il effectua des expertises, comme par exemple celle que lui commanda l'amiral Darlan sur l'explosion d'un moteur de sous-marin ou l'étude demandée par le ministère de la Guerre sur les carburants de remplacement pour le parc automobile français. Il prendra sa retraite en 1931.

Encadré 4. Citations relatives au procédé Patart de production d'alcool méthylique de synthèse

■ « *There has been some interest shown during the past two years in the production of ethyl alcohol synthetically from coke-oven gases. The principal activity in this line has been shown by the C^{ie} de Béthune, and the Society Marles-Kuhlmann. More progress has been made in the production of synthetic methanol. Such companies as Lens, Béthune, Courrières and Kuhlmann, have constructed plants for this purpose, working with a mixture of hydrogen and oxide of carbon – residues of coke-oven gasses. The production of these concerns is generally sold as a pure chemical product, at prices which prevent its use as a carburetant. The Courrières-Kuhlmann group, using the **Patart process**, make their raw material gas with a mixture of oxide of carbon and hydrogen furnished by cracking methane at high temperatures. This is of especial interest as Courrières plans at an early date to start operation of a low-temperature distillation plant (Illingworth), where the gas*

“French chemical industry and trade in 1930 », Trade Bulletin Information, n° 781, U.S. Department of Commerce, Bureau of Foreign and Domestic Commerce.

■ « [NB : synthèse par Fischer et Tropsch de l'essence à partir du charbon] (...) *At the beginning of 1925, a turning point finally appeared to be on the horizon. A journal containing an article by a certain **Georges Patart** arrived in Mülheim. In this article, their famous French colleague described how methanol – a simple compound with one carbon atom – could be synthesized with the aid of a zinc oxide catalyst. The researchers in Mülheim immediately began their attempts to cook up the experimental recipe – and succeeded on their first try. They were amazed at the “smooth, homogeneous formation of methanol on the almost unchanged white zinc oxide. From then on, they stuck to the catalyst described by Patart. Was it also possible to make long chain hydrocarbons in this way? The researchers experimented with zinc oxide, adding other chemicals they thought would be suitable. On May 25, 1925, their hunch proved to be correct: this was the day on which they first succeeded in synthesizing higher hydrocarbons at normal pressure. The philosopher's stone turned out to be a mixture of iron and zinc oxides. It was later found that iron and cobalt catalysts are even better. On July 20, 1925, Franz Fischer and Hans Tropsch applied for a patent for their method ».*

Meier E., « Coal – in Liquid Form », *Flashback Chemistry*, Max Planck Research. https://www.mpg.de/10856815/S004_Flashback_078-079.pdf

■ (...) « Le succès ne semble pas avoir couronné les essais d'Henry Dreyfuss (1916), de E.-I. Lush (1921) et de G.-C. Calvert (1921). Par contre, **Georges Patart** a fait breveter, en 1921, la *Badische*, en 1923, et René Audibert, les procédés qui vont nous occuper. La réalisation pratique, visée par les brevets de M. Patart, comporte le passage sur des catalyseurs appropriés (parmi lesquels M. Patart englobe tous les métaux, leurs oxydes et leurs sels déjà connus comme provoquant les hydrogénations et les oxydations), sous une pression aussi élevée que possible, 800 à 900 atmosphères, à des températures de l'ordre de 300° à 400°, de mélanges gazeux composés, très approximativement, pour la synthèse du méthanol, de quatre volumes d'hydrogène pour deux volumes d'oxyde de carbone ».

Simonet R., « Les derniers progrès de la chimie », éd. Balzac, 362 p., 1943.

■ (...) « La synthèse du méthanol est entrée rapidement dans le stade industriel. La première réalisation à grande échelle a été effectuée par la Société Badoise dès 1923. Des installations sont actuellement en cours de réalisation en France, d'une part dans le groupe Courrières-Kuhlmann par le **procédé Patart** et, d'autre part, à Lens, par le procédé de la Société Nationale de Recherches sur les Combustibles, étudié sous la direction de M. Audibert » (...).

« La question de l'Azote » – Extrait du discours prononcé le 22 juin 1929 par René Etienne, inspecteur général de 2^e classe des Mines, lors de l'Assemblée générale des anciens élèves de l'École des mines de Paris.

<http://www.annales.org/archives/x/etienne.html>

(...) « Un des principaux facteurs du prix de revient de l'alcool de synthèse doit être la consommation de force motrice, qui s'élève à 2 kwh par kg d'alcool. **M. Patart** a indiqué qu'aux États-Unis le prix de revient probable de l'alcool méthylique serait de 20 cents le gallon, à peu près 1fr.25 le litre. Ce prix serait moins élevé en Europe. Le procédé Patart va être appliqué aux États-Unis par la Société Dupont de Nemours. En France, la Société Kuhlmann monte une usine qui pourra produire plusieurs tonnes de méthanol par jour.

Il est extrêmement difficile de comparer entre eux les procédés Patart et Fischer qui n'ont encore été appliqués nulle part. Le premier a cependant l'avantage de donner de plus grandes quantités de produits liquides. L'alcool méthylique en mélange peut faire un excellent carburant, 1,5l de méthanol équivaut pratiquement à 1 l d'essence ; il a une foule d'autres emplois. Le catalyseur pour méthanol serait robuste et d'une régénération facile.

Le procédé Fischer a l'immense avantage de ne pas exiger l'emploi de la pression. Il produit des pétroles véritables, qui ont un marché immense, mais aussi des carbures gazeux pour lesquels il faudra trouver un emploi ».

Coing A., (1927), « Le problème des carburants au congrès de Pittsburgh », *Revue de l'industrie minérale*, n° 147

3.2. Son réseau de relations professionnelles et privées

Georges Patart, comme l'ensemble des protagonistes de la refondation de l'industrie de l'azote et des guerres intestines afférentes, entretint un grand nombre de liens professionnels et/ou amicaux au sein d'un réseau formé à la fois de polytechniciens, en particulier ceux issus du corps des poudres, et de chimistes, notamment Albin Haller, dont les compétences ont constitué un élément essentiel de la structuration des stratégies du Service des poudres au début de la guerre. Ces liens jouèrent évidemment, comme pour chacun des acteurs de cet épisode, un rôle majeur dans sa carrière et ses stratégies.

Le tableau ci-dessous, élaboré à partir de documents officiels et privés, donne une image partielle mais significative du cœur de son réseau social, constitué principalement de liens professionnels éventuellement complétés par des relations d'amitié, comme c'est le cas avec Ernest Cuvelette, camarade de promotion, Louis Lheure et Louis Loucheur, qu'il a connus à l'école, Emile Rimailho et Emile Briotet, deux camarades de promotion de ses frères, Ludovic de La Vallée Poussin, Louis Tassart. Mais aussi d'inimitié, avec notamment René Masse, cofondateur et administrateur des Matières Colorantes avec lequel G. Patart s'est affronté fréquemment lorsqu'il en était le directeur général, comme évoqué précédemment, et André Lion, un autre administrateur des Matières Colorantes, lié à Masse.

Le tableau met clairement en évidence la proportion dominante de ses liens avec les ingénieurs des poudres ou des mines passés par le Service des poudres. L'un d'entre eux, Raymond Berr, dont G. Patart reconnut immédiatement les qualités lorsque Mauclère, dont il était proche, l'affecta au service des poudres, fut à la fois un ami⁴¹ et un allié lorsqu'il était directeur général de la branche chimie minérale de Kuhlmann.

41. Les deux hommes et leurs familles se fréquentaient, comme le montrent les documents familiaux de G. Patart. Raymond Berr, sa femme Antoinette Rodrigues-Ely et sa fille Hélène furent déportés en mars 1944 et moururent au camp d'extermination d'Auschwitz.

Tableau 3. Aperçu du réseau de relations de Georges Patart entre 1914 et 1926

	Promo- tion	Corps	Service Poudres	CNMC	Kuhlmann	ONIA	Grande Paroisse
Georges PATART (1869-1944)	X 1889	Poudres	DG	DG	DG	DG	
Alfred D. AGACHE-KUHLMANN (1875-1929)				PDT	PDT		
E. Donat AGACHE (1882-1959)				Co-fond.	PDT		
Alexandre BELUGOU (1885-1950)	X 1904	Mines	DG				
Raymond BERR (1888-1944)	X 1907	Mines	ING.	ADM	DG		
Joseph BIJU-DUVAL (1857-1929)	X 1876	Poudres					
Auguste BILLARDON (1842-1900)	X 1861	Poudres	ING.				
Jean Louis BILLARDON (1889-1953)	X 1909	Poudres	ING.				
Emile Claudius BRIOTET (1872-1853)	X 1893	Poudres	DG				
Gaston CADOUX (1857-1930)				Secr. g ^{al}			
Ernest C. CUVELETTE (1869-1936)	X 1889	Mines		VP			
Jules DALSACE (1860-1928)	X 1880	Poudres					
Joseph FROSSARD (1879-1955)	ECM 96			DG			
Louis FROSSARD (1886-1973)	ECM 05						
Paul GROSS (1892-1969)	X 1912	Poudres					
Marin GUILLAUME (1880-1970)	X 1899	Mines				PDT	
Albin HALLER (1849-1925)	ESPN 73						
Paul JEANCARD (1869-1948)	ECP 92			Co-fond.			
Emile LAMBERT (1867)				ADM	VP		
Théodore LAURENT (1863-1953)	X 1883	Mines		ADM			
Louis Albert LHEURE (1869-1953)	X 1888	Poudres	DG				DG
André Louis LION (1858-1939)	X 1877	Ponts			DG		
Gustave LOISEAU (1857-1926)	X 1875	Poudres					
Hermann LORETAN (1862-1938) ^a							
Louis LOUCHEUR (1872-1931)	X 1890						
André Paul MAROT (1890-1956)	X 1909	Poudres	Insp. G ^{al} 2 ^e classe				
René MASSE (1868-1928)	X 1887	Mines		Co-fond./ VP			
Eugène MAUCLERE (1857-1933)	X 1875	Artil. génie					
Ernest F.H. MERCIER 1878-1955)	X 1897	Génie mar.					
André Hector MESSIER (1854-1936)	X 1873	Poudres					
Edgard OLIE (1877-1918)	X 1898	Poudres					
Georges Jean PAINVIN (1886-1980)	X 1905	Mines			DG		
Emile RIMAILHO (1864-1954)	X 1884	Artillerie					
Paul G.H. STAHL (1861-1943)	X 1880			DG			
Louis Alfred Paul TASSART (1874 -1940)	ECP 84						
Ludovic de la VALLEE POUSSIN (1861-1924)	ECP & ESP		Ing. détaché				

a) Chimiste suisse, connu pour ses travaux scientifiques qui aboutirent à la découverte d'importantes matières colorantes. Président de la société Durand et Huguenin (Bâle) contrôlée en 1922 par Kuhlmann et dont I. G. Farben a possédé des intérêts prépondérants. (Sources : <https://dodis.ch/24923> et <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/041891/2015-11-24>)

Légende – ECP : École Centrale de Paris, ESP : École des Sciences Politiques, ESPCI : École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de Paris, ESPN : École Supérieure de Pharmacie de Nancy, ECM : École nationale supérieure de chimie de Mulhouse.

Source : archives privées.

3.3. L'analyse de G. Patart de la comparaison des deux procédés Haber-Bosch et Claude

Comme mentionné précédemment, Georges Patart prit très tôt fait et cause pour le procédé Haber-Bosch, qu'il estimait, en chimiste autant qu'en ingénieur militaire, supérieur au procédé Claude qu'il jugeait objectivement, bien que proche du premier, grevé de défauts majeurs.

Les extraits ci-dessous des deux conférences qu'il donna aux séances de la Société des ingénieurs civils du 7 avril 1922 et du 26 mai de la même année détaillent les arguments sur lesquels il établit la supériorité du procédé Haber-Bosch sur celui de Georges Claude. Un résumé de la présentation de Louis Lheure du procédé Claude réfutant les arguments qui viennent d'être donnés par Georges Patart complète la retranscription de ces échanges.

Extraits de la conférence de G. Patart sur le procédé Haber – avril 1922⁴²

« (...) Comme certains gouvernements étrangers (et en particulier celui des États-Unis) ont cru pouvoir publier presque intégralement les rapports établis par les missions de savants et d'officiers qu'ils avaient envoyés en Allemagne pour y étudier cette question, il se trouve que je suis en mesure, en ne faisant exclusivement usage que de documents ainsi rendus publics, d'analyser devant vous les résultats obtenus dans le procédé de synthèse directe de l'azote et de l'hydrogène par voie catalytique sous nom de « Procédé Haber » et qui a été mis en œuvre et développé industriellement dans les usines de la fameuse Société allemande « Badische Anilin-und-Soda Fabrik ». (...)

« Ce n'est qu'en 1913 qu'une installation vraiment industrielle a commencé à fonctionner à l'usine de Ludwigshafen. Créée pour une production annuelle correspondant à la fixation de 6 000 tonnes d'azote, elle avait déjà fourni, à la fin de 1913, 1 600 tonnes de ce produit ».

« (...) La production totale des deux usines⁴³ atteindra bientôt 800 tonnes par jour ou 300 000 tonnes par an, soit plus de quatre fois la consommation totale annuelle en produits azotés minéraux de toute espèce de la France d'avant-guerre ». (...)

« Quels sont les avantages et les inconvénients de la méthode sur laquelle on a basé de si grandes espérances ? Et si ces dernières sont légi-

42. <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?ECCMC6.110/233/90/813/234/813>

43. Ludwigshafen-Oppau (Rhénanie) et Merseburg-an-der-Saale (Saxe prussienne, près de Leipzig).

times, quels perfectionnements apparaissent comme possibles, qui permettraient à nos concitoyens qui s'engageraient dans cette même voie d'entrer à leur tour dans ce tournoi industriel, c'est ce que je me propose d'examiner devant vous ».

« Abordons maintenant l'objet principal de cette étude, à savoir la valeur relative et la valeur intrinsèque du procédé que nous venons de décrire brièvement, nous entendons par 'valeur relative' celle qui résulte de la comparaison du procédé en question avec les autres procédés concurrents actuellement mis en œuvre, et par la valeur intrinsèque celle que l'on peut déduire de l'importance des perfectionnements susceptibles d'être apportés au procédé sans modifier son principe ». (...)

« Nous estimons que le prix de revient du produit terminé est le seul indice de la valeur pratique d'un procédé de fabrication. Plus bas, en effet, sera le chiffre qui caractérise cet indice, plus grande sera la marge de baisse dont disposera le fabricant sur le marché de vente, et par suite plus il aura de chances de triompher de ses concurrents et de les supplanter progressivement. (...) Toutes les qualités ou tous les défauts d'un procédé apparaissent clairement et avec leur importance relative dans un prix de revient détaillé et complet par la variation corrélative d'une ou plusieurs des valeurs numériques concernant soit les dépenses des matières premières, du combustible, de l'énergie mécanique (...). Un tableau détaillé rassemblant les divers éléments du prix de revient du produit terminé tel qu'il est livré au commerçant ou au consommateur ! ».

« On voit, par ce qui précède, quelle importance considérable présente, au point de vue industriel, le procédé d'extraction d'hydrogène du gaz à l'eau pratiqué à Oppau ; elle est d'autant plus grande que, dans l'industrie chimique actuelle, les applications de l'hydrogénation s'étendent chaque jour davantage. Mais n'est-il pas possible d'avoir recours à des sources d'hydrogène plus économiques ? ».

« (...) D'autre part, si l'on se place au point de vue de la défense nationale, à laquelle les usines consacrées à la fixation de l'azote apporteront, en période d'hostilités, un concours indispensable, il ne faut pas oublier que le composé de l'azote le plus important pour les fabrications de guerre n'est pas l'ammoniac, mais l'acide nitrique à provenir de l'oxydation de l'ammoniac, transformation qui exige des installations spéciales généralement édifiées, dès les temps de paix, dans les fabriques de poudres et d'explosifs, c'est-à-dire loin des frontières, dans des régions complètement à l'abri des menaces de l'ennemi ».

« (...) De l'étude à laquelle nous venons de procéder, il semble permis de conclure que le procédé proposé par Haber et mis en œuvre dans les usines de la Société Badoise paraît avoir devant lui une carrière des plus intéressantes, et il sera particulièrement instructif de suivre les péripéties de la lutte qui s'est déjà engagée entre les produits azotés obtenus par cette voie et le nitrate de soude du Chili. L'application de ce procédé apporterait aux nations d'Europe qui, comme la France, ne peuvent pas – ou ne peuvent plus – compter sur la maîtrise des mers un nouveau moyen d'utiliser leurs ressources en combustibles ou en forces hydrauliques pour fabriquer de toutes pièces, dans des conditions économiques acceptables, un produit indispensable à leur production agricole en temps de paix et à leur défense en temps de guerre, sans recourir aux bons offices, toujours douteux, de l'étranger. La mise en œuvre de ce procédé offre, en outre, un exemple remarquable d'application des méthodes les plus perfectionnées que mette à notre disposition la connaissance des propriétés physiques des corps. A ce double titre, il se recommande à l'attention la plus sérieuse des membres d'une Société qui, comme la vôtre, s'intéresse à la fois à la prospérité et à la sécurité du pays ».

Extraits de la conférence de G. Patart donnée lors de la séance du 26 mai 1922 de la Société des ingénieurs civils⁴⁴.

« Examinant (...) la communication qui vous a été faite le 28 avril dernier par M. Georges Claude, je crois nécessaire de vous signaler que plusieurs indications en sont évidemment inexactes ».

« Je vous citerai, comme exemple caractéristique à cet égard, l'évaluation, fournie par M. Claude, de la quantité d'énergie utilisée, dans le procédé allemand, pour la dissolution de l'ammoniac gazeux. En économisant cette énergie, vous a-t-on dit, on « rattrape déjà 20% » de l'augmentation de travail mécanique qu'entraîne le fonctionnement à la pression de régime de 900 kg au lieu de 200kg. Or, le calcul est si simple à faire, que je vous demande la permission de l'effectuer devant vous (...) ».

NB : Suit une démonstration arithmétique très simple de l'erreur qu'il vient d'annoncer, non reproduite ici, et un pourcentage trois fois moins élevé du « rattrapage de l'augmentation de travail mécanique » donné par Claude lors de la présentation de son procédé du 28 avril.

« (...) On « rattrape » donc 6,62 % et non 20 % des 100 ch/h, représentant l'augmentation d'énergie correspondant au fonctionnement du

44. <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?ECCMC6.110/235/90/813/234/813>

compresseur à 900 kg de pression. Le chiffre indiqué par M. Claude est donc au chiffre réel dans le rapport de 3 à 1.

Mais sans m'attarder à cette opération, qui serait de nature à fatiguer votre attention, j'estime préférable de considérer, dans son ensemble, le système préconisé par M. Claude, afin de pouvoir faire ressortir si, au point de vue pratique comme au point de vue théorique, il possède réellement, sur le procédé dont je vous ai expliqué précédemment le fonctionnement, les avantages que son auteur lui attribue. Ce qui distingue essentiellement le procédé dont il s'agit du procédé Haber, tel qu'il est actuellement pratiqué en Allemagne, c'est (en ce qui concerne exclusivement la synthèse ammoniacale) : 1° L'élévation de la pression de régime ; 2° Le mode de circulation du mélange gazeux.

Sur le 1°, je suis d'accord avec M. Claude sur le principe et reconnais très sincèrement le mérite de celui qui a, le premier, mis en œuvre dans cette industrie des pressions si élevées que l'on avait jusqu'ici reculé devant leur emploi industriel. Mais où je suis complètement en désaccord avec lui, c'est sur les mérites du procédé qu'il emploie pour utiliser ces hautes pressions, car il m'apparaît comme certain que sur ce point, il est loin d'avoir réalisé un progrès ».

[NB : suit une démonstration graphique et algébrique de ce qu'il avance].

« En résumé, il ressort de ce qui vient d'être dit, que le dispositif préconisé par M. Claude (catalyseurs en série, circuit ouvert par suppression de la pompe de circulation) entraîne sur le dispositif (...), tel qu'il est pratiqué non seulement à Oppau et à Merseburg, mais à Syracuse (Etats-Unis), à Billingham (Angleterre), à Terni (Italie) :

- 1° une augmentation de près de 28 % dans les frais d'installation et de fonctionnement des compresseurs à 900 kg ;
- 2° une augmentation semblable pour les machines à azote ;
- 3° une augmentation minima de 23 % dans les frais d'installation des catalyseurs et de leurs accessoires.

Et je n'ai pas tout dit ; je ne vous ai pas parlé des conséquences graves de l'arrêt ou d'un mauvais fonctionnement accidentel d'un des catalyseurs en série, ni de l'influence sur le rendement global de l'ammoniac restant dans le gaz à la sortie du condenseur, etc.

Je crois cependant avoir suffisamment justifié ce que j'annonçais en commençant cette étude, à savoir que, si le progrès industriel consiste à abaisser le prix de revient, un procédé qui a pour effet de l'augmenter

d'au moins 25 % ne peut prétendre avoir réellement réalisé un progrès. (...)

Avant d'en terminer avec l'examen de la communication de M. Claude, je tiens à préciser le sens des informations que j'ai apportées sur les antériorités des brevets pris en France par la Société allemande en question et auxquelles j'ai fait antérieurement allusion. Il me suffira de vous rappeler qu'en vertu des dispositions des sections III et IV du Traité de Paix telles qu'elles ont été mises en pratique par le décret du 15 janvier 1920 (malheureusement trop peu connu des intéressés) « tout particulier et toute société exerçant leur industrie sur le territoire français peuvent demander la concession d'une licence d'exploitation de toute invention ayant fait l'objet d'un brevet français appartenant à un ressortissant allemand antérieurement au 1^{er} janvier 1920 ».

Les brevets auxquels il a été fait allusion sont des brevets français, pris par des ressortissants allemands avant le 1^{er} janvier 1920 ; ils sont donc, dès maintenant, à la disposition de tous les industriels français qui jugeraient avoir intérêt à les utiliser. Bien plus, dès 1923 et 1924, lesdits brevets tomberont définitivement dans le domaine public, non seulement en France, mais à l'étranger. En signalant l'existence de ces antériorités indiscutables pour l'emploi, en vue de la synthèse ammoniacale, des pressions les plus élevées qu'on puisse concevoir, on n'a fait que défendre l'intérêt général français en revendiquant les droits du domaine public sur des procédés dont certains particuliers semblaient vouloir faire leur propriété exclusive et personnelle. Faire le garde-champêtre n'a jamais été considéré comme un crime pour un fonctionnaire (...).

Résumé du commentaire de Louis Lheure lors de la séance du 26 mai 1922 de la Société des ingénieurs civils⁴⁵.

Louis Lheure, ancien directeur du Service des poudres, défend le procédé de fabrication de l'ammoniaque de Georges Claude, en reprenant point par point le chiffrage du raisonnement – qu'il ne conteste pas – de son successeur Georges Patart. Il aboutit à la conclusion que : « le prix de la tonne d'azote fixé sous la forme d'ammoniaque liquide anhydre du procédé Claude doit être inférieur au prix de revient Haber indiqué par M. Patart de plus de 18% ». Il avance comme autre avantage du procédé Claude celui d'être « essentiellement français, alors que

45. <http://cnum.cnam.fr/CGI/sresrech.cgi?ECCMC6.110/326>

le procédé Haber est *essentiellement* allemand », en ajoutant qu'il se « place sur le terrain industriel et non pas sur le terrain patriotique », et que « parlant en industriel et comparant des procédés, (il) place en première ligne, à prix de revient égal, le procédé le mieux adapté au tempérament du personnel chargé de l'appliquer ». C'est sur ce dernier argument, dit-il, qu'il « préfère la solution Claude avec son élégante simplicité à la solution allemande avec sa merveilleuse complexité ».

Pour clore sa présentation, il rappelle le plaidoyer des adversaires du procédé Haber : « La seule chose que nous demandions, c'est que l'État reste neutre et ne vienne pas déposer dans le plateau de Haber le poids de sa toute-puissance », et évoque le projet en gestation – le futur ONIA – d'un « groupe industriel auquel l'État accorderait sa garantie d'intérêts, ce qui lui permettrait de faire de l'industrie sans risques ». Il lance à l'adresse de son ex-collègue : « Je suis bien sûr que M. Patart n'est pas le dernier à leur (*NB : les producteurs français d'ammoniac synthétique*) rendre justice, et je suis convaincu qu'après l'avoir entendu discuter des chiffres de prix de revient, nous allons l'entendre proclamer ici bien haut une politique française de l'azote, politique de neutralité claire, loyale, à laquelle tous les industriels pourront adhérer sans arrière-pensée et qui coupera court aux polémiques fâcheuses et aux bruits fallacieux ».

4. Conclusion

« (...) Ce programme de nos ennemis est destiné à assurer l'économie et le meilleur rendement des matières premières et de la main-d'œuvre et à assurer la position future de l'industrie chimique allemande dans l'Univers. La seule manière pour la France de résister dans le monde à cette puissante machine sera, sinon d'organiser étatique une concentration analogue – il ne faut pas être trop exigeant –, du moins de ne pas empêcher les initiatives privées de la réaliser librement. (...) Il y a en mécanique un théorème dit « de la composition des forces », qui montre que des forces concourantes s'ajoutent, tandis que des forces opposées s'annulent, si elles sont égales. Ce théorème s'applique aussi à l'industrie. Dans la guerre, les forces de l'Univers sont divergentes. Il ne faut pas que la paix prochaine équivaille à une déclaration de guerre entre Français ».

C'est en ces termes quelque peu emphatiques qu'après quatre années d'une bataille meurtrière, l'astronome Charles Nordmann énonça en 1915 une proposition de feuille de route des décideurs politiques et économiques français pour que l'industrie chimique française ne se retrouve pas, comme avant la guerre, en retard sur celle de l'Allemagne.

Les négociations du Traité de Versailles ont été l'occasion pour les chimistes militaires comme civils de réaliser que le retard industriel de la France relativement à l'Allemagne ne pouvait être comblé par la captation des brevets et des moyens de production de leur concurrent hégémonique d'avant-guerre. Si l'Allemagne a perdu la guerre le jour de l'Armistice, elle a remporté le bras de fer qui l'a opposé à la France au sujet de la cession de ses actifs. Pour deux raisons essentielles : la première tient au contraste saisissant entre l'unité et l'efficacité de l'organisation de l'industrie chimique du vaincu et la désunion, les luttes intestines et les querelles de personnes de son homologue français ; la seconde est liée à la complexité de l'implémentation d'un procédé mis au point par un concurrent qui refuse d'en dévoiler les « tours de main ». L'avantage détenu par les chimistes allemands ne pouvait être rattrapé par un traité.

Le cartel de la chimie allemande a détourné l'article 297 du Traité de Versailles en contraignant ses interlocuteurs à les traiter d'égal à égal et non en vaincus, et à payer le prix de leurs dissensions et leurs luttes intestines. Le procédé Haber-Bosch, défendu par le gouvernement de Raymond Poincaré et une partie des chimistes les plus influents de l'époque et des responsables du Service des poudres, a fini par l'emporter sur le procédé concurrent mis au point par Georges Claude à la fin de la guerre et défendu par une alliance puissante d'industriels « anti-étatistes » jusqu'au vote de la loi du 11 avril 1924 qui, ironie de l'histoire, est à la fois la dernière du gouvernement Poincaré et de la Chambre bleu horizon et le point de départ de la mise en place de l'Office National Industriel de l'Azote, qui constituera l'un des axes majeurs de la refondation par l'État de l'industrie française, basé sur les produits dérivés de l'azote et de l'ammoniac qui permettront d'une part la fabrication des engrais indispensables à l'agriculture et à la croissance économique de l'après-guerre et d'autre part la production d'explosifs et d'armes chimiques pour un éventuel nouveau conflit.

Nous avons, dans ce travail, adopté un angle subjectif, en accordant notre attention à l'un des protagonistes de cette lutte entre les composantes principales de la chimie française, Georges Patart, un représentant de cette classe de scientifiques qui ont mis au service de l'État, par formation, conviction ou ambition, avant, pendant et après la Première Guerre mondiale, la plus grande partie de leur vie. Né presque jour pour jour un an avant la guerre franco-prussienne, mort en novembre 1944 chez lui, à Evry-Petit-Bourg dans l'Essonne, épuisé d'avoir pendant plus de quatre ans cultivé son jardin en utilisant ses compétences de chimiste pour nourrir sa femme et ses deux filles ainsi que les deux fils de l'une d'elles dont le mari britannique s'était engagé en janvier 1940 dans l'armée de son pays et n'avait revu brièvement sa famille que la nuit du 30 août 1944.

Références

- Barjot D., 2013, « Les cartels, une voie vers l'intégration européenne ? Le rôle de Louis Loucheur (1872-1931) », *Revue Économique*, vol. 64, n° 6, pp. 1043-1066.
- Berger F., 2018, « Le ministère français des Affaires étrangères face au blocus économique contre l'Allemagne : objectifs et stratégie ». *L'Industrie française dans la Grande Guerre*, pp.11-22.
- Bernier J.-C., 2018, « 14/18 : démarrage de l'industrie chimique française ? », éditorial, *Mediachimie*.
- Brénon F., 2019, « Comment fabriquer des engrais avec de l'air ? La synthèse de l'ammoniac », note, *Mediachimie*.
- Borkin J., 1979, *L'I.G. Farben*, Editions Alta, Paris, p. 67.
- Chachereau N. et G. Galvez-Behar, 2020, « Le système international des brevets et la Première Guerre mondiale », *Encyclopédie pour une histoire numérique de l'Europe* [mis en ligne le 23/06/2020].
- Gabel C., 1920, « Les explosifs pendant la guerre 1914-1918 », Communication faite au Groupe de Paris, le 3 juin 1920, *Bulletin Mensuel de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise*, n° 151, septembre.
- Galvez-Behar G., 2018, « Des brevets en guerre : science, propriété industrielle et coopération interalliée pendant la Première Guerre mondiale », in P. Fridenson et P. Griset (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre : Colloque des 15 et 16 novembre 2016*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2018. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/igpde/4921>>.

- Hau M., 1998, *Un siècle d'histoire industrielle en Allemagne, 1880-1970 : industrialisation et sociétés*, SEDES.
- Joly H., 2009, « Les relations entre les entreprises françaises et allemandes dans l'industrie chimique des colorants des années 1920 aux années 1950, entre Occupation, concurrence, collaboration et coopération », in *L'économie, l'argent et les hommes : les relations franco-allemandes de 1871 à nos jours* [en ligne]. Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009 (généré le 03 mai 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/igpde/4433>>
- Laïdi A., 2016, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Perrin, « Hors collection », 576 p.
- Langlinay E., 2018a, « Les entreprises chimiques françaises et la Première Guerre mondiale », in *L'industrie dans la Grande Guerre : Colloque des 15 et 16 novembre 2016*. Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique.
- Langlinay E., 2018b, « Entre reconstruction et mutations : les industries de la chimie entre les deux guerres », EDP Sciences Proceedings.
- Lejaille A., 1999, *La contribution des pharmaciens dans la protection individuelle contre les gaz de combat durant la Première Guerre mondiale - Extension à la période 1920 -1940*, Thèse de doctorat en pharmacie, Université Henry Poincaré - Nancy I (<http://www.guerredesgaz.fr/>)
- Letté M., 2016, « Chimie, chimistes et rationalisation sous les auspices du ministre du commerce et de l'industrie Etienne Clémentel (1917-1919) », *Revue d'histoire des sciences*, n° 69, pp. 19-40.
- Llopart M., 2018, « Le caractère ambivalent de la prudence dans les relations industrialo-étatiques : le cas de l'ammoniaque synthétique (1919-1924) », *Entreprises et Histoire*, Eska, vol. 3, n° 92, pp. 26-42.
- Maddison A., 1981, *Les phases du développement capitaliste*, Economica.
- Moureu C., 1920, *Les leçons de la guerre : la chimie et la guerre, science et avenir*, Masson.
- Nordmann C., 1918, « Revue scientifique : l'industrie chimique française et la guerre », *Revue des Deux Mondes*, vol. 45, n° 4, juin.
- United States Congress, 1945, *Elimination of German Resources for War*, Volumes 10 à 11, U.S. Government Printing Office.
- Patart G., 1925, « Synthetic Methanol Controversy », *Industrial and Engineering Chemistry*, août 1925, vol. 17, n° 8, p. 859. <https://pubs.acs.org/doi/pdf/10.1021/ie50188a038#>
- Poppenberg O., 1920, « Pulver und Explosivstoffen », in *Die Technik in Weltkriege*, Max Schwarte, Éditions E. S. Mittler, Berlin, Trad. Capitaine Ryncki.
- Rochebrune R. de et J.-C. Hazera, 2013, *Les Patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob.
- Simonet R., 1943, *Les derniers progrès de la chimie*, Éditions Balzac, 362 p.

ANNEXES

Annexe 1. Extraits du compte-rendu de l'examen par le cabinet d'ingénieurs-conseils Lavoix et Mosès de « la validité du brevet français n°540.543 du 19 août 1921 détenu par Georges Patart et de la contrefaçon éventuelle de ce brevet par la Société des mines de Lens de la Compagnie des mines de Béthune ».

<p>OFFICE DE BREVETS D'INVENTION</p> <p>DÉPÔT ET OBTENTION DE BREVETS D'INVENTION MÉTHODES DE FABRIQUE PROCEDES & MODELES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER</p> <p>DIRECTION DES BREVETS EN CONTREFAÇON</p> <p>CONSULTATIONS ET EXPERTISES</p>	<p>CABINET LAVOIX & MOSÈS FONDÉ EN 1898</p> <p>LAVOIX*, MOSÈS & GEHET Ingénieurs-Conseils</p> <p>ANCIEN ÉLÈVE DES ARTS & MÉTIERS ET DE L'ÉCOLE CENTRALE</p> <p>INGÉNIEUR DES ARTS & MANUFACTURES</p> <p>INGÉNIEUR DES ARTS & MÉTIERS</p> <p>MEMBRES DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES INGÉNIEURS-CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE</p> <p>MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS DE FRANCE</p> <p>Chef des Services Techniques : E. GIRARDOT, Ingénieur des Arts et Manufactures</p> <p>2, RUE BLANCHE (PLACE DE LA TRINITÉ) PARIS (IX^e)</p>
--	---

AVIS MOTIVÉ *Paris, le 08 Février 1927.*

Monsieur l'Inspecteur Général PATART,
50, Rue Spontini
PARIS (XVI^e)

EXAMEN

de la validité de votre brevet français n° 540.543 du 19 Août 1921 et examen de la contrefaçon éventuelle
de ce brevet par la Société des Mines de Lens et la Compagnie des Mines de Béthune.

Vous nous avez informés que la Compagnie des Mines de Béthune, en exploitant le procédé décrit dans le brevet français n° 543.199 du 25 Mars 1921, au nom de la Société Chimique de la Grande Paroisse (Azote et Produits Chimiques) dont elle est licenciée, fabrique de l'alcool méthylique, et que la Société des Mines de Lens fabrique également de l'alcool méthylique d'après un procédé Audibert qui ne serait autre que celui que vous avez décrit dans votre conférence du 31 Janvier 1925 à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, et vous nous avez demandé de vous dire si l'exploitation de ces deux procédés constitue ou non, à notre avis, une contrefaçon de votre brevet français n° 543.543 du 19 Août 1921, pour « Procédé de production d'alcools, d'aldéhydes et d'acides à partir de mélanges gazeux maintenus sous pression et soumis à l'action d'agents catalytiques ou de l'électricité ».

Nous vous donnons ci-dessous notre avis dans lequel, pour apprécier la portée de votre brevet n° 540.543, nous avons tenu compte du brevet français n° 468.427 du 13 Février 1914, de la Société Badische Anilin et Soda-Fabrik et du brevet sus-indiqué 543.199 du 25 Mars 1921 de la Société Chimique de la Grande Paroisse.

Votre brevet français n° 540.543, du 19 Août 1921.

Ce brevet a essentiellement pour objet un procédé de synthèse des composés organiques oxygénés du carbone, à partir d'un mélange gazeux contenant deux ou un plus grand nombre des composants suivants : hydrocarbures, oxyde de carbone, hydrogène et oxygène, ce mélange étant soumis, sous une forte pression et à haute température, à l'action d'un catalyseur approprié.

On retrouve donc dans ce passage la caractéristique essentielle de votre brevet n° 540.543, à savoir la composition du mélange gazeux initial, et par ailleurs vous développez longuement les précautions à prendre pour éviter les réactions secondaires qui viendraient diminuer le rendement en méthanol.

Il n'y a donc aucun doute que toute exploitation de ce procédé constitue une contrefaçon de votre brevet n° 540.543.

Le fait que la Société des Mines de Lens prétend n'exploiter que le procédé décrit dans le brevet n° 610.640, du 5 Février 1925, de la Société Nationale de Recherches pour le Traitement des Combustibles n'a absolument aucun intérêt. Ce brevet, postérieur au vôtre, n'a en effet pour objet unique, que la nature du catalyseur : que ledit brevet soit valable ou non, cela n'a aucune influence sur la dépendance du procédé dont le catalyseur n'est qu'un élément par rapport à votre brevet n° 540.543.

CONCLUSION.

En résumé, nous sommes d'avis que :

1°) Votre brevet n° 540.543 du 19 Août 1921 protège, sauf antériorités, un procédé de synthèse industrielle du méthanol qui consiste à faire passer sur un catalyseur un mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène contenant deux volumes au moins d'hydrogène pour un volume d'oxyde de carbone, sous pression et température élevées, puis à condenser les produits condensables obtenus, et à séparer le méthanol pur par distillation du condensat.

2°) Votre procédé breveté est indépendant du brevet n° 543.199 de la Société Chimique de la Grande Paroisse.

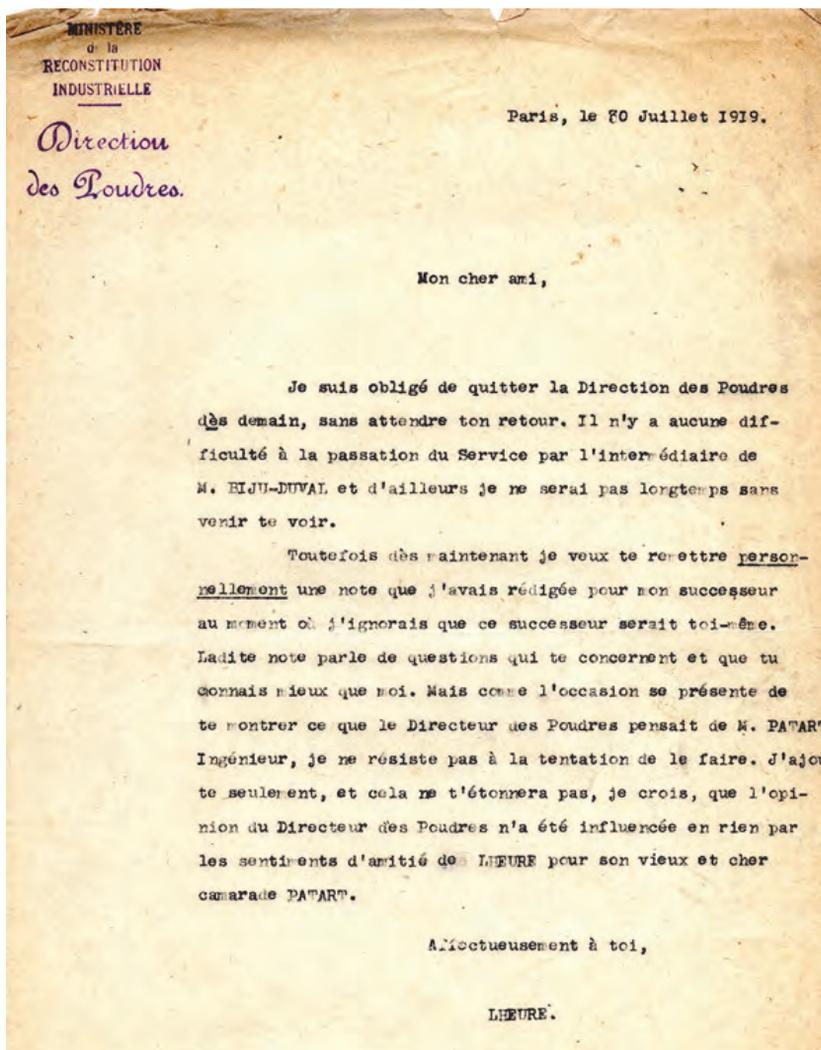
3°) La Compagnie des Mines de Béthune, licenciée du brevet n° 543.199 pour l'épuration du mélange gazeux destiné à la synthèse de l'ammoniaque tombe sous le coup de votre brevet n° 540.543, du moment qu'elle extrait, suivant les indications données pour la première fois par votre dit brevet, le méthanol qui se forme au cours de cette épuration et dont le brevet n° 543.199 dont elle est licenciée ne prévoyait même pas l'existence.

4°) En exploitant un procédé conforme à celui décrit dans le compte-rendu de votre conférence du 31 Janvier 1925 à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, la Société des Mines de Lens se livre à une contrefaçon de votre brevet n° 540.543.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, nos sincères salutations.

LAVOIX, MOSÈS et GEHET

Annexe 2. Lettre datée du 30 juillet 1919 de Louis Lheure à Georges Patart



RECONSTITUTION
INDUSTRIELLE

Direction
des Poudres.

N O T E

pour le Directeur du Service des Poudres
qui me remplacera.

Avant de quitter le service des Poudres je crois devoir
signaler les titres exceptionnels à une récompense honorifique
de l'Ingénieur en Chef PATART et de l'Agent Technique principal
TRIEFANDIER.

1° - Ingénieur en Chef de 1^{re} Classe PATART - S'est fait remarquer
dès le début de sa carrière par toute une série de perfectionne-
ments et d'inventions dans la fabrication des poudres et des explo-
sifs. Ses principaux travaux ont été résumés dans une lettre de
M. l'Inspecteur Général VIEILLE (lettre I44 du I2-2-1908) dont ci-
joint une copie.

La liste comprend la mise au point industrielle de la
récupération du dissolvant, mise au point d'une importance consi-
dérable puisqu'elle faisait économiser annuellement des millions
de francs, le perfectionnement des types de crésylite, une étude
complète de la nitroguanidine et de l'intérêt de ce corps comme
produit d'addition aux poudres B, la reproduction d'une poudre
à fusil allemande nettement supérieure à la poudre à fusil BNF
et enfin l'invention d'une machine nouvelle pour découpage des
poudres à fusil.

M. VIEILLE signale dans sa lettre l'ingéniosité de M.
PATART et sa pénétration dans l'analyse des phénomènes. J'ajoute
qu'à ces deux qualités M. PATART joignait encore l'espèce de
don de divination de l'inventeur car la plupart de ses innovations
ont présenté cette particularité d'être obtenues en partant de
conceptions nettement différentes des idées officielles et
quelquefois même en contradiction avec celles-ci, à tel point
que les résultats annoncés soulevaient tout d'abord une certaine
incrédulité. Ce fut en particulier le cas pour la poudre BNF
améliorée : M. PATART réussit à faire la fabrication après avoir

mis en évidence que le triage et le découpage avaient une influence considérable sur les résultats balistiques alors qu'on ne leur en accordait aucune.

Dans les travaux de M. PATART n'a pas été mentionné la création, en collaboration avec la maison Champigneulle, d'un type de presse pour l'étiéragé des poudres B, type tout à fait perfectionné dont les qualités n'avaient pas été suffisamment appréciées à l'origine mais ce sont révélées pendant la guerre.

La lettre de M. l'Inspecteur Général VIEILLE se terminait par une proposition de nomination dans la Légion d'Honneur en faveur de M. PATART. J'ignore pour quelle raison cette proposition très fortement motivée n'a pas eu de suite. Toujours est-il que M. PATART quitte le service des Poudres en 1908, peu de temps après envoi de la lettre de M. VIEILLE et qu'il n'obtint aucune récompense pour un ensemble de travaux considérés par tous comme des plus remarquables. Les Ingénieurs du Service considérèrent à ce moment que la non décoration de leur camarade constituait un véritable déni de justice.

M. PATART rentre dans le service des Poudres au moment de la guerre et fut dès le début un des artisans du développement de la fabrication des explosifs. Il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur au début de 1915.

Cette croix de Chevalier ne peut être considérée que comme le paiement tardif d'une dette ancienne de l'Etat et, à mon avis, on doit admettre que M. PATART n'a eu aucune récompense honorifique pour son "oeuvre de guerre". Or, cette oeuvre fut considérable car on peut dire qu'elle a consisté à faire sortir du néant une production formidable d'explosifs en résolvant tous les problèmes d'approvisionnements de matières premières qui se posaient à ce sujet en même temps qu'en créant

les

les usines de fabrication proprement dites. Cette oeuvre a fait l'admiration de tous ceux qui ont visité les Poudreries françaises et les Ingénieurs anglais et américains en ont fait l'éloge à plusieurs reprises.

M. PATART ayant interrompu son service dans les poudres au commencement de 1918 n'appartenait plus à la Direction lorsque j'ai succédé à M. MAUGLÈRE et je n'ai pas pu l'inscrire au tableau d'avancement dans la Légion d'Honneur en Décembre 1918. Mais maintenant qu'il est rentré dans les cadres rien ne s'oppose plus à ce qu'il reçoive la récompense qu'il mérite. J'estime qu'un Ingénieur en Chef, de sa valeur, qui cumule le mérite, l'ancienneté et les services rendus et qui a dépassé cinquante ans ne peut pas rester Chevalier de la Légion d'Honneur et que sa promotion au grade d'Officier devrait être faite aussitôt que possible.

Je prie mon successeur de vouloir bien acquitter une dette que j'ai le regret de n'avoir pu payer moi-même avant de quitter le service.

2°/- Agent Technique principal TRUFFANDIER - C'est l'un des Agents de fabrication les plus méritants et les plus complets. Il a été successivement chargé des essais de la Commission des Substances Explosives, de missions en Angleterre et Belgique, puis de toute la fabrication du coton-poudre à Angoulême pendant la guerre. Il a exercé en fait, de véritables fonctions d'Ingénieur et il s'est acquitté d'une tâche très lourde avec un dévouement, une puissance de travail et une maîtrise qui l'ont classé au premier plan. Son avancement au grade a été poussé, mais aujourd'hui que son ancienneté le met sur les rangs pour la Légion d'Honneur, je rappelle les titres qu'il a acquis à une récompense honorifique.

Le 20 Juillet 1919.

L'HEURE.

DE LA GRANDE GUERRE À LA NATIONAL RECOVERY ADMINISTRATION (1917-1935)

LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE CONCURRENCE RÉGULÉE DANS LES ÉTATS-UNIS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Thierry Kirat

CNRS-IRISSO, Université Paris Dauphine PSL

Frédéric Marty

CNRS-GREDEG, Université Côte d'Azur, Sciences Po-OFCE

L'expérience de l'économie de guerre a renforcé aux États-Unis l'influence d'arguments en faveur d'une concurrence organisée. Étendant les prescriptions du management scientifique des firmes à l'ensemble de l'économie, cette approche visait leur coordination par des échanges d'informations. Cette dernière était vue à la fois comme une nécessité en termes d'efficacité économique et de réponse aux fluctuations cycliques. Une telle perspective conduisait à réduire drastiquement la portée des règles de concurrence. Cependant, des propositions faites lors de la crise de 1929 conduisirent à reproduire en temps de paix l'expérience de l'économie de guerre au risque de mener l'économie américaine à une cartellisation sous l'égide de l'État fédéral. Elles furent rejetées par le Président Hoover pourtant défenseur dans les années 1920 d'un modèle de concurrence régulée. Ces projets furent paradoxalement repris par le Président Roosevelt dans le cadre du premier New Deal. Cet article traite des arguments qui furent avancés pour s'abstraire des règles de concurrence et explique pourquoi l'administration démocrate décida finalement de revenir à une activation résolue du Sherman Act.

Mots clés : économie de guerre, cartellisation, règles de concurrence, management scientifique, échanges d'informations.

L'expérience de l'économie de guerre durant le premier conflit mondial a eu un caractère essentiel dans la fabrique des institutions de l'industrie et dans sa (re)structuration, aussi bien aux États-Unis qu'en France ou en Allemagne. Ces États connurent cependant *in fine* des trajectoires différentes en termes de modalités de l'économie organisée (Fourgaud, 1919 ; Brady, 1933 ; Kirat, 1990). En France, ce furent des idéaux corporatistes qui marquèrent l'entre-deux-guerres mondiales (Kuisel, 1984). Le cas allemand est l'exemple le plus abouti d'une étroite intrication entre l'État et les *konzerns*, héritée de l'économie de guerre (Fourgaud, 1919 ; Brady, 1933). S'il s'agissait d'un cas spécifique en ce sens que l'économie était déjà cartellisée dans l'avant-guerre, l'exemple allemand est très vite repris au cours de la guerre en France (sous l'égide, notamment, de Louis Loucheur, sous-secrétaire d'État à l'artillerie et aux munitions et d'Albert Thomas, ministre de l'Armement et des fabrications de guerre). Cependant, en France l'attention a porté davantage sur l'organisation scientifique du travail (OST) que sur une rationalisation globale de l'économie, telle celle qui fut mise en œuvre en Allemagne (Kirat, 1990). Cette expérience sera d'autant plus structurante pour l'entre-deux-guerres qu'au-delà de l'impossible retour au laissez-faire de la Belle Époque, les grands « capitaines d'industrie » interviendront de façon croissante dans le débat politique des années 1920 et 1930 pour défendre l'option d'un capitalisme coordonné sous l'égide des grandes entreprises, comme le montre par exemple le Redressement Français créé par Ernest Mercier en 1925. Ce dernier, créateur d'un grand groupe de production et de distribution d'électricité en 1919, était un ancien membre du cabinet de Louis Loucheur.

Le présent article ne porte pas sur les cas français ou allemand mais sur un cas paradoxalement très similaire à partir duquel des comparaisons ponctuelles pourront être faites. Il s'agit d'analyser l'expérience des États-Unis dans les années 1920 et 1930. Bien que cette seconde expérience prenne place dans un contexte culturel, politique et institutionnel très différent des États européens, notamment quant à la place du gouvernement dans la société, l'expérience de la Grande Guerre a pesé de façon comparable dans la question des places respectives de la libre concurrence et du dirigisme économique. Tout comme en Europe, les entreprises furent aux États-Unis en grande partie à l'initiative de ces débats.

Nous montrerons comment l'expérience de l'économie de guerre aux États-Unis a pu soutenir des propositions de régulation de la concurrence. Celles-ci se basaient sur de sérieux doutes quant à l'impact que l'Antitrust¹ peut avoir sur l'efficacité économique. Ces propositions reposaient au contraire sur la défense d'une coordination des firmes dans une optique managériale. Les « Trade Associations » constituaient l'un des vecteurs possibles de cette coordination. Il s'agissait d'organisations professionnelles dont la vocation était de favoriser des échanges d'informations entre leurs membres pour stabiliser la concurrence. Or, ces échanges d'informations tombaient sous le coup de la Section 1 du Sherman Act.

Notre article montre quels furent les arguments utilisés dans les débats politiques des années 1920 aux États-Unis pour obtenir sinon un assouplissement des règles antitrust, du moins une évolution de la pratique décisionnelle de la Cour suprême à l'endroit des échanges d'informations entre concurrents. Nous insistons sur le rôle joué par Herbert Hoover, Secrétaire au Commerce avant de devenir Président, en faveur des *Trade Associations*. Nous montrons que son soutien s'explique par sa défense d'une approche managériale de l'économie mettant l'accent sur la coordination des firmes mais s'opposant à la fois au dirigisme par les pouvoirs publics et à des approches planistes reposant sur une coercition vis-à-vis des entreprises.

L'objet de cet article est de montrer les enjeux de politique publique et de politique jurisprudentielle que pose le mouvement des idées économiques et, au-delà, des prises de position d'acteurs influents, qu'ils appartiennent à la sphère publique ou au monde des entreprises. L'histoire des idées économiques sur la concurrence sera naturellement mobilisée, mais elle sera complétée par la prise en compte des idées juridiques, de la jurisprudence de la Cour suprême et des positions et propositions de réformes portées par des dirigeants politiques et d'entreprises. En somme, pour reprendre une expression chère à John R. Commons, nous mettrons l'accent sur le *legal-economic nexus*.

L'article se structure comme suit. Il montre, dans une première section, que le modèle de concurrence porté par le Sherman Act ne faisait l'unanimité ni auprès des grandes firmes ni auprès de la communauté des économistes américains. La deuxième section présente l'expérience de l'économie de guerre aux États-Unis. La troisième

1. Nous regroupons ici le Sherman Act de 1890 et les FTC Act et Clayton Act de 1914.

section analyse les débats sur la concurrence régulée dans les années 1920 en montrant comment l'opposition de la Cour suprême aux échanges d'information organisés par les *Trade Association* s'est progressivement étendue. La quatrième section montre que le premier mandat de Franklin Delano Roosevelt peut apparaître comme la mise en œuvre de ce modèle de concurrence coordonnée appuyée sur l'État et explique les déterminants du retour à une application volontariste des ressources d'actions offertes par les lois antitrust lors du second mandat.

1. Les arguments en faveur d'une concurrence régulée avant le premier conflit mondial

Bien que la législation concurrentielle fût promulguée très précocement aux États-Unis par rapport aux autres États industrialisés, elle ne faisait pas consensus entre les économistes. En effet, la concentration était souvent vue comme une condition nécessaire à l'efficacité économique. Ces réticences étaient, de façon bien plus prévisible, partagées par les acteurs industriels eux-mêmes. Les *Trade Associations* se développèrent en conséquence pour permettre aux grandes entreprises de coordonner leurs actions et donc d'échapper à l'incertitude radicale propre à la concurrence (1.1). Cependant, celles-ci ne visaient guère à partager équitablement avec les autres parties prenantes les gains espérés de la coordination. Il s'ensuivit, à l'aube du premier conflit mondial, le développement des *Open Price Associations* et des *Fair Trade Leagues* visant à permettre par la coordination des acteurs économiques de limiter les risques d'une concurrence « coupe-gorge » et de rééquilibrer les termes de certaines relations contractuelles inter-entreprises (1.2).

Malgré la promulgation du Sherman Act dès 1890, la défense de la concurrence n'était guère acquise dans les États-Unis d'avant le premier conflit mondial, tant dans le monde des entreprises qu'au sein des pouvoirs publics ou encore dans le monde universitaire. L'Antitrust était vu comme le produit d'une vision du fonctionnement de l'économie à l'anglaise. Une telle conception ne faisait pas l'unanimité parmi les économistes (Bougette *et al.*, 2015). En effet, une partie d'entre eux, dominante au sein de la jeune *American Economic Association*, était plus influencée par l'école historique allemande que par le marginalisme. Elle était donc pour le moins sceptique quant à ce qui était présenté comme relevant d'une économie de tableau noir. La

concentration était en effet conçue comme un gage d'efficacité (Young, 1915) ; la coordination des firmes apparaissait comme un moyen d'éviter une concurrence ruineuse (Kirat et Marty, 2020). Dans le même temps, les juristes faisaient montre d'une certaine réticence vis-à-vis de l'Antitrust. Les plus conservateurs y voyaient un risque pour les droits fondamentaux qu'étaient le droit de propriété et la liberté contractuelle. Les progressistes reprochaient au Sherman Act de confier sa mise en œuvre aux tribunaux généralistes de Common Law plutôt qu'à une agence gouvernementale ; ils contestaient également le modèle de marché sur lequel le Sherman Act reposait (Young, 1915).

De telles conceptions eurent deux traductions avant l'entrée en guerre des États-Unis.

En premier lieu, de nombreuses propositions se firent jour pour substituer à l'Antitrust tel qu'il existait depuis 1890 des commissions de régulation qui pourraient concilier efficacité économique et raisonnablement de la répartition des gains, sur le modèle des *Public Utility Commissions*. Il s'agissait au travers de celles-ci de réguler les tarifs et les investissements. Theodore Roosevelt défendit la solution d'une agence fédérale durant la campagne présidentielle de 1912². Le vainqueur du scrutin, le démocrate Woodrow Wilson, reprit partiellement l'idée à son compte en 1914 avec la création de la Federal Trade Commission (Crane, 2015). L'essentiel de l'approche défendue par Th. Roosevelt tenait à l'acceptation de la concentration comme condition de l'efficacité mais assortie de son contrôle par un pouvoir fédéral fort en vue de permettre un partage équitable de ses gains.

En second lieu, les firmes eurent recours dès l'avant-guerre à des *Trade Associations* pour contourner la sanction des ententes instaurée par le Sherman Act. Il s'agissait de coordinations inter-firmes qui avaient été mises en place pour faire face à la crise de la fin du XIX^e siècle. Après cette première phase, dont la logique de fonctionnement était proche de celle de cartels de crise, ces associations privilégièrent un mode de coordination plus discret par échanges d'informations.

2. Th. Roosevelt, qui était présenté comme un *trust-buster* durant sa présidence républicaine (1901-1909) doutait de l'efficacité du Sherman Act. Il proposa, sous les couleurs progressistes, le passage à un modèle hamiltonien qui aurait reposé sur des agences gouvernementales qui auraient contribué à un équilibre entre le *Big Business* et *Big Government*. Himmelberg (1976) et Winerman (2008) notent que des discussions de Th. Roosevelt avec le groupe Morgan et l'Hepburn Bill de 1906 préfiguraient cette évolution.

1.1. Les *Trade Associations* : assurer l'atteinte de l'efficacité économique grâce à la coordination des grandes entreprises

Les grandes firmes américaines à coûts fixes élevés défendaient un fonctionnement coopératif des différentes filières pour prévenir les inefficiences et l'instabilité attribuée à la concurrence. Les *Trade Associations* illustrent les efforts des entreprises pour garantir sinon une coordination de leurs décisions, du moins des décisions décentralisées en information la moins imparfaite possible (Page, 2009). Ces *Trade Associations* témoignent de la défiance du monde des affaires pour une concurrence (notamment en prix) exacerbée et de la figure de l'entreprise mue par la seule maximisation de son profit. La plupart des dirigeants d'entreprises souhaitaient faire émerger un « collectivisme industriel », c'est-à-dire faire prévaloir l'intérêt (collectif) de l'industrie sur celui de firmes individuelles et promulguer des normes de comportements concurrentiels loyaux *via* des codes éthiques ou de concurrence loyale (Shafer, 1997).

Les échanges d'informations entre concurrents étaient initialement envisagés, par leurs instigateurs, comme le moyen d'échapper aux effets pervers de la concurrence sans pour autant tomber sous le coup du Sherman Act (Browning-Carrott, 1970). Cependant, la sanction de ces échanges par les règles antitrust a poussé les entreprises à faire évoluer leur fonctionnement vers un modèle de bureaux de statistiques permettant la centralisation/décentralisation rapide d'informations dans une logique de collusion en étoile (*hub and spoke*). À la fin de la période considérée, ces stratégies de réduction de l'incertitude prendront la forme de systèmes de collusion par signaux unilatéraux. C'était par exemple le cas des *Gary Dinners* organisés par le président d'U.S. Steel (Page, 2009). Dans le cas de ces réunions périodiques entre dirigeants des firmes, chacun d'entre eux annonçait unilatéralement ses projets, sans discussion ni engagement de quelque forme que ce soit. Cependant, même s'il n'y avait pas de suivi réciproque du respect des engagements ou d'éventuels mécanismes de sanction, ces déclarations permettaient aux firmes d'identifier un point focal nécessaire à leur coordination. Les annonces faites étaient d'autant plus engageantes qu'elles prenaient place au sein d'une communauté professionnelle restreinte et partageant des valeurs communes. Si ces pratiques furent engagées dès la première décennie du XX^e siècle, elles ne firent l'objet d'un arrêt de la Cour suprême qu'en 1920³.

3. United States v. U.S. Steel Corp., 251 U.S. 417, 440-42 (1920).

1.2. Les *Fair Trade Leagues* : un modèle alternatif de coordination inter-entreprises pour prévenir une concurrence ruineuse

Il convient de distinguer les *Trade Associations* du mouvement des *Fair Trade Leagues* qui donnera lieu dans les années 1920 au développement d'*Open Price Associations*. Ces nouvelles formes de coordination se distinguent des *Trade Associations* par leurs finalités. Il ne s'agit pas de permettre à des membres d'un oligopole d'échapper à la concurrence mais de promouvoir un fonctionnement plus raisonnable du marché au profit des entreprises dépourvues de pouvoir de marché et subissant un désavantage informationnel vis-à-vis de leurs concurrents ou de leurs partenaires commerciaux.

Les *Open Price Associations* visaient à préserver les firmes d'une concurrence destructrice liées à des stratégies de prix agressives. Il ne s'agissait pas cependant de supprimer la concurrence en alignant les stratégies de marché de l'ensemble des acteurs comme le ferait une *Trade Association* ; il n'y avait en d'autres termes ni engagements des firmes participantes quant à leur comportement futur, ni coercition. L'objet était de mutualiser les informations sur les prix et sur les coûts pour éviter les conditions déséquilibrées au détriment des clients et des partenaires commerciaux et les stratégies de prix insoutenables sur le long terme. Il y aussi une dimension d'uniformisation des connaissances entre concurrents, gros et petits, en neutralisant l'avantage des premiers. Il ne s'agit pas d'une entente horizontale entre firmes importantes comme dans les *Trade Associations* mais de renforcement de la position relative des firmes dépourvues de pouvoir de marché par la réduction de leur désavantage informationnel. Le caractère « ouvert » des associations doit être compris à la fois comme une garantie de transparence mais aussi comme une absence de coercition. La participation des firmes devait être volontaire et leur comportement de marché rester libre.

Inspirées par la publication de *New Competition* par Arthur Eddy en 1912, les *Fair Trade Leagues*, donnèrent lieu à la formation de l'*American Fair Trade League* (AFTL) par Louis Brandeis, Gilbert Montague et William Ingersoll cette même année. Brandeis, futur juge à la Cour suprême, sera l'un des promoteurs de ces échanges qui permettaient selon lui d'échapper à une concurrence destructrice sans pour autant conduire à une concentration du pouvoir économique. Ces ligues ouvertes permettraient de stabiliser les pratiques sur la base d'une connaissance « publique » des prix et des coûts. L'idée était que

le prix était basé sur l'addition d'une marge aux coûts et qu'il s'agissait donc de stabiliser la concurrence *via* une meilleure connaissance collective des coûts grâce à la standardisation technique mais aussi comptable. Il est important de noter que ces échanges avaient une double visée : en termes d'efficacité (les décisions de marché sont d'autant plus efficaces qu'elles se fondent sur une information « parfaite ») et en termes de structure de la concurrence (la compensation du désavantage informationnel subi par les petites firmes permet de prévenir la concentration).

Les FTC Act et Clayton Act promulgués en 1914 participaient d'une volonté de renforcement de l'Antitrust portée par le Président Wilson, alors conseillé par Louis Brandeis. Cette orientation était confortée par les travaux de certains économistes américains, notamment John Bates Clark et son fils John Maurice Clark (1912) et A. Young (1915) qui s'orientaient vers une défense du Sherman Act⁴. S'il ne faisait pas encore l'unanimité, le modèle concurrentiel semblait relativement conforté avant le déclenchement du premier conflit mondial.

Le mandat de la FTC était cependant ambigu : il pouvait être vu dans une optique de coordination entre les entreprises et de coopérations de celles-ci avec le gouvernement. Parmi les premiers présidents de la FTC, Edward Hurley (1916-1917) et Nelson Gaskill (1920-1925) se plaçaient d'ailleurs dans cette perspective (voir Berk, 1996). Se développait donc au début du XX^e un courant favorable à la coopération entre firmes qui trouvera une première traduction avec la mise en place du *War Industries Board* (WIB).

2. L'expérience du *War Industries Board* et les réflexions sur la place du droit de la concurrence dans le cadre de la sortie de l'économie de guerre (1917-1918)

Les deux années de guerre des États-Unis en France conduisirent à une mise entre parenthèses de l'application des règles de concurrence avec la mise en œuvre d'une coordination entre le gouvernement et les grandes entreprises dans le cadre d'un modèle proche de celui mis en

4. Ils préfiguraient le virage des économistes institutionnalistes du début des années 1930. En effet, les économistes institutionnalistes qui étaient de plus en plus sceptiques à partir des années 1920 quant aux mérites de la concentration en matière d'efficacité économique, furent nombreux à signer la pétition Fetter de 1932 en soutien du maintien des lois antitrust (Fetter, 1932 ; Kirat et Marty, 2020).

place par les belligérants européens (2.1). Cependant, la crainte d'une crise de reconversion au sortir du conflit donna lieu à des arguments en faveur d'une poursuite de l'expérience dans l'après-guerre, particulièrement riche en enseignements en regard des projets développés dans les années 1920 (2.1).

2.1. Le *War Industries Board*, 1917-1918

Le relatif consensus obtenu autour de la mise en œuvre des règles de concurrence par l'administration Wilson fut cependant vite renversé par les nécessités de l'économie de guerre. Dans un premier temps, un *Council of National Defense* (CND), consultatif, fut mis en place en 1916, sur le modèle du *Naval Consulting Board* qui avait été instauré par les entreprises civiles en 1915, dans la perspective de l'entrée en guerre des États-Unis (Bruce, 1995, p. 42) ; dans un deuxième temps, après l'entrée en guerre du pays, le WIB fut créé en juillet 1917. Il fut pendant quelques mois un organe du CND avant de devenir une agence exécutive par décision présidentielle du 4 mars 1918 (Kester, 1940, p. 659-660). Ses principales missions étaient de coordonner les achats de défense et d'organiser la production de matériels militaires. Le fonctionnement du WIB correspond *de facto* aux vœux des *Trade Associations* : coordination des investissements, répartition des marchés et contrôle des prix. Il s'agit principalement de contrecarrer les tendances inflationnistes (Browning-Carrot, 1970). Chaque branche d'activité avait son *War Services Committee* « qui traitait l'industrie comme un tout plutôt que comme une collection de firmes » (Himmelberg 1965, p. 60). Avant de devenir une agence exécutive, le WIB n'avait pas les moyens juridiques d'imposer des prix bas et stables aux entreprises (Kester, 1940, p. 676). Il a ainsi dû s'appuyer sur les *Trade associations* préexistantes et des capitaines d'industrie influents pour mettre en œuvre les accords de stabilisation des prix (Phillips Sawyer, 2016, p. 12). Il faut noter que l'administration du WIB fut assurée par de nombreux dirigeants d'entreprises qui seront séduits par leur expérience de l'économie administrée (Shafer, 1997).

Le WIB était composé de plusieurs divisions et bureaux, en charge de fonctions précisément définies (Bruce, 1995, p. 44 et suivantes). Parmi elles figurait une « *Division of Planning and Statistics* » et une « *Price-Fixing Division* » dont l'importance était grande. La première regroupait 500 « *commodity sections* » auxquelles participaient des représentants de l'industrie et s'appuyaient sur les travaux du groupe

chargé de la recherche et de la production de statistiques, sous la direction de plusieurs spécialistes dont Wesley Mitchell (Bruce, 1995, p. 46). La *Price-Fixing Division* était présidée par Bernard Baruch, président du WIB⁵, qui définissait dans ces termes l'enjeu du contrôle des prix : « (w)hen a demand in the nature of war demand ... enters the field, there is no force tending naturally to adjust the market value to the cost of production. Hence it was found necessary to... measure just compensation by its primary cause, cost of production, including a reasonable profit » (Baruch, 1921, cité par Bruce, 1995, p. 47).

Ce mécanisme de contrôle des prix, *via* les coûts de production et les marges, fut mis en œuvre par des accords avec les branches industrielles sur les prix. Comme la préoccupation du WIB était d'assurer la stabilité des prix, qui pouvaient varier avec les changements affectant les coûts de production, la *Price-Fixing Division* opta pour un prix forfaitaire (*flat rate*) pour chaque branche (Bruce, 1995, p. 47), donnant ainsi une incitation à l'efficacité : les entreprises pouvaient d'autant plus accroître leur profit qu'elles contrôlaient leurs coûts.

Le CND et, surtout, le WIB promurent efficacement la coopération entre l'administration fédérale et les industriels d'une part, mais aussi entre les industriels eux-mêmes, marquant ainsi une véritable rupture dans l'histoire économique américaine. De cette expérience du fonctionnement du WIB découla la fin de la courte parenthèse « Antitrust » et des enseignements sur les gains d'efficacité qui pouvaient procéder d'une telle coordination. La conséquence en fut la légitimation d'une approche managérialiste prônant la substitution d'une gestion « consciente » (*intelligent handling*) des activités industrielles à la gouvernance concurrentielle qui était portée par les lois antitrust.

Il convient en effet de distinguer différentes approches en matière de coordination inter-firmes. L'approche managérialiste qui a transposé l'approche de l'organisation scientifique du travail du niveau de l'atelier au niveau de l'économie dans son ensemble. Pour de nombreux ingénieurs américains l'approche scientifique du management, gage d'efficacité et de stabilité dans un cadre microéconomique pouvait être étendue au niveau macroéconomique (Bruce et Nyland, 1993 ; Bruce, 1995). Une coordination des firmes permettant des plans stables de long terme donnerait des résultats plus efficaces que ceux

5. Baruch fit partie de la délégation américaine à Paris ; il a rédigé une note à l'attention de Wilson sur les clauses économiques du Traité de Versailles alors en discussion.

qui procèdent d'anticipations basées sur des signaux de prix de court terme et éviterait de surcroît des fluctuations économiques destructrices de valeur. Il s'agit donc d'une approche essentiellement corporatiste qui doit être distinguée d'une part d'une approche dirigiste – qui assujettit la coordination à la volonté étatique – et d'autre part d'une approche planiste qui rendrait obligatoire l'adhésion des firmes à ces mécanismes.

Les *Trade Associations* représentaient naturellement un vecteur de mise en œuvre d'une telle approche. Pour autant, elles ne fonctionnent que si et seulement si toutes les firmes y participent et jouent le jeu. Le risque classique d'aléa moral entre les membres ou encore de stratégies de réduction des prix engagées par des firmes venues de la frange concurrentielle demeure élevé, notamment dans la perspective d'une crise de surproduction qui apparaissait comme inéluctable au sortir du conflit. Il s'ensuit un souhait des firmes : faire valider les éventuels accords par une agence gouvernementale telle que la FTC afin de les généraliser et de leur donner force obligatoire. Ce fonctionnement était *de facto* celui du WIB en 1917-1918. La justification est de nature « coopérative » : les entreprises ne penseraient pas qu'à leur intérêt propre mais à une sorte d'intérêt général, réalisé grâce aux incitations aux investissements induits par une meilleure information ou à la stabilisation des conditions de la concurrence⁶. Ainsi, apparaît en filigrane la notion de *business commonwealth* défendue par les associations d'ingénieurs américains. Les firmes participent à l'intérêt général et devraient à ce titre être aidées par le gouvernement pour sanctionner les entreprises qui trichent (ou qui refusent de se joindre aux accords).

Il faut noter que la recherche d'une concurrence régulée va bien au-delà des relations de marchés. Il s'agissait de penser l'organisation et la régulation de l'économie, dans le sens de la rationalisation, mot-clé de l'entre-deux guerres, autrement dit de l'économie organisée⁷. L'analyse développée par J. M. Clark dans *the American Economic Review* en 1917 est pleinement représentative de la conscience des écono-

6. Selon les conceptions tayloriennes de l'heure, le management conscient mis en œuvre par l'ingénieur se substitue à l'ajustement aveugle par les prix de marché (Soule, 1967).

7. La place des idées tayloriennes était centrale dans les réflexions et propositions de voies de passage à une économie organisée, rationalisée, en France (Kirat, 1990). Aux États-Unis, la Taylor Society fut de la même manière très influente : Herbert Hoover (et des économistes comme Irvin Fisher et Wesley Mitchell) en étaient membres (Bruce et Nyland, 1993). Notons que le livre que Kuisel a consacré à la France évoque, dans sa version en anglais, le « management » du capitalisme français, traduit par « dirigisme » dans la traduction française.

mistes d'une mise en parenthèses nécessaire – si ce n'est souhaitable – des règles de concurrence. Pour J. M. Clark (1917), *l'expert scientifique* doit se substituer au marché pour garantir l'efficacité économique. Il s'agit pour lui d'éviter les gaspillages et la duplication des investissements, propres à la concurrence. L'expérience de l'économie de guerre lui apparaît dès lors comme porteuse d'enseignements pour une gestion plus efficace de l'économie dans l'après-guerre⁸. J. M. Clark n'oublie pas l'importance de la concurrence pour préserver les incitations individuelles. La voie de conciliation qu'il dessine est celle d'une socialisation de la connaissance économique pouvant éventuellement être mise en œuvre par les pouvoirs publics⁹..., position qui sera celle défendue dans la première partie des années 1920 par Herbert Hoover.

2.2. Les lendemains de la guerre : 1918-1919

La crainte d'un effondrement des prix du fait de la crise de reconversion et d'une concurrence ruineuse pour des entreprises qui avaient massivement investi ont conduit à des propositions allant, dans l'immédiat après-guerre, dans le sens d'un prolongement de l'expérience de l'économie de guerre et de la mise entre parenthèses des règles de concurrence.

En novembre 1918, le Président Wilson refusa d'accéder à la demande de Bernard Baruch, qui était à la tête du WIB, de prolonger l'action de ce dernier après-guerre, jusqu'à la signature du Traité de paix. Baruch s'appuyait en ceci sur une interprétation particulièrement large de la délégation de pouvoir donnée par le législatif. Le but de Baruch était de prévenir la baisse brutale des prix après-guerre. Il anticipait la crise de reconversion. Il ne s'agissait plus de contrecarrer les risques inflationnistes et d'accompagner les investissements mais au contraire de contrecarrer un effet déflationniste résultant d'un excès d'offre lié aux surcapacités de production héritées de l'économie de guerre.

8. « *And as a result of all such departures, far from sacrificing the possibility of growth of efficiency in future, we are rapidly putting ourselves in the way of acquiring, from a few years of war, more genuine experimental knowledge of the condition of economic efficiency in the large than we could probably have gained in as many decades of individualism, business competition, and the venture in social-economic experimentation that can be argued through legislative assemblies in time of peace* » (Clark, 1917, p. 777).

9. « *The diffusing of information about prices is an important service which may in some cases be well rendered by private enterprises, but is by no means certain to be rendered at all unless some public agency takes the responsibility* » (Clark, 1977, p. 781).

De façon consécutive au refus de prolonger le mandat du WIB, (novembre-décembre 1918), Wilson refusa en décembre 1918 une autre proposition de Baruch (appuyé l'*U.S. Chamber of Commerce* et la *National Association of Manufacturers*) de réformer les lois antitrust afin de garantir une immunité aux accords de stabilisation des prix sinon aux dispositifs de partage d'informations entre concurrents. Il était proposé qu'une partie de ces tâches de coordination soit confiée à la FTC (Phillips Sawyer, 2016). Ces demandes s'inscrivaient cependant dans un contexte porteur. En effet le Webb-Pomerene Act de 1918 venait d'ouvrir aux entreprises américaines la possibilité d'échanger des informations et de former des cartels à l'exportation (Fournier, 1932).

La disparition du WIB ne signifia pas pour autant la cessation de toutes ses activités. Par exemple, un de ses bureaux, la *Conservation Division*, fut transféré au département du Commerce. L'argument de la prévention du gaspillage des ressources était central dans l'argumentaire taylorien et occupait une grande place dans l'esprit des défenseurs d'une approche managériale de l'économie. Ces derniers trouvèrent d'ailleurs un appui résolu dans le Secrétariat au Commerce, que dirigera bientôt Herbert Hoover¹⁰, qui créa en son sein en février 1919 un *industrial board*, lequel a pu apparaître comme une préfiguration de la coopération inter-entreprises soutenue par les pouvoirs publics qui sera mise en œuvre dans les années 1930 (Himmelberg, 1968).

Ces initiatives s'insèrent dans une vaste campagne des organisations regroupant de grandes entreprises (l'*U.S. Chamber of Commerce*¹¹, la *National Association of Manufacturers*...) en faveur de la prolongation, la paix venue, des dispositifs de stabilisation de l'économie et de coordination des entreprises, visant l'efficacité économique et la limitation de l'ampleur des cycles conjoncturels. Parmi les propositions figuraient notamment l'organisation de *trade conferences* sous l'égide de la FTC pour définir des prix minima. Des *trade agreements* étaient alors défendus par William Redfield, Secrétaire au Commerce. Ce dernier, conseillé par Baruch et d'autres anciens dirigeants du WIB (voir Miller *et al.*, 1984), considérait que l'on devrait

10. Ingénieur de formation, Hoover dirigea la Food Administration en 1917 et fut Secrétaire au Commerce de 1921 à 1928 sous les présidences de Harding et de Coolidge. Il sera ensuite président des États-Unis de 1929 à 1933.

11. Créée en 1912, celle-ci joua, selon Phillips Sawyer (2016) un rôle fondamental dans le développement de la régulation fédérale (the administrative state) en matière économique dans les années 1920.

appliquer une règle de raison aux *trade agreements*, comme les juridictions le faisaient pour la Section 2 du Sherman Act, dans la mesure où leur effet net peut être favorable en termes d'intérêt collectif. Une interdiction par objet était donc perçue comme inefficace économiquement. Pour autant, il ne s'agissait pas d'accorder une immunité de principe. Ce double enjeu conduisait à la préconisation de modèles d'accords inter-firmes devant être validés par le gouvernement : la raisonnable de leurs termes serait attestée par le suivi des coûts réalisés par la FTC. Pour autant ces propositions devaient faire l'objet d'une acceptation par les acheteurs, notamment publics.

Ainsi, dès mars 1919, Redfield demanda le soutien d'Alexander Palmer (qui était à la tête du DoJ) et de William Colver (qui présida la FTC de 1918 à 1919). Cependant, la première opposition à s'exprimer fut celle de la Railroad Administration. Celle-ci, qui représentait entre autres les intérêts des compagnies de chemin de fer, y voyait une stratégie des sidérurgistes pour augmenter les prix. Il convient d'insister sur le contexte. La proposition était concomitante à la fin de la procédure engagée contre les *Gary Diners*. L'arrêt U.S. Steel de la Cour suprême fut en effet rendu en 1920. Le projet suscita également l'opposition de Carter Glass, le Secrétaire au Trésor. Il fut finalement rejeté par le Président Wilson, à l'instar de l'ensemble des propositions qui furent faites dans le sens d'un relâchement des règles antitrust depuis novembre 1918.

Cet activisme dans l'immédiat après-guerre (novembre 1918-avril 1919) témoigne du rejet du principe concurrentiel par les milieux managérialistes. La loi « naturelle » de la concurrence apparaissait pour eux caractérisée par la coopération ou du moins par des décisions prises dans une situation d'information « parfaite » et non par une incertitude radicale et une interdépendance stratégique propre au modèle de marché sous-tendant le Sherman Act. Cette position en faveur de la coopération – appelant une nouvelle législation – apparaît clairement en avril 1919, dans le discours prononcé par le Secrétaire au commerce Redfield devant l'U.S. Chamber of Commerce.

3. Le modèle de la concurrence régulée 1920-1929

Le rejet des propositions en faveur d'un relâchement des règles de concurrence au lendemain de la guerre fut suivi par un mouvement en deux temps. Le premier fut la confirmation par la Cour suprême du caractère anticoncurrentiel des échanges d'informations entre concu-

rents. Ce durcissement conduisit l'administration républicaine, notamment sous l'impulsion de Herbert Hoover à favoriser ces coordinations et à appuyer une évolution de la pratique décisionnelle (3.1). Cependant, à l'issue du revirement de la jurisprudence de la Cour suprême, l'évolution des idées managériales dans une logique coercitive fut rejetée par Hoover, élu entre temps président, dans la mesure où elles conduisaient à une cartellisation de l'économie sous l'égide de l'administration (3.2).

3.1. Les voies d'une économie émancipée de l'Antitrust : Hoover face à une pratique décisionnelle défavorable de la Cour suprême

La parenthèse ouverte par l'économie de guerre en matière d'antitrust ne se referma pas après la guerre. Ce faisant, les années 1920 constituèrent un étiage de la mise en œuvre des règles antitrust par le gouvernement fédéral. De plus, l'expérience de l'économie de guerre conduisit à l'émergence de deux mouvements – qu'il convient de distinguer malgré leur proximité – visant à défendre la coordination interentreprises au détriment de l'Antitrust.

Le premier mouvement fut initié par Herbert Hoover, alors Secrétaire au Commerce (entre 1921 et 1928), sur la base de son expérience de l'économie de guerre pendant laquelle il dirigea à partir de 1917 la *Food Administration* (Busch, 2017). Il se fit l'avocat d'une coopération entre le gouvernement et les grandes entreprises pour garantir un fonctionnement efficace de l'économie dans le cadre de la crise de reconversion.

Hoover avait publié en 1922 un ouvrage intitulé *American Individualism* (dont l'économiste, Welsey Mitchell, directeur du *NBER* de 1920 à 1945, aurait fait une relecture) dans lequel il argue qu'il peut exister une voie *coopérative* permettant de concilier le bien-être collectif avec les libertés économiques¹². L'approche de Hoover réside dans la croyance que les firmes – et en l'occurrence leurs associations – portent un intérêt collectif légitime qui dépasse celui de leurs membres (Hawley, 1974). En d'autres termes, des normes de groupes peuvent contrecarrer des intérêts individuels collectivement destructifs. Il y a donc à la fois une notion de monde des affaires éclairé (*far-minded business*) et de paternalisme. Cette approche était soutenue par des

12. La troisième voie proposée par Herbert Hoover reposait sur sa vision du rôle de l'ingénieur dont l'action n'avait pas à son sens qu'une dimension technique mais également morale. La position de l'ingénieur lui permet de dépasser les contradictions des intérêts des consommateurs, des salariés et des actionnaires (Clements, 2010).

anciens du WIB comme Bernard Baruch et Hugh Johnson et des économistes comme Edgar Heermance et Philip Cabot.

À ce titre, il s'écartait d'une approche préconisant que le Sherman Act sanctionne systématiquement toutes les coordinations entre concurrents du fait de leur seul objet. Cependant, il n'ira jamais jusqu'à accepter une neutralisation de la concurrence, c'est-à-dire une cartellisation. Le droit de la concurrence doit pouvoir faire pièce aux ententes dont la visée n'est pas l'intérêt général¹³.

Le second mouvement qui suivit les initiatives de Hoover fut mené par un autre ingénieur, Gerald Swope, alors PDG de General Electric. Les propositions de Swope s'inscrivaient dans une optique managériale comparable à celles qui avaient cours à la même période en Europe mais distinctes de celle défendue par Hoover dans la première partie de la décennie en ce qu'elles reposaient sur une intervention étatique. Pour Herbert Hoover, le plan apparaissait comme « *plainly fascistic, monopolistic, and anti-capitalist in tendency* » (McQuaid, 1977, p. 418).

Hoover n'avait pas soutenu les initiatives lancées lors du démantèlement du WIB pour suspendre les lois antitrust. Cette position ne se démentira pas par la suite. Il s'agit de ne pas encourager des coordinations qui viseraient à restreindre le commerce. Pour autant, le modèle qu'il préconise conduit des concurrents horizontaux à échanger des informations stratégiques, ce qui ne peut pas ne pas avoir de conséquence en termes concurrentiels.

Cependant, ses préférences se heurtèrent dans la première moitié des années 1920 à une pratique décisionnelle défavorable de la Cour suprême.

En effet, de 1919 à 1925, celle-ci coupa court aux pratiques des *Trade Associations*. L'arrêt *American Column* rendu en 1921 était susceptible de mettre un terme à la stratégie défendue par le courant managériale. Pour la Cour, les échanges d'informations mis en œuvre par les *Trade Associations* sont anticoncurrentiels *per se* dans la mesure où les firmes dans le cadre d'interactions de marché n'ont *a priori* aucune raison de révéler de telles informations à leurs concurrents.

13. La coopération entre concurrents prônée par Hoover doit être associée à une conception éthique (d'inspiration Quaker). Il appartient aux dirigeants des firmes de développer une *intelligent self-interest* dépassant l'intérêt particulier afin que cette coopération ne conduise pas à des restrictions de concurrence.

Dans l'arrêt *American Column*, deux juges ont exprimé des opinions dissidentes : Oliver Holmes et Louis Brandeis. Pour le premier, hostile au Sherman Act depuis le début, les décisions des acteurs sur le marché sont meilleures quand elles sont les plus informées possibles¹⁴. Quant à Brandeis, il insistait, sur le fait que dans cette affaire, il ne s'agissait pas de communications entre des firmes puissantes sur le marché : les échanges d'informations étaient mis en œuvre par des petites firmes qui opéraient dans un secteur dans lequel les coûts fixes sont particulièrement élevés. Pour Brandeis, la mutualisation des informations leur permettait de corriger leur désavantage informationnel par rapport à leurs concurrents de plus grandes tailles et pouvaient accéder à une meilleure connaissance des conditions de marché.

L'*open competition plan* auquel revenait le mécanisme a pour effet de réduire la pression concurrentielle qui s'exerce sur les firmes. Cependant, cela ne conduit pas pour Brandeis à une restriction de concurrence telle que sanctionnée par le Sherman Act. Selon lui ce dernier n'impose pas une concurrence aveugle. S'appuyant sur l'arrêt de la Cour suprême *Chicago Board of Trade*¹⁵, Brandeis considérait que celle-ci avait accepté qu'elle puisse être dans une certaine mesure régulée. Dans le cas d'*American Column* la coopération a pour effet de doter les acteurs de données qu'ils ne possèdent pas mais qui sont dans le même temps produites par le gouvernement pour d'autres secteurs d'activité. Pour Brandeis, l'absence de données publiques crée un avantage pour les gros opérateurs. La production et la mutualisation de ces données permet une « conduite intelligente des affaires » comme l'avait souligné Holmes dans son opinion dissidente. De surcroît pour Brandeis, cette coopération permet d'éviter des pratiques anticoncurrentielles au détriment des petites firmes telles des évictions par des réductions stratégiques de prix ou des pratiques d'exploitation dans les contrats inter-entreprises. Non seulement la diffusion de l'information stabilise le marché mais elle permet de prévenir sa concentration. Il convient enfin de relever un élément central dans le raisonnement de Brandeis : le fonctionnement de l'association ne repose sur aucune coercition, que cela soit sous forme contractuelle, de risques de mesures de rétorsions ou même de contraintes morales.

14. En outre, Holmes interroge la sanction même des échanges d'informations en regard de la défense du *free speech*, c'est-à-dire en regard des garanties apportées par le Premier amendement à la Constitution américaine.

15. *Chicago Board of Trade vs. US* 246 US 231, 1918.

Il est espéré que l'ouverture (la transparence et l'accès des tiers à l'information¹⁶) et l'absence de coercition, propre aux *open price associations* permettent d'échapper à une sanction sur la base du Sherman Act. De surcroît, la focalisation croissante des échanges sur les coûts et non plus sur les prix à partir des années 1920 permet d'insister sur la liberté de marché laissée aux acteurs et sur la préservation de la concurrence qui est éclairée et non neutralisée.

Il est à noter, comme le montre Berk (1996), que l'approche de Brandeis sera défendue par deux des premiers présidents de la FTC, Edward Hurley (1916-1917) et Nelson Gaskill (1921-1922). Le premier insistait sur la prévention de stratégies de réductions de prix insoutenables à long terme qui pourrait découler de la standardisation comptable. Le second dénonçait les travers d'une excessive concurrence en prix. Celle-ci serait susceptible de réduire la confiance des clients dans les signaux donnés par le marché et d'inciter les producteurs à former des cartels pour faire face à l'instabilité des prix qui résulte de décisions concurrentielles prises dans des conditions d'incertitudes. Le rôle attribué dans cette logique aux échanges inter-entreprises est de prévenir les méthodes concurrentielles déloyales et de fournir les informations nécessaires aux firmes pour prévenir cette spirale destructrice pour des firmes dépourvues de pouvoir économique.

Cependant, la Cour suprême avait, dès 1920, fermé ce devenir possible pour l'action de la FTC. Dans l'arrêt *Graz*¹⁷, elle a considéré que ce n'était pas à elle au travers de ses *trade practice conferences* de définir ce qu'était une méthode concurrentielle déloyale. En outre, la FTC excéderait ses pouvoirs statutaires, *i.e.* une délégation de pouvoirs législatifs¹⁸, en contribuant à l'élaboration de codes de conduites entre firmes et en les validant. Il est à noter que Brandeis avait déjà rédigé une opinion dissidente. Pour lui, la finalité même de l'action de la FTC est de prévenir des dommages au marché. En restreignant sa liberté d'action, l'arrêt *Graz* risquait à ses yeux de neutraliser le FTC Act.

L'opposition de l'Attorney General Palmer aux *Trade Associations* telle qu'elle s'exprime après l'arrêt *American Column* en 1921 reprend l'argumentaire de la majorité de la Cour. Les *Trade Associations* soulèvent des problèmes de concurrence dès lors qu'elles conduisent à la divulgation d'informations aux concurrents de nature à réduire

16. La lumière (*i.e.* la transparence) comme désinfectant (Brandeis, 1933).

17. *FTC vs. Graz*, 253 US 421, 1920.

18. Le NIRA sera invalidé en 1935 sur les mêmes bases juridiques.

l'incertitude sur les comportements futurs. En contribuant à neutraliser une concurrence en prix au détriment des consommateurs et des partenaires commerciaux, ces échanges induisent un transfert indu de bien-être au profit des producteurs¹⁹.

Il ne fallut que quatre ans pour que la pratique décisionnelle évolue. L'inflexion vint de la Cour suprême elle-même. Cependant celle-ci fut patiemment préparée par l'action du gouvernement américain et notamment d'Herbert Hoover. Considérons tout d'abord le revirement de jurisprudence avant de nous attacher à l'action du Secrétaire au Commerce.

L'arrêt *Maple Flooring* rendu en 1925²⁰ renversa une décision d'une cour d'appel fédérale par laquelle les membres d'une *Trade Association* avaient été sanctionnés sur la base de la Section 1 du Sherman Act. S'appuyant sur d'inhabituelles références en termes d'analyse économique²¹ au regard de ses arrêts précédents, la Cour considéra que ces échanges avaient pour mérite de stabiliser le marché, de favoriser la formation de *fair prices* participant d'une « conduite intelligente des affaires » (*intelligent conduct of business operation*)²² ». La Cour suprême a donc ouvert la voie à un arbitrage entre une imperfection concurrentielle (*via* la réduction de l'incertitude radicale propre à la concurrence) et la prévention d'une défaillance de marché²³. Les arguments en faveur d'un *intelligent handling* de la concurrence avancés dans l'immédiat après-guerre semblent donc acceptés²⁴. Cette évolution tire de fait ses racines des efforts déployés depuis 1921 par Herbert Hoover.

19. Il est possible d'interpréter le Sherman Act en termes de prévention de transferts indus de bien-être entre agents économiques à travers l'imposition de conditions de transactions qui ne pourraient prévaloir dans des conditions concurrentielles (Lande, 1982).

20. *Flooring Manufacturers' Assn. vs. United States*, 268 U.S. 563 (1925).

21. Notamment Alfred Marshall (*Readings on Industrial Society*, publié en 1918), John Hobson (*The Evolution of Modern Capitalism. A Study of Machine Production*, édité en 1894) et Irving Fisher (*Elementary Principles in Economics*, également publié en 1918).

22. Pour la Cour, le Sherman Act ne conduit pas à sanctionner *per se* ces échanges « because the making available of such information tends to stabilize trade and industry, to produce fairer price levels and to avoid the waste which inevitably attends the unintelligent conduct of economic enterprise ».

23. Un arbitrage entre acceptation d'imperfections concurrentielles pour prévenir d'éventuelles défaillances de marché est également présent dans Gaffard et Quéré (2006).

24. « Where the competitive ideal called for the free action of the individual in his own interest, the 'new competition' required that the individual conform to group standards and refrain from engaging in any form of competition that might be destructive to the group as a whole ». (Hawley, 1966, p. 38).

Hoover, au travers de son action durant le premier conflit mondial, de ses engagements au sein de la fédération américaine des ingénieurs²⁵ et enfin de sa nomination comme Secrétaire au Commerce ne pouvait être que favorable à un tel revirement de jurisprudence. Pour lui, les *Trade Associations* peuvent porter un intérêt collectif légitime qui dépasse celui de leurs membres (Hawley, 1974). Des normes de groupes peuvent contrecarrer des intérêts individuels collectivement destructifs.

Une deuxième spécificité de Hoover doit être soulignée. Pour lui, le rôle de l'État est essentiellement celui d'un facilitateur de la coordination. Il peut protéger les *Trade Associations*, voire se substituer à elles pour collecter et diffuser de l'information mais en aucun cas s'orienter vers une « police du cartel ». Il n'est pas du rôle de l'État de rendre obligatoire l'adhésion d'une firme à ces associations ni de sanctionner de quelconques déviations par rapport aux accords entre firmes. Les *Trade Associations* devaient donc se comporter de façon équitable vis-à-vis de chacun de leurs participants, être ouvertes aux différents acteurs présents sur le marché et enfin agir de façon bienveillante. C'est en ces points qu'elles devaient dans l'esprit de Hoover se distinguer des trusts et des *Trade Associations* dont l'objectif n'était pas la recherche d'efficacité et de stabilisation de l'économie mais la maximisation du profit de leurs membres.

Enfin, une troisième spécificité de Hoover peut être soulignée : il tenait à trouver un moyen de concilier l'émergence d'un État bureaucratique et sa défiance vis-à-vis d'un « *big government* ». L'encouragement d'un « gouvernement privé » (Hawley, 1974) via les *Trade Associations* et autres institutions coopératives doit être compris à l'aune des tensions que ressentait Hoover, entre la nécessité de réguler et le souci de limiter le périmètre d'action du gouvernement. Une autre dimension de la résolution de ces tensions réside dans la conviction qu'une voie corporatiste et technocratique pouvait contribuer à faire advenir un ordre socioéconomique supérieur à celui que l'individualisme ou la planification pourrait porter (Hawley, 1974).

L'action de Hoover dans les années 1920 doit être resituée dans une évolution de la pensée de nombreux ingénieurs américains, notamment les membres de la *Taylor Society*, pour lesquels l'expérience du

25. En novembre 1920, Herbert Hoover devint le premier président de la Federated American Engineering Societies (Busch, 2017).

WIB avait constitué la preuve qu'une organisation rationnelle de l'économie était possible et qui dans la logique des analyses de Jevons (1931) considéraient que l'économie américaine entraînait dans une *seconde révolution industrielle*²⁶ laquelle nécessitait des prises de décisions collectives devant s'imposer aux choix décentralisés pour parvenir à une efficacité encore plus forte (Person, 1930).

Les projets de Hoover incarnent donc un courant associationniste qui se distinguera du managérialisme – hamiltonien – qui sera défendu par le Plan Swope. L'un et l'autre cependant doivent être replacés dans une tradition américaine du management scientifique. Ce souci de management scientifique de l'économie peut également, selon Himmelberg (1965), être rattaché à un héritage de Veblen, notamment à travers sa distinction entre intérêts industriels et intérêts des affaires. Bruce et Nyland (1993) soulignent l'importance de la *Taylor Society* dans le passage d'une organisation rationnelle de l'atelier à celle de l'économie. La concurrence inter-entreprises tout comme le cycle économique étaient considérés comme des sources de gaspillage et d'organisation inefficace de l'économie. Le management rationnel de l'industrie et de l'économie américaine dans son ensemble ne pouvaient être laissés au seul mécanisme des prix (Barber, 1985).

Le Secrétariat au Commerce dirigé par Hoover de 1921 à 1928 a repris, comme nous l'avons vu, quelques-unes des divisions du WIB, notamment celle relative à la prévention du gaspillage de ressources²⁷. Cette fonction sera étendue dans les années 1920 dans une logique de promotion d'un management rationnel de l'économie²⁸. Un autre volet de l'action va porter sur la diffusion d'informations pour permettre aux firmes d'agir dans le cadre d'une information que l'on souhaite la plus complète et symétrique possible face au coup d'arrêt imprimé par la Cour suprême avec son jugement dans *American Column*.

En effet, dès 1921, Hoover, alors Secrétaire d'État au Commerce, essaie de pallier les conséquences de l'arrêt de la Cour suprême *via* la

26. « *The essence of the new industrial revolution is the search for exact knowledge, and the planning of processes: from the minutiae of manual operation (based on motion study) to the lay-out of the machinery of a gigantic plant – even of a whole industry throughout the country* » (Jevons, 1931).

27. Herbert Hoover aurait personnellement choisi ce ministère parmi les différentes propositions du Président Harding (Busch, 2017).

28. Busch (2017, p.8) cite un discours prononcé en 1922, par Hoover dans le lequel ce dernier déclare que ses attributions lui permettent d'observer « *the remarkable efficiency of the individual industry and the very considerable inefficiency of collective industry* ». Il est donc nécessaire à son sens de faire en sorte de promouvoir la même efficacité au point de vue collectif que celle qui résulte au niveau de chaque firme du management rationnel promu par les ingénieurs.

mise à disposition d'informations et de statistiques par les différents bureaux du Secrétariat au Commerce (Browning-Carrott, 1970). Il tenta dès mai 1921 de demander à l'Attorney General Harry Daugherty de prendre position sur la conformité des *Open Price Associations* avec les règles antitrust. Ce dernier déclina en arguant du fait que le DoJ n'avait pas à se prononcer sur la légalité de l'action d'entités privées en dehors d'une procédure judiciaire. Les efforts de Hoover sont restés vains jusqu'en 1925. Les rapports 1921 et 1922 de la FTC restent critiques pour les *Trade Associations*. Dans *Linseed Oil* en 1923²⁹, la Cour suprême confirme sa jurisprudence de 1921. En mai 1922, en coopération avec Nelson Gaskill, le Président de la FTC et Walter Edge, sénateur du New Jersey, Hoover avait tenté d'élaborer une proposition de loi visant à obtenir une immunité antitrust au profit des *Trade Associations*.

Malgré l'échec de cette tentative à l'automne 1922, Hoover s'est rapproché à nouveau de l'Attorney General Daugherty en décembre 1923 pour obtenir une prise de position favorable aux *Trade Associations*. L'initiative de Hoover s'appuyait sur un arrêt favorable aux *Trade Associations* qui avait été rendu par l'U.S. District Court pour le district sud de l'Ohio dans l'affaire *US vs. Tile Manufacturers Credit Association*³⁰. La Cour avait considéré que la collecte d'informations était possible tant que celles-ci n'étaient pas partagées entre les membres mais transmises au gouvernement. La question de Hoover tenait alors aux conditions de publication de ces données par le Département du Commerce³¹. Si à nouveau la réponse du DoJ parut trop restrictive, les choses évoluèrent positivement en mars 1924 quand Daugherty, en poste depuis 1921, fut remplacé par Harlan Stoke. Ce dernier était un ancien avocat d'affaires, proche de Hoover et du Président Coolidge, et était favorable aux *Trade Associations*. Son action au DoJ consista à préparer un amendement aux lois antitrust (en collaboration avec l'US

29. *United States vs. American Linseed Oil Co.*, 262 U.S. 371 (1923)

30. 26 novembre 1923 voir <https://www.justice.gov/atr/page/file/1104776/download>

31. Hoover considérait également que la FTC pouvait jouer le rôle d'un organe de support et de conseil pour la coordination des firmes. Il souhaitait que celle-ci puisse donner un accord préalable aux pratiques d'échanges d'informations. Cette idée de faire de la FTC « autre chose qu'un organisme de sanction » était très prégnante dans la période. Par exemple, en janvier 1925, le Sénateur Wadworth de New York et le Représentant Williams du Michigan tentèrent de faire adopter un amendement donnant à la FTC le rôle de régler à l'amiable les procédures liées aux *unfair methods of competition* au travers d'auditions informelles avant d'engager toute action légale. Précédemment Brandeis lui-même avait défendu dans son opinion dissidente dans l'arrêt Gratz de la Cour suprême (*FTC vs. Gratz*, 253 U.S. 421 (1920)) une position similaire : le rôle de la FTC devait moins être la sanction de pratiques dommageables à la concurrence que la prévention de celles-ci.

Chamber of Commerce) et à travailler sur l'affaire *Maple Flooring* qui allait être soumise à la Cour suprême comme un *test case*.

Le revirement jurisprudentiel eut lieu en 1925 avec *Cement Manufacturers*³² et surtout ce même cas *Maple Flooring*³³. La Cour reconnaît désormais que les échanges d'informations entre concurrents peuvent être admissibles dès lors qu'ils permettent d'éviter une concurrence destructrice dans des industries caractérisées par des coûts fixes élevés. La Cour s'écarta ainsi de son interprétation de 1921 en mettant l'accent sur la motivation de l'échange d'informations : « *Trade associations or combinations of individuals or corporations, which, as in this case, openly and fairly gather and disseminate information as to the cost of their product, the actual prices it has brought in past transactions, stocks on hand, and approximate cost of transportation from the principal point of shipment to points of consumption, and meet and discuss such statistics without reaching or attempting to reach any agreement or concerted action respecting prices, production, or the restraining of competition, do not thereby engage in an unlawful restraint of commerce* ».

Il est à noter que les juges William Taft³⁴ et Edward Sanford publièrent un *dissent* sur ce cas, considérant que les faits en cause correspondaient à ceux analysés par la Cour dans *American Column* et dans *Linseed Oil*. Parmi les explications du revirement de jurisprudence, figure l'arrivée d'un nouveau juge nommé par le président Coolidge, Harlan Fiske Stone... lequel comme nous l'avons noté avait préparé le cas lorsqu'il était Attorney Général³⁵. Ce revirement sera d'autant plus consolidé qu'arrive en 1925 à la tête de l'Antitrust Division au DoJ, William Donovan³⁶. Ce dernier, favorable à l'approche de Hoover, considérait que les échanges volontaires d'informations entre concurrents participaient d'une logique économique « scientifique ». Cette évolution au sein de l'administration sera consacrée avec le rapport annuel de 1929 la FTC qui, à la différence des positions prises en 1921 et 1922, insistera sur le fait que les *Trade Associations* ne peuvent être considérées comme anticoncurrentielles *per se*.

32. *Cement Manufacturers' Assn. vs. United States*, 268 U.S. 588 (1925).

33. *Maple Flooring Manufacturers' Assn. vs. United States*, 268 U.S. 563 (1925).

34. Il s'agit de l'ancien président des États-Unis qui nommé à la Cour suprême présida celle-ci de 1921 à 1930.

35. Il ne se déporta pas et rédigea lui-même l'arrêt de la Cour.

36. Ce dernier, après un départ dans la sphère privée en 1929, retournera dans l'administration en 1941 et sera l'un des créateurs de la CIA.

<https://www.justice.gov/criminal/history/assistant-attorneys-general/william-j-donovan>

Ainsi, les années 1920 sont bien l'étiage bas de l'Antitrust et le NIRA semble s'inscrire dans cette dynamique sans rupture particulière. Le paradoxe est que, face à la crise, celui qui passait pour l'évangéliste des *Trade Associations*, Hoover, une fois devenu président sera bien plus prudent que ne le sera F.-D. Roosevelt durant son premier mandat.

4. Le rejet de la cartellisation par l'administration Hoover

La politique accommodante vis-à-vis des *trade associations* va durant la présidence de Hoover se heurter à des propositions, héritées de l'expérience de l'économie de guerre et parallèles aux propositions alors formulées en Europe, combinant une cartellisation de l'économie et une garantie étatique. Cette approche ne pouvait être conciliée avec l'associationnalisme défendu par Hoover. Ce dernier se distingue, en effet, dans ses objectifs du corporatisme européen, de nature autoritaire et étatisé comme en Italie, au Portugal ou en Allemagne, en ce sens notamment qu'il ne suspend pas la concurrence. À l'inverse, les voies aussi bien fascistes du corporatisme que les doctrines françaises, qu'elles soient socialistes-syndicales ou catholiques, ne laissaient aucune place à des considérations sur la concurrence (Boussard, 1993 ; Kuisel, 1984 ; Dard, 2016). Dans l'optique de Hoover, la confiance envers les valeurs éthiques des entreprises cohabite avec la méfiance vis-à-vis de l'action publique. Les entreprises sont appelées à s'auto-réguler et le fonctionnement de cette coopération doit être basé sur une adhésion volontaire et ne pas mettre en œuvre de coercition³⁷.

À ce titre, Hoover fut conduit à s'opposer aux propositions de Gerald Swope, alors PDG de General Electric. Le plan qu'il proposa en 1931 face à la crise conduisait à la formation de *Trade Associations* dans chaque industrie, administrées par un bureau paritaire, comprenant des représentants des patrons et des salariés³⁸. Il ne s'agissait pas seulement de protéger les firmes membres des *Trade Associations* mais de mettre en place une redistribution au profit des salariés. Le plan Swope reposait bien entendu sur une intervention de l'État. Les *Trade Associa-*

37. On doit remarquer la nette convergence de cette conception avec celle que J. R. Commons défendait quant à la mise en place d'un système d'indemnisation du chômage dans le Wisconsin. Voir Bazzoli et Kirat (2018).

38. Le Plan Swope était vu comme « *a program designed to coordinate production and consumption by forcing medium and big firms to join trade associations which would in turn be empowered to favour price stability and distribute information on business practices* » (Anthony, 1932).

tions devaient être soutenues par les pouvoirs publics. La FTC elle-même devait superviser ces coordinations.

Soutenu par l'US Chamber of Commerce, le plan Swope est comparable aux propositions faites en Europe et en France dans l'entre-deux-guerres. Malgré les différences institutionnelles et historiques majeures entre l'Europe et les États-Unis, il est donc possible de tracer un parallèle entre les réflexions américaines sur la concurrence coordonnée et les réflexions européennes sur l'économie dirigée, voire le planisme (Henri de Man pour la Belgique par exemple). En effet, dans la proposition de Swope figurait une structuration de la gouvernance des *Trade Associations* par des comités paritaires, et leur articulation sur des dispositifs sociaux qui ne sont pas très éloignés des schémas corporatistes pensés en Europe, notamment en France : des syndicats professionnels rapprochant le travail et le capital dans la gestion des branches, des prestations sociales du même ordre (Boussard, 1993).

Les trajectoires personnelles (formation initiale, passage en cabinets ministériels pendant le conflit, postes de cadres dirigeants dans de grandes entreprises industrielles, interventions dans l'arène politique...) sont comparables de part et d'autre de l'Atlantique. Au-delà du cas d'Ernest Mercier, cité *supra*, il serait également possible de rapprocher les préconisations de Gerald Swope de celles formulées par Auguste Detœuf en 1936 dans le cadre du Groupe X-Crise. Alors PDG d'Alstom, Detœuf présenta une analyse sur *la fin du libéralisme*, arguant du caractère destructif de la concurrence et insistant sur le fait que seule une coordination inter-firmes permet un fonctionnement efficace de l'économie. La spécificité de la contribution de Detœuf tenait au fait que cette coordination devait se faire sous la seule direction des firmes et non pas sous celle de l'État. Vue comme une menace par Detœuf, l'action de l'État apparaissait à Swope comme une condition indispensable à la réussite de son projet de réorganisation de l'économie.

Cette différence pose la question plus générale de la place de l'État dans les projets de rationalisation corporatiste de l'entre-deux-guerres. Ces possibles étaient également au centre des débats en Europe que cela soit en France (avec deux voies, socialo-syndicale et de droite) ou en Allemagne (où les *konzerns* étaient soutenus par l'État).

Ce corporatisme promu par des hommes d'affaires au travers notamment de l'US Chamber of Commerce correspondait moins à des « soviets de techniciens » tels qu'imaginés par Veblen qu'à une techno-

cratie venant en grande partie des milieux économiques (aux États-Unis le PDG de General Electric (Swope), en France Ernest Mercier, Auguste Detœuf ou côté corporatisme Eugène Marthon, PDG d'une entreprise lainière du Nord et Président de CCI de Roubaix, Paul Chanson Président du syndicat des employeurs maritimes de Calais (Boussard, 1993).

Dans l'approche de Hoover, la coordination à la source d'un *business commonwealth* pouvait s'appuyer – de façon subsidiaire – sur l'administration comme agent facilitateur. Le Plan Swope modifie radicalement la nature de l'intervention. Ce dont il s'agit, c'est d'une cartellisation de l'économie (Gressley, 1964) au moyen de codes obligatoires dont la sanction est mise en œuvre par l'État. L'approche intrinsèquement antibureaucratique de Hoover se prête mal à ce fonctionnement. Le plan Swope revient à supprimer toute concurrence dans une logique de coercition au profit d'une gestion technocratique de l'économie³⁹. La qualification du Plan Swope comme la « pire proposition de monopole de l'histoire » ne doit donc pas étonner. Nous verrons dans notre dernière section que la position de Louis Brandeis dans *Schechter Poultry* qui mettra fin à l'expérience du NIRA en 1935 se rattachera à la même logique⁴⁰.

Le soutien apporté par Hoover à l'action des *Trade Associations* reposait sur quelques caractéristiques que nous avons présentées *supra* : recherche d'efficacité, absence de coercition et bénévolence vis-à-vis de l'intérêt général. La proposition de Swope s'inscrit en opposition avec ces trois caractéristiques. S'il vise également à stabiliser les conditions de la concurrence ; il conduit à rendre obligatoire la coordination entre les firmes au moyen d'une contrainte étatique et *de facto* à sécuriser les positions dominantes. Ainsi, l'argument de Hoover selon lequel les *Trade Associations* doivent être « flexible, responsive to challenges, and innovative » ne pouvait être espéré en l'espèce.

Pour saisir le retour de l'Antitrust pendant la présidence Hoover, il est également possible de se pencher sur le traitement concurrentiel des *Fair Trade Leagues*. Le cas de la BNRA (Bolt, Nut and Rivet Association), fondé en 1917 sur le modèle de la New York Bridge Builder's

39. La logique de Hoover est proche de celle défendue en 1934-1936 par Henry Simons : le modèle de régulation privée qui découle inexorablement de cet associationalisme sous couvert étatique, conduit à des rigidités de prix qui se traduisent par le report du coût de la crise vers d'autres secteurs et d'autres acteurs et qui va donc la prolonger et l'aggraver.

40. A. L. A. Schechter Poultry Corp. vs. United States, 295 U.S. 495 (1935).

Society est particulièrement intéressant pour analyser la politique de concurrence menée par l'Administration Hoover.

L'association disparaît sous cette forme après l'arrêt *American Column* de 1921. Elle renaît en 1925 sous l'égide de Charles Graham (un proche d'Eddy décédé en 1920). Pour tenir compte de la jurisprudence *American Column*, il s'agit de ne pas faire porter les échanges sur les prix mais sur les coûts. La BNRA est vue dans le cadre de la National Distribution Conference de 1928 comme un modèle : avec une meilleure information sur les coûts de l'industrie, il est espéré que les politiques de prix deviennent raisonnables (Lyon et Ambramson, 1936). Nous avons vu *supra*, que la FTC considérait depuis 1929 que les échanges d'informations étaient légaux dès lors qu'ils ne conduisaient pas à un accord ou à une action concertée conduisant à entraver la concurrence. Le Président de la FTC, Williams Humphrey⁴¹ avait d'ailleurs relancé en 1928 les *trade practice conferences* mises en sommeil depuis l'arrêt de la Cour suprême de 1921.

Cependant, malgré ce contexte favorable, la FTC et le Doj initièrent une enquête conjointe contre la BRNA. En septembre 1929, une procédure formelle fut lancée par la FTC. On reprochait à la BRNA des pratiques de RPM et de prix discriminatoires. Pour le défendeur il n'y avait pas d'infraction car les échanges ne portaient pas sur les prix. De surcroît, il n'y avait pas de mécanisme de contrôle des comportements et les prix étaient effectivement différents d'une entreprise à l'autre malgré les échanges. Cependant, le Doj saisit les tribunaux et la BRNA mit fin à ses activités par un *consent decree* le 17 mars 1931.

Ainsi, si les années 1920 ont bien constitué l'étiage bas de l'Antitrust, Hoover, une fois devenu président et face à la crise, fut paradoxalement plus prudent que ne le sera F. D. Roosevelt.

5. Le premier New Deal comme consécration du mouvement corporatiste (1933-1935) ?

La logique proposée par le Plan Swope se retrouva dans la NRA, c'est-à-dire la National Recovery Administration qui fut mise en place

41. Nommé à la FTC en 1925 par le Président Coolidge, Humphrey fut nommé pour six années de plus en 1931 avant d'être évincé par le Président Roosevelt en 1933. Son recours contre cette décision donna lieu à l'arrêt de la Cour suprême *Humphrey* (*Humphrey's Executor vs. United States*, 295 U.S. 602 (1935)) qui établit que le Président avait outrepassé son mandat.

après la promulgation du NIRA (National Industrial Recovery Act)⁴². Celle-ci correspondait à la vision d'économistes proches de Roosevelt comme Rexford Tugwell et Gardiner Means. Pour autant, celle-ci ne conduisait pas à accepter des projets allant dans le sens d'une *private-interest led regulation* de l'économie, ce qu'elle deviendra en réalité, mais plutôt dans celui d'une approche coopérative, laquelle d'ailleurs figurait dans le Plan Swope. Le planisme à la Tugwell reposait sur des *industrial councils* qui devaient réunir les représentants des entreprises (pas seulement les grandes), le *labor* et les consommateurs et dont la direction serait assurée par des ingénieurs « bénévoles ». L'échec du NIRA correspond à la matérialisation de la capture qu'anticipait Hoover⁴³. Ainsi, la position prise par Brandeis en 1935 dans l'arrêt Schechter Poultry de la Cour suprême qui mit fin à l'expérience du NIRA était cohérente avec les principes qui étaient les siens tant en 1912 pour la création des *Fair Trade Leagues* qu'en 1921 dans son opinion dissidente dans *American Column*. Le NRA mit en œuvre une coercition étatique principalement au profit des grandes firmes. Il s'agit donc, dans cette section, de considérer successivement la nature corporatiste de l'expérience du premier New Deal et d'analyser les raisons de l'inflexion imprimée dans le cadre du second New Deal.

Lors de son élection à l'automne 1932, F. D. Roosevelt ne présenta pas des positions de nature à annoncer une rupture significative avec l'Antitrust. Cette ambiguïté en matière de politique de concurrence marquera d'ailleurs l'ensemble de ses mandats (Kirat et Marty, 2020). Cette indétermination tenait à la fois d'un manque d'intérêt personnel pour ces questions et de nettes oppositions au sein de ses conseillers. Ceux-ci se divisaient entre partisans d'une application résolue de l'Antitrust, économistes institutionnalistes, attachés à un modèle de *fair competition* bien plus que de *free competition* et enfin économistes *planistes* comme Means et Tugwell, bien plus perméables aux arguments corporatistes, tout comme était le juriste Adolf A. Berle, lui aussi proche conseiller du F. D. Roosevelt (Gordon, 1998, Waller, 2004, Crane, 2007).

42. Browning-Carrott (1970) cite Felix Frankfurter indiquant que le NRA revient simplement à formaliser les opportunités de coopérations qu'avait autorisées la Cour suprême en 1925.

43. Les conseillers de Hoover ont rejeté les premiers projets comme « the most gigantic proposal of monopoly ever made in history » : Memorandum on the Swope-Young Plan (1931) – Herbert Hoover Papers, Presidential file 92, voir Gordon (1994, p.168) et Hawley (1966).

La mise en œuvre du NIRA traduit la victoire initiale des derniers cités (Barber, 1994). Cependant, dans le cadre de celle-ci, l'État fédéral ne fit que rendre obligatoires des accords conclus par les grandes entreprises à leur profit (au détriment des petites entreprises, des salariés, des consommateurs, etc.). Lorsque l'arrêt de 1935 de la Cour suprême *A.L.A. Schechter Poultry Corp. vs. United States* mit fin à cette expérience, il apparaissait qu'elle avait de fait prolongé la crise et conduit à un fonctionnement de l'économie qui était tout sauf libre, équitable et efficace.

Le titre 1 du NIRA suspendait les règles antitrust et invitait les industriels à proposer *des fair competition codes* qui revenaient selon Gordon (1998) à donner force de loi fédérale aux efforts passés des *Trade Associations*. Or, aucun pouvoir compensateur ne pouvait s'exercer, tant celui des concurrents, obligés d'adhérer aux codes, que celui des consommateurs ou encore celui de l'État fédéral (Crane, 2007). Contrairement à l'analyse faite par Ackerman (1998), le NIRA n'est pas en opposition au capitalisme des années 1920, il est au contraire la résultante des propositions des *Trade Associations*. La coordination entre les entreprises privées tenait lieu de politique industrielle (Himmelberg, 1976), l'administration n'étant pas en mesure d'exercer un contrôle significatif. Pour Gordon (1998), le NRA ne fut que « *a business proposal rooted in the Hoover Administration's practice of encouraging and abetting trade associations in lieu of industrial policy* ».

L'influence des débats des années 1920 sur la capacité à prévenir une concurrence destructrice au travers d'une coordination assurant une gestion rationnelle de l'économie était évidente dans le discours que délivra le Président Roosevelt devant l'U.S. Chamber of Commerce le 4 mai 1933: « *You and I acknowledge the existence of unfair methods of competition, of cutthroat prices, and of general chaos. You and I agree that these conditions must be rectified and that order must be restored. The attainment of that objective depends on your willingness to co-operate with one another to that end, and also your willingness to co-operate with your Government* ».

Pour Gordon (1998, p. 2038), le fonctionnement du NRA n'était pas un assaut contre une conception restrictive de la *Commerce Clause* qui limitait les capacités d'interventions économiques du gouvernement fédéral mais « *in reality it was a hasty and ill-conceived delegation of public power to private interests* ». Il ne s'agissait donc pas d'un *Big Government* encadrant les actions du *Big Business* pour garantir

l'efficacité du pilotage de l'économie et son équité (ce que proposait de fait Theodore Roosevelt en 1912) mais d'une cartellisation au profit des grandes firmes qui était appuyée par l'action publique.

Ainsi, loin de contrôler la conformité des accords (*i.e.* des codes de juste conduite) avec l'intérêt général, la NRA assumait le contrôle de leur respect par l'ensemble des firmes⁴⁴. La FTC elle-même pouvait sanctionner une entreprise qui s'en abstrairait pour réduire ses prix⁴⁵. En fait, selon Gordon (1998) le gouvernement fédéral ne disposait pas des ressources nécessaires pour superviser les accords constitutifs du NRA à la fois du fait de leur nombre (600) et de leur complexité. Par voie de conséquence, « *the administration did little to ensure compliance with the law and delegated enforcement to private 'code authorities'* ».

Il y avait donc loin entre l'esprit revendiqué dans le NIRA – des coalitions tripartites associant les entreprises, les syndicats et l'administration – et son fonctionnement effectif. Les entreprises, au travers des *Trade Associations*, contrôlaient le système à leur profit, principalement au détriment des consommateurs et finalement, comme nous le verrons *infra*, au détriment de la reprise économique. Ainsi, comme Phillips Sawyer (2019, p. 13) le relève : « *Almost immediately, the NRA became a lightning rod of controversy for approving overlapping and contradictory codes and for raising consumer prices without ensuring higher wages* ».

En effet, la rigidification des prix dans certaines branches d'activités bien protégées par les codes de juste conduite avait pour effet de réduire leurs incitations à se moderniser et leur permettait de reporter les coûts de la crise sur ceux qui ne pouvaient jouir d'une telle protection⁴⁶. Ainsi, au-delà même de toute considération de justice distributive, le NIRA conduisait l'économie américaine vers un schéma de *stagflation* (Emmett et Van Horn, 2012). Simons (1941) considérait que « *the National Industrial Recovery inaugurated an orgy of price-fixing and invited businessmen to do, as patriots, what they had been*

44. Pour Crane (2007), le NRA fut « *a rational, cartelized business order in which the industrialists would plan and direct the economy, profits would be insured, and the government would take care of recalcitrant chisellers* ».

45. Comme le note Crane (2007) : « *Between 1933 and 1938, antitrust enforcement was sporadic and, ironically, often centred on enforcing the anticompetitive NIRA and Agricultural Adjustment Act codes* ».

46. Comme l'écrivait Henry C. Simons en 1943 : « *During depressions, the stabilization of particular prices against a general decline serves to shift the burdens of depression heavily upon other groups and, thus, to increase the difficulties of effective monetary and fiscal counteraction. Sustaining such prices means larger curtailment of employment, and, thus, of spending. It means drawing off a larger share of spending to the particular enterprises, and thus, deepening the depression in other areas of the economy* ».

doing before – on a vast scale, to be sure, but stealthily and with slightly bad conscience ».

La fin de l'expérience de la mise en œuvre du NIRA ne résulta pas pour autant d'une décision politique prise sur la base d'une évaluation de ses effets mais d'un arrêt de la Cour suprême, *Schechter Poultry*⁴⁷. Ce dernier, à l'inverse d'*American Column* (1921) ou de *Maple Flooring* (1925) ne se fondait pas sur la conformité de la loi au Sherman Act mais sur une question de délégation du pouvoir de régulation. Cependant, s'il est possible de lire cet arrêt dans le cadre de l'opposition entre la Cour et l'administration Roosevelt, il est intéressant de l'envisager à travers le prisme de l'associationnalisme lui-même. En effet, Louis Brandeis a voté avec la majorité « conservatrice » de la Cour pour annuler le NIRA considérant que la coordination entre l'État et les grandes entreprises était à la fois porteuse d'inefficacités et de risques de capture du pouvoir politique par les grandes firmes⁴⁸. Ainsi, Brandeis, auteur de l'opinion dissidente dans *American Column* en 1921, est apparu comme l'un des opposants au premier New Deal. Cependant, cette opposition était tout sauf imprévisible en regard des différences entre l'approche associationnaliste et l'approche corporatiste.

Le modèle des *Fair Trade Leagues* diffère comme nous l'avons vu du modèle des *Trade Associations* défendu par Hoover et encore plus significativement de celui du NIRA, intimement lié au Plan Swope et par extension à un modèle managérialiste dont l'économie de guerre a pu convaincre certains qu'il pouvait être transposé de la gestion optimale d'une firme à celle du pilotage efficace de l'économie. L'associationnalisme tire ses racines de l'histoire américaine et des débats liés au *Fédéraliste*. Il s'ancre dans une tradition jeffersonnienne pour laquelle les libertés économiques et les libertés politiques sont menacées dès lors que le pouvoir économique privé est concentré. Dans ce cadre, la NRA signifiait à la fois une cartellisation au profit des grandes firmes et la mise en œuvre d'une coercition – à leur profit – par les pouvoirs publics. Ce qui apparaissait comme un gage d'efficacité dans une perspective héritée de l'économie de guerre et consolidée par les arguments corporatistes de l'entre-deux-guerres était vu comme inacceptable politiquement et inefficace économiquement par les associationnalistes.

47. *Schechter Poultry Corp. vs. US*, 295 US 495, 1935. Il convient également d'ajouter l'année suivante l'annulation du Agricultural Adjustment Act (AAA), *the Farm Relief Bill*. Voir *United States vs. Butler*, 297 U.S. 1 (1936). Voir notamment Hamilton (1990).

48. Se reporter notamment à son *The Curse of Bigness* publié en 1934.

Le rejet du NIRA ne conduisit pas immédiatement à une inflexion en faveur d'une mise en œuvre résolue de l'Antitrust. Celle-ci ne s'observera qu'à partir de 1937 et surtout 1938 (voir Kirat et Marty, 2020). Dans l'intervalle, l'administration démocrate sera partagée entre les arguments du courant planiste, proposant une nouvelle initiative en ce sens⁴⁹, et ceux des associationnalistes, promouvant un modèle de *fair competition*. Le Robinson-Patman Act de 1936 relatif aux pratiques discriminatoires incarnera la brève hégémonie relative de cette approche.

6. Conclusion

La logique proposée par le Plan Swope s'est incarnée dans le NRA⁵⁰. Pour autant, il ne s'agissait pas de promouvoir une régulation guidée par les intérêts privés de l'économie – ce qu'elle devint dans les faits – mais sur une approche coopérative. Le planisme à la Tugwell repose sur des conseils industriels réunissant les représentants des entreprises (pas seulement les grandes), le *labor* et les consommateurs. La direction serait assurée par des ingénieurs animés par la seule recherche de l'intérêt général. L'échec du NRA correspond à la matérialisation de la capture qu'anticipait Hoover. La position prise par Brandeis en 1935 est à la fois fondée sur des questions d'efficacité⁵¹ et sur des questions de principes. Le NRA met en œuvre une coercition étatique principalement au profit des grandes firmes.

Il est à noter que les critiques de Hoover à l'encontre de l'évolution des *Trade Associations* telle que proposée par Swope se retrouveront chez Roosevelt dans le cadre du second New Deal, comme en témoignent son discours d'acceptation d'investiture en 1936 contre les monarchies économiques et celui de 1938 devant le Congrès. Les craintes de Hoover se sont, de fait, matérialisées dans le NIRA. La régulation publique a été capturée par les seuls intérêts privés, les ajustements ont été retardés, le blocage de la concurrence s'est fait au détriment des firmes dépourvues de pouvoir de marché et des parties

49. Rutherford (2011, p. 1393) souligne que certains économistes institutionnalistes proches de l'administration démocrate comme Hamilton, bien que déçus par les résultats du NIRA, n'avaient pas abandonné les projets d'un *intelligent handling* de l'économie.

50. Browning-Carrott (1970) cite Felix Frankfurter indiquant que le NRA revient simplement à formaliser les opportunités de coopérations qu'avait autorisées la Cour suprême en 1925.

51. Celui-ci était un échec économique avant-même que la Cour suprême le déclare inconstitutionnel.

prenantes. La position de Roosevelt par rapport aux grandes entreprises après l'échec du NIRA était inséparable d'un jugement moral : « les entreprises n'ont pas joué le jeu » et maximisé leur seul intérêt. Il est intéressant de relier cette dimension éthique avec celle qui animait Hoover. Un *business commonwealth* suppose une responsabilité sociale.

Ainsi, en avril 1938, par son discours devant le Congrès (*Curbing Monopolies*) le Président Roosevelt mit un terme définitif à la parenthèse de la concurrence régulée et amorça un virage vers une application plus résolue de l'Antitrust. Thurman Arnold, devenu en 1938, Assistant Attorney General au Department of Justice, avait pris la tête de l'Antitrust Division. Entre 1938 et 1941, de très nombreuses procédures antitrust furent engagées... souvent sur la base des accords inter-firmes qui avaient été noués entre 1933 et 1935 et qui avaient été présentés à la NRA pour obtenir une force obligatoire⁵².

Pendant, une reprise des « habitudes » de coordination au profit des grandes entreprises s'observa très rapidement avec la Seconde Guerre mondiale et conduisit à nouveau à mettre en sommeil l'Antitrust. Hamilton (1957) considérera même que la capture de l'administration par les intérêts des grandes firmes sera encore plus forte durant le second conflit mondial avec le War Production Board (WPB) que sous la NRA. Pour lui si les intérêts des consommateurs et des salariés étaient au moins théoriquement pris en compte dans le premier New Deal, dans le WPB, « ce sont les intérêts des affaires qui ont été privilégiés ».

Références

- Ackerman B., 1998, *We the People: Transformations*, Harvard University Press.
- Anthony D., 1932, « The Swope Plan », *Social Science*, Vol. 7, n° 3, pp. 274-27.
- Barber W. J., 1985, *From New Era to New Deal: Herbert Hoover, the Economists, and American Economic Policy, 1921-1933*, Cambridge University Press.

52. Comme le note Waller (2004) les années durant lesquelles les firmes avaient notifié leurs accords à l'administration fédérale étaient à l'origine de nombreux « low-hanging fruits to be plucked by the Antitrust Division ». La même analyse était faite par Simons (1941) selon lequel "Arnold has skimmed off a rich cream of prosecution opportunities ».

- Barber W. J., 1994, « The divergent fates of two strands of 'institutionalist' doctrine during the new deal years », *History of Political Economy*, n° 26, pp. 569-587.
- Bazzoli L., Kirat T., 2018, « L'invention de l'indemnisation du chômage aux États-Unis. Le capitalisme raisonnable, l'emploi et la responsabilité sociale de l'entreprise selon J. R. Commons et l'École du Wisconsin », *Revue française de socio-économie*, 2nd semestre, pp. 165-184.
- Berk G., 1996, « Communities of Competitors: Open Prices Associations and the American State 1911-1929 », *Social Science History*, vol. 20, n° 3, pp. 375-400.
- Bougette P., Deschamps M., Marty F., 2015, « When Economics met Antitrust: The Second Chicago School and the Economization of Antitrust Law », *Enterprise and Society*, vol. 16, n° 2, pp. 313-353.
- Brady R. A., 1933, *The Rationalization Movement in German Industry*, University of California Press, 466 p.
- Brandeis L., 1933, « Other People's Money: and How Bankers Use It », Nat'l Home Library Found.
- Brandeis L., 1934, *The Curse of Bigness. Miscellaneous papers of Louis D. Brandeis*, edited by Osmond K. Fraenkel, New York: Viking Press, 339 p.
- Browning-Carrott M., 1970, « The Supreme Court and American Trade Associations, 1921-1925 », *The Business History Review*, vol. 44, n° 3, pp. 320-338.
- Bruce K., 1995, « Scientific Management and the American Planning Experience of WWI: The Case of the War Industries Board », *History of Economics Review*, vol. 23, n° 1, pp. 37-60.
- Bruce K., et Nyland C., 1993, « Scientific management and market stabilisation, 1914-1930 », Department of Economics, *University of Wollongong, Working Paper*, n° 93-6. <http://ro.uow.edu.au/commwk-papers/288>
- Busch L., 2017, « Herbert Hoover and the Construction of Modernity », *Journal of Innovation Economics and Management*, n° 22, pp. 29-55.
- Clark J. M., 1917, « The Basis of War-Time Collectivism », *American Economic Review*, vol. 7, n° 4, pp. 772-790.
- Clark J. M. et Clark J. B., 1912, *The Control of Trusts*, Macmillan, New York [2nd edition, 1915].
- Clements K. A., 2010, *The Life of Herbert Hoover: Imperfect Visionary, 1918-1928*, New York, Palgrave, McMillan.
- Crane D. A., 2007, « The Story of United States V. Socony-Vacuum: Hot Oil and Antitrust in the Two New Deals », in Crane D. A. et Fox E., eds, *Antitrust Stories*, Foundation Press.
- Crane D. A., 2015, « All I Really Need to Know about Antitrust I Learned in 1912 », *Iowa Law Review*, vol. 100, n° 5, pp. 2025-2038.

- Crane D. A. 2007, « The Story of United States V. Socony-Vacuum: Hot Oil and Antitrust in the Two New Deals », in Crane D. A. et Fox E., eds, *Antitrust Stories*, Foundation Press.
- Eddy A. J., 1912, *The New Competition: An Examination of the Conditions Underlying the Radical Change that is Taking Place in the Commercial and Industrial World. The Change from a Competitive to a Cooperative Basis*, Appleton, New York.
- Emmett R. B. et Van Horn R., 2012, « The Chicago School(s) of Democratic Capitalism », *Working Paper*, <http://ssrn.com/abstract=1977287>.
- Fetter F. A., 1932, « The Economists' Committee on Anti-Trust Law Policy », *American Economic Review*, vol. 22, n° 3, pp. 435-469.
- Fourgeaud A., 1929, *La rationalisation. États-Unis-Allemagne*, Paris, Payot, Collection Bibliothèque politique et économique.
- Fournier L. T., 1932, « The Purposes and Results of the Webb-Pomerene Law », *American Economic Review*, vol. 22, n° 1, pp.18-33.
- Gaffard J.-L. et Quéré M., 2006, « What's the aim for competition policy: Optimizing market structure or encouraging innovative behaviors? », *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 16, n° 1-2, pp. 175-187.
- Gordon C. 1994, *New Deals: Business, Labor, and Politics in America, 1920-1935*, Cambridge University Press.
- Gordon C., 1998, « Rethinking the New Deal », *Columbia Law Review*, Vol. 98, n° 8, pp. 2029-2054.
- Gressley G. M. 1964, « Thurman Arnold, Antitrust, and the New Deal », *The Business History Review*, vol. 38, n° 2, pp. 214-231.
- Hamilton W., 1957, *The Politics of Industry*, New York, Alfred Knopf.
- Hamilton D. E., 1990, « Building the Associative State: The Department of Agriculture and American State-Building », *Agricultural History*, vol. 64, n° 2, pp. 207-218.
- Hawley E. W., 1966, *The New Deal and the Problem of Monopoly. A Study in Economic Ambivalence*, Princeton University Press.
- Hawley E. W., 1974, « Herbert Hoover, the Commerce Secretariat, and the Vision of an 'Associative State,' 1921-1928 », *The Journal of American History*, vol. 61, n° 1, pp. 116-140. doi:10.2307/1918256
- Himmelberg R. F., 1965, « The War Industries Board and the Antitrust Question in November 1918 », *Journal of American History*, vol. 52, n° 1, pp. 59-74.
- Himmelberg R. F., 1968, « Business, Antitrust Policy, and the Industrial Board of the Department of Commerce, 1919 », *The Business History Review*, vol. 42, n° 1, pp. 1-23.
- Himmelberg R. F., 1976, *The Origins of the National Recovery Administration: Business, Government, and the Trade Association Issue, 1921-1933*, Fordham University Press, 232 p.

- Hoover H., 1922, *American Individualism*, rééd. 2016, Hoover Institution Press Publication.
- Jevons H. S., 1931, « The Second Industrial Revolution », *Economic Journal*, mars, pp. 1-18.
- Kester R. A., 1940, « The War Industries Board, 1917-1918. A Study in Industrial Mobilization », *American Political Science Review*, vol. 34, n° 4, pp. 655-684.
- Kirat T. et Marty F., 2020, « The Late Emerging Consensus Among American Economists on Antitrust Laws in the Second New Deal (1935-1941) (Revised Version) », Montréal, CIRANO, *Cahiers scientifiques*, n° 2020s-46.
- Kirat T., 1990, « Taylorisme et rationalisation du travail en France et en Allemagne dans l'entre-deux guerres », *Revue d'économie politique*, vol. 100, n° 1, pp. 58-82.
- Kuisel R., 1984, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, « Collection Bibliothèque des histoires », 477 p.
- Lande R. H., 1982, « Wealth Transfers as the Original and Primary Concern of Antitrust: The Efficiency Interpretation Challenged », *Hastings Law Journal*, vol. 34, pp. 65-151.
- Lyon L. et Abramson V., 1936, *The Economics of Open Price Systems*, Brookings.
- McQuaid K., 1977, « Competition, Cartellization and the Corporate Ethic: General Electric's Leadership during the New Deal Era », *American Journal and Economics and Sociology*, vol. 36, n° 4, pp. 417-428.
- Mesure H., 2007, « Thorstein Bunde Veblen précurseur de la Business Society », *Revue française de gestion*, vol. 170, n° 1, pp. 15-30.
- Miller J. C., Walton T. F., Kovacic W. E. and Rabkin J. A., 1984, « Industrial Policy: Reindustrialization through Competition or Coordinated Action? », *Yale Journal on Regulation*, vol. 2, n° 1, pp. 1-37.
- Person H. S., 1930, « Man and the Machine: The Engineers Point of View », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, mai, pp. 88-93.
- Page W. H., 2009, « The Gary Dinners and the Meaning of Concerted Action », *SMU Law Review*, n° 62, pp. 597-620.
- Rutherford M. 2011, « The Judicial Control of Business: Walton Hamilton, Antitrust, and Chicago », *Seattle University Law Review*, n° 34, pp. 1385-1407.
- Phillips Sawyer L. A., 2016, « The U.S. Chamber of Commerce and the Modern Administrative State, 1912-1925: Trade Associations, Codes of Fair Competition, and State Building », *Harvard Business School Working Paper*, n° 16-085.

- Phillips Sawyer L. A., 2019, « U.S. Antitrust Law and Policy in Historical Perspective », *Harvard Business School, Working Paper*, n° 19-110.
- Shafer B. D., 1997, *In Restraint of Trade. The Business Campaign against Competition, 1918-1938*, Associated University Press (2nd edition 1999).
- Simons H. C., 1941, « For a Free-Market Liberalism », *University of Chicago Law Review*, n° 8, pp. 202-214.
- Simons H. C., 1943, « Economic Stability and Antitrust Policy », *University of Chicago Law Review*, n° 11, pp. 338-348.
- Soule G., 1967, *Planning USA*, New York, Viking Press.
- Waller S. W., 2004, « The Antitrust Legacy of Thurman Arnold », *Saint John's Law Review*, vol. 78, pp. 569-614.
- Winerman M., 2008, « Antitrust and the Crisis of '07' », *The Antitrust Source*, décembre.
- Young A., 1915, « The Sherman Act and the New Anti-Trust Legislation – I », *Journal of Political Economy*, vol. 23, n° 3, pp. 201-220.

LES RÉPARATIONS EN QUESTION

«L'Allemagne paiera » (1918-1932)	279
<i>Chronologie d'un échec et essai d'analyse cliométrique contrefactuelle de l'impact générationnel des réparations allemandes</i>	
Vincent Touzé	
Responsabilité et réparations	311
<i>Contexte historique de la rédaction du Traité de Versailles et opinion allemande sous la République de Weimar</i>	
Gerd Krumeich	

« L'ALLEMAGNE PAIERA » (1918-1932) Chronologie d'un échec et essai d'analyse cliométrique contrefactuelle de l'impact générationnel des réparations allemandes

Vincent Touzé¹

Sciences Po, OFCE

Les réparations allemandes destinées aux pays vainqueurs de la Première Guerre mondiale constituent une brève histoire qui s'étend de 1918 à 1932. Bien que courte, cette période est intense en événements politiques et économiques qui vont faire du Traité de Versailles un échec, ou tout du moins, un armistice prolongé jusqu'au retour des premières hostilités de 1939. Cet article essaie de comprendre comment la résolution du choc de réallocation d'actifs/passifs provoqué par la Première Guerre mondiale – les Alliés se sont fortement endettés auprès des Américains ; l'Allemagne doit s'acquitter d'une lourde obligation de réparations – a animé la période de l'entre-deux-guerres. L'article revient sur les attentes politiques et économiques au moment de la rédaction du traité de paix. Il montre également comment la question du paiement des réparations a été liée à celle du règlement des dettes interalliées conduisant à des stratégies non coordonnées et finalement à l'abandon des créances. Enfin, est développée dans cet article, de façon inédite, une analyse cliométrique contrefactuelle à l'aide d'un modèle simple de finances publiques intertemporelles qui donne une mesure du besoin budgétaire et de l'impact intergénérationnel qu'aurait pu avoir le paiement des réparations s'il avait été intégralement honoré.

Mots clés : réparations, dettes interalliées, plan Dawes, plan Young, défaut de paiement, analyse cliométrique contrefactuelle.

1. Je tiens à remercier Frédéric Gannon, Gilles Le Garrec, Antoine Parent et Gilles Vergnon ainsi que le *referee* pour leurs relectures critiques et constructives qui m'ont permis d'améliorer sensiblement la rédaction de cet article. Bien évidemment, je reste seul responsable des éventuelles erreurs, omissions et insuffisances.

Le Traité de Versailles, s'il a pour objet de définir les conditions de paix, est aussi la condamnation d'un pays, en l'occurrence l'Allemagne qui en tant que nation, et implicitement peuple, est obligée de reconnaître sa responsabilité dans le déclenchement de la guerre (art. 231). Les réparations (art. 232) sont un élément-clé du traité et ont déjà été mises en balance lors de l'acceptation par les Alliés de l'armistice demandée par l'Allemagne. Les principes de responsabilité et de réparation posent une question centrale : « qui doit payer, pourquoi, combien, quand et comment ? ».

On le sait, la paix de Versailles, signée le 28 juin 1919 puis promulguée le 10 janvier 1920, sera courte. Dix-neuf années seulement vont s'écouler avant que le conflit mondial renaisse sous une autre forme, encore plus brutale et plus inhumaine. L'histoire des réparations sera elle encore plus courte. Onze années après la fixation du montant en mai 1921, les Alliés vont renoncer définitivement à faire « payer » l'Allemagne qui s'enfoncé dans une terrible crise économique au début des années 1930. Mais il est trop tard. L'accusation récurrente du Traité de Versailles de « diktat » qui devait soit disant acculer le peuple germanique sur plusieurs générations a déjà fait son travail de propagande et d'imprégnation mentale. La crise économique est l'humiliation suprême. Les nationalistes s'enfoncent dans la brèche. Hitler arrive au pouvoir en janvier 1933 alors que l'Allemagne n'a plus rien à payer ou presque². Reste seulement l'article 231, l'article de la honte que le futur dictateur s'efforcera d'annuler (Krumeich, 2021).

Malgré sa sombre destinée, cette période de l'entre-deux-guerres est riche en enseignements. La guerre fut mondiale, les négociations de paix qui suivirent le furent également. La guerre fut terriblement meurtrière en raison de l'usage de la technologie moderne dans les combats, la prise de conscience fut unanime pour dire qu'il fallait régler ce conflit avec une approche moderne de la justice internationale. La demande de réparations à l'Allemagne fut exigeante (132 milliards de marks-or), mais le vaincu rechigna à payer et bénéficia d'une forme de clémence. Les Américains devinrent une puissance financière tout en contribuant à soutenir la reconstruction de l'Europe. Pourtant, l'échec de la paix fut cuisant. L'analyse de Keynes dans son ouvrage *Les conséquences économiques de la paix* publié en 1919 pu alors apparaître comme une prophétie de l'échec annoncé de Versailles. Reste à savoir

2. Reliquat de 3 milliards de marks-or de réparations et les mines de la Ruhr à racheter.

si celle-ci fut auto-réalisatrice ou un simple pamphlet servant une rhétorique anti-Versailles (Parent et Vergnon, 2021).

Dans cet article, nous étudions cette période à travers le prisme des réparations allemandes à la France. Notre objectif est de comprendre comment le choc de réallocation d'actifs/passifs consécutif de la guerre – les Alliés s'endettent lourdement auprès des Américains ; l'Allemagne jugée responsable du conflit doit s'acquitter d'importantes réparations – a guidé le sens de l'histoire et influé sur les économies. Dans un premier temps, nous revenons sur les attentes politiques et économiques à l'époque lors de la rédaction du Traité de Versailles puis de la fixation du montant des réparations (du discours au jugement avec la peine prononcée). Dans un second temps, nous rappelons le contexte économique de l'entre-deux-guerres et exposons comment la chronologie des réparations réellement versées (du jugement au paiement) a pu être associée à celle du règlement des dettes interalliées. Enfin, nous développons un modèle simple de finances publiques intertemporelles pour réaliser une analyse cliométrique contrefactuelle : si l'Allemagne avait payé, quel aurait été le poids budgétaire et l'impact générationnel ?

1. Du discours au jugement : les attentes économiques et politiques et le Traité de Versailles

Après une guerre aussi longue et interminable, la signature de l'armistice³ le 11 novembre par la naissante république allemande, à la suite de l'abdication de l'Empereur Guillaume II, est un aveu de faiblesse militaire qui implique une lourde contrepartie pour obtenir un accord avec les Alliés et les États-Unis : l'Allemagne s'engage déjà à dédommager⁴ et évite ainsi une poursuite des combats qui aurait pu conduire à une invasion de son territoire, voire une capitulation aux conséquences plus lourdes car significative d'une perte de souveraineté (Hénin, 2021). Par la suite, cet aveu de faiblesse militaire, synonyme de guerre perdue, sera aussi lourd de conséquences puisque les Allemands ne sont pas conviés à la Conférence de la paix à Paris en janvier 1919 et n'auront pas d'autre choix que d'accepter le Traité de Versailles le 28 juin de la même année.

3. La demande d'armistice est formulée par le dernier gouvernement impérial, celui de Max von Baden au début du mois d'octobre ; la délégation allemande s'est mise en marche le 7 novembre et reçoit les conditions alliées le 8, soit avant la proclamation de la République le 9... qui hérite donc de la situation.

4. L'article XIX des Clauses financières prévoit des « réparations des dommages ».

La question des réparations apparaît dès le début de la guerre. Par exemple, en 1915, est publié un article fort éclairant sous la plume d'Edmond Villey qui discute de la base juridique du droit à réparations. L'angle d'attaque de l'article est le suivant : puisque la guerre repose sur une mission de défense de la nation, les dommages qui en résultent sont de la responsabilité de l'État, c'est donc à ce dernier de payer : « Si la guerre est un fait national et que c'est la nation qui fait la guerre, l'État doit la réparation de tous les dommages qui sont la suite directe de la guerre sans exception ». Reste à la nation blessée de se retourner contre celle à qui incombe la faute : celle qui a déclaré la guerre.

Côté français, on se souvient de la lourde amende payée⁵ après la guerre de 1870 à l'Allemagne en plus de la réduction du territoire avec l'annexion de l'Alsace et la Lorraine⁶. Une victoire écrasante sonnerait l'heure de la « revanche » : si l'Allemagne perd, elle devra payer très cher. De façon intéressante, Krumeich (2021) souligne qu'en Allemagne, le pouvoir impérial tient un discours similaire et revendique d'importants dédommagements en cas de victoire.

La guerre n'a pas impacté de façon identique les économies (Sauvy, 1984) : l'économie américaine est florissante et a profité de la guerre en vendant notamment à crédit de nombreux biens à ses alliés ; l'économie britannique se porte plutôt bien malgré un commerce maritime qui a souffert et de très nombreux citoyens tombés sous les balles de l'ennemi. À l'instar de la Belgique, la France, principal théâtre des combats, a également connu d'importants dégâts en biens matériels et ressources foncières (mines détruites, terres rendues impropres à l'exploitation) en plus des trop nombreuses pertes humaines. Les attentes françaises en termes de réparation sont donc particulièrement importantes et tant la presse que la classe politique crient haut et fort que l'Allemagne devra payer⁷. Ainsi dans le discours ambiant, la perspective d'une Allemagne infiniment redevable laisse prospérer l'idée

5. Environ 25 % du revenu national d'après Sauvy (1984).

6. La France ayant été capable de payer avec une certaine facilité économique le dédommagement à l'Allemagne, à l'époque, certains s'interrogeaient si la peine infligée n'avait pas paradoxalement bénéficié à l'économie française. Sauvy (1984) évoque une boutade d'avant-guerre attribuée à l'empereur allemand : « La prochaine fois que nous gagnerons la guerre contre la France, nous exigerons de lui payer une indemnité ! ». On notera qu'après l'armistice, l'heure n'est plus au cynisme. Les ruines des champs de bataille et leurs cortèges de millions de morts, blessés et mutilés rappellent ô combien une guerre basée sur une technologie moderne est un drame sans nom pour l'humanité.

7. Les demandes de réparations françaises sont durcies à la découverte des destructions systématiques opérées par les armées allemandes en retraite dans le nord et l'est de la France : leur spectacle a encore rehaussé le niveau d'hostilité face à l'Allemagne.

qu'à tout problème budgétaire, il y a une solution⁸ : « l'Allemagne paiera ».

La rédaction du Traité de Versailles se veut juste et moderne. La participation de Woodrow Wilson, président des États-Unis, se veut un gage d'un humanisme éclairé puisqu'il énoncera les fameux 14 points le 8 janvier 1918 suivi de 4 autres points le 11 février de la même année dont le premier fixait le principe d'une justice en faveur d'une paix durable⁹ : « Chaque partie du règlement final doit être basée sur la justice essentielle du cas particulier envisagé et sur les arrangements les plus propres à amener une paix qui soit permanente ». Le traité va établir un jugement en responsabilité (art. 231¹⁰) et une obligation de réparations (art. 232). L'article 232 contraint l'Allemagne à prendre « l'engagement que soient réparés tous les dommages causés à la population civile de chacune des puissances alliées et associées et à ses biens »¹¹ mais il pose aussi en préambule une limite : « Les Gouvernements alliés et associés reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui résulte des autres dispositions du présent traité, pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages ». Les dommages ouvrant droit à réparation sont définis dans une annexe.

Ce traité ne fixe pas le montant des réparations mais l'article 233 de la « Partie VIII - Réparations » prévoit la création d'une Commission des réparations (CDR) et fixe au plus tard au 1^{er} mai 1921 la date à laquelle devra être notifié aux Allemands le montant des dommages. L'article 234 précise que la « commission des réparations devra, après le 1^{er} mai 1921, étudier, de temps à autre, les ressources et les capacités de l'Allemagne et, après avoir donné aux représentants de ce pays l'équitable faculté de se faire entendre, elle aura tous pouvoirs pour étendre la période et modifier les modalités des paiements à prévoir en conformité de l'article 233 ; mais elle ne pourra faire remise d'aucune somme sans l'autorisation spéciale des divers Gouvernements repré-

8. Sauby (1984).

9. Source : Digithèque de matériaux juridiques et politiques, <https://mjp.univ-perp.fr/textes/wilson08011918.htm>

10. Pour rappel, cet article est ainsi formulé : « Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. »

11. Source : Digithèque de matériaux juridiques et politiques, <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1919versailles.htm>

sentés à la commission ». Cette précision ouvre la possibilité de négociations ultérieures pour réévaluer le montant et/ou l'échéancier des réparations.

Sur le court terme, l'article 235 exige toutefois que l'Allemagne doit payer pendant les années 1919 et 1920 une indemnité de 20 milliards de marks-or afin « de permettre aux puissances alliées et associées d'entreprendre dès maintenant la restauration de leur vie industrielle et économique, en attendant la fixation définitive du montant de leurs réclamations ».

La question des réparations ne se limite pas à ces seuls cinq articles. La partie VIII contient 17 articles et annexes. De plus, le Traité de Versailles prévoit aussi de nombreuses sanctions économiques¹², sans compter la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France¹³, des clauses sur le bassin de la Sarre¹⁴ et la perte des colonies allemandes¹⁵.

Dans les discussions préalables à la fixation du montant total¹⁶, il y a plusieurs logiques en concurrence : somme forfaitaire libératoire ou évaluation puis sommation du montant de chaque dommage. La question de la limite du montant est également posée : ce dernier ne doit pas dépasser un seuil irréaliste sur le plan économique. L'Allemagne devra payer mais dans la limite de ses capacités. La capacité limite est sujette à débat et endogène au relèvement économique de l'Allemagne. Une Allemagne pauvre ne pourra rien payer, une Allemagne riche pourra beaucoup payer. Il est alors paradoxal de souhaiter à son ancien ennemi d'avoir une économie florissante. D'un point de vue géostratégique, cette perspective peut être contradictoire avec l'objectif des Alliés : éviter que l'Allemagne soit de nouveau trop puissante¹⁷.

12. Notamment des transferts de brevets (art. 171 et art. 297 ; voir Gannon, 2021) et aussi un abandon d'une partie de la flotte maritime.

13. Le principe 8 de Wilson le prévoyait et la convention d'armistice a exigé l'évacuation militaire de cette région par les Allemands.

14. « L'Allemagne [...] cède à la France la propriété entière et absolue [...] des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre » (Partie III – Clauses politiques européennes, art. 45).

15. L'article 119 de la « Partie IV – Intérêts allemands hors de l'Allemagne » prévoit que l'Allemagne « renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer. ».

16. Sauvy (1984) recense les principaux événements diplomatiques qui précèdent la fixation de l'indemnité : mars 1920 à Londres, avril 1920 à San Remo, juillet 1920 à Spa, décembre 1920 à Bruxelles, janvier 1921 à Paris et mars 1921 à Londres.

17. Sauvy (1984) reprend la citation d'octobre 1918 de Lloyd Georges : « il faudra qu'ils paient... mais... ils ne peuvent payer qu'en or ou en marchandises, parce que ce serait au détriment de notre commerce » et il lui donne l'interprétation suivante : « Il faudra qu'ils paient, mais nous nous opposerons à ce qu'ils trouvent le moyen de payer ».

Une des premières réunions les plus importantes où un accord est obtenu est celle de Spa le 16 juillet 1920. Elle fait suite à de nombreuses discussions sur la façon de répartir le montant des réparations (dont on ne connaît pas encore le montant précis). Cet accord établit la répartition suivante des montants que l'Allemagne devra payer : France (52 %), Empire britannique (22 %), Italie (10 %), Belgique (8 %) et autres pays (8 %).

Après de nombreuses discussions et une Allemagne inquiète et opposée à l'idée de payer un montant trop élevé, la commission des réparations fixe, le 27 avril 1921, le montant total des dommages à 132 milliards de marks-or¹⁸. Pour donner une idée sur son poids en or, il est intéressant de rappeler qu'un mark-or pèse officiellement 0,358425 gramme, alors 132 milliards, cela équivaut à un poids d'or de l'ordre de 47 315 tonnes, une masse qui va bien au-delà des réserves actuelles des banques centrales au niveau mondial (35 219 tonnes d'après le *World Gold Council* en 2021). L'Allemagne ne dispose pas d'un tel stock et elle devra payer en ponctionnant, chaque année, une partie de sa valeur ajoutée. Elle peut payer en monnaie ou en nature (biens, machines, charbon, main-d'œuvre, etc.).

Ce chiffre élevé présente en réalité trois niveaux d'obligations. Les deux premiers sont de type A (12 milliards¹⁹) et B (38 milliards) pour un total de 50 milliards (actualisation d'un versement de 3 milliards par an pendant 36 ans au taux de 5 %). Le troisième niveau, dit de type C, est fixé à un montant de 82 milliards. Le paiement de ces obligations est reporté à une date à déterminer après que l'Allemagne aura été capable de payer les deux premiers niveaux. En pratique, la vraie obligation porte sur les obligations de type A et B. L'obligation de type C a une valeur plutôt politique, voire « théorique »²⁰.

La crainte que l'Allemagne, vaincue mais pas abattue, ne paie pas est présente dès la signature du traité de paix. En 1919, lorsque de Gaulle écrit alors à sa mère, l'analyse de l'officier français et ancien

18. Marks (1969) rappelle que les chiffres discutés lors de la Conférence de la paix (Paris, janvier 1919) variait entre 500 et 800 milliards de marks-or, qu'ensuite à la conférence de Boulogne (juin 1920), le chiffre avait été réduit à 248 milliards lors de la conférence de Paris (janvier 1921). Marks souligne que le montant fixé par la CDR est plutôt une agréable surprise pour les Allemands.

19. Les 12 milliards correspondent au solde entre les 20 milliards dus entre 1919 et 1920 et les 8 milliards versés.

20. Marks (1969) cite une déclaration de Poincaré datée de 1923 au sujet des obligations C : « l'état des paiements avait surtout un caractère théorique ».

combattant laisse peu de place à l'optimisme. Les mots qu'il emploie sont durs et laissent peu de concession :

Ma chère maman

Voici donc la paix signée. Il reste à la faire exécuter par l'ennemi, car tel que nous le connaissons, il ne fera rien, il ne cèdera rien, qu'on ne le contraigne à faire, à céder, à payer, et non pas seulement au moyen de la force, mais bien par la dernière brutalité. C'est le seul procédé à employer à son égard. Ses engagements sont une fumée, sa signature une mauvaise plaisanterie. Heureusement, nous tenons, et il nous faut absolument garder, la rive gauche du Rhin. Les motifs d'y demeurer ne manqueront certes pas...

De Gaulle utilise le terme « ennemi » alors que le traité de paix a été signée... La paix s'annonce déjà difficile.

Le Traité de Versailles avait pour vocation de garantir une paix durable en créant une Société des Nations (SDN) chargée de gérer les conflits et en limitant drastiquement les dépenses militaires de l'Allemagne. La réduction forcée des dépenses militaires allemandes constituait une ressource budgétaire non négligeable. Hantke et Spoerer (2010) parlent de « cadeau de Versailles » puisqu'ils estiment qu'avant-guerre, « toutes les grandes puissances européennes ont dépensé entre 2,5 et 3,7 % de leur PIB à des fins d'armement, qu'elles se concentrent sur la marine ou l'armée » et qu'après la guerre, « elles ont réduit de façon assez uniforme cette part entre 2,5 et 3 pourcent ». À l'issue de leur étude, ils concluent que « le Traité de Versailles, bien que globalement clairement un fardeau pour l'économie allemande, offrait également un dividende budgétaire de paix substantiel aux politiciens non revanchards de Weimar ».

Pendant cette période pré-réparation, il est utile de noter une forme de désolidarisation des Américains. En effet, les États-Unis ne ratifient pas le Traité de Versailles alors que ce dernier a été fortement inspiré par leur président et signé par lui-même. Ils cosignent plus tard avec les Allemands une « Joint Resolution » le 2 juillet 1921, puis le Traité de Berlin le 25 août 1921 puis échangent les ratifications dans la même ville le 11 novembre 1921. La *Joint Resolution* met définitivement fin à la guerre entre les deux pays. Le Traité de Berlin reprend seulement une partie du Traité de Versailles. Ce court traité stipule ainsi les articles du Traité de Versailles qui sont ratifiés. Point important, les États-Unis n'adhèrent pas à la SDN et ne se portent donc pas garant d'un soutien militaire pour préserver la paix en cas de déclaration de guerre à l'un de ses membres. Par ailleurs, ils vont négocier indépendamment des Alliés le montant des réparations dues par l'Allemagne à leur nation.

Sur le plan lexical, il est intéressant de remarquer que la *Joint Resolution* stipule qu'il est mis fin à la guerre déclenchée le 6 avril 1917 entre les États-Unis et le « gouvernement impérial allemand » (*Imperial German Government*). En comparaison, la Convention d'armistice du 11 novembre 1918 désigne les « Allemands » ou les « armées allemandes » et le Traité de Versailles mentionne « l'Allemagne » en particulier dans l'article 231. La nuance américaine est saisissante car implicitement est surtout condamné l'impérialisme allemand même si les gouvernements suivants s'engagent à assumer les conséquences du régime précédent. On trouve une nuance comparable dans le Traité de Paris de 1815 qui marqua le début d'une paix en Europe après la chute de Napoléon. Ce traité condamne explicitement l'Empereur français²¹ et non la France, en tant que pays, ou le peuple français :

Au nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité.

Les Puissances Alliées ayant, par leurs efforts réunis et par le succès de leurs armes, préservé la France et l'Europe des bouleversements dont elles étaient menacées par le dernier attentat de Napoléon Buonaparte, et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat ;

Partageant aujourd'hui avec S.M.T.C.²² le désir de consolider, par le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle, l'ordre de choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener, entre la France et ses voisins, ces rapports de confiance et de bienveillance réciproque que les funestes effets de la révolution et du système de conquête avaient troublés pendant si longtemps.

Le Traité de Versailles n'évoque pas explicitement une condamnation de l'Empire allemand. Il fait seulement référence à l'organisation d'un procès contre l'empereur déchu dans le cadre de l'article 227 de la « Partie VII – Sanctions » qui prévoit notamment que « Les puissances alliées et associées mettent en accusation publique Guillaume II de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités ». Une requête est également adressé au Gouvernement des Pays-Bas « le priant de livrer l'ancien empereur entre leurs mains pour qu'il soit jugé ». Guillaume II ne sera pas jugé et mourra de vieillesse aux Pays-Bas en juin 1941 à l'âge de 82 ans.

21. Ainsi que les guerres issues de la Révolution française tout en se réjouissant du retour de la monarchie en France. C'est une paix négociée entre monarques...

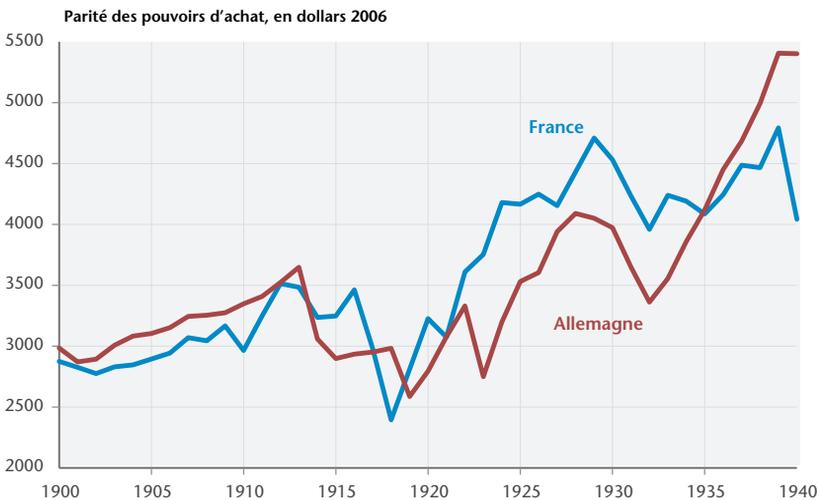
22. Sa Majesté Très Chrétienne.

2. Du jugement au paiement : brève histoire économique de la période des réparations

L'histoire des réparations allemandes à la France ne peut être déconnectée de la conjoncture économique dont l'évolution a pu influencer ou être la conséquence de la nécessité du paiement de ces dernières.

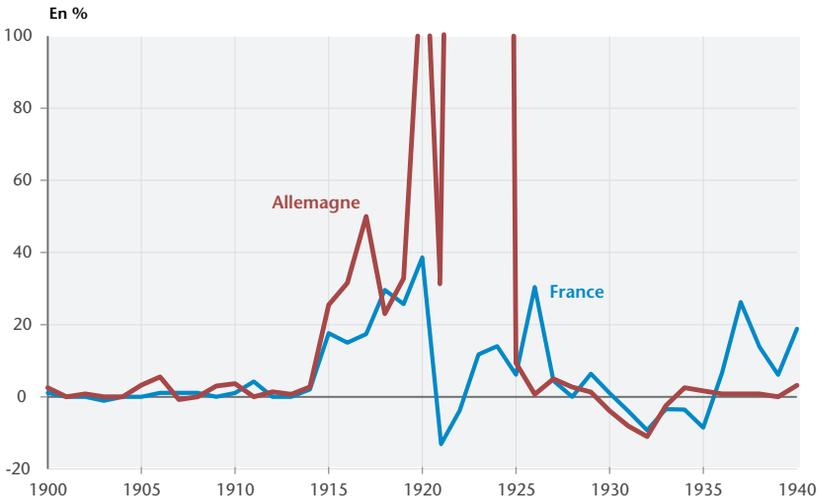
Une étude sommaire du contexte conjoncturel montre, en France, une reprise d'après-guerre avec une hausse rapide du PIB par habitant suivie d'un impact durable en termes de baisse et de récession à partir de la crise des années 1930. Un rebond s'observe à partir de 1936. En Allemagne, on observe également une croissance élevée après la guerre. Le rapide suicide monétaire à partir de 1922 avec une hyperinflation a un impact limité sur le PIB par habitant puisque l'Allemagne rebondit dès 1924 après une récession en 1923. En revanche, la crise des années 1930, contrechoc de la crise américaine de 1929, engendre un chômage de masse et une profonde récession pendant deux années (1931 et 1932). La crise des années 1930 a des effets déflationnistes tant en France qu'en Allemagne. À partir de 1933, l'Allemagne rebondit fortement et son PIB par habitant dépasse le niveau français dès 1935.

Graphique 1. PIB par habitant



Source : Jordà –Schularick & Taylor Macrohistory data base.

Graphique 2. Taux d'inflation



Note : L'Allemagne connaît plusieurs épisodes de taux d'inflation supérieur à 100 % : 1920 (145 %), 1922 (1023 %), 1923 (105 milliards de %) et 1924 (730 %).

Source : Jordà –Schularick & Taylor Macroeconomy data base.

Cette courte période de l'entre-deux-guerres est également marquée par une instabilité politique. Les gouvernements en France et en Allemagne résistent difficilement aux crises politiques.

Pendant les cinq mandats présidentiels courant de 1913 à 1940, pas moins de 55 gouvernements (soit une durée de vie moyenne d'environ six mois) vont se succéder²³ :

- Présidence Raymond Poincaré (1913-1920) : 12 gouvernements (dont le gouvernement Clémenceau du 16 novembre 1917 au 18 janvier 1920) ;
- Présidence Alexandre Millerand (1920-1924) : 5 gouvernements (dont les gouvernement Poincaré du 15 janvier 1922 au 1^{er} juin 1924) ;
- Présidence Gaston Doumergue (1924-1931) : 15 gouvernements ;
- Présidence Paul Doumer (1931-1932) : 3 gouvernements ;
- Présidence Albert Lebrun (1932-1940) : 20 gouvernements.

23. La rotation des gouvernements français est à relativiser car il faut tenir compte des coalitions (1919-24 c'est le Bloc national, 1924-26 le Cartel des Gauches et de 1926 à 1930 un gouvernement d'Union nationale) et de la pérennité des personnalités : Briand est au quai d'Orsay sans interruption de 1925 à 1932 et traverse ainsi 3 dispositifs politiques.

En Allemagne, la toute jeune République de Weimar voit également s'alterner 15 gouvernements jusqu'à l'arrivée d'Hitler en 1933 (soit une durée de vie moyenne légèrement supérieure à une année) :

- Présidence Friedrich Ebert (1919-1925) : 8 gouvernements
- Présidence Paul von Hindenburg (1925-1934) : 7 gouvernements.

La durée de vie d'un gouvernement en Allemagne est environ le double de celle d'un gouvernement français.

Tableau 1. Comparaison de la situation d'endettement en 1920

En % du PIB 1913

	Allemagne	Grande-Bretagne	France
Dettes nationales 1913	63	33	67
Dettes nationales 1920	48	144	135
Obligations de réparation de type A et B	99		
Sous-total	147		
Obligations de réparation de type C	152		
Total	299		

Source : Ritschl, 1989.

Pour comprendre le contexte économique des réparations, il est important de faire le point sur l'important choc de réallocation d'actifs-passifs au niveau mondial au lendemain de la guerre. Les données recueillies par Ritschl (1989) – voir tableau 1 – montre que l'État français est très nettement plus endetté au sortir de la Première Guerre mondiale que l'État allemand. L'inflation plus élevée en Allemagne pendant la guerre a permis la dévalorisation de la valeur réelle de la dette (Webb, 1987). Quant à l'hyperinflation du début des années 1920, elle va permettre de quasi-annuler la dette publique dont le nominal est exprimé en monnaie nationale (Reinhart et Rogoff, 2011). L'endettement français résulte en grande partie du financement de la guerre qui a nécessité de faire appel à l'épargne nationale ainsi qu'au soutien de gouvernements étrangers amis : la Grande-Bretagne et les États-Unis. En comparaison des endettements anglais et allemands, la situation française est plus alarmante car l'État français va devoir reconstruire de larges zones de son territoire dévastées par les combats. Par ailleurs, de nombreux particuliers ont été ruinés avec la perte de leurs avoirs en Russie à la suite de la révolution de 1917.

D'après Sauvy (1984), le bilan des créances entre États alliés (exprimées en pourcentage des PIB nationaux) serait le suivant après la guerre :

- France : -25 % (Angleterre) et -33,3 % (États-Unis) = -58,3 %
- Angleterre : +17,8 % (France) et -27,4 % (États-Unis) = -9,6 %
- États-Unis : +6,8 % (Angleterre) et +5,7 % (France) = + 12,3 %.

Les États-Unis apparaissent alors comme une puissance nettement créancière vis-à-vis des pays alliés.

S'il est difficile de relier parfaitement les événements économiques et politiques aux différentes phases de crises que rencontrent le paiement des réparations ainsi que le remboursement des dettes de guerre, il est utile d'en faire la chronologie.

Si depuis l'année 1921, le montant et le rythme de paiement des réparations dues sont connus, les versements effectifs semblent insuffisants au point de contrarier la France et la Belgique qui vont engager une opération punitive en occupant la Ruhr de janvier 1923 à août 1925. Cette opération se fait sans le soutien des Anglais ni des Américains. Cette opération militaire n'est pas sans effet puisque l'Allemagne paie un peu plus mais cette dernière provoque un véritable « suicide » monétaire en recourant à la politique de la planche à billets. La monnaie allemande n'a plus aucune valeur, ce qui engendre une crise majeure et nécessite le besoin de négocier au niveau international. Ces négociations vont conduire au Plan Dawes, signé le 16 août 1924 à Paris et en vigueur à partir du 1^{er} septembre. Ce plan prévoit le retrait des troupes françaises de la Ruhr (départ définitif²⁴ en août 1925), la création d'une banque autonome (indépendante) du gouvernement allemand et la création du reichsmark. Ce plan prévoit surtout un assouplissement du montant des réparations. Il prévoit ainsi un nouveau calendrier du paiement des réparations : 1 milliard (première année 1924-1925) puis hausse progressive jusqu'à 2,5 (cinquième année 1928-1929), puis une variation en fonction de la prospérité économique. Le nombre d'annuités n'est pas fixé. Les obligations de type C ne sont plus mentionnées. Sauvy (1984) estime que « la réduction de la dette, en valeur actuelle, [...] est de près des 2/3 ». Jusqu'en 1929, l'Allemagne paie : « cinq ans bénis, sans trouble, ni déception »

24. Remarque : après la fin de l'occupation de la Ruhr, le gouvernement français a pu mettre en balance un retrait plus rapide des troupes françaises de Rhénanie pour faire pression sur l'Allemagne afin d'obtenir un paiement plus soutenu des réparations.

(Sauvy, 1984). Cette période est aussi propice à un partenariat économique entre les États-Unis et l'Allemagne puisque les particuliers américains investissent dans l'économie allemande, notamment en souscrivant aux emprunts publics. En 1929, l'État allemand éprouve des difficultés à payer l'échéance de 2,5 milliards. De nouvelles négociations ont lieu et elles conduisent au Plan Young²⁵ (1^{er} août 1929). Ce dernier prévoit un rééchelonnement avec 36 annuités croissant de 1,685 à 2,425 milliards puis une série de 22 annuités croissant de 1,607 à 1,711 milliards. La valeur actuelle est inférieure de 17 % aux annuités Dawes en supposant la même maturité (Sauvy, 1984).

La crise de 1929 aux États-Unis et ses conséquences récessives au niveau national se propagent sur les échanges internationaux, ce qui provoque aussi un ralentissement de l'activité et une crise de liquidité au niveau mondial. L'Allemagne très dépendante des flux entrant de capitaux est plus particulièrement fragile. Le plan Young n'est pas suffisant puisque la crise économique ronge profondément l'économie allemande très rapidement. Un moratoire est proposé en 1931 sous l'impulsion du président Hoover. Ce dernier propose la suspension pour un an de « tous les paiements sur les dettes intergouvernementales, dettes de réparations et de relèvement »²⁶. D'après Strauman (2018), la chute de l'Allemagne en 1931 aurait été précipitée car la proposition Hoover de juin 1931 a été retardée à la suite du « non » français, synonyme d'une certaine réticence à soutenir l'Allemagne. En juillet, lorsque la France donne son accord, il aurait été alors déjà trop tard, la crise bancaire étant devenue incontrôlable en Allemagne à la suite de la faillite de la *Darmstädter und Nationalbank* (James, 1984). C'est le début de l'effondrement économique. Ritschl (1998) souligne, en s'appuyant sur un modèle keynésien de type IS-LM, que la grande dépression allemande qui s'étend de 1929 à 1932 aurait pu être évitée par une discipline budgétaire plus stricte dès 1924, ce qui aurait rendu l'Allemagne moins dépendante au crédit étranger²⁷.

25. Pour comprendre les enjeux entre banques centrales de négociations du plan Young, voir Clavert (2007).

26. Voir la proposition du 21 juin 1931 : <https://millercenter.org/the-presidency/presidential-speeches/june-21-1931-statement-foreign-debts>.

27. Ritschl (2013) développe une analyse économétrique sur cette période. Il rappelle que la crise allemande résulte d'une dépendance au crédit étranger qui se raréfie en 1929. Il trouve que les multiplicateurs budgétaires pendant la phase d'austérité sont bas et que le principal canal de transmission de la crise est la rigidité du salaire : « bien que les salaires nominaux chutaient, les prix à la production diminuaient plus vite, avec des effets directs sur la demande de travail et indirects sur l'investissement ».

Le moratoire sera suivi l'année d'après par de nouvelles mesures adoptées lors de la conférence de Lausanne (accord du 9 juillet 1932). Cette conférence prévoit l'annulation du plan Young. L'Allemagne n'a plus de réparations à payer. Elle doit désormais seulement payer un unique et ultime versement de 3 milliards de marks. Cette dernière somme avait une valeur politique pour le gouvernement français qui ne voulait pas perdre la face mais cette somme ne sera jamais honorée²⁸.

La chronologie du paiement des réparations doit être mise en parallèle avec celle du remboursement des dettes de guerre. Très tôt, les Alliés avec les Anglais en tête ont souhaité l'annulation des dettes interalliées selon le principe que les sacrifices humains des soldats anglais et français avaient une plus grande valeur que les créances financières²⁹ mais le gouvernement américain s'y est opposé dès l'armistice (Artaud, 1978). Pour ce dernier, les créances de guerre sont une dette d'honneur vis-à-vis des contribuables américains (Rhodes, 1969). Les Alliés ont aussi proposé une alternative : l'Allemagne pourrait se charger de rembourser les dettes directement aux Américains mais le gouvernement américain a également refusé de se faire rembourser par des obligations allemandes. Il a même promulgué une loi en ce sens en 1922³⁰.

L'histoire des dettes interalliées va ainsi suivre un destin parallèle (et pas indépendant) de celui du paiement des réparations. On observe une rivalité économique entre pays amis en temps de paix qui succède à une unité militaire en temps de guerre. En même temps, dans les années 1920, les États-Unis commencent à développer des liens économiques soutenus avec l'Allemagne. La recherche d'une prospérité économique doit l'emporter sur les anciennes querelles. Toutefois, la détention de créances sur la France et l'Angleterre peut être vue comme un instrument de contrôle géopolitique. Il est toujours bon d'avoir le soutien de son créancier. Les stratégies françaises et anglaises ne sont pas alignées. Les Anglais veulent éviter la répudiation tandis que la position française est plus ambiguë. Artaud (1978, p. 369) souligne

28. Toutefois, l'Allemagne paiera bien le rachat des mines de la Sarre à la France en 1935.

29. Louis Marin dans son discours du 21 janvier 1925 prononça les mots suivants : « Quelle iniquité si, après nous avoir prêté l'argent pour habiller nos soldats, on nous réclamait au prix fort le prix de la capote dans laquelle ils se sont fait tuer » (cité par Artaud, 1978, p. 363).

30. Artaud (1978) donne les précisions suivantes (note 20, p. 369) : « La loi américaine du 9 février 1922 crée le *World War Foreign Commission*. Elle interdit aux débiteurs de rembourser leurs dettes avec les obligations d'un autre pays, c'est-à-dire avec les obligations allemandes de réparations. Elle cherche donc à éviter la liaison entre les dettes et les réparations ».

l'extrême prudence des instructions données en 1922 par Poincaré à son envoyé à Washington, Jean Parmentier : « Vous ferez en sorte que le gouvernement des États-Unis ne puisse à aucun moment conclure de votre seule audition par la *World War Foreign Debt Commission*, ou même de votre silence, que la France aurait tacitement accepté les principes de la loi fédérale du 9 février 1922 ». En pratique, la France n'exclut pas la possibilité de répudier un jour sa dette. Les Anglais peuvent faire pencher la balance d'un côté, celui des débiteurs pro-annulation (France et Belgique) ou de l'autre du principal créancier et pro-respect des engagements (les Américains). Les Anglais, voulant éviter la répudiation, s'inclinent devant les Américains lorsque ces derniers adoptent la loi du 9 février 1922. Cette position assumée est nécessairement source de tension entre Paris et Londres (Artaud, 1978).

L'Amérique souhaite la paix et la prospérité en Europe mais pourrait s'inquiéter d'une trop grande unité qui pourrait conduire à des rapprochements, voire à l'émergence d'un bloc économique puissant et uni. Cette implication américaine contredit une vision historique qui est celle de l'isolationnisme (Artaud, 1978). Répudier la dette américaine aurait pu permettre à la France de se rapprocher de l'Allemagne en annulant les réparations. Mais la France a probablement craint les conséquences de la répudiation et l'hostilité interne vis-à-vis de l'Allemagne était encore prégnante.

L'approche américaine est de prêter de l'argent à l'Europe pour assurer sa reconstruction et sa prospérité. Artaud (1978) rappelle ainsi l'étrange fonctionnement du financement des réparations allemandes par des capitaux étrangers et fait référence au « flux circulaire de papier » de Keynes³¹ : « les banques américaines prêtent à l'Allemagne, laquelle fournit aux Alliés par le biais des réparations de quoi rembourser le gouvernement américain ». Elle note aussi le rôle

31. Castillon (1952) reprend également ce schéma en faisant référence à Mantoux (1946) qui cite Keynes : « pour la période antérieure à 1924, E. Mantoux cite Keynes "ce que l'Allemagne paraît avoir payé en réparations équivaut à peu près à ce que l'étranger lui a versé en échange de Marks sans valeur". L'auteur de la Paix Calomniée en arrive ainsi à affirmer que de "1920 à 1930 l'Allemagne a reçu de l'étranger au total 35 à 38 milliards de Marks pendant qu'elle en payait 21 milliards au titre des réparations". Et il conclut avec amertume "Tel fut le fardeau que la Traité de Versailles imposa à l'Allemagne". Nous ne prendrons pas entièrement à notre compte cette conclusion désabusée. D'abord parce que le rapprochement des investissements étrangers et des paiements de réparation ne se justifie que s'il est fait d'après une monnaie commune, ce qui n'est pas le cas ici, les comptes des réparations étant exprimés en Marks-or, les investissements en Reichmarks. Ensuite parce qu'il n'y a pas nécessairement communication entre des investissements privés et une dette publique. Certes il est possible que la politique générale des Alliés ait abouti à laisser à l'Allemagne un solde bénéficiaire de plusieurs milliards de Reichmarks. Mais la responsabilité n'en retombe pas sur les seules réparations ».

important des banquiers américains qui sont présents à la Conférence de Londres de 1924 avec des représentants du gouvernement américain. Ces participations à différentes conférences permettent aux États-Unis de s'immiscer dans les affaires européennes³². Rhodes (1969) revient sur la comparaison entre les États-Unis et le personnage d'une pièce de Shakespeare, « Uncle Shylock »³³. Ce dernier incarne un sinistre et riche usurier. Toutefois, il souligne que la position américaine n'est pas si catégorique et cite le secrétaire d'État au Trésor, William McAdoo, qui écrivit en 1917 au Président Wilson pour déclarer toute sa sympathie au peuple français qui a profondément souffert de la guerre et croire qu'après le retour de la paix, « notre peuple devenu conscient de la dévastation et de la désolation en France, il y aura un mouvement spontané d'une force irrésistible pour remettre les intérêts sur nos prêts à la France, sinon pour l'aider de manière encore plus généreuse ». Après la guerre, le conseiller auprès du secrétaire au Trésor, Norman H. Davis, exprimera une position opposée et ferme : il ne faut pas que les Français pensent que « les États-Unis sont le Père Noël »³⁴. Les Français obtiendront toutefois une restructuration de leurs dettes auprès des Américains (Accord Mellon-Bérenger du 29 avril 1926 avec 62 annuités, jusqu'en 1988³⁵) et des Anglais (accord Caillaux-Churchill ou accord de Londres du 12 juillet 1926), réduisant de moitié la valeur actualisée (Reinhart et Trebesh, 2014).

Les dettes interalliées vont créer de l'incertitude (qui subira le coût ? Les créanciers américains, les contribuables des pays alliés ou les contribuables allemands ?) avec des répercussions sur les choix politiques, ce qui sera source de tensions entre pays et probablement facteur de replis nationalistes.

Le 13 décembre 1932, face à la volonté américaine de continuer à faire payer les dettes interalliées, la Chambre des députés³⁶ refuse la fin du moratoire, ce qui amène la chute du cabinet d'Edouard Herriot, qui

32. Il est intéressant de noter que les deux plans de renégociation portent le nom de deux Américains : Charles Dawes, président de la Commission des réparations en 1923, deviendra vice-président des États-Unis en 1924 ; Owen D. Young, président de la *General Electric*, se voit confier la présidence du second comité chargé d'alléger les obligations de réparations allemandes en 1929. La mise en place de ces deux plans d'allègement montre l'importance du rôle joué par la diplomatie américaine (Jonas, 1984).

33. Rhodes reprend notamment une déclaration faite au *New-York Times* (22 février 1922) par le sénateur français, Henry Lemery : « L'Amérique, dont nous acclamons hier sa générosité et son idéalisme, a-t-elle été déchue au rôle de Shylock ? ».

34. Cité par Rhodes (1969).

35. L'accord fut définitivement signé fin 1929.

36. Voir le témoignage de François Piétri (1963) sur cet épisode politique.

lui, était prêt à l'accepter. En cessant de payer des annuités aux Américains, la France répudie en quelque sorte sa dette. Il est trop tard pour régler les conséquences politiques du choc de réallocation mondiale d'actif-passif car le nationalisme allemand a eu le temps d'infuser les esprits revanchards : Hitler arrive au pouvoir le 30 janvier 1933, six semaines après le « non » français. Bien que l'Allemagne n'ait plus de réparations à payer, elle s'est lourdement endettée auprès de créanciers privés. Hitler en suspendra le remboursement³⁷.

En 1934, une loi américaine (*Johnson Debt Default Act* du 13 Avril 1934) décide de punir les éventuels États mauvais payeurs en leur interdisant l'accès au marché de capitaux américains. Bien que punitif, ce décret a pour effet de reconnaître la cessation de paiement et donc le défaut. Le 15 juin 1934, le *New-York Times* titre « All debtors to us excepting Finland to default today » marquant le défaut des Alliés (Reinhart et Trebesch, 2014).

En s'appuyant sur la théorie des jeux³⁸, Ritschl (1989) explique que la question du paiement des réparations a probablement eu des répercussions indirectes plus importantes sur la politique allemande que sur l'activité économique. Il s'appuie sur un constat : après 1923-1924 et le retour d'une monnaie attachée à l'or, l'Allemagne emprunte massivement à l'extérieur ; compte tenu du montant des réparations, l'Allemagne est en fait surendettée et n'aurait pas dû gagner la confiance des marchés internationaux. Pourtant le plan Dawes autorise en 1924 à émettre des titres d'un rang supérieur à la dette des réparations : on a ainsi deux types de créanciers avec des intérêts contradictoires (que l'autre ne soit pas remboursé pour pouvoir être remboursé). Ritschl cite une note du ministère des Affaires étrangères allemand : « Plus nous emprunterons à l'étranger, moins nous aurons à payer au titre des réparations » et conclut que « Si les banquiers new-yorkais investissaient suffisamment en Allemagne, ils deviendraient un allié puissant de cette dernière dans sa lutte contre les réparations futures ». Ritschl évoque une « théorie de la prise en otage mutuelle des réparations et de la dette commerciale ». En 1929, lorsque le plan Young met fin à la croissance de l'endettement extérieur, deux solutions s'offrent à l'Allemagne : adopter des mesures d'austérité ou faire

37. Il faudra attendre, après la Seconde Guerre mondiale, le *London Agreement on German External Debts* du 27 février 1953 pour que l'Allemagne fédérale prévoit le paiement de ces dettes mais seulement à partir du moment où les « deux » Allemagnes seraient réunies (d'Argent, 2017).

38. Pour une analyse par la théorie des jeux, voir aussi Arce (1995).

défaut. Pendant la crise internationale (1929-1932), la première solution est adoptée avec de forts effets déflationnistes. Cette politique redonne confiance aux investisseurs internationaux puisque l'Allemagne emprunte en 1930 sur les marchés internationaux. En 1931, c'est la crise bancaire et le plan Young n'aura pas résisté longtemps. Le pouvoir nazi optera à partir de 1933 pour le non-paiement de la dette externe. L'Allemagne n'a alors plus accès au marché mondial du capital. Pour Ritschl, le plan Dawes va permettre aux Allemands de ne pas payer les créanciers à deux reprises : d'abord, les bénéficiaires des réparations (les créanciers des dettes commerciales ont gagné) à la suite du moratoire de Hoover de 1931 suivi de l'abandon final des réparations lors de la conférence de Lausanne ; ensuite à partir de 1933, les autres créanciers ne seront également plus payés. Ce non-paiement a été rendu possible par un manque d'unité entre les Alliés et les États-Unis qui ont adopté indépendamment des stratégies contradictoires vis-à-vis d'une Allemagne opposée au paiement des réparations.

Cette analyse n'est pas sans rappeler le problème de transfert³⁹ posé par Keynes dans *The Economic Journal* en 1923 selon lequel « l'Allemagne était capable de collecter de l'argent mais incapable de le transférer aux vainqueurs parce qu'il existait un insurmontable 'transfer problem' » (Ormazabal, 2008), ainsi que la controverse⁴⁰ qui s'ensuivit avec Bertil Ohlin et Jacques Rueff notamment sur le fait que Keynes considérait les exportations allemandes comme inélastiques. Gomes (2010) souligne que la critique contre Keynes a été très virulente : à l'époque, Joseph Schumpeter, tout en reconnaissant une noble intention, a du mal à comprendre « comment Keynes peut avoir été aveugle aux points faibles de son argumentation » ; plus récemment, Robert Mundell (2002) s'est également interrogé sur la raison qui a pu conduire Keynes à prendre une « telle position absurde » dans son article et qu'en tant qu'*Editor* du *Economic Journal*, il aurait « dû l'avoir fait proprement évalué ».

Sur la question des réparations, l'analyse de Keynes est très précoce puisqu'il identifie de nombreux défauts au Traité de Versailles dans son ouvrage de 1919 sur les conséquences économiques de la paix. Son analyse a ses adeptes et ses contradicteurs (Parent et Vergnon, 2021).

39. Pour une analyse empirique du problème de transfert, voir Ritschl (2012).

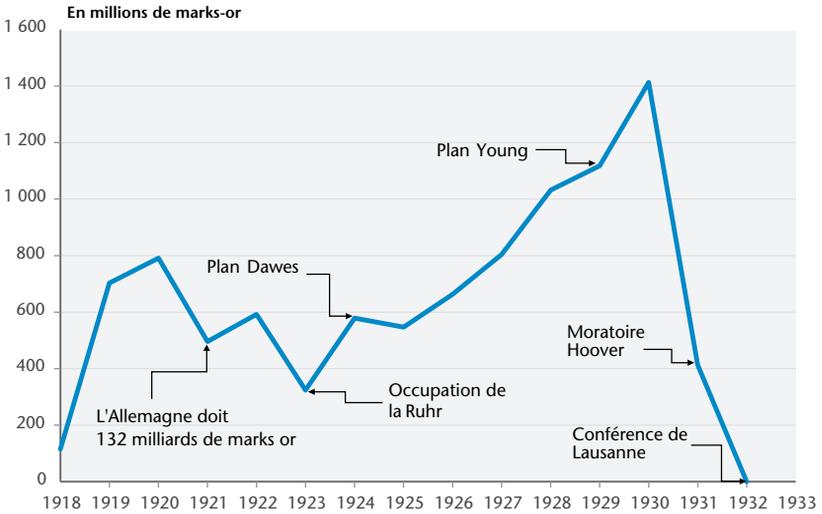
40. Voir Ormazabal (2008), Gomes (2010) et Ritschl (2013).

Ces deux perceptions opposées sont fondées. Keynes a pu exagérer, il a aussi pu être instrumentalisé (avec son aval ou à son insu) en nourrissant une rhétorique selon laquelle il ne fallait pas payer les réparations car elles étaient excessives et non supportables. Son ouvrage a ainsi très probablement encouragé l'opposition politique hostile au président Wilson à œuvrer contre la ratification du Traité de Versailles par le parlement américain. Les gouvernements allemands ont certainement pu s'appuyer sur l'ouvrage pour expliquer qu'ils avaient besoin d'être aidés pour payer (notamment *via* l'émission d'emprunts internationaux). Dans une certaine mesure, on pourrait presque se demander si le texte de Keynes n'a pas joué le rôle de prophétie auto-réalisatrice...

Pourtant, l'ouvrage de Keynes développe en même temps une vision étonnamment moderne puisqu'il souligne les bases des échanges internationaux (biens et capitaux) rendues fragiles par les passifs de guerre (dettes interalliées et devoir de réparations par l'Allemagne). Il pose la question de la régulation mondiale des flux de capitaux au service de la stabilité macroéconomique. Son ouvrage souligne ainsi ô combien la préservation de la paix à une valeur bien plus élevée que les passifs de guerre accumulés. La reconstruction du monde après une guerre aussi dévastatrice aurait probablement dû se faire sur une base libérée des dettes, ou tout du moins partiellement. La valeur de ces créances dépend plus de la prospérité économique et également de l'acceptation politique que de l'aptitude juridique à établir qui doit payer, combien et à quel rythme. Keynes a très vite conscience que les dettes interalliées vont poser problème et préconise pragmatiquement leur annulation, à l'instar du gouvernement britannique. L'œuvre de Keynes a le mérite d'offrir une vue générale et de dépasser les visions nationales peu conscientes des interactions économiques mondiales résultant de l'organisation du paiement des réparations.

Finalement, quel est le bilan du paiement de l'Allemagne ? D'après Sauvy (1984) qui se base sur les conclusions de la Commission des réparations et la Banque des règlements internationaux (créée avec le plan Dawes), les Allemands auraient versé environ 23 milliards de marks-or (moins de 50 % des obligations A et B) tandis que les autorités allemandes estiment avoir payé le triple. La France aurait reçu environ 9,6 milliards d'après Weil-Raynal (1947), soit environ 41,7 % du total. Le graphique 3 retrace l'historique des réparations allemandes à la France à travers un bilan annuel des paiements versés.

Graphique 3. Les réparations allemandes à la France



3. Analyse contrefactuelle des réparations : si l'Allemagne avait payé, quel aurait été le poids budgétaire et l'impact générationnel ?

L'opposition au fardeau trop lourd que représentait le montant des réparations allemandes s'est souvent appuyée sur l'idée que cette obligation aliénerait de nombreuses générations d'Allemands pour rembourser les conséquences d'une guerre imputable aux générations d'avant. Même en France, malgré le slogan récurrent « l'Allemagne paiera », une partie de la classe politique s'est montrée sensible à ce sujet. Juste après l'armistice, l'ancien député et homme d'affaire, André Lebon déclarait⁴¹ : « Faut-il que l'ignorance des affaires soit assez répandue pour que l'on puisse penser que, pendant cinquante ou soixante ans, on contraindrait au travail une population de 70 millions d'habitants, avec la seule perspective, comme récompense de son labeur, que tout son gain passerait à payer des dettes contractées par des générations antérieures ? C'est cependant avec ces idées fausses que l'on entretient l'opinion publique en France ». Cette dernière partie quitte l'approche historique et chronologique des réparations et

41. Cité par Sauvy (1984).

emprunte une démarche cliométrique contrefactuelle. Précisément, elle s'intéresse au poids budgétaire et aux conséquences générationnelles que représentait le paiement des réparations. L'objectif est de relier la maturité au fardeau générationnel. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une simple modélisation intertemporelle du remboursement d'une obligation.

3.1. Quel poids pour quelle maturité ?

Les réparations allemandes à la France nécessitent le versement d'annuités sur un horizon donné. Notons D_{1921} , le montant total des réparations à rembourser par l'Allemagne en 1921 et Y_{1921} la richesse nationale allemande (PIB) pour cette même année. Le montant total dû en 1921 correspond à la somme actualisée des annuités futures notées B_{1921+t} avec $t = 0, \dots, H-1$ où H est le nombre d'annuités (maturité du remboursement de la dette de réparations). On a alors :

$$D_{1921} = B_{1921} + \sum_{t=1}^{H-1} \frac{B_{1921+t}}{\prod_{i=1}^t (1 + r_{1921+i})}$$

où r_{1921+i} est le taux d'intérêt nominal anticipé pour l'année $1921 + i$. Si on note g_{1921+i} le taux de croissance nominal du PIB anticipé allemand pour cette même année, l'égalité comptable précédente s'exprime aisément comme suit :

$$\begin{aligned} \frac{D_{1921}}{Y_{1921}} &= \frac{B_{1921}}{Y_{1921}} + \sum_{t=1}^{H-1} \frac{B_{1921+t}}{Y_{1921+t}} \frac{\prod_{i=1}^t (1 + g_{1921+i})}{\prod_{i=1}^t (1 + r_{1921+i})} \\ &\approx \frac{B_{1921}}{Y_{1921}} + \sum_{t=1}^{H-1} \frac{B_{1921+t}}{Y_{1921+t}} \frac{1}{\prod_{i=1}^t (1 + r_{1921+i} - g_{1921+i})} \end{aligned}$$

Pour simplifier les calculs, considérons que la différence anticipée entre le taux d'intérêt et le taux de croissance est constante et égale à $r - g$ et que le montant de l'annuité, notée b_H , exprimée en pourcentage du PIB est également constant : le montant de l'annuité est indexé sur le PIB. On a alors :

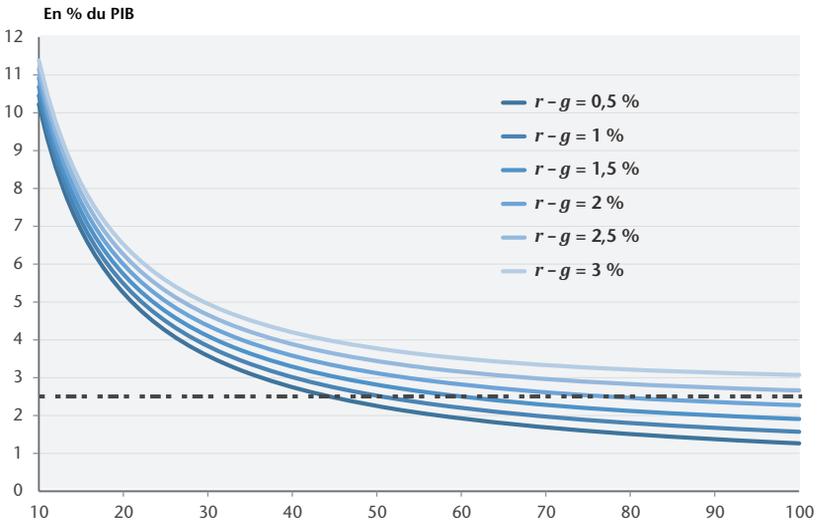
$$d_{1921} \approx \sum_{t=0}^{H-1} \frac{b_H}{(1 + r - g)^t} = b_H \frac{1 - \frac{1}{(1 + r - g)^H}}{1 - \frac{1}{(1 + r - g)}}$$

où d_{1921} est la dette de réparations exprimée en pourcentage du PIB. Partant de l'idée que $d_{1921} = 1$ (100 % du PIB de 1921 ; cf. Ristchl, 1989), on obtient alors la relation suivante entre annuité et maturité :

$$b_H = \frac{1 - \frac{1}{(1+r-g)}}{1 - \frac{1}{(1+r-g)^H}}$$

Le graphique 4 retrace l'évolution de l'annuité, exprimée en pourcentage du PIB, en fonction de la maturité de remboursement de la dette de réparation pour différents scénarios prospectifs sur l'écart ($r-g$) entre taux d'intérêt et croissance économique. Si l'objectif pour l'État est d'atteindre un poids des réparations inférieures à 2,5 % du PIB, seuil qui correspond approximativement au niveau des dépenses militaires d'après-guerre, il est nécessaire de dépasser 45 années si l'écart entre taux d'intérêt et taux de croissance est faible ($r-g = 0,5\%$) jusqu'à 80 années lorsque $r-g = 2\%$ et plus d'un siècle au-delà.

Graphique 4. Annuité (en % du PIB) pour rembourser une dette de réparation égale à 100 % du PIB en 1921 en fonction de la maturité (en années) et de l'écart ($r-g$)



Source : calculs de l'auteur.

3.2. Maturité et impact générationnel

L'impact générationnel des réparations allemandes peut s'appréhender dans deux dimensions :

- 1) La durée pendant laquelle chaque cohorte va devoir contribuer à leur paiement ;
- 2) Le poids total des réparations sur l'ensemble : combien d'années de revenu moyen chaque génération devra-t-elle sacrifier.

Pour répondre à la première question, il est intéressant de relier la maturité à l'impact générationnel en termes de durée de contribution au financement des réparations. La dimension générationnelle nécessite d'introduire les taux de survie afin de mesurer le poids de chaque classe d'âge dans une génération. Notons $L_{x,g}$ la taille de la cohorte née l'année g lorsqu'elle a atteint l'âge x . Cette variable mesure la survie de la cohorte dans le temps et le ratio $L_{x,g} / L_0$, le poids des survivants. Notons $\mathbb{I}_{t,H}$ une variable indicatrice qui vaut 1 lorsqu'une annuité de maturité H est versée l'année t et 0 sinon. On peut ainsi mesurer pour chaque génération l'espérance de durée moyenne à la naissance de participation aux réparations⁴², notée $ED_{g,H}$, de la façon suivante :

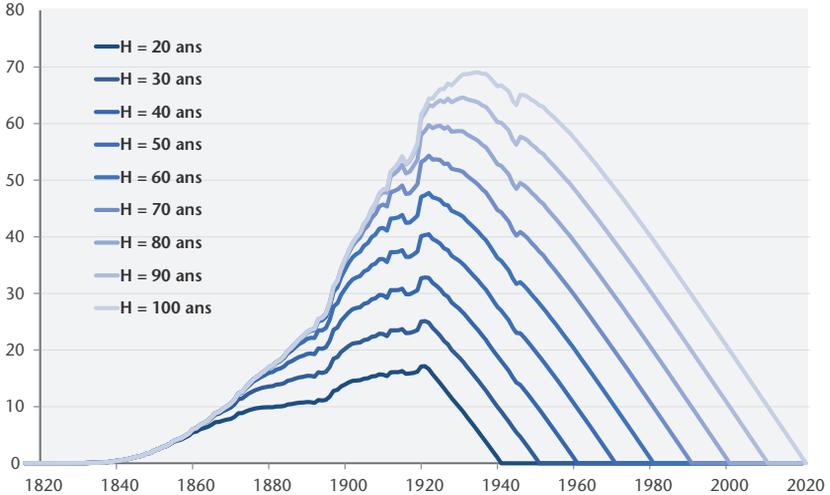
$$ED_{g,H} = \sum_{x=0}^{120} \frac{L_{x,g}}{L_0} \times \mathbb{I}_{g+x,H}$$

Pour réaliser ce calcul, il est nécessaire de connaître les tables de mortalité par génération pour les générations vivantes en 1921 et à naître après. À défaut de disposer de telles tables sur la population allemande, nos calculs s'appuient sur le travail de deux démographes français de l'INED, Jacques Vallin et France Meslé, qui ont publié en 2001 un ouvrage intitulé *Tables de mortalité françaises pour les XIX^e et XX^e siècles et projections pour le XXI^e siècle*. Pour les générations nées avant 1896, les tables ont été calculées à partir des données démographiques observées. Pour les générations après cette date, les tables sont en partie prospectives pour les générations encore vivantes au moment de la publication de l'ouvrage. Pour celles nées après 1996, nous avons prolongé les tables passées en conservant une tendance de

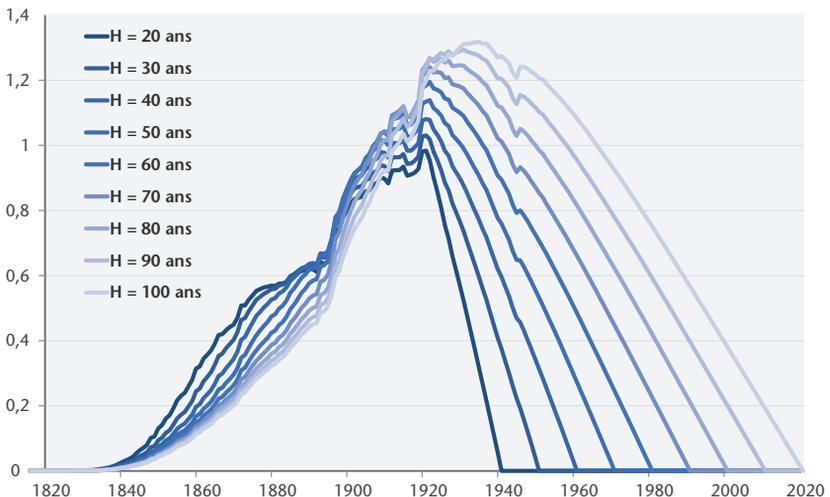
42. On mesure cette durée depuis la naissance et non depuis l'âge d'entrée dans l'activité car le paiement des réparations a potentiellement un impact sur le niveau de vie des familles et donc sur celui des enfants. On notera également que l'impact des réparations sur les générations en âge de combattre pendant la Première Guerre mondiale (principalement, celles nées entre 1874 et 1898) est plus faible car leur taille relative pendant la période de réparation est réduite en raison d'une surmortalité pendant la période de guerre.

baisse de la mortalité. Nous faisons l'hypothèse raisonnable que l'évolution de la mortalité en Allemagne peut être approximée par celle observée en France.

Graphique 5. Durée moyenne des réparations par génération
(unité : année de vie espérée à la naissance)



Graphique 6. Poids total des annuités par génération
(unité : année de revenu moyen)



Sur cette base, le graphique 5 retrace pour chaque génération née entre 1820 et 2020 la durée espérée de réparations en fonction de la maturité de leur paiement. Une maturité courte de 20 ans épargne les générations nées après 1940 après avoir eu un impact progressivement croissant des générations nées à partir de 1820 jusqu'à la génération 2021. En revanche pour une durée très longue d'un siècle, certaines générations vont contribuer presque toute leur vie au paiement et la durée est proche de leur espérance de vie à la naissance : la durée culmine alors entre 62 années pour la génération 1920 et 69 années pour la génération 1935. La maturité d'un siècle impacterait d'une année la génération née en 2020 et de 37,5 années la génération née en 1901, première génération du siècle et qui a 20 ans en 1921.

Pour répondre à la seconde question, il peut être intéressant de croiser durée des réparations et poids des réparations. Pour ce faire, nous construisons un indicateur par génération basé sur le produit entre durée et poids. Cet indicateur noté, EP_g , mesure ainsi le poids total des annuités. Il se calcule comme suit pour une génération g et une maturité H :

$$EP_{g,H} = b_H \times ED_{g,H}$$

Quel sens donner à cet indicateur ? En notant $Y_{x,g}$ le montant de revenu national alloué à la génération g à chaque âge de la vie x , le montant total prélevé de façon proportionnelle sur les revenus au titre des réparations est alors égal à : $b_H \times Y_{g,H}$ où

$$Y_{g,H} = \sum_{x=0}^{120} \frac{L_{x,g}}{L_0} \times \frac{Y_{x,g}}{(1+r)^x} \mathbb{I}_{g+x,H}$$

est le revenu total actualisé perçu par la génération pendant la durée des réparations. Quant au revenu moyen pendant la période de réparations, il se calcule comme suit :

$$\bar{Y}_{g,H} = \frac{Y_{g,H}}{ED_{g,H}}$$

Une mesure relative (en unité de revenu moyen) du poids des réparations supportées par une génération s'exprime alors de la façon suivante :

$$\frac{b_T \times Y_{g,H}}{\bar{Y}_{g,H}} = b_H \times ED_{g,H} = EP_{g,H}$$

Ce produit revient à supposer que le financement des réparations se fait de façon proportionnelle sur l'ensemble des constituantes du PIB et impacte donc, de façon uniforme, toutes les générations vivantes l'année du paiement de l'annuité. Ce calcul présente une certaine limite puisqu'idéalement, il faudrait connaître la façon dont la valeur ajoutée se répartit par génération pour corriger des effets de cycle de vie. En effet, selon les périodes du cycle de vie, le revenu moyen disponible d'une génération peut varier à la hausse ou à la baisse. À défaut de disposer de ces informations de façon rétrospective sur longue période, ce calcul permet toutefois de dégager des tendances et ordres de grandeurs utiles pour approfondir la question de l'impact générationnel. L'indicateur de poids des réparations est donc seulement relatif sur les périodes de cycle de vie concernées et non absolu sur l'ensemble de la vie d'une génération.

Cet indicateur est intéressant car il permet de tenir compte de deux effets contradictoires induits par une maturité longue :

- Impact sur plus de générations et durée plus élevée de contribution ;
- Prélèvement sur le PIB plus faible.

Le graphique 6 retrace le bilan du croisement de ces deux effets pour chaque génération sous l'hypothèse $(r - g) = 1,5 \%$. On observe que pour les générations nées avant la période 1920 le poids des réparations par génération exprimées en année de revenu moyen est nettement moins sensible à la maturité que la durée moyenne. Les deux effets ont tendance à se compenser. Pour les générations nées avant 1900, le poids de l'annuité l'emporte sur l'effet maturité. Le coût moyen sur la durée de vie est ainsi d'autant plus élevé que la maturité est courte. Pour les générations nées entre 1900 et 1920, les effets sont mitigés. En revanche, pour les générations nées après, l'effet durée l'emporte sur le poids de l'annuité. On observe une hiérarchie du poids total des réparations qui dépend positivement de la maturité : on retrouve la hiérarchie des horizons du graphique 5. Ce poids croît jusqu'à la génération 1921 ou 1935 selon les maturités étudiées. Pour une maturité de 20 années, le poids générationnel est le plus élevé pour la génération 1921 qui sacrifie jusqu'à une année de revenu moyen. Pour une maturité de 100 ans, la génération née en 1935 paie un sacrifice maximal de 1,3 année de revenu moyen.

À l'issue de cette étude numérique sur le poids générationnel des réparations, on peut conclure qu'une maturité plus longue permet d'étaler le coût des réparations et donc de le rendre plus supportable chaque année de prélèvement, en particulier pour des maturités supérieures à 45 ans, puisque dans ce cas le poids des réparations est inférieur aux dépenses militaires d'avant-guerre. Pour les générations nées avant la première échéance, cette maturité plus élevée modifie peu la contribution totale. On observe également que le sacrifice semble modeste puisqu'il atteint au maximum entre 1 et 1,3 année de revenu moyen pendant la période de cycle de vie considérée, ce qui peut paraître faible au regard du nombre d'années de vie perdues lors d'une guerre. Ce chiffrage est bien loin de l'idée de Lebon selon laquelle tout le gain des travailleurs allemands « passerait à payer des dettes contractées par des générations antérieures » et donc d'une véritable aliénation du peuple allemand.

N'en demeure pas moins la question du prix à payer pour maintenir la paix (montant acceptable politiquement des réparations) et celle de la responsabilité des générations qui ont subi les affres de la guerre (de nombreux morts et invalides) et celles pas encore majeures en 1918 ou celles nées plus tard. En effet, une maturité longue d'un siècle conduit, dans nos calculs, à demander aux générations nées jusqu'en 1995 plus d'une demi-année de revenu moyen, ce qui revient à rendre responsable les générations futures pendant une longue période.

4. Conclusion : Réparer la guerre et construire la paix, quels enseignements pour l'histoire ?

Pour résumer cette période complexe, il est judicieux de reprendre les mots qu'emploient Marks (1978) dans son article intitulé le « mythe des réparations » :

L'histoire des réparations a engendré une vaste bureaucratie, une montagne de documents obscurs, beaucoup d'amertume, une propagande sans fin, plus que sa part de mythes historiques, et un peu plus de 20 milliards de marks-or ou 5 milliards de dollars, qui ont été principalement financés par des prêts étrangers, dont beaucoup ont finalement été répudiés par Hitler. Il est évident que l'Allemagne aurait pu payer beaucoup plus si elle avait choisi de le faire, d'autant plus qu'elle ne payait que peu de ses propres ressources considérables. Mais l'Allemagne ne voyait aucune raison de payer, du début à la fin, les réparations considérées comme une insulte gratuite.

La Première Guerre mondiale ayant mis fin à l'impérialisme allemand et donné naissance à une nouvelle démocratie à la suite de la naissance de la République de Weimar, la République française aurait pu s'appuyer sur cette Allemagne renouvelée pour bâtir une paix européenne. Le malheur historique a été que toutes les conditions n'étaient pas réunies pour faire une paix fraternelle unissant toutes les démocraties européennes. Probablement, trop de sang versé, trop de haine accumulée et une incapacité politique à identifier ou satisfaire les vrais enjeux de la paix. Les élites ont dépensé beaucoup d'énergie à poursuivre la guerre, non à l'aide de fusils ou de canon, mais à travers des chiffrages financiers et une judiciarisation des affaires. La non ratification américaine du Traité de Versailles a désuni les Alliés face à l'Allemagne. La paix s'est embourbée dans un processus interminable de négociations face à une Allemagne qui a toujours conservé une totale souveraineté puisque n'ayant jamais capitulé. Le problème économique des réparations est devenu une affaire politique. Le rapprochement franco-allemand dans les années 1920 couronné en 1926 par l'attribution du prix Nobel de la Paix à Aristide Briand et son homologue allemand, Gustav Stresemann, aura été éphémère. La crise des années 1930 aura ruiné la paix et renforcé le sentiment d'humiliation des Allemands (Krumeich, 2021). L'arrivée d'Hitler marquera à jamais un tournant historique et le début de la fin de la paix en Europe. Le Traité de Versailles d'un certain point de vue aura seulement donné un répit de 21 années à l'armistice du 11 novembre 1918.

La paix de Versailles était-elle trop ou pas assez « punitive » ? Fallait-il « anéantir » l'Allemagne pour mettre fin à son impérialisme intrinsèque⁴³ ou au contraire se réjouir de la naissance d'une toute jeune démocratie avec laquelle des liens fraternels auraient pu se nouer facilement ? Il est difficile de refaire l'histoire. C'est pourquoi, l'analyse historique classique cherche essentiellement à exposer l'enchaînement des faits. Toutefois, introduire des approches cliométriques contrefactuelles permet d'examiner quelles auraient pu être les alternatives possibles, en tirer des enseignements et éviter que le passé se répète.

Il est intéressant de noter que la façon de faire la paix après 1945 sera différente de celle après 1918. Pourtant, dès 1940, fut conçu un plan « super punitif » par Henry Morthengau, alors secrétaire au Trésor

43. Lorsque Charles Péguy part au combat en 1914, c'est en « soldat de la République, pour le désarmement général et la dernière des guerres » et pour mettre fin à l'impérialisme allemand (Bee, 2021).

américain, qui prévoyait de faire payer à l'Allemagne les réparations de l'Europe tout en la démantelant et la réduisant à une économie pastorale⁴⁴. Ce plan reçut le soutien de Roosevelt et Churchill. En pratique, il n'en fut rien. L'histoire est connue. Le plan Morthengau ne vit jamais le jour. Au contraire, le plan Marshall vint en soutien de l'Europe de l'Ouest face à une puissante et conquérante Russie soviétique⁴⁵ et également pour installer un réseau de multinationales américaines structurant le nouvel ordre mondial. La stabilité monétaire internationale fut aussi au cœur du nouveau monde avec la création du FMI dès 1944. L'ONU, créée en 1945, devint ensuite progressivement une instance de référence mondiale pour le dialogue entre les Nations, instance bien différente de la SDN apparue comme le club des « vainqueurs » en 1920. Plutôt que de chercher à aliéner l'Allemagne sur la question du charbon et de l'acier, élément de crispation en 1919, la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) en 1952 après le Traité de Paris de 1951 pu transformer en réalité le discours de Robert Schuman du 9 mai 1950⁴⁶ : rendre la guerre « non seulement impensable mais aussi matériellement impossible ». La construction européenne fut alors et continue d'être un grand projet de réconciliation entre les peuples, d'élévation communément partagée du niveau de vie et d'unité. Keynes est mort en 1946 mais son « vrai » message de 1919 a peut-être été enfin entendu : la stabilité macroéconomique et la paix ont une valeur plus importante que celle des réparations.

Références

- Arce D. G., 1995, « The Economic Consequence of Peace: Keynes and Correlations », *Mathematical Social Sciences*, vol. 29, n° 3, pp. 236-279.
- Argent P. d', 2017, « The Conversion of Reparations Into Sovereign Debts (1920-1953) », *SSRN Electronic Journal*, 1^{er} décembre.
- Bee M., 2021, « Économie de la transmission : Péguy après Walras », *Revue de l'OFCE*, n° 171.

44. « Décès de M. L. Henry Morgenthau, l'homme qui voulait « pastoraliser » l'Allemagne », 8 février 1967, *Le Monde*.

45. La confrontation des États-Unis et de l'URSS après 1945 contribua toutefois à une forme de paix « punitive » de l'Allemagne puisque cette dernière fut scindée en deux blocs, une république fédérale alliée à l'Ouest et une république démocratique alliée à l'Est, jusqu'à sa réunification le 3 octobre 1990.

46. https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/europe-day/schuman-declaration_fr

- Castillon R., 1952, *Les réparations allemandes. Deux expériences 1919-1932 1945-1952. Essai d'étude comparée*, Thèse pour le doctorat de sciences politiques et économiques, Université de Strasbourg, PUF.
- Clavert F., 2007, « Banque de France et Reichsbank face aux négociations sur le plan Young », *Revue d'Allemagne*, vol. 39, n° 2, pp. 225-240.
- De Gaulle C., 1980, *Lettres, notes et carnets, tome 2 - 1919 juin 1940*, Plon.
- Gannon F., 2021, « La (re)fondation de l'industrie chimique française de l'azote au lendemain du Traité de Versailles à travers le parcours de l'un de ses protagonistes : Georges Patart (X 1889) », *Revue de l'OFCE*, n° 171.
- Gomes L., 2010, *German Reparations, 1919-1932. A Historical Survey*, Palgrave Macmillan.
- Hantke M. et M. Spoerer, 2010, « The Imposed Gift of Versailles: the Fiscal Effects of Restricting the Size of Germany's Armed Forces, 1924-9 », *Economic History Review*, vol. 63, n° 4, pp. 849-864.
- Hénin P.-Y., 2021, « Juin 1919, l'Allemagne face au Traité de Versailles : la tentation de la résistance à l'Est », *Revue de l'OFCE*, n° 171.
- James H., 1984, « The Causes of the German Banking Crisis of 1931 », *Economic History Review*, vol. 37, n° 1, pp. 68-87.
- Jonas M. (1984), *The United States and Germany: A Diplomatic History*. Cornell University Press.
- Keynes J. M., 1919, *The Economic Consequences of the Peace*, Macmillan & Co., Limited.
- Keynes J. M., 1929, « The German Transfer Problem », *Economic Journal*, vol. 39, n° 153, pp. 1-7.
- Krumeich G., 2021, « Responsabilité et réparations : contexte historique de la rédaction du Traité de Versailles et opinion allemande sous la République de Weimar » *Revue de l'OFCE*, n° 171.
- Mantoux E., 1946, *La paix calomniée ou les conséquences économiques de M. Keynes*, Éditions Gallimard.
- Marks S., 1978, « The Myths of Reparations », *Central European History*, XI (3): 231-255.
- Mundell R. A., 2002, « Keynes and Ohlin on Transfer Problem », in R. Findlay, L. Young et M. Lundahl (eds), *Bertil Ohlin, A Centennial Celebration (1899-1999)*, MIT Press.
- Ormazabal K. M., 2008, « The Ohlin-Keynes Debate on the German Interwar Reparations Revisited », IKERLANAK 2008-32, Universidad del País Vasco, Departamento de Fundamentos del Análisis Económico.
- Parent A. et G. Vergnon, 2021, « Les conséquences économiques de la paix de Keynes (1919) : faut-il désacraliser l'idole ? », *Revue de l'OFCE*, n° 171.
- Piéttri F., 1963, « La querelle des dettes interalliées », *Revue Des Deux Mondes (1829-1971)*, pp. 379-389.

- Reinhart C. M. et K. S. Rogoff, 2011, « The Forgotten History of Domestic Debt », *Economic Journal*, n° 121, mai, pp. 319-350.
- Reinhart C. M. et C. Trebesch, 2014, « A Distant Mirror of Debt, Default, and Relief », *NBER Working Paper*, n° 20577.
- Ritschl A., 1989, « Les réparations allemandes, 1920-1933 : une controverse revue par la théorie des jeux », *Economie internationale*, n° 78, pp. 129-154.
- Ritschl A., 1998, « Reparations transfers, the Borchardt hypothesis and the Great Depression in Germany, 1929-32: A guided tour for hard-headed Keynesians », *European Review of Economic History*, n° 2, pp. 49-72.
- Ritschl A., 2012, « The German transfer problem, 1920–33: a sovereign-debt perspective », *European Review of History*, vol. 19, n° 6, pp. 943-964.
- Ritschl A., 2013, « Reparations, Deficits, and Debt Default: The Great Depression in Germany », in Crafts, N., & Fearon, P. (Eds.), *The Great Depression of the 1930s: Lessons for Today*, Oxford University Press.
- Rhodes B. D., 1969, « Reassessing 'Uncle Shylock': The United States and the French War Debt, 1917-1929 », *The Journal of American History*, vol. 55, n° 4, pp. 787-803.
- Sauvy A., 1984, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Vol. III, Economica.
- Straumann T., 2018, « Le 'non' français et la crise allemande de 1931 », *Revue d'économie financière*, vol. 131, n° 3, pp. 265-268.
- Vallin J. et F. Meslé, 2001, *Tables de mortalité françaises pour les XIX^e et XX^e siècles et projections pour le XXI^e siècle*, INED.
- Villey E., 1915, « La réparation des dommages causés par la guerre », *Revue d'économie politique*, n° 29, pp. 218-231.
- Webb S. B. (1987), « The German Inflation and Foreign Business Cycles 1920-1922 », *Explorations in Economic History*, n° 24, pp. 409-433.
- Wise J. C., 1923, « The Relation of the Treaty of Berlin to the Treaty of Versailles », *Proceedings of the American Society of International Tax Law at Its Annual Meeting*, vol. 17, pp. 97-106.

RESPONSABILITÉ ET RÉPARATIONS

CONTEXTE HISTORIQUE DE LA RÉDACTION DU TRAITÉ DE VERSAILLES ET OPINION ALLEMANDE SOUS LA RÉPUBLIQUE DE WEIMAR

Gerd Krumeich

Université de Düsseldorf

Cet article évoque d'abord l'évolution du règlement des coûts de guerre et des réparations depuis les débuts du XIX^e siècle. L'idée d'un « dédommagement » du vainqueur par le vaincu s'inséra dans les traités de paix vers la fin du XIX^e siècle. La Convention de la Haye de 1907 amplifia même cette idée en y impliquant aussi des pertes subies par les civils du pays victorieux.

Pendant la Grande Guerre, la situation évolua d'une façon significative. Les pays belligérants, concernés par d'énormes dépenses militaires de tous ordres, exigeaient, et ceci dès 1914, que le vaincu payerait « tout » et la catégorie de responsabilité morale fut introduite pour tenir convaincus les peuples de la justesse de leur propre cause. Ce fut une des raisons pour lesquelles la guerre dura aussi longtemps, tant on sut que la défaite signifierait aussi la ruine. Le Traité de Versailles fut le résultat de cette évolution des opinions et catégories économique-morales. Et ce fut aussi la raison majeure pour laquelle le vaincu – l'Allemagne en l'occurrence – protesta aussi vivement, les questions d'ordre financier et moral étant intrinsèquement mélangées.

Il s'ensuivit que la question des réparations fut et resta envenimée par le paradigme de la « responsabilité ». Le meilleur exemple en est la campagne nationaliste contre le Plan Young de 1929, dont les droites allemandes profitèrent pour enfin arriver à un rassemblement qui servit surtout le mouvement hitlérien.

En fin de compte, Hitler fut acclamé, même par ses adversaires, quand il retira, dès 1934, la signature allemande de l'article 231 du Traité, « l'article de la honte ».

Mots clés : Traité de Versailles, responsabilité, réparations, article 231, République de Weimar.

D'un traité à l'autre : du second Traité de Paris (1815) aux négociations de Versailles (1919)

Dans l'Histoire des guerres, c'est le vaincu qui paye. Il paye parce qu'il a été vaincu et se trouve plus ou moins à la merci du vainqueur ou des vainqueurs. Ceci fut vrai pour le second Traité de Paris, du 20 novembre 1815 qui mit fin à l'épopée napoléonienne. Dans l'article 4 de ce traité fut stipulé¹ : « La partie pécuniaire de l'indemnité à fournir par la France aux puissances alliées est fixée à la somme de sept cents millions de francs. Le mode, les termes et les garanties du paiement de cette somme seront réglés par une convention particulière ».

Dans ce traité, il n'y eut aucune remarque concernant les responsabilités et on n'y évoqua pas non plus le terme de « réparations » pour justifier cette exigence. On se borna d'évoquer « l'indemnité », une contribution donc aux frais réels ou présumés de la guerre.

Le Traité conclu entre la Prusse et l'Autriche le 23 août 1866 à Prague ne parla pas d'indemnité mais précisa, dans son article 11, que l'Empereur d'Autriche s'engagerait à payer la somme de 40 millions de Thaler prussiens « pour couvrir en partie (sic !) les coûts de guerre de la Prusse² ».

Le traité conclu entre la France et l'Allemagne pour finir la guerre de 1870/1 fut plus laconique encore : dans son article 7, il précisa les modes de paiement des 5 milliards que la France avait consentis dans la Paix préliminaire, conclue à Versailles le 26 février 1871 et dont l'article 2 était ainsi libellé : « La France paiera à S. M. l'Empereur d'Allemagne la somme de 5 milliards de francs. Le paiement d'au moins 1 milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années, à partir de la ratification des présentes³ ». On n'y prit donc aucune peine de motiver ces contributions ou mieux de les légitimer.

En revanche, le Traité de San Stefano, conclu le 3 mars 1878 entre la Russie et la Turquie fixa (Art. 19) le versement par la Turquie de 1,41 milliards de Rubel « indemnités de guerre » qui s'y trouvaient même expliquées : 900 millions pour les dépenses de guerre (maintien

1. *Traité de Paix signé à Paris le 30 mai 1814, et Traités et conventions signés dans la même ville le 20 novembre 1815*, Paris, Libr. Grecque-Latine-Allemande, 1815, p. 51.

2. Oskar Jäger et Franz Moldenhauer, *Auswahl wichtiger Aktenstücke zur Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts*, Berlin, Eds. Oswald Seehagen, 1893, p. 490.

3. Michael Hurst (dir.), *Key Treaties for the Great Powers 1814-1914*, vol 2: 1871-1914, Newton Abbot, David & Charles 1972, p. 464.

de l'armée, remplacement du matériel et contrats de fourniture conclus pour alimenter la guerre ; 400 millions pour les dommages dont avait souffert la Russie en tant que dommages d'exportation, d'industrie et de chemins de fer ; 100 millions pour les dommages causés par l'invasion turque du Caucase et enfin 10 millions de Rubel pour les coûts et dommages supportés par les Russes habitant la Turquie et leurs établissements qui y sont situés⁴.

Pour conclure ce survol, évoquons encore le traité conclu entre la Russie et le Japon à Portsmouth, le 23 août 1905. On y parla, bien sûr, de cession de territoires chinois au profit du Japon, mais on n'y dit mot des coûts de guerre ou même de « réparations ». Tout au contraire, cette guerre, particulièrement intense, voire atroce, fut conclue par un traité dont l'article 1 était ainsi libellé : « Il y a désormais paix et amitié entre Leurs Majestés l'Empereur du Japon et l'Empereur de toutes les Russies, et entre leurs États et sujets respectifs⁵ ».

Ce fut la clause d'*oblivion* consacrée des Traités des Temps modernes⁶. Pour permettre que la guerre reste vraiment et pour toujours une fonction du politique, formule chère non seulement à Clausewitz mais aux dirigeants politiques dans leur ensemble.

Le thème d'éventuelles réparations s'inséra cependant dans le discours politique depuis la fin du XIX^e siècle. Dans la mesure, où l'on cherchait à « humaniser » la guerre, l'idée selon laquelle les États ayant souffert d'actions de guerre auraient éventuellement le droit à une « réparation » des dommages soufferts, fit son chemin⁷. La Convention de la Haye de 1907 amplifia même cette idée de « réparations » en y impliquant aussi des pertes subies par les civils⁸.

Ces structures et idées de la diplomatie européenne ont été cependant rendues caduques par la Grande Guerre. Dès son début et face à la mobilisation de millions d'hommes et la transformation des industries en industries de guerre, il devint certain que les frais de guerre encourus risquaient de détruire l'économie des belligérants. Les conséquences en furent, entre autres, la conviction, transmise aux civils par une propagande de plus en plus effrénée, que le vaincu payerait tout. Et la guerre continuant en amenant un déluge de dépenses de tous

4. *Ibid.*, p. 528s.

5. <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1905portsmouth.htm> (consulté le 2 octobre 2020).

6. Voir : Jörg Fisch, *Krieg und Frieden im Friedensvertrag*, Stuttgart, Eds. Klett-Cotta, 1979.

7. Convention de la Haye 1899, Art. 53.

8. Convention de La Haye 1907, Art. 53.

ordres, la conviction devint inébranlable qu'il fallait la terminer non pas par un compromis mais par une victoire définitive, comportant des annexions et contributions de tous ordres. Le « programme de septembre » (1914) du chancelier Bethmann-Hollweg allait déjà pleinement dans le sens d'un tel raisonnement ; par la suite, un grand nombre de projets furent établis et discutés qui préconisaient d'énormes sommes à fournir par les vaincus. Walther Rathenau, en tant que directeur des usines AEG, demanda dès août 1914 que la France paye au moins 40 milliards de francs. Ce fut un projet que l'Empereur lui-même développa en 1917 en demandant aux Affaires étrangères d'établir un plan selon lequel la France aurait à payer 40 milliards, les États-Unis 30 milliards et la Grande Bretagne également 30 milliards. Même en 1918, les responsables militaires et civils allemands conçurent des projets fixant les « réparations » à payer par les ennemis bientôt vaincus à la somme totale de 100 milliards de marks⁹ !

Les Alliés développèrent, eux aussi, de telles idées. En 1916 et 1917, le gouvernement britannique conçut plusieurs projets de réparations, surtout basés sur la perte de bateaux à la suite de la guerre sous-marine allemande. John Maynard Keynes, représentant du ministère des Finances de la Grande Bretagne, estima la somme totale à exiger à 24 milliards mais, déjà, il mit les responsables en garde : la capacité de paiement de l'Allemagne ne serait que de 2 à 3 milliards, et si on lui demandait plus on risquerait de perturber gravement le marché international dans l'après-guerre. Mais il y eut aussi, coté Alliés, des voix moins réalistes, voire irraisonnables. Le Premier ministre australien, M. W. Hughes, insista sur le projet de faire payer à l'Allemagne vaincue la facture totale des frais de la guerre, et il y mit tant d'insistance que le Comité d'études, constitué pour préparer les discussions de Versailles, se rangea finalement à son avis. De la même manière, les Français, plus touchés par les pertes de guerre, essayèrent de faire adhérer les Britanniques à un règlement réaliste. Ce qui ne leur réussit pas tout à fait : « In the end it was British intransigence that kept reparations demands at once indeterminate and very high¹⁰ ». On a même voulu conclure que l'article 231, fixant non pas la somme à payer mais le devoir de

9. Voir: Martin H. Geyer, art. « Reparationen » in: Gerhard Hirschfeld, Gerd Krumeich, Irina Renz (dirs.), *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*, Paderborn, Schöningh 2014 (3^e éd.); voir aussi: Peter Krüger, *Deutschland und die Reparationen*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1973, chap. 1.

10. Avner Offer, *The First World. An Agrarian Interpretation*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 374 ; Marc Trachtenberg, *Reparation in World Politics. France and European Economic Diplomacy 1916-1923*, New York, Columbia UP, 1980, p. 43 à 50.

tout payer suite à l'« agression » commise en 1914, ne fut, en vérité, qu'un expédient dû à ce désaccord entre Alliés¹¹. Il est possible en effet que cette formulation aussi imprécise que catégorique ait été due à ce biais. Mais ce qui importe le plus, c'est que l'article « responsabilité » est très typique de cette façon radicalement nouvelle de concevoir et de mener la guerre.

En effet, cette guerre fut dès son début une guerre non pas entre les nations mais une guerre sainte contre des puissances diaboliques. Il s'infiltra un mot ou concept qu'on n'avait pas connu dans les guerres précédentes, à savoir : faire payer le vaincu non en tant que vaincu mais en tant que coupable et responsable des dégâts subis par les États vainqueurs et leur peuple.

Déjà dans leur réponse à l'initiative de paix allemande de décembre 1916, les Alliés avaient mis en avant que le règlement des dommages provoqués par l'agression allemande de 1914 aurait dû précéder toute conclusion de paix : « (...) Les nations alliées subissent depuis trente mois une guerre qu'elles ont tout fait pour éviter. (...) après la violation de ses engagements, ce n'est pas sur la parole de l'Allemagne que la paix, rompue par elle, peut être fondée. (...) La guerre a été voulue, provoquée et déclarée par l'Allemagne (...). Pour l'avenir, les ruines causées par la déclaration de guerre allemande, les attentats innombrables commis par l'Allemagne et ses Alliés contre les belligérants et contre les neutres exigent des sanctions, des réparations et des garanties. (...). [Les gouvernements alliés] affirment, une fois de plus, qu'il n'y a pas de paix possible tant que ne sera pas assurée la réparation des droits et des libertés violées (...)»¹².

Cette exigence ne fut cependant pas harmonisée avec ce que proposèrent les « 14 points » du président américain Woodrow Wilson, à savoir :

Point 7. « La Belgique, et le monde entier agréera, doit être évacuée et restaurée, sans aucune tentative de limiter sa souveraineté dont elle jouit communément aux autres nations libres (...) ».

Point 8. « Tous les territoires français devraient être libérés, les portions envahies rendues, et les torts causés à la France par la Prusse en 1871, concernant l'Alsace-Lorraine, qui ont perturbé la paix

11. Offer, p. 374.

12. *L'Allemagne et les problèmes de la paix pendant la Première Guerre mondiale*, sous la direction d'André Scherer et de Jacques Grunewald, t. 1, Paris, PUF, 1962, p. 561s.

mondiale pendant près de 50 ans, devraient être corrigés, de telle sorte que la paix soit de nouveau établie dans l'intérêt de tous ».

Évoquant simplement des « évacuations » et des « restitutions », le président des États-Unis ne fait mention d'éventuelles annexions, contributions ou réparations par les vaincus. Mais tout le monde interprétait ces « 14 points » comme un rejet de telles manières coercitives. Clemenceau ironisait même sur le fait que Dieu s'était contenté de 10 commandements pour mener le monde au bien alors que le Président Wilson en formulait 14. En effet, le libéralisme foncier des 14 points, le désir de terminer cette guerre mondiale par un contrat établissant et garantissant la liberté et l'amitié entre les peuples correspondaient d'une manière forte à l'exigence des gauches que la guerre se termine par un compromis excluant toute « annexion et contribution ». Ceci fut exprimé dans la Résolution du Reichstag allemand, en date du 19 juillet 1917 ainsi que – surtout – dans le « Décret sur la paix » de Lénine en date du 8 novembre 1917. Et l'on sut que les « 14 points » de Wilson étaient une sorte de réponse libérale à cet appel des Communistes pour éviter que celui-ci ne puisse influencer sur l'opinion publique des États belligérants et neutres.

Or, dans l'échange de notes entre Wilson et le gouvernement allemand en novembre 1918, cet esprit des « 14 points » fut gravement contredit. La réponse à la demande allemande de médiation rédigée et signée par le secrétaire d'État des États-Unis, Robert Lansing, aujourd'hui encore connue sous le nom de « note Lansing », se rapporta explicitement aux « 14 points » de Wilson, en les précisant de la façon suivante. Ce fut une « précision » qui était, en vérité, une grave défiguration de la volonté initiale du président Wilson. La « Note Lansing » en date du 5 novembre 1918 fut libellée comme suit : « (...) Les gouvernements alliés estiment qu'aucun doute n'est permis sur ce qu'implique cette disposition [...]. Ils entendent par-là que l'Allemagne indemniserà tous les dommages subis par la population civile des Alliés et leurs biens en raison de l'agression allemande sur l'eau, sur terre et dans les airs (...)»¹³.

13. « The Allied Governments feel that no doubt ought to be allowed to exist as to what this provision implies. By it they understand that compensation will be made by Germany for all damage done to the civilian population of the Allies and their property by the aggression of Germany, by land, by sea, and from the air », dans *Materialien betreffend die Friedensverhandlungen*, Teil 1, Charlottenburg, 1919, p. 6.

Il est évident, que cette « précision » dépassait, et de très loin, le programme « wilsonien » auquel les Allemands avaient donné leur adhésion lors de la demande d'entrer en pourparlers d'armistice.

Peut-on cependant parler, comme le font nombre d'auteurs, d'une rupture d'un contrat préétabli par les Alliés (*pactum de contrahendo*)¹⁴ ? Non car, d'une part, les 14 points n'étaient pas du tout un texte de droit international et, d'autre part, l'évolution des idées « wilsoniennes » entre janvier et novembre 1918 fut patente, notamment dans les textes qui furent échangés en vue d'un éventuel armistice. Or, cet armistice, conclu le 11 novembre 1918, soit deux jours après l'abdication de l'Empereur Guillaume II et la proclamation de la République de Weimar, stipulait entre autres qu'on le concluait « sous réserve de toute revendication et réclamation ultérieures de la part des Alliés et des États-Unis » (Art. XIX).

Il y eut donc une progression certaine des exigences de « réparations » à mesure que se profilait la défaite allemande fin 1918¹⁵.

Toutes les réclamations de réparation se fondaient sur le postulat d'une « agression » allemande en juillet 1914, qui avait déclenché la guerre ; raison pour laquelle l'Allemagne devait assumer la responsabilité de tous les dommages.

À l'époque, les Allemands ont traduit agression par *Angriff* (attaque, offensive) et ils ont immédiatement souligné qu'ils étaient bien entendu disposés à payer pour les dommages résultant de leur offensive sur la Belgique et la France, mais pas pour ceux que les Alliés avaient eux-mêmes causés en détruisant des villages, villes et œuvres d'art, à l'image de la cathédrale de Laon. Ces derniers rejetèrent toutefois la distinction. Alors que Wilson avait promis une paix juste, les Allemands furent déçus, voire se sentirent trahis¹⁶.

14. Ainsi : Peter Hoeres, « Im Schatten von Versailles », in : *Historisches Jahrbuch*, année 140 (2020), p. 7 à 21 ; Holger Afflerbach, *Auf Messers Schneide. Wie das Deutsche Reich den Ersten Weltkrieg verlor*, Munich, Beck, 2018, p. 501 ; plus nuancé : Georges-Henri Soutou, *La Grande illusion. Quand la France perdit la paix 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015, p. 290s.

15. Voir : Gerd Krumeich, *L'impensable défaite. L'Allemagne déchirée*, Paris, Eds. Belin, 2019, chap. 2.

16. L'édition de sources, précieuse à maints égards, de Klaus Schwabe, *Quellen zum Friedensschluss von Versailles*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1997, omet cette distinction, voir *ibid.* p. 68.

Le poids de la question de la responsabilité dans les négociations de Versailles

Le Traité de Versailles avait pour but de mettre fin à une guerre qui avait dévasté l'Europe et qui avait coûté la vie à au moins 10 millions d'hommes, une guerre terminée après des carnages innombrables et des atrocités en masse qui avaient duré plus de quatre ans.

La plupart des chercheurs allemands partagent ou suivent aujourd'hui l'opinion, émise pour la première fois dans le travail pionnier de Peter Krüger sur les réparations, selon laquelle le comportement impitoyable des Alliés à l'égard de l'Allemagne s'explique par l'attitude de la délégation allemande à Versailles et la manière inconvenante dont son chef, le comte Brockdorff-Rantzau, avait accueilli les propositions de paix de l'Entente. Selon Krüger le comportement de Brockdorff et de la délégation allemande donna la mesure de la réaction des Alliés : « C'est à partir de cela que la question des responsabilités devint un gouffre infranchissable¹⁷ ». « La fonction de l'article 231 était d'entériner dans les traités la responsabilité juridique de l'Allemagne pour les dommages causés et donc de donner une assise légale au droit de réparation. Dans un premier temps, il s'abstenait ainsi de jeter un discrédit moral massif sur l'Allemagne¹⁸ ».

Ce n'est que sous l'effet des protestations passionnées des Allemands à la publication du traité que l'article 231 prit, selon E. Kolb, le caractère d'un verdict de responsabilité morale¹⁹.

Ce raisonnement se base en majeure partie sur un article publié en 1932 par Pierre Renouvin et Charles Bloch. Selon ces auteurs, l'article 231 du Traité de Versailles ne visait aucunement une responsabilité d'ordre moral ; il aurait simplement constitué une couverture d'ordre légal par rapport aux demandes de réparations. Et c'est la délégation allemande qui lors des négociations de paix à Versailles aurait voulu remettre en avant la question des responsabilités. Son chef, le comte Brockdorff-Rantzau, aurait, par son attitude, tellement mis en rage les dirigeants des gouvernements alliés et les opinions publiques des pays

17. Krüger, *Deutschland und die Reparationen*, p. 161.

18. Eberhard Kolb, *Der Frieden von Versailles*, Munich, Eds. Beck, 2005, p. 66.

19. *Ibid.*; voir aussi: Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden. Versailles und die Welt 1918-1923*, Munich, Eds. Beck, 2018, p. 96s. ; Eckart Conze, *Die große Illusion, Versailles 1919 und die Neuordnung der Welt*, Munich, Eds. Siedler, 2018, p. 360 et suiv.

vainqueurs qu'au cours des semaines précédant la conclusion du traité, la composante morale aurait pris de plus en plus le dessus²⁰.

Il me semble cependant que cette opinion très typique de l'esprit d'« apaisement » du début des années 1930 néglige complètement ce qu'ont vu et su les contemporains du Traité de Versailles. Il me semble particulièrement excessif d'accorder autant d'importance à ce qu'avait dit le chef de la délégation allemande, le comte Brockdorff-Rantzau, ce 7 mai 1919, en réponse à la présentation du Traité par Georges Clemenceau, au nom des Alliés. Il faut considérer que le verdict, disant que l'Allemagne en déclarant la guerre avait commis un crime, et plus encore, le plus grand crime de l'Histoire de l'humanité, était fréquent et présent dans les textes de première mouture, publiés longtemps avant les paroles, inconsidérées voire malencontreuses ou pas, du chef de la délégation allemande. Ainsi, le président de la République française, Raymond Poincaré, s'exprima-t-il en ces termes lors de l'ouverture des négociations versaillaises le 18 janvier 1919 : « Ce qui vous donne toute qualité pour établir une paix de justice, c'est qu'aucun des peuples dont vous êtes les mandataires n'a trempé dans l'injustice. L'humanité peut vous faire confiance, parce que vous n'êtes pas de ceux qui ont violé les droits de l'humanité [...] La vérité, toute couverte de sang, s'est déjà évadée des archives impériales. La préméditation du guet-apens est aujourd'hui clairement démontrée²¹ ».

De même, le rapport présenté le 28 mars 1919 par la « Commission des responsabilités » des Alliés évoque une « intention préméditée » de l'Allemagne (et de l'Autriche-Hongrie) de déclencher la guerre. Pour le prouver, le rapport passe en revue la crise de juillet 1914 presque jour après jour pour conclure : « La guerre a été préméditée par les puissances centrales ainsi que par leurs alliées, la Turquie et la Bulgarie, elle est le résultat d'actes délibérément commis dans l'intention de la rendre inévitable. L'Allemagne, d'accord avec l'Autriche-Hongrie, a travaillé délibérément à faire écarter les nombreuses propositions conciliatrices des puissances de l'Entente et à réduire à néant leurs efforts répétés pour éviter la guerre²² ».

20. Pierre Renouvin et Camille Bloch, « L'article 231 du Traité de Versailles. Sa genèse et sa signification », in : *Revue histoire de la guerre mondiale*, 1 (1932), p. 1 à 24 ; voir également : Vincent Laniol, « L'article 231 du Traité de Versailles, les faits et les représentations. Retour sur un mythe » in : *Relations internationales*, n° 158/2014, p. 9-25.

21. Raymond Poincaré, *Messages, discours, allocutions*, t. 2, Paris, Bloud & Gay, 1920, p. 132-133.

22. Cit. : Albert Geouffre de Lapradelle, *La paix de Versailles*, t. 1, Paris, Les archives de la paix, 1920, p. 87.

La déclaration que Brockdorff-Rantzau lut (assis !) le 7 mai 1919 après avoir reçu les conditions de paix n'est donc en rien la provocation inconsidérée que les chercheurs allemands ont voulu y voir depuis, mais une réponse assez pondérée aux accusations évoquées ci-dessus – et à bien d'autres – des vainqueurs²³ : « On nous demande de nous reconnaître seuls coupables de la guerre. Un tel aveu de ma part serait un mensonge. Loin de nous la pensée de décliner toute responsabilité de l'Allemagne dans les origines de la guerre mondiale et dans la manière de laquelle elle a été conduite. (...) Mais nous contestons énergiquement que l'Allemagne dont le peuple était convaincu de mener une guerre de défense, soit seule chargée de cette culpabilité. (...) Nous répétons la déclaration faite au Reichstag allemand au commencement de la guerre : « nous avons fait tort à la Belgique et nous sommes prêts à le réparer. Mais aussi en ce qui concerne les méthodes de guerre ce n'est pas l'Allemagne seule qui se soit rendue coupable. (...) Je ne vais pas répondre aux reproches par des reproches mais si l'on exige de nous de faire pénitence (...) Mais des centaines de mille non-combattants qui depuis le 11 novembre ont succombé aux effets du blocus ont été froidement tués avec préméditation par des adversaires dont la victoire était acquise et assurée. Songez-y quand vous parlez de culpabilité et d'expiation ».

La critique que les historiens ont voulu apporter au comportement de la délégation allemande et surtout au discours de Brockdorff-Rantzau néglige par trop le fait que la question des « responsabilités » était dans la bouche de tous les participants au congrès et surtout que pour les Allemands, il était inconcevable et hors de propos de concéder que la seule Allemagne était responsable et par là redevable des dégâts de la Grande Guerre dans son ensemble. Le pire, sans doute, pour les Allemands, fut la « note de couverture » dont Clemenceau fit accompagner la version définitive du Traité, rendue à la délégation allemande le 16 juin 1919²⁴ : « Dans l'opinion des Puissances alliées et associées, la guerre qui a éclaté le 1^{er} août 1914 a été le plus grand crime contre l'humanité et la liberté des peuples qu'ait jamais commis consciemment une nation se prétendant civilisée. (...) Cependant, la responsabilité de l'Allemagne n'est pas limitée au fait d'avoir voulu et déchaîné la guerre. L'Allemagne est également responsable pour la

23. *Les documents politiques, diplomatiques et financiers*, année 5 (1924), n° 3. p. 58.

24. Albert Geouffre de Lapradelle (dir.), *La Paix de Versailles*, t. 2, Paris, Les Archives de la Paix, [1929], p. 239ss.

manière sauvage et inhumaine dont elle l'a conduite. (...) La conduite de l'Allemagne est à peu près sans exemple dans l'histoire de l'Humanité. La terrible responsabilité qui pèse sur elle se résume dans le fait qu'au moins sept millions de morts gisent enterrés en Europe, tandis que plus de vingt millions de vivants témoignent, par leurs blessures et leurs souffrances, du fait que l'Allemagne a voulu, par la guerre, satisfaire sa passion pour la tyrannie ».

Les publications allemandes officielles

Dès la fin 1918, le dirigeant socialiste Karl Kautsky fut chargé par le gouvernement révolutionnaire, le *Rat der Volksbeauftragten*, de remettre une documentation sur la crise de juillet 1914 au ministère des Affaires étrangères avant le mois de mars 1919. Kautsky remplit sa mission dans les temps impartis. En revanche, la publication du rapport fut ajournée car, à l'étude des dossiers des Affaires étrangères concernant la crise de juillet 1914, Kautsky avait acquis la conviction que le gouvernement allemand avait une responsabilité massive, si ce n'est décisive, dans le déclenchement du conflit. La documentation parut fin 1919 sous la direction de personnalités dont l'intégrité et le pacifisme étaient internationalement reconnus, le comte Max Montgelas et Walther Schücking. Kautsky avait été « débarqué » en raison de sa position critique à l'égard de la politique allemande dans la crise de juillet, mais avait donné son aval aux formulations mesurées, voire légèrement apologétiques de l'introduction. Toutefois, il n'était manifestement pas satisfait et, avant même la sortie de ce document, il fit paraître une brochure intitulée « Comment fut déclenchée la guerre mondiale ». Dans sa préface, Kautsky déplorait l'absence de soutien officiel du gouvernement dans ses recherches puis, en près de 200 pages, il déroulait la préhistoire plus ou moins récente du conflit mondial, telle que les sources examinées par ses soins la présentaient. Il condamnait impitoyablement les gouvernements allemand et autrichien et n'hésitait pas à parler de « complot » fomenté par les deux autorités contre la paix en Europe. Le pamphlet de Kautsky provoqua des discussions enflammées. Hans Delbrück, critique implacable du militarisme wilhelmien et membre de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la question des responsabilités, lui reprocha de se laisser bien trop emporter par ses préjugés à l'égard des dirigeants de 1914. Kautsky aurait « grossièrement bafoué les premiers devoirs de l'historien, à savoir restituer les faits de façon correcte et minutieuse, identifier

les motifs des acteurs, saisir leur pensée et exposer ces dernières avec exactitude²⁵».

À l'occasion du « Dixième anniversaire de l'entrée en guerre », le gouvernement allemand publia le 29 août 1924 une déclaration officielle, dans laquelle il affirmait : « La conclusion selon laquelle l'Allemagne a déclenché la guerre mondiale par son offensive, et qui nous a été imposée par le Traité de Versailles avec une violence inouïe, contredit les faits historiques. Le gouvernement du Reich déclare donc ne pas l'accepter. Le peuple allemand exige à bon droit d'être délesté du fardeau de cette accusation erronée. Tant que cela n'est pas le cas et qu'un membre de la communauté internationale est taxé de crimes contre l'humanité, il est impossible de parachever une entente véritable pas plus que la réconciliation entre les peuples²⁶ ».

Puis, dix ans après la signature du traité de Versailles, le président de la République et le gouvernement allemand proclamèrent dans une déclaration commune : « Aujourd'hui est un jour de deuil. Dix années se sont écoulées depuis que les négociateurs allemands de la paix ont été forcés à Versailles d'apposer leur signature en bas d'un document qui signifiait une amère déception pour tous les sympathisants du droit et d'une paix authentique. [...] L'Allemagne a signé le traité sans toutefois reconnaître que le peuple allemand était l'instigateur de cette guerre. Ce reproche hante notre peuple et ébranle la confiance entre les nations. Nous nous savons unis à tous les Allemands pour rejeter l'affirmation de la responsabilité unilatérale de l'Allemagne dans la guerre²⁷ ».

L'opinion publique allemande : d'un fort ressentiment à la prise de pouvoir d'Hitler

Cette insistance (sans doute assez répétitive) fait voir combien les Allemands – tous les Allemands – étaient concernés par cette question des responsabilités. Il semble bien que ce fut là un reproche inacceptable que d'être reconnu coupables d'avoir causé une guerre qui avait coûté la vie de 10 millions de soldats et qui avait conduit à la destruc-

25. Hans Delbrück, *Kautsky und Harden*, Berlin, 1920, p. 6.

26. Herbert Michaelis et Ernst Schraepler (dirs.), *Ursachen und Folgen. Vom deutschen Zusammenbruch 1918 und 1945 bis zur staatlichen Neuordnung Deutschlands in der Gegenwart*, Berlin, Dokumenten-Verlag (s.d.), t. 6, p. 122.

27. *Ibid.* t. 9, p. 39.

tion de la civilisation européenne. Cette préoccupation majeure ne fut même pas adoucie par le fait que le chemin concret que suivirent les réparations fit apercevoir qu'on s'en acquitterait concrètement avant peu. La critique de Keynes, qui avait prédit dès 1919, d'insoutenables « conséquences économiques de la guerre » surtout pour les vainqueurs, et qui avait insisté sur le caractère inflationniste des versements, faisant bien voir les conséquences désastreuses de ces réparations pour la circulation mondiale des marchandises, porta bientôt ses fruits. Après les tergiversations autour la question des dettes totales de l'Allemagne, leur fixation à la somme de 132 milliards de marks-or en 1921, le plan Dawes de 1924 régla la question du paiement des réparations sous forme de flux des marchandises ou à grand renfort d'emprunts. Cela contribua sans doute à faire sortir l'Allemagne et l'Europe des dédales de l'inflation et de créer une sorte de suspens économique ou même de normalisation à moyen terme.

Il n'empêche que la question des réparations fut et resta envenimé par le paradigme de la « responsabilité ». On le voit bien lors de la campagne nationaliste contre le Plan Young de 1929, dont les droites profitèrent, en Allemagne, pour enfin arriver à un rassemblement qui incluait les extrémistes, surtout le mouvement hitlérien. Bien que le référendum qu'ils avaient pu organiser contre le Plan Young dont on disait qu'il prolongerait l'esclavage des Allemands jusqu'à une époque indéterminée, échouât d'une manière assez pitoyable, il n'en reste pas moins vrai que cette nouvelle phalange contre « Versailles » fut le déclic de la transformation du mouvement nazi en mouvement de masse. Le Plan Young resta pour nombre d'Allemands la raison primordiale de l'éclatement de la crise de l'économie mondiale qui toucha les Allemands de plein fouet en 1930. Le fait certain, que le problème des réparations touchait à son règlement définitif avant même la prise du pouvoir par Hitler et la dissolution de la République de Weimar en 1933, n'y aida pas. Car le problème majeur pour les Allemands, toutes couches de la population confondues, ne furent pas les réparations dans leur ensemble et dans leurs spécificités. Ce qui nourrissait le plus la protestation, ce fut l'injustice foncière que tous ressentaient et continuaient à ressentir dans le verdict de base que ce serait l'Allemagne qui aurait été coupable de la grande catastrophe, à savoir cette guerre mondiale qui avait produit tant de morts et tant de douleur. La protestation contre la « honte de Versailles » ne s'arrêta donc pas face au règlement progressif des réparations, mais persista. C'est la raison aussi pour laquelle Hitler fut acclamé en 1934, même par ses adversaires,

quand il retira la signature allemande de l'article 231 du Traité, « l'article de la honte ». Ce fut un acte dépourvu de toute signification en droit international, mais d'une importance symbolique majeure pour les Allemands. Et c'est la raison pour laquelle Hitler ne cessa d'enthousiasmer les foules et qu'il prit un ascendant croissant dans la mesure où il réussit à démanteler le Traité de Versailles dans son ensemble jusqu'en 1940²⁸.

Références

Sources

- Geoffre de Lapradelle A., 1920, *La paix de Versailles*, t. 1, Paris, Les archives de la paix.
- Hurst, M. (dir.), 1972, *Key Treaties for the Great Powers 1814-1914*, vol 2: 1871-1914, Newton Abbot, David & Charles.
- Jäger, O. et F. Moldenhauer, 1893, *Auswahl wichtiger Aktenstücke zur Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts*, Berlin, Eds. Oswald Seehagen.
- Materialien betreffend die Friedensverhandlungen, 1919, *Der Notenkampf um den Frieden in Versailles. Reden und Noten*, Teil 1, Charlottenburg.
- Michaelis, H. et E. Schraepler (dirs.), *Ursachen und Folgen. Vom deutschen Zusammenbruch 1918 und 1945 bis zur staatlichen Neuordnung Deutschlands in der Gegenwart*, Berlin, Dokumenten-Verlag (s.d.), t. 6.
- Poincaré, R., 1920, *Messages, discours, allocutions*, t. 2, Paris, Bloud & Gay.
- Scherer, A. et J. de Grunewald (dirs.), 1962, *L'Allemagne et les Problèmes de la Paix pendant la Première Guerre Mondiale*, t. 1, Paris, PUF.
- Schwabe, K. (dir.), 1997, *Quellen zum Friedensschluss von Versailles*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Traité de Paix signé à Paris le 30 mai 1814, et Traités et conventions signés dans la même ville le 20 novembre 1815, 1815*, Paris, Libr. Grecque-Latine-Allemande.

Travaux

- Afflerbach, H., 2018, *Auf Messers Schneide. Wie das Deutsche Reich den Ersten Weltkrieg verlor*, Munich, Eds. Beck.
- Conze, E., 2018, *Die große Illusion, Versailles 1919 und die Neuordnung der Welt*, Munich, Eds. Siedler.
- Delbrück, H., 1920, *Kautsky und Harden*, Berlin.

28. Voir Ian Kershaw, *Le mythe Hitler*, Paris, Flammarion, Champs d'histoire 2013 (nouvelle édition) ; voir aussi : Gerd Krumeich, *L'impensable défaite*, op. cit., p. 266s.

- Fisch, J., 1979, *Krieg und Frieden im Friedensvertrag*, Stuttgart, Eds. Klett-Cotta.
- Geyer, M. H., 2014, « Reparationen » in: G. Hirschfeld, G. Krumeich & I. Renz (dirs.), *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*, Paderborn: Schöningh (3^e éd.).
- Hoeres, P., 2020, « Im Schatten von Versailles », *Historisches Jahrbuch*, n° 140, pp. 7-21.
- Kolb, E., 2005, *Der Frieden von Versailles*, Munich, Eds. Beck.
- Kershaw, I., 2013, *Le mythe Hitler*, Paris, Flammarion, Champs d'histoire.
- Krüger, P., 1973, *Deutschland und die Reparationen*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt.
- Krumeich, G., 2019, *L'impensable défaite. L'Allemagne déchirée*, Paris, Eds. Belin.
- Laniol, V., 2014, « L'article 231 du traité de Versailles, les faits et les représentations. Retour sur un mythe », *Relations internationales*, n° 158, pp. 9-25.
- Leonhard, J., 2018, *Der überforderte Frieden. Versailles und die Welt 1918-1923*, Munich, Eds. Beck.
- Offer, A., 1989, *The First World. An Agrarian Interpretation*, Oxford, Clarendon Press.
- Renouvin, P. et C. Bloch, 1932, « L'article 231 du traité de Versailles. Sa genèse et sa signification », *Revue histoire de la guerre mondiale*, n° 1, pp. 1-24.
- Soutou, G.-H., 2015, *La Grande illusion. Quand la France perdait la paix 1914-1920*, Paris, Tallandier.
- Trachtenberg, M., 1980, *Reparation in World Politics. France and European Economic Diplomacy 1916-1923*, New York, Columbia UP.

REGARD CLIMÉTRIQUE SUR LES CONDITIONS D'UNE PAIX RÉUSSIE

Antoine Parent

OFCE, Sciences Po ; Université Paris 8, LED ;
Cliometrics And Complexity – IXXI, Complex Systems Institute-Ens Lyon

Vincent Touzé

Sciences Po, OFCE

En croisant regards d'historiens et d'économistes, ce numéro de la *Revue de l'OFCE* a souligné la richesse et la pluralité des lectures qui peuvent être tirées 100 ans après la promulgation du Traité de Versailles. Faire un bilan sous forme de leçon définitive tirée de l'histoire est un exercice ardu : l'un des écueils majeurs provient du point dans le temps à partir duquel on choisit d'analyser le passé. Par exemple si, comme il est de coutume sur le sujet, on choisit de se situer en 1933 pour juger des conséquences du Traité de paix de 1920, on sera tenté de voir dans l'un la conséquence de l'autre, tombant ainsi sous le coup de l'ineffable biais cognitif *post hoc, ergo propter hoc* (« à la suite de cela, donc à cause de cela »), ce qui constitue le sophisme bien connu et dénoncé par les cliomètres, consistant à prendre pour la cause ce qui n'est qu'un antécédent.

Ce numéro thématique a notamment cherché à analyser une thèse qui fit florès, celle du Traité de Versailles cause de l'avènement du nazisme : la ténacité de la condamnation du Traité de Versailles tient pour partie au texte de Keynes lui-même, « Les conséquences économiques de la paix », qui condamne le Traité de Versailles comme une paix carthaginoise portant en elle les germes d'une terrible dictature à venir, côté vaincu. Cette thèse, à la suite de Keynes (1919), est devenue le *conventional wisdom* sur le sujet. L'objet de ce numéro a été l'occasion de la discuter en mettant en lumière certaines de ses apories. Les divers éclairages apportés dans ce numéro ont mis en lumière un

raisonnement historique inverse : *post hoc, non est propter hoc*, c'est-à-dire après cela, mais pas à cause de cela. Que le Traité de Versailles ait été instrumentalisé par Hitler (ce que montre très bien Gerd Krumeich dans son article) ne fait aucun doute, mais ramener l'explication de la montée du nazisme au seul Traité de Versailles (facteur déclencheur) est assurément réducteur si l'on songe à d'autres facteurs explicatifs analysés par exemple par Hannah Arendt dans ses *Origines du système totalitaire*, comme le pangermanisme, l'antisémitisme, l'idéologie et la terreur. Par ailleurs, l'analyse comparée du mouvement fasciste en Europe dans l'après-guerre montre que la montée des extrêmes a agi comme un phénomène commun aux pays vainqueurs et vaincus de la guerre, que l'on songe aux liges fascistes en Grande Bretagne et en France, au régime mussolinien en Italie, au franquisme en Espagne. Dès lors, le Traité de Versailles a bon dos pour servir à fustiger le tort des seuls pays vainqueurs.

Nous voudrions dans cette conclusion ouverte essayer de définir les contours de ce que serait l'enseignement cliométrique à retirer du Traité de Versailles et, par extension, de ce que seraient les conditions d'une paix réussie. Pour nous, les leçons cliométriques de la paix se situent principalement à deux niveaux :

1) L'un des objectifs avoués de la cliométrie est de « tuer des mythes » à la vie dure. La thèse du Traité de Versailles cause de l'avènement du nazisme en est assurément un. Or, le Traité de Versailles n'ayant pas été appliqué, l'Allemagne n'ayant pas payé l'intégralité des réparations de guerre imposées par le traité, il est difficile de prétendre que la rigueur de ce dernier fut la cause du ressentiment du vaincu conduisant à l'avènement du nazisme. Un contrefactuel pertinent du Traité de Versailles consisterait tout au contraire à simuler son application, c'est-à-dire l'incidence d'un paiement effectif des réparations par l'Allemagne sur la politique de remilitarisation engagée par Hitler.

L'objectif de la cliométrie doit être d'essayer de restituer les aspirations des acteurs de l'histoire et de comprendre les logiques d'actions du moment. De ce point de vue, pourquoi fait-on si peu de cas dans l'historiographie allemande de ces Allemands qui ont renversé le Reich ? Pourquoi juger de façon si systématique 1919-1920 à l'aune de 1933 et non de 1919-1920 ? Ceci conduit à négliger ou minorer la force du mouvement pacifiste et démocratique allemand entre fin 1918 et la République de Weimar. Il est singulier qu'il ait fallu attendre si longtemps (2018) pour voir la traduction française de l'ouvrage de Sébastien Haffner paru en 1979 *Allemagne, 1918 : une révolution trahie*.

Pourtant cet ouvrage restitue les aspirations à la paix des Allemands en 1918 (les marins de la base navale de Kiel en premier lieu), qui ont défendu le principe d'une république démocratique contre le maintien du pouvoir impérial et l'emprise de l'armée sur la société : « Que voulaient les masses révolutionnaires allemandes ? Pas le socialisme, en tout cas pas tout de suite. Aucune usine ne fut occupée en novembre (1918). La première exigence concernait la fin de la guerre et le renversement du pouvoir militaire et de la monarchie (Haffner, 2018, p. 219). L'auteur poursuit : « Cette révolution n'était ni socialiste, ni communiste. Elle était presque accessoirement républicaine et pacifiste. Consciemment elle était avant tout antimilitariste... Les masses qui s'étaient donné ces nouveaux organes d'État (les conseils) n'étaient ni spartakistes, ni bolchéviques, mais social-démocrate ». Pour Haffner (1979, 2018), la tentative de coup d'état du général von Lüttwitz et de Wolfgang Kapp contre la République en mars 1920 est contrée par un mouvement du même acabit : « En cette semaine de grève du 14 au 21 mars 1920, le prolétariat allemand répéta son exploit de la semaine révolutionnaire du 4 au 10 novembre 1918 ... L'action des masses n'avait pas un caractère socialiste mais démocratique et anti-militariste : la grève générale était dirigée contre un pouvoir militaire et pensait venir en aide, contre ce dernier, au gouvernement civil » (cité par Jean-Louis Panné, 1918 : « Quelle révolution en Allemagne ? » in *L'OURS*, n° 480 juillet-août 2018). De ces épisodes, la doxa retient la thèse du « coup de poignard dans le dos » qui sera ensuite habilement exploité par Hitler et deviendra l'un des arguments favoris des nazis.

2) La lecture de Haffner soulève un autre intérêt majeur pour le cliomètre quant aux leçons à tirer de l'histoire : comparant 1789 en France à 1917 en Russie et 1918-1920 en Allemagne, l'auteur suggère que les révolutions réussies sont faites en temps de paix, pas en temps de guerre. À cela, nous pouvons ajouter, à la lumière des articles de ce numéro de la *Revue de l'OFCE*, que les secrets d'une paix réussie passent certainement par la reconnaissance pleine et entière des victoires des démocraties contre les tyrannies et autres régimes autocratiques. Le Traité de Versailles eût connu une autre fin si les acteurs avaient reconnu qu'il était signé entre régimes démocratiques qui mettaient fin à deux empires, allemand et austro-hongrois. Expliquer la réussite d'un traité de paix international par les composantes démocratiques qu'il sait générer reste à modéliser pour l'économiste cliomètre. ■

Achévé de rédiger en France
Dépôt légal : juin 2021
Directeur de la Publication : Xavier Ragot
Publié par les Éditions du Net SAS 93400 Saint-Ouen

Réalisation, composition : Najette Moumimi

CENTENAIRE DE LA PROMULGATION DU TRAITÉ DE VERSAILLES (1920-2020)

Regards croisés entre historiens et économistes sur les conséquences de la paix

Avant-propos

Xavier Ragot

Introduction

Antoine Parent et Vincent Touzé

Partie 1. LA RECHERCHE DE LA PAIX

Jun 1919, l'Allemagne face au Traité de Versailles

Pierre-Yves Hénin

L'interdiction de l'Anschluss dans les traités de paix de 1919

Marie-Bénédicte Vincent

Partie 2. PÉGUY ET KEYNES

Économie de la transmission : Péguy après Walras

Michele Bee

Les conséquences économiques de la paix de Keynes (1919)

Antoine Parent et Gilles Vergnon

Partie 3. VIOLENCE DE GUERRE, VIOLENCE DE PAIX

Les fusillés de la Grande Guerre sont-ils morts au nom de leurs idées pacifistes ?

Olivier Guillot et Antoine Parent

Violence de guerre et crimes de droit commun en France

Gilles Vergnon

Partie 4. LA RECONSTRUCTION

Le tournant mal négocié de la reconstruction agricole en France après la première guerre mondiale (1920-1939)

Thierry Pouch

La refondation de l'industrie chimique française de l'azote au lendemain du Traité de Versailles à travers le parcours de l'un de ses protagonistes

Frédéric Gannon

De la Grande Guerre à la National Recovery Administration (1917-1935)

Thierry Kirat et Frédéric Marty

Partie 5. LES RÉPARATIONS EN QUESTION

« L'Allemagne paiera » (1918-1932)

Vincent Touzé

Responsabilité et réparations

Gerd Krumeich

Conclusion

Regard cliométrique sur les conditions d'une paix réussie

Antoine Parent et Vincent Touzé

24 € ISBN 979-10-90994-23-2

REVUE DE L'OFCE (juin 2021)

www.ofce.sciences-po.fr

ofce



9 791090 994232

SciencesPo